CONFÉRENCE

Conférence sur la pêche récréative de 1986

Compte rendu

Canada

88-02603/

**Publication spéciale canadienne
des Sciences halieutiques et aquatiques — 97**

Conférence sur la pêche récréative de 1986 : Compte rendu

**Ministère des Pêches et des Océans
Direction générale de l'Analyse économique et commerciale
Division des Pêches récréatives
Ottawa (Ontario) K1A 0E6**

Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa 1988

Publié par :
Direction de l'information et des publications
Direction générale des communications
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/3715

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

En vente par l'entremise d'agents libraires agréés, autres librairies ou par commandes postales auprès du
Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Les chèques ou mandats postaux, en devises canadiennes, doivent être faits à l'ordre du Receveur général du Canada

Dépôt de cette publication, pour consultation, a également été fait dans les bibliothèques publiques du Canada.

Canada : 19.95$	Cat. n° Fs 41-31/97F
Autres pays : 23.95$	ISBN 0-660-92168-5
	ISBN 0706-649

Prix sujet à changements sans préavis

Il est formellement interdit de reproduire, d'enmagasiner dans une banque de données, ou de transmettre par quelque moyen que ce soit, électonique, mécanique ou photographique, toute partie de cette publication, sans avoir obtenu au préalable une permission écrite des Services de publication du Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa (Canada), K1A 0S9.

A/Directeur : John Camp
Texte et maquette : Hewson, Bridge and Smith Ltd.
Photo: Québec, M.L.C.P., Fred Klus

Cette publication peut être citée comme suit :

Anon. 1987, Conférence sur la pêche récréative de 1986 : compte rendu, Pub. spéc. can. sci. halieut. aquat.-97, 198 p.

Also available in English under the title : Recreational Fisheries Conference Proceedings 1986

Note : Les Comptes rendus de la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984 / La pêche sportive au Canada : Vers les années 1990, en français, sont disponibles auprès de la Direction générale des communications, Pêches et Océans, Ottawa (Ont.) K1A 0E6.

Ces documents sont publiés tels qu'ils ont été présentés dans le cadre de la Conférence sur la pêche récréative de 1986. Les opinions et les présentations sont strictement celles des auteurs et n'engagent pas nécessairement le ministère des Pêches et des Océans, ni le gouvernement du Canada. Cette publication n'a pas été revue par des pairs.

Table des matières **Page**

Note au Lecteur vi

1. Allocution d'ouverture 1
L'honorable Brenda Robertson, Sénatrice et
Présidente de la Conférence

2. Allocutions des ministres

- ***La pêche récréative au Canada: Le temps des bâtisseurs*** *5*
L'honorable Tom Siddon
Ministre
des Pêches et des Océans

- ***La pêche récréative en Ontario*** *11*
L'honorable Vincent G. Kerrio
Ministre
des Richesses naturelles de l'Ontario

- ***Possibilités offertes par le tourisme*** *17*
L'honorable Bernard Valcourt
Ministre d'État aux
Petites entreprises et au Tourisme

3. Énoncé national

- ***Point de vue d'un groupe consultatif non gouvernemental*** *21*
Wilfred M. Carter
Fédération du saumon de l'Atlantique

4. Communications

- ***Amélioration de l'habitat: La collaboration*** *29*
Perry C. Munro
Nova Scotia Wildlife Federation

- ***Comment améliorer l'efficacité dans l'application des règlements*** *33*
Don Glays
Manitoba Wildlife Federation

- ***Promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public*** *37*
R.G. Morgan
Ontario Federation of Anglers and Hunters

- ***Comment vaincre l'obstacle des restrictions budgétaires: Le financement des programmes de pêche récréative*** *45*
Kenneth A. Brynaert, Stephen D. Hazell et David Griggs
Fédération canadienne de la Faune

- ***La politique de gestion de la pêche récréative au Québec*** *61*
Yves Jean
Fédération québécoise de la faune

- ***Remise à l'eau des captures*** *67*
Alex T. Bielak
Fédération du saumon de l'Atlantique

Page

- ***Participation du public à la gestion des ressources*** ***83***
  Lloyd Shea
  Alberta Fish and Game Association
- ***Un code de déontologie pour les pêcheurs récréatifs*** ***93***
  Dennis Pattinson
  Saskatchewan Wildlife Federation
- ***Les possibilités de la pêche récréative en mer*** ***101***
  Shirley Bennett
  Prince Edward Island Deep-Sea and Tuna
  Sportfishing Association
- ***Maximisation des perspectives commerciales de la pêche récréative*** ***109***
  Hart Mallin
  Payless Fishing Tackle
  Manitoba
- ***Maximisation des perspectives commerciales de la pêche récréative*** ***115***
  Harald A. Underdahl
  British Columbia Sportfishing Association
- ***La promotion du tourisme: Regards par-delà le consommateur...*** ***129***
  Bob McKercher
  Northern Ontario Tourist Outfitters Association
- ***La promotion du tourisme (suite)*** ***137***
  W.J. Bennett
  Newfoundland and Labrador Outfitters Association
- ***Fédération canadienne de la Faune – Aperçu de l'étude sur la pêche en eau douce au Canada*** ***143***
  Bill Beamish
  Fédération canadienne de la Faune

5. Résumé des recommandations des ateliers

- ***Énoncé national sur la pêche récréative*** ***149***
  Katharine Rice
  Nova Scotia Salmon Association
- ***Conservation de la ressource*** ***153***
  Tony Higgins
  Trout Unlimited
- ***Utilisation de la ressource*** ***157***
  Jim Gourlay
  Nova Scotia Salmon Association
- ***Développement de l'industrie et promotion du tourisme*** ***161***
  Walter Urquhart
  Alberta Tourist Industry Association

Page

6. **Rétrospective de la Conférence** 165
L'honorable Brenda Robertson, Sénatrice et
Présidente de la conférence

7. **Mot de la fin** 167
Peter Meyboom
Sous-ministre
Ministère des Pêches et des Océans

ANNEXES

Annexe A: 171
Une approche coopérative à la gestion de la pêche récréative au Canada

Annexe B: 181
Liste des participants

Annexe C: 189
Programme

Annexe D: 193
Enquête sur la pêche récréative au Canada en 1985:
Résumé des résultats préliminaires.

CONFÉRENCE SUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE DE 1986 : COMPTE RENDU

Note au lecteur

La présente publication comporte des documents préparés par des intervenants de la pêche récréative, des observations et brèves allocutions des ministres et des résumés de recommandations formulées dans les cadre de la Conférence.

La Conférence a eu lieu en octobre 1986 dans le but de réviser l'ébauche de l'Énoncé national sur la pêche récréative formulé et présenté au public par les ministres des pêches en juin 1986. Cette Conférence permettait également aux participants, représentant les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral, les associations de pêcheurs à la ligne ainsi que les groupes de l'industrie de la pêche récréative de tout le Canada, de donner leur avis sur les mesures pouvant être appliquées conjointement pour promouvoir l'exploitation de la pêche récréative au Canada.

Les documents et les recommandations ont essentiellement porté sur les quatre domaines suivants :

- Examen de l'Énoncé national
- Conservation des ressources
- Utilisation des ressources
- Tourisme et développement industriel

Cette Conférence a constitué une étape importante dans un processus qui a commencé en novembre 1985, lorsque les Premiers ministres ont fait le point sur les obstacles majeurs auxquels est confronté le secteur de la pêche. L'un de ces obstacles touchait plus particulièrement la pêche récréative. Les Premiers ministres ont alors fait appel à tous les ordres de gouvernement, ainsi qu'à l'industrie privée, pour que ces derniers unissent leur efforts en faveur du développement de la pêche récréative. Les recommandations formulées à cette occasion ont été présentées au cours de la Conférence annuelle des Premiers ministres en novembre 1986.

Les résultats préliminaires de l'Enquête de 1985 sur la pêche sportive au Canada ont également été rendus publics à la Conférence. Les données citées tout au long du compte rendu reflètent ces résultats préliminaires. Les résultats définitifs de l'enquête sont maintenant disponibles.

Allocution d'ouverture

L'honorable Brenda Robertson
Sénatrice et Présidente de la Conférence

Soyez les bienvenus à la huitième Conférence nationale bisannu elle sur la pêche récréative. Je dois dire que j'ai été ravie que le Ministre m'invite à la présider. Comme sénatrice du Nouveau-Brunswick et membre pendant près de 18 ans de la législature de cette province, je sais quelle importance revêt la pêche récréative, non seulement pour les provinces de l'Atlantique, mais également pour tout le Canada. Incidemment pour vous qui m'entendez dire pour la première fois que j'ai été membre de la législature provinciale pendant 18 ans, rangez vos calculatrices: mes électeurs et électrices ont eu le gros bon sens de m'envoyer y siéger quand j'avais 12 ans.

Je ne prétendrais certes pas être férue de pêche à la ligne, mais j'ai déjà pêché en compagnie de mon mari le fameux saumon de l'Atlantique. Mais, comme Wilf Carter le sait, nous avons d'excellents guides au goulet Larry's. Rendons donc à César ce qui appartient à César!

Mesdames et messieurs, le but de cette conférence est double. En premier lieu, il s'agit d'examiner l'ébauche d'un énoncé national sur la pêche récréative et de formuler des commentaires à ce sujet. Ensuite, il s'agit de recommander des mesures que les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux peuvent prendre pour promouvoir la pêche récréative au Canada.

Cette conférence est l'élément essentiel d'un processus amorcé en novembre dernier. Les premiers ministres se sont alors réunis pour discuter des défis que doit relever le secteur des pêches. Un de ceux qu'ils ont retenus est la nécessité de promouvoir la pêche récréative. Ils ont donc demandé aux ministres des pêches du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, d'accélérer l'élaboration des politiques et des programmes destinés à relever ce défi. Ils ont invité les deux paliers de gouvernement et le secteur privé à coordonner leurs efforts pour développer cette pêche.

Entre janvier et juin 1986, les Ministres des pêches se sont réunis pour considérer, entre autres, ce défi. En juin dernier, ils ont présenté l'Énoncé national sur la pêche récréative destiné à être discuté par le public et ont convenu de tenir cette conférence afin de recueillir les vues de la collectivité des pêcheurs récréatifs sur ce document et sur les mesures à prendre pour développer la pêche récréative.

Cette conférence poursuit également un troisième objectif qui se résume à fournir un cadre national permanent dans lequel les gouvernements et l'ensemble des pêcheurs récréatifs pourraient discuter des questions touchant cette pêche.

Depuis 1970, il y a eu sept conférences. Je crois savoir que beaucoup d'entre vous avez assisté à plusieurs d'entre elles sinon toutes. La dernière conférence à Vancouver, en 1984, avait pour thème "Regards vers les années 1990". On y a examiné les problèmes auxquels la pêche récréative est confrontée et on y a établi la nécessité d'une politique nationale sur la pêche récréative et d'une collaboration accrue entre le gouvernement et le secteur privé en ce qui concerne la gestion de ce type de pêche. L'ébauche d'énoncé national que vous avez devant vous constitue une première étape dans le processus de formulation de politiques. Depuis novembre 1985, les gouvernements fédéral, provinciaux et ceux des territoires ont également recherché de concert des moyens de promouvoir la pêche récréative.

Dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, les défis que comporte la gestion de la pêche récréative varient d'une province à l'autre. Les conditions sont différentes d'un bout à l'autre du pays, ce qui nécessite des approches adaptées à chaque province ou territoire. Une promotion de la pêche récréative fondée sur la coopération reconnaît que si des questions nationales nécessitent une action concertée, la plupart des initiatives conjointes seront réalisées par les provinces et les territoires et, mesdames et messieurs, je sais que votre Ministre est fermement partisan de cette démarche.

L'industrie de la pêche commerciale est florissante sur les côtes et dans les eaux intérieures du Canada, mais les répercussions considérables que la pêche récréative a sur l'économie canadienne n'ont pas toujours été appréciées à leur juste valeur. Vous le savez mieux que quiconque. Cependant, grâce aux efforts de personnes comme vous et d'initiatives telles que les enquêtes nationales sur la pêche sportive au Canada, il est maintenant prouvé que le nombre relativement important de pêcheurs à la ligne et l'argent qu'ils dépensent font d'eux d'importants utilisateurs des ressources halieutiques.

En fait, notre Ministre, M. Siddon, m'a dit lorsqu'il m'a invitée à cette conférence qu'il s'agissait d'un événement très important de son calendrier. Il attend avec intérêt vos recommandations touchant la promotion de la pêche récréative. Nous espérons que vos discussions seront aussi franches et ouvertes que possible et que les échanges de vues se feront librement, sachant que vous contribuez aux politiques nationales, régionales et provinciales. Je sais que le Ministre a l'intention de vous entretenir en détail de ses plans lorsqu'il vous parlera plus tard dans la journée.

Avant de venir à cette conférence, j'ai pu lire les documents d'information et j'y ai indiscutablement trouvé des propositions très novatrices, propositions qui, à mon avis, seront très importantes pour la pêche récréative comme, par exemple, placer au verso des permis de pêche des instructions concernant la remise à l'eau des captures là où cette pratique est nécessaire. Je sais que les avis sur la question sont très partagés dans cette salle, mais dans certains secteurs nous savons que cela est nécessaire. La création d'un organisme de pêche récréative selon le modèle de "Ducks Unlimited" pour recueillir des fonds pour la conservation et le développement était également fort intéressante. Il y en avait d'autres, comme un programme volontaire d'application des règlements dans l'ensemble du Canada, un code de déontologie pour les pêcheurs à la ligne et, bien sûr, des suggestions pour produire des revenus.

Voila quelques-unes des idées qui m'ont incitée à la réflexion lorsque j'ai lu vos excellents mémoires. Je n'ai nullement l'intention de me substituer aux conférenciers d'aujourd'hui et je m'en tiendrai donc là. J'attendrai avec impatience que les autres recommandations soient discutées au cours de cette conférence.

J'aimerais maintenant, mesdames et messieurs, vous expliquer comment la conférence doit se dérouler. Aujourd'hui, nous entendrons divers conférenciers qui donneront leurs points de vue sur des problèmes et des questions touchant des secteurs importants et qui feront des recommandations sur les mesures à prendre. Demain, nous nous diviserons en dix ateliers pour discuter de ces questions. Vous examinerez alors les propositions faites lors des présentations et ferez vos recommandations. Vendredi matin, les conférenciers résumeront les résultats des délibérations dans quatre secteurs-clé: l'énoncé national les questions touchant la conservation des ressources celles qui touchent leur utilisation, et les

questions ayant trait à la promotion du tourisme et au développement de l'industrie. Vendredi après-midi, après la clôture de la conférence, les représentants du gouvernement fédéral et de ceux des provinces et des territoires se réuniront pour étudier les recommandations et examiner leurs possibilités d'application. Les comptes rendus de cette conférence seront publiés et vous parviendront par la poste après la conférence.

ALLOCUTIONS DES MINISTRES

La pêche récréative au Canada: Le temps des bâtisseurs

L'honorable Tom Siddon
Ministre des Pêches et des Océans

Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue à la Conférence nationale sur la pêche récréative. Je constate d'emblée que nous avons déjà atteint l'un des grands objectifs de cette conférence en réunissant sous le même toit des Canadiens et des Canadiennes qui s'intéressent à cette pêche afin d'examiner ensemble une activité et une industrie canadiennes très importantes, qui se fondent sur une ressource précieuse.

Vous me permettrez, j'en suis sûr, de profiter de cette occasion pour vous expliquer la façon dont le gouvernement actuel et moi-même envisageons la pêche récréative au Canada.

Je voudrais faire le point sur la situation actuelle, tout en vous expliquant ce qu'elle pourrait être en réalité. Et pour conclure, je voudrais vous faire part de mesures précises que j'envisage pour mieux tirer parti de nos richesses.

Nous vivons dans un pays qui offre aux pêcheurs des possibilités uniques au monde, et cela m'a été révélé de façon éloquente ces derniers jours. Dimanche, je me trouvais au bord de la rivière Adams, en Colombie-Britannique, pour assister à l'arrivée du saumon rouge qui avait franchi des centaines de kilomètres depuis l'océan Pacifique. C'est une scène que tous les Canadiens et Canadiennes devraient voir, une rivière où les saumons rouges forment une masse si compacte qu'on a l'impression de pouvoir la franchir à pied sec.

Il s'agissait d'une des plus grandes remontes des dernières décennies. Entre-temps, plus au sud, les pêcheurs commerciaux de la Colombie-Britannique couronnaient une année record. Les festivités sur la rivière Adams ont eu lieu le jour d'Action de grâce, ce qui convenait parfaitement. De tous les pays au monde, c'est nous qui avons le plus de cours d'eau à saumon. La joie de taquiner et de capturer le saumon fait partie de notre patrimoine, un privilège offert à tous les Canadiens et Canadiennes.

À vrai dire, il est étonnant que nous puissions encore dire cela et que nous n'ayons pas été punis de notre complaisance dans ce domaine. Les grandes associations de pêcheurs et de protecteurs de la faune, y compris celles qui sont représentées ici aujourd'hui, ont déployé des efforts héroïques pour essayer de sensibiliser le secteur public à l'importance de la pêche récréative. À titre de responsable de la politique fédérale des pêches, je dirais cependant que nous avons refusé d'y voir clair sur ce point. Nous avons reconnu, à juste titre d'ailleurs, la valeur de la pêche commerciale. Malheureusement, nous n'avons pas su reconnaître l'apport de la pêche récréative à notre mode de vie et à l'économie nationale.

Il y a des raisons à cela. Vous pouvez mesurer les résultats de la pêche commerciale au nombre de tonnes. Vous mesurez les résultats de la pêche récréative aux heures, aux jours et aux semaines passés à pêcher. Le produit final est l'excitation, la stimulation, le plaisir et la lutte avec le poisson, expérience que des milliers de Canadiens et de visiteurs vivent chaque année. Cette pêche offre aux gens d'affaires, aux citadins, aux agriculteurs et aux politiciens la possibilité de s'évader loin des sources de tension et de bruit et de s'offrir une journée au bord de l'eau sans faire rien d'autre que d'attendre le poisson.

Mon épouse et moi avions l'habitude d'amener nos enfants pêcher à la cuiller dans la région du lac Meadow, dans le nord de la Saskatchewan. Dans ce silence idyllique, sans rien d'autre qu'une étendue presque entièrement sauvage entre vous et le Pôle nord, vous appréciez toute la valeur de cette pêche. Comment communiquer ce sentiment? Peut-être

n'est-ce pas possible; peut-être faut-il l'avoir vécu. Heureusement, il existe un autre type de valeur qui peut être définie plus clairement et qui est quantifiée dans les résultats de l'Enquête nationale sur la pêche récréative (Annexe D) qui vient d'être publiée par le ministère des Pêches et des Océans. Je me contenterai d'en mentionner trois.

En 1985, sur le plan des seules dépenses directes et sans tenir compte des retombées, la pêche récréative a rapporté 4,7 milliards de dollars à notre économie. En 1985, elle a attiré 950 000 visiteurs accompagnés de 187 000 enfants. Ils nous ont aussi apporté autre chose: 522 millions de dollars canadiens qui ont été crédités à notre balance commerciale.

Étant donné ces résultats, on peut se demander pourquoi je ne prend pas la tête d'un défilé de la victoire dans la rue College. Tout simplement, parce que nous avons à peine effleuré les possibilités que nous offre cette pêche. Nous sommes comme des agriculteurs qui disposent d'une magnifique récolte de blé n'occupant que quelques mètres carrés d'une exploitation très importante. Bien sûr, nous avons montré qu'il était possible de le faire, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

L'exemple le plus évident de cet état de choses est la situation du saumon et des salmonidés, domaine dans lequel mon mandat m'amène à intervenir directement.

Sur le plan du poisson, de la quantité capturée, des heures passées à pêcher, la pêche récréative du saumon est celle qui a la plus grande valeur au Canada. Ceci est vrai des espèces du Pacifique, du saumon de l'Atlantique et du saumon des Grands lacs. Cependant, lorsque vous examinez le nombre des participants, la pêche du saumon représente une part relativement faible de la pêche récréative au Canada.

Ici aussi, on peut parler de complaisance et de négligence. Il n'y pas autant de saumons qu'il devrait y en avoir. Au cours des cent dernières années, le poisson et son habitat ont subi d'énormes pertes.

Nous avons investi beaucoup d'argent et d'efforts pour remédier à cela. Par exemple, le Programme de mise en valeur des salmonidés en Colombie-Britannique a complètement redressé la situation sur cette côte. Cependant, à part quelques succès isolés, on enregistre une perte nette à l'échelle du pays.

Le moment est venu de renverser cette tendance et de cesser de tenir pour acquis ces magnifiques richesses nationales. Il nous faut maintenant non seulement penser à empêcher d'autres pertes, mais développer les ressources halieutiques en créant de nouveaux habitats et de nouvelles possibilités de pêche. Pour cela, il nous faut déployer un effort de développement d'un océan à l'autre, c'est-à-dire lancer une vaste entreprise inspirée par une vision qui soit à l'échelle des immenses possibilités qui s'offrent à nous.

Je tiens tout de suite à préciser qu'il ne s'agit pas d'un autre mégaprojet fédéral, lourd et centralisé, qui ne donnera aucun résultat en fin de compte. Nous n'avons pas besoin d'une autre stratégie de gaspillage de l'argent des contribuables. Certes, le gouvernement a un rôle à jouer, mais celui-ci consistera à centrer et à diriger les efforts, à donner des conseils scientifiques et à créer le cadre juridique des mesures à adopter. Cependant, la mise en oeuvre de ces mesures peut et doit être assurée par des particuliers et par des intérêts privés.

Je suis décidé à recourir à tous les moyens dont dispose le gouvernement pour atteindre cet objectif.

Voici ce que je me propose de faire:

Premièrement, j'ai l'intention d'assumer la responsabilité qu'a le gouvernement fédéral de prendre la pêche récréative au sérieux et de dûment reconnaître les mérites de cette industrie. Pour commencer, il faudra prévoir des dispositions législatives pour cette pêche. Actuellement, il n'y en a pas ou, du moins, pas de précises. Si vous examinez la législation sur la pêche, vous constaterez que ce secteur en est pratiquement absent.

Je veux changer cette situation. Je veux que l'on reconnaisse explicitement le statut de la pêche récréative. Après les consultations appropriées, je proposerai au Cabinet certains changements à la législation sur les pêches. Ces changements permettront à nos lois de devenir de meilleurs instruments de protection de la pêche récréative.

Tous ces projets n'en sont qu'au stade de l'ébauche, mais il m'est aisé d'imaginer des changements qui nous permettraient de placer certaines espèces dans la catégorie des poissons-gibiers gérée directement par le gouvernement fédéral et de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la protection et la gestion. La liste, en fin de compte, pourrait inclure le saumon de l'Atlantique, le saumon des Grands lacs, le saumon du Pacifique et la truite anadrome. Ces espèces pourraient en être retranchées ou ajoutées, selon l'évolution de la situation.

Ensuite, je souhaite mettre fin au gaspillage d'une autre ressource nationale. Par là, j'entends notre inaptitude à profiter du fait que le Canada compte un très grand nombre d'intervenants qui s'intéressent à la pêche récréative. Je les connais très bien. Il s'agit de particuliers, d'entreprises et d'organismes qui souhaitent vraiment consacrer de l'argent à la mise en valeur de cette pêche. Cet appui demeure négligé, pour ne pas dire qu'il n'est même pas sollicité. La situation s'explique surtout par le fait que le gouvernement fédéral n'a pas facilité ce genre d'apport. Il n'existe actuellement pas de mécanisme de dégrèvement fiscal qui l'encourage. En négligeant d'établir un tel mécanisme, nous avons en quelque sorte créé un obstacle au financement.

Pour faire progresser le secteur de la pêche récréative, nous devons d'abord remédier à la situation. C'est un des principaux objectifs que je compte fixer à mon ministère, en commençant par le secteur de la pêche récréative dont Ottawa est responsable. J'ai l'intention de m'engager personnellement, d'engager mon Ministère et d'affecter une somme modeste à la création de trois fondations nationales du saumon, celles de l'Atlantique, des Grands lacs et du Pacifique.

Il s'agira là d'organismes sans but lucratif qui serviraient d'intermédiaires, recevraient les contributions des particuliers et des entreprises pour ensuite les redistribuer aux associations, aux groupes communautaires et aux groupes d'autochtones. Un réseau de sources de financement serait ainsi constitué en faveur de la mise en valeur du saumon dans l'ensemble du Canada.

J'en ai déjà parlé, à titre officieux, à des dirigeants d'entreprises. Tous, sans exception, souhaitent vraiment participer à ce projet. On m'a même demandé à plusieurs reprises à qui il fallait adresser le chèque.

À ceux qui pensent qu'il s'agit-là d'une chimère, je répondrai par ces deux mots: "Canards Illimités." Il est ici question d'appliquer les mêmes principes généraux qui ont inspiré cet organisme et d'autres organismes fauniques. Ainsi, est-il inconcevable d'envisager un organisme comme "Saumons Illimités"?

Étant donné l'intérêt manifesté jusqu'à présent, je pense que nous pouvons espérer des contributions privées de l'ordre de centaines de millions de dollars au cours d'une période de cinq ans. Avec un tel financement, nous pourrons réaliser nos objectifs.

Les événements prouvent ce que j'avance.

Il y a quelques années, quelqu'un a libéré accidentellement du saumon rose du Pacifique dans le lac Supérieur. Cette espèce se retrouve maintenant partout, jusque dans des lacs inférieurs. Nos voisins, sur la rive opposée du Lac, ont vu leur projet de mise en valeur couronné de succès. Vous pouvez aujourd'hui pêcher du saumon coho et quinnat près de Toronto, tout cela dans un réseau d'eau douce qui, il y a vingt ans, comme le saumon, avait été déclaré pratiquement moribond.

Le MPO a réalisé un extraordinaire projet de mise en valeur dans la rivière des Exploits, à Terre-Neuve. D'un cours d'eau dont avait pratiquement disparu le saumon de l'Atlantique, il a fait l'une des rivières les plus poissonneuses du monde.

Ces résultats ont été obtenus petit à petit, de manière presque ponctuelle; nous visions uniquement à recouvrer les pertes. Imaginez ce que pourraient être les résultats d'efforts systématiques déployés partout au Canada dans le cadre d'un projet axé sur le développement des ressources.

Ces fondations pourraient également s'inspirer de "Canards Illimités" sur un autre plan. Des fonds iront aux associations et aux fédérations, desquelles dépend la réussite de toute cette entreprise; d'autres fonds serviront au rétablissement et à l'expansion de l'habitat dans toutes les régions du Canada. L'énoncé de politique pour ce genre de projets vient justement d'être officiellement présenté.

C'est en effet jeudi dernier, à la Chambre des Communes, que j'ai présenté une nouvelle politique nationale sur la gestion de l'habitat du poisson. Je sais bien qu'en dehors du gouvernement, les énoncés de politique ne suscitent pas tellement d'intérêt. Mais croyez-moi, ils jouent un rôle important dans le système. Ils agissent à la manière de lentilles convergentes en concentrant l'attention sur des objectifs précis. La politique dont il est ici question met l'accent sur l'expansion de l'habitat. L'objectif global est de réaliser des "gains nets". En termes plus clairs, cela signifie "croissance". Plus d'habitats, plus de poissons, plus de possibilités pour les pêcheurs récréatifs.

En promulgant toutes ces mesures, je tiens compte du fait que je suis Ministre de *toutes* les pêches: récréative, commerciale et autochtone. Les titulaires de mon poste savent qu'ils sont sur la bonne voie lorsque les trois groupes de pêcheurs sont en colère contre eux ou, au contraire, lorsqu'ils les applaudissent. Il est encore trop tôt pour les applaudissements. Mais je sais qu'avec le scénario que je vous propose, les trois groupes sont gagnants.

En stimulant la participation financière du secteur privé, nous disposons de plus de fonds publics pour améliorer les stocks commerciaux, en Colombie-Britannique comme ailleurs.

Plus de poissons signifie moins de disputes lorsque vient le moment de partager le gâteau; plus celui-ci est gros, plus les convives assis autour de la table se sentent rassurés.

Les pêcheurs autochtones n'ont pas été oubliés. Cette approche offrira aux collectivités de nouvelles possibilités d'autonomie. Un niveau de financement stable et plus fiable ouvrirait de nouvelles perspectives de développement. Dans de nombreux cas, cela pourrait se traduire par l'expansion de sous-secteurs de l'industrie de la pêche récréative qui seraient dirigés par des autochtones sur leurs propres terres.

Au cours des prochaines semaines, je pousserai ces deux initiatives.

En terminant, laissez-moi vous dire que j'aurai du plaisir à faire ce travail. Dans le domaine des pêches, on doit très souvent se battre contre des forces supérieures.

Il y a également de nombreux défis à relever, mais les chances sont de notre côté. Dans l'industrie de la pêche récréative, nous avons la bonne fortune de pouvoir compter sur une base solide pour réaliser d'immenses projets.

Le gouvernement dont je fais partie a été élu en promettant d'étendre nos frontières, d'aller au-delà du *statu quo*, d'apporter des changements, de libérer l'énergie contenue du secteur privé, d'exploiter le potentiel existant, d'établir de grands objectifs et de chercher à les réaliser. C'est ce que nous essayons de faire aujourd'hui dans l'industrie canadienne de la pêche récréative.

Dans cette industrie, tout comme dans d'autres domaines, nous sommes encore des pionniers, les possibilités de croissance ne sont limitées que par notre imagination et par notre confiance en nous-mêmes. Notre objectif, comme l'a dit George Bernard Shaw, devrait être de voir les choses comme elles pourraient être et de se dire "pourquoi pas?".

Je fais appel à votre appui et compte sur vous et votre collaboration active pour faire de ce projet un succès.

Je vous remercie de votre attention.

ALLOCUTIONS DES MINISTRES

La pêche récréative en Ontario

L'honorable Vincent G. Kerrio
Ministre des Richesses naturelles de l'Ontario

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à la huitième Conférence canadienne sur la pêche récréative.

Certains d'entre vous participez à ces conférences depuis la toute première, qui a eu lieu en 1970. Nous nous intéressons tous à la pêche récréative, mais probablement pour des raisons très différentes.

Ces raisons sont aussi variées que le sont les pêches dans nos provinces respectives, qu'elles se fassent sur la plate-forme continentale de l'Atlantique, dans les cours d'eau des Rocheuses ou dans les milliers de lacs du Bouclier canadien.

Le passionné de pêche sportive songe probablement à un trophée pour orner son salon ou sa salle de séjour. Le propriétaire de pavillons de pêche et le vendeur d'articles de pêche songent bien sûr à de beaux poissons, mais aussi à la prospérité de leur commerce. Le propriétaire de chalet songe au bon repas qu'il pourra s'offrir grâce à ses talents de pêcheur. Laquelle de ces perceptions est la plus réaliste? Elles le sont toutes.

Ce qui importe, ce n'est pas que les gens s'intéressent à la pêche récréative pour la même raison, c'est qu'ils s'y intéressent tout court. Toutes les personnes présentes ici aujourd'hui partagent la conviction que la pêche récréative a, comme on l'a dit lors de la première conférence en 1970, une importance de plus en plus grande.

L'enquête sur la pêche sportive au Canada en 1985, qui a été rendue publique aujourd'hui, abonde d'ailleurs dans ce sens. Les statistiques sont impressionnantes. En 1985, sept millions de pêcheurs à la ligne, dont six millions de Canadiens et Canadiennes, ont pu pratiquer leur sport favori au Canada; ces pêcheurs ont consacré chaque année 4,7 milliards de dollars aux biens et services liés à la pêche. Cela représente une augmentation annuelle de 12 % depuis la dernière enquête nationale effectuée en 1980.

D'autres statistiques tout aussi éloquentes vous ont été communiquées plus tôt aujourd'hui. Recettes de près de 522 millions de dollars provenant des exportations, des prises s'élevant à plus de 110 000 tonnes métriques, des investissements totalisant 8,6 milliards de dollars. L'industrie croît à une vitesse fulgurante.

Ici, en Ontario, nous reconnaissons depuis longtemps l'importance de la pêche récréative, non seulement sur le plan social mais aussi sur le plan économique. C'est peut-être plus facile pour nous qui ne sommes pas influencés par l'existence d'une flottille commerciale de pêche côtière. Mais nous apprécions également l'importance de la pêche récréative, car c'est en Ontario qu'elle est la plus populaire. Notre province accueille en effet près des deux tiers de tous les pêcheurs à la ligne étrangers qui viennent au Canada. Nous recevons également plus de la moitié des dollars dépensés par eux au Canada.

En outre, 44 % de tous les pêcheurs à la ligne canadiens pêchent en Ontario. Ils sont responsables d'environ 38 % de tous les investissements bruts. L'Ontario fournit 41 % de tout le poisson capturé par les pêcheurs à la ligne dans l'ensemble du pays. Cela représente un apport économique extrêmement important pour notre province, mais nos ressources sont en même temps mises à rude épreuve. Je comprends fort bien vos préoccupations et vos problèmes. Nous avons les mêmes en Ontario et à grande échelle.

L'importance économique de la pêche récréative commence petit à petit à être reconnue sur le plan national. Il doit pourtant vous arriver tout comme à moi de penser parfois que le public ignore à peu près tout de la situation des ressources halieutiques canadiennes.

Je crois cependant que les choses changent. Le public est en train de prendre conscience des problèmes auxquels nous devons faire face et, à mon avis, il s'en préoccupera de plus en plus.

J'aimerais vous parler d'un certain nombre de changements sociaux et technologiques qui sont responsables de l'évolution de l'attitude du public.

Le premier de ces changements concerne le fléchissement de la suprématie historique de la pêche commerciale sur les autres types de pêche. Cette tradition remonte à plus de 400 ans, c'est-à-dire à la colonisation et à la pêche sur les bancs de Terre-Neuve. C'est de cette époque que date l'idée que l'utilisation et la gestion des ressources halieutique doivent être uniquement commerciales.

Aujourd'hui, toutefois, notre société voit les choses différemment. Beaucoup plus d'utilisateurs profitent des ressources et cela de façons très diverses.

Mentionnons à titre d'exemple qu'il y a parmi les pêcheurs sportifs différentes catégories de pêcheurs. C'est d'ailleurs probablement pour tenir compte de cette réalité que la Conférence canadienne sur la pêche sportive est devenue la Conférence canadienne sur la pêche récréative.

Le fait que les ressources fassent aujourd'hui l'objet de multiples utilisations a entraîné d'autres changements concernant la façon de les gérer. Cette gestion a complètement changé et ne se fait effectivement plus seulement en fonction de l'exploitation commerciale. Nous devons maintenant tenir compte des attentes des pêcheurs récréatifs, des pêcheurs autochtones, des pêcheurs commerciaux, des personnes qui pratiquent la pêche de subsistance, pour n'en citer que quelques-uns.

Il n'y a pas si longtemps, on privilégiait une approche axée sur l'exploitation intensive des ressources; nous avons depuis compris que ces ressources n'étaient pas illimitées et que des mesures de conservation et de mise en valeur étaient essentielles. L'exploitation a donc cédé le pas à la conservation, la pêche intensive au rétablissement des stocks.

Un troisième élément très important est l'augmentation considérable de l'intérêt manifesté par le public à l'égard de nos pêches. Il est de plus en plus conscient que la pêche récréative contribue de manière importante au bien-être national, tant sur le plan social que sur le plan économique; les statistiques que je vous ai communiquées en font d'ailleurs foi. Cette prise de conscience s'est faite à point nommé: au moment où l'apport de la pêche récréative sur le plan social est en voie de devenir encore plus important.

Nous avons de plus en plus de temps libres. L'avènement de la robotique, de la puce des ordinateurs, a bouleversé notre façon de travailler. L'ère industrielle cédera sous peu le pas à l'ère de l'information, ce qui devrait notamment se traduire par une augmentation du temps consacré aux loisirs. On s'attend donc à ce que les activités de pêche augmentent et à ce que le public participe plus activement à la gestion des ressources.

Le fait que le public joue un plus grand rôle dans la gestion des ressources naturelles constitue le quatrième élément dont je veux vous parler. Cette tendance devrait s'avérer profitable pour vous, pour moi et pour les ressources. Il est facile de comprendre ce qui se passe. Ayant plus de loisirs, les gens pêchent non seulement davantage, mais ils ont aussi le temps et le goût d'améliorer la qualité de leurs activités.

J'occupe le poste de Ministre des Richesses naturelles de l'Ontario depuis un peu plus d'un an. Les gens réclament à cor et à cris non seulement une participation aux prises de décisions, mais aussi la possibilité d'agir. Il n'est pas question pour eux d'accepter passivement le maintien du *statu quo*. Les gens n'hésitent plus aujourd'hui à remettre notre gestion en question. Ils s'attendent à ce que nous justifions nos décisions et, par-dessus tout, ils veulent pouvoir intervenir directement.

Ce vaste potentiel humain peut et doit être utilisé. Au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, nous avons donc canalisé tout cet intérêt et cette énergie dans des entreprises coopératives telles que des journées d'accueil où il a été question de planification de la gestion des pêches et de travail bénévole.

Les bénévoles n'ont rien de nouveau pour notre Ministère, car on y travaille depuis plusieurs dizaines d'années avec eux. Prenons l'exemple de Phil Fisher, du district de Niagara, à qui j'ai eu récemment le plaisir de remettre une récompense, à Fonthill. Phil est un agent de conservation-adjoint qui travaille bénévolement avec le Ministère depuis 1930. Il a consacré un nombre incalculable d'heures à divers projets.

Il y a aussi des bénévoles comme la *Oxford Fish and Game Protection Association*, qui a construit 1 000 nichoirs pour merles bleus et les a distribués lors de l'*International Plowing Match and Farm Machinery Show*, près de London.

Nos bénévoles participent à toutes sortes d'activités, mais en particulier à des projets récréatifs de plein-air. Ainsi, il y en a qui travaillent comme hôtes dans certains de nos parcs provinciaux. Ils passent tout l'été au parc, accueillent les visiteurs et aident les campeurs à s'installer. L'an dernier, les bénévoles des parcs provinciaux ont fourni 1 500 jours de travail.

Les scouts de la région de Thunder Bay ont planté 17 000 arbres en 1985 et ont bien l'intention de dépasser ce chiffre cette année. Comme vous pouvez le constater, le travail bénévole n'est pas nouveau au Ministère.

Ce qui est relativement nouveau, ce sont nos programmes de participation communautaire à la gestion des pêches et à celle de la faune. Bien que ces programmes ne soient pas uniques en leur genre, ils constituent une innovation sur la scène canadienne. Permettez-moi de m'attarder un moment sur ces programmes, car ils méritent de faire partie d'un mouvement populaire vu leur succès phénoménal. Que vous pratiquiez la pêche comme métier ou comme passe-temps, ces programmes vous offrent peut-être le moyen de faire quelque chose de valable.

Le programme de participation communautaire à la gestion des pêches (PPCGP) a vu le jour en 1982. Il a été modelé sur le programme de participation du public de la

Colombie-Britannique. Un organisme ou une personne (un club de chasse et pêche, un groupe communautaire, un groupe de scouts) soumet une idée susceptible d'améliorer la pêche. Il peut aussi bien s'agir d'un projet visant l'amélioration de l'habitat, d'un projet de pisciculture que d'une étude sur des populations de poissons. Nous fournissons l'argent pour le matériel et l'équipement ainsi que les spécialistes, s'il y a lieu. Les bénévoles fournissent la main-d'oeuvre.

En 1982, nous avons approuvé 22 projets auxquels ont participé environ 200 bénévoles. La croissance du PPCGP a depuis été très rapide. À ce jour, 447 projets sont soit terminés soit en voie de l'être, et l'on estime qu'au moins 5 000 personnes y ont pris part.

Ce programme a remporté un tel succès que nous avons, l'année dernière, mis sur pied un programme semblable pour la gestion de la faune, le PPCGF. Au cours des neuf premiers mois d'existence de ce nouveau programme, 84 projets auxquels ont directement participé 5 000 personnes ont été mis en oeuvre.

Voici d'autres statistiques sur le PPCGP. De 1982 à 1985, les bénévoles ont nettoyé plus de 16 000 mètres de cours d'eau et créé environ 21 000 mètres carrés de frayères pour le doré et la truite. Nos 72 projets de pisciculture ont permis la production de huit millions de poissons pour l'ensemencement, ce qui représente plusieurs millions de dollars. Le climat de bonne volonté ainsi créé n'a pas de prix.

Le premier projet communautaire de grande envergure en Ontario a été approuvé en vertu du PPCGP. Il porte sur la construction d'une échelle à poissons qui permettra aux salmonidés qui viennent frayer d'accéder au cours supérieur de la rivière Saugeen, une grosse rivière qui se jette dans le lac Huron à la hauteur de Southampton. Ce projet a nécessité la collaboration de dizaines de personnes et notamment d'une demi-douzaine de clubs de pêche à la ligne, des autorités locales responsables de la conservation, des propriétaires du barrage et de la municipalité de Walkerton. Des entreprises locales se chargent de clôturer le site et d'installer l'éclairage, des associations et des clubs sportifs versent de l'argent en espèces. La Dofasco fournit des matériaux.

Le financement requis pour ce projet et pour d'autres projets du même genre provient d'une source nouvelle. Dès l'an prochain, l'Ontario délivrera un nouveau permis de pêche récréative de résident. Les conditions de délivrance et le prix de ce permis ont été établis après consultation de milliers d'Ontariens. Ceux-ci nous ont fait connaître leur point de vue à l'occasion de plus de 30 journées d'accueil tenues plus tôt cette année. Ils n'ont pas mâché leurs mots dans leurs réponses au questionnaire que nous avons également distribué.

L'idée de ce nouveau permis a reçu un accueil très favorable, mais la même réponse est constamment revenue: "... d'accord, tant que l'argent fourni par le nouveau permis est réinvesti dans la pêche". C'est bien ce que nous allons faire. Un montant équivalant aux recettes de la vente de ce permis (elles pourraient atteindre 10 millions de dollars par année) sera réinvesti dans les programmes de gestion des pêches tel que le PPCGP. Cet argent servira à financer de nouveaux projets de recherche, de pisciculture, de rétablissement, d'ensemencement et de programmes faisant appel aux bénévoles.

Je crois que les programmes tels que le PPCGP et le PPCGF augurent bien de l'avenir, d'une époque où les gens seront de plus en plus soucieux de participer directement à la gestion de la pêche récréative.

À titre d'utilisateurs et de gestionnaires des ressources, vous faites face à de nombreux problèmes touchant l'accessibilité, l'allocation, la mise en valeur et la restauration des habitats. Vous n'êtes cependant plus seul avec ces problèmes. Il existe autour de vous des personnes qui veulent non seulement partager les ressources et prendre part aux décisions concernant la gestion de ces ressources, mais aussi travailler activement à assurer la viabilité de l'industrie. Elles savent bien que les problèmes avec lesquels la pêche récréative est aux prises nous concernent tous.

Au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, nous nous sommes rendus compte, à l'occasion des rencontres que nous avons organisées et des programmes faisant appel aux bénévoles, que les personnes intéressées à la pêche récréative débordent d'enthousiasme et d'énergie. Il vous faut absolument trouver des moyens de travailler avec eux, tout comme vous travaillez déjà avec tous ceux qui sont présents ici ce soir. Unissons nos efforts pour améliorer la situation de la pêche récréative d'un océan à l'autre.

ALLOCUTIONS DES MINISTRES

Possibilités offertes par le tourisme

L'honorable Bernard Valcourt
Ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme

Je suis heureux de me trouver parmi vous aujourd'hui, car cela me donne l'occasion de parler de quelques-uns de mes sujets favoris: les petites entreprises, le tourisme et la pêche. Vous vous demandez peut-être ce que ces trois choses ont en commun. Eh bien pour commencer, je dirai que les deux premières font partie de mon travail de politicien et que la troisième est mon passe-temps préféré lorsque je ne travaille pas. Vous voyez donc que je me trouve ici dans mon élément.

Nous nous somme réunis aujourd'hui pour examiner une des plus importantes ressources naturelles du Canada, la pêche récréative, et pour voir comment celle-ci pourrait devenir encore plus importante si l'on exploitait son potentiel touristique.

L'ébauche d'énoncé de politique que vous avez en mains aide beaucoup à situer l'industrie de la pêche récréative aujourd'hui et à voir ce qu'elle pourrait être dans l'avenir. Ce document indique, par exemple, que cinq millions de Canadiens et Canadiennes de tout âge pêchent à titre récréatif chaque année. Un autre million de pêcheurs viennent ici tous les ans, principalement des États-Unis, pour profiter de l'immense diversité de poissons combatifs qu'on trouve dans nos eaux côtières et intérieures.

La pêche, tant celle de subsistance que la pêche sportive, est une activité vieille comme le monde. Pourtant, notre industrie de la pêche récréative en est encore à ses premiers balbutiements lorsqu'il s'agit d'exploiter ses possibilités de création de revenus. En fait, c'est là l'un de ses principaux atouts. Nos lacs et nos cours d'eau, de même que nos eaux côtières, ont conservé leur attrait naturel. De plus, nous pouvons offrir aux visiteurs américains un taux de change très intéressant pour leurs dollars et un milieu dans lequel ils se sentent vraiment à l'aise.

Je suis heureux de vous signaler que les excellentes occasions offertes aux touristes commencent vraiment à porter fruit. Les estimations préliminaires concernant les recettes du tourisme pour les mois d'avril, mai et juin — soit bien avant la saison de pointe — montrent qu'il y a eu une augmentation de 23,2 % par rapport à la même période en 1985.

En même temps, les dépenses des Canadiens et Canadiennes à l'étranger n'ont augmenté que marginalement. Le déficit du Canada au titre du tourisme a donc baissé de 49,4 %, baisse qui est d'ailleurs fort bienvenue.

Il est bien entendu que ces visiteurs n'étaient pas tous des pêcheurs en quête de saumon, de truite arc-en-ciel, de doré ou de brochet. Il est probablement juste de dire que la majorité d'entre eux étaient des touristes américains en visite à l'Expo 86 de Vancouver, exposition spectaculaire dont l'objectif de 20 millions de visiteurs a été dépassé avant qu'elle ne ferme ses portes la semaine dernière. Le nombre des touristes américains qui ont visité la Colombie-Britannique en cette année de l'Expo a augmenté de 75%. Cela a aidé à porter à 7,77 millions le nombre de visiteurs américains qui avaient passé une nuit ou plus au Canada en date de la fin juin.

Quelque 1 123 000 visiteurs sont aussi venus d'outre-mer, une augmentation de 21,7 % par rapport à l'année précédente. Il se peut que 1986 ait été notre meilleure année sur le plan touristique depuis 1967, année de l'Expo de Montréal.

Je suis sûr que vous conviendrez avec moi que si nous aimons beaucoup recevoir des visiteurs, les sommes qu'ils dépensent ici sont aussi les bienvenues. Cet argent aide plus qu'un peu à subvenir à nos propres besoins.

Malheureusement, il n'y aura pas d'Expo l'an prochain pour attirer les foules. Nous continuerons cependant d'avoir des factures à régler. Il importe donc plus que jamais de développer l'industrie du tourisme afin d'attirer des visiteurs pendant toute l'année. Et c'est ici que nous avons besoin de votre aide.

L'ébauche d'énoncé de principes contient d'importantes suggestions sur la façon dont nous pourrions travailler ensemble pour atteindre nos objectifs. Comme l'indique ce document, les ressources naturelles du Canada offrent une foule de possibilités de vacances aux visiteurs et aux Canadiens. Leur potentiel touristique demeure cependant sous-exploité. Notre première responsabilité est de répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes, mais cela laisse amplement de possibilités pour ouvrir également des secteurs sous-utilisés aux visiteurs. L'ébauche d'énoncé de politique propose que les gouvernements, les groupes d'utilisateurs des ressources, tels que ceux qui sont représentés ici à cette conférence, et l'industrie travaillent ensemble à la définition des besoins des touristes et à la détermination des secteurs de pêche qui pourraient attirer les pêcheurs étrangers. Nous devons aussi intégrer notre promotion de la pêche récréative aux stratégies de commercialisation provinciales et nationales du tourisme. Enfin, il appartient à l'industrie de la pêche récréative de mettre au point les formules vacances qui attireront les touristes. Je puis vous assurer que mon Ministère et Tourisme Canada sont plus que prêts à mettre vos suggestions en oeuvre.

Tourisme Canada a même entrepris avec succès des initiatives de commercialisation conjointes avec le secteur privé afin de promouvoir les vacances d'automne au Canada. Les saisons intermédiaires pourraient être davantage exploitées par la promotion de la pêche récréative hors-saison. Il s'agit d'une question que j'aimerais examiner dans les mois à venir avec le ministre Tom Siddon, mes homologues provinciaux et le secteur privé.

Tourisme Canada vise aussi à situer la pêche récréative dans le contexte des vacances de plein-air, c'est-à-dire à ne pas se limiter à la pêche, mais à inclure aussi des activités telles que l'observation du frai des saumons et la plongée sous-marine. Je veux parler ici des possibilités d'élargir les horizons de la pêche sportive afin d'englober toute une gamme d'expériences connexes qui ne comportent pas nécessairement la prise de poissons.

Pour atteindre cet objectif, nous avons élaboré des ententes accessoires avec les provinces, ententes accessoires qui prévoient une aide au développement et à la commercialisation pour les pourvoyeurs et les camps de pêche. Les ententes accessoires conclues avec le Québec et le Manitoba portent sur la pêche récréative et les produits prioritaires.

Des représentants de mon Ministère ont aussi trouvé des statistiques intéressantes sur les préférences et les habitudes des voyageurs américains, tant chez eux qu'au Canada. Ces statistiques montrent, par exemple, que quelle que soit l'année examinée, un touriste américain sur cinq, soit un total d'environ 25 millions de personnes, choisit des vacances de plein-air. Ce type de tourisme constitue environ 10 % du marché total. La part du Canada n'est que de 5,4 % de ces 25 millions de vacanciers, soit quelque 1,6 million de touristes.

Nos recherches indiquent que les touristes américains qui passent des vacances de plein-air sont en quête de beaux endroits où il y une foule de choses à faire et à voir, à condition qu'ils ne soient pas trop sauvages. Ils aiment aussi avoir le sentiment de vivre une véritable aventure pas trop loin de chez eux. Pour les attirer au Canada, il nous faut les persuader que notre pays n'est pas que nature sauvage, que nous nous trouvons à une distance relativement peu éloignée et que nous leur offrons un climat hospitalier, à plus d'un titre.

Les recherches indiquent que nous devrions viser les personnes plus âgées, celles qui ont pris leur retraite et celles qui sont allées au collège, de même que les familles peu nombreuses. Leurs destinations favorites se trouvent dans l'Ouest, soit les Rocheuses et la côte du Pacifique. Elles manifestent aussi un certain intérêt pour l'Ontario et le Québec, mais, malheureusement, semblent peu s'intéresser au Nord de la Saskatchewan, à l'Arctique et à Terre-Neuve.

Vous voyez que nous devons donc persuader nos cousins américains d'explorer des régions moins développées et, en même temps, nous devons améliorer ce que nous avons à leur offrir dans ces régions.

Nous avons dépensé cette année plus de dix millions de dollars en publicité touristique à la télévision et dans les revues américaines. Notre thème était "Canada: The World Next Door", et il portait sur trois points-clés: notre patrimoine, c'est-à-dire notre histoire et notre culture; le Canada d'aujourd'hui avec ses grandes villes, sa vie nocturne fort animée et ses restaurants gastronomiques, et, enfin, la nature et toutes les possibilités de loisirs en plein-air.

Plus précisément, nous avons dépensé 200 000 $ en publicité dans les journaux américains afin de promouvoir la pêche et les loisirs de plein air au Canada. Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été nos partenaires dans le cadre de ce programme coopératif.

Le thème de notre publicité visant les amateurs américains de pêche récréative était: "Get a line on fabulous fishing". Évidemment, nous ajoutions aussi qu'ils pouvaient profiter d'un intéressant taux de change, soit environ 40 %, pour leur dollar.

De plus, nous avons fourni une aide appréciable à l'industrie de la pêche récréative afin de la rendre plus attrayante sur le plan commercial. En Colombie-Britannique, par exemple, nous avons versé 50 000 $ à un certain nombre d'exploitants d'entreprises commerciales pour les aider à organiser des vacances de pêche pour les touristes.

À l'autre bout du pays, plus de 225 000 $ ont été octroyés à des pourvoyeurs du Nouveau-Brunswick pour la construction de nouvelles installations ou l'expansion d'installations existantes. Une aide semblable a été fournie à la Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et au Labrador. Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont aussi bénéficié de subventions, de prêts et d'autres formes d'aide analogues.

Comme je l'ai déjà dit, nous considérons que la pêche récréative fait partie du programme visant à encourager le tourisme tout au long de l'année — des vacances d'hiver aux vacances d'été — et la visite de nos grandes villes en toutes saisons.

Le tourisme apporte environ 20 milliards de dollars par année à l'économie du Canada. Il fournit des emplois à 600 000 personnes dans toutes les régions et figure parmi les dix premières industries du pays pour ce qui est du produit national brut et parmi les six premières pour ce qui est des recettes sur le marché des changes. C'est l'une de celles qui croissent le plus rapidement au Canada et elle est le plus important employeur du pays.

Je vis au Nouveau-Brunswick et j'y pêche souvent. Comme vous le savez, le Nouveau-Brunswick compte deux rivières de réputation internationale: la Restigouche et la Miramichi. Les avantages économiques annuels qui découlent de l'industrie de la pêche du saumon au Nouveau-Brunswick sont évalués à plus de 11 millions de dollars, sans compter la création de plus de 1 200 emplois.

Je peux vous assurer que mon collègue, l'honorable Tom Siddon, et moi-même, nous engageons à mettre en valeur les stocks de poisson du Canada et à protéger le milieu dans lequel ces stocks vivent. Nous savons que la mise en valeur et la protection des stocks de poissons sont à l'avantage de nos deux ministères et de l'industrie de la pêche récréative.

Je sais, comme je l'ai déjà dit lors d'autres réunions dans les semaines qui viennent de s'écouler, qu'on s'inquiète de la décision du gouvernement de confier le tourisme et les petites entreprises à un seul ministre, en l'occurrence moi-même. Je crois fermement que ces craintes sont injustifiées et que ces deux secteurs sont étroitement liés.

Après tout, l'industrie du tourisme est constituée d'un grand nombre de petites entreprises qui, considérées dans leur ensemble, forment l'un des secteurs les plus importants du pays et je crois que le fait de confier ce secteur-là à un seul ministre sera à l'avantage de la PME canadienne.

J'aurai ainsi plus de pouvoirs pour exposer au Cabinet les problèmes qui me sont soumis concernant le tourisme. Cela signifie qu'il vous sera plus facile d'avoir votre mot à dire dans la formulation des politiques du gouvernement concernant votre industrie.

En tant que ministre d'État au Tourisme, mon but est de faire de cette industrie extrêmement importante la plus grande des petites entreprises et la première source de devises étrangères au pays. Je crois qu'en travaillant ensemble nous pouvons atteindre cet objectif.

Merci et bonne pêche.

ÉNONCÉ NATIONAL

Point de vue d'un groupe consultatif non gouvernemental

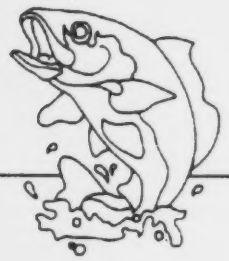

Dr Wilfred M. Carter
Fédération du saumon de l'Atlantique

Dans l'introduction de son magnifique ouvrage *Return to the River*, Roderick Haig-Brown déplore le nombre excessif de barrages qui ont transformé le Columbia, ce fleuve grandiose, en une série de bassins d'eau douce. "Jamais, dit-il, il n'y a eu sur terre un fleuve semblable; il n'y en aura plus jamais d'autre jusqu'à ce que ces barrages tombent en pourriture avant d'être emportés et que des milliers d'années s'écoulent pour que le fleuve reprenne son aspect d'antan - et même alors ... mais, il est peut-être possible de trouver le moyen de neutraliser ces effets; l'homme ne réussit pas très bien à venir en aide aux poissons, mais peu à peu il commence à apprendre. S'il en est ainsi, les poissons feront leur part, ils survivront et peut-être même iront-ils jusqu'à se multiplier." C'est en relisant *Return to the River* que m'est revenue en mémoire une phrase citée dans les objectifs de l'énoncé national de politique où l'on affirme qu'il est irréaliste de s'attendre à ce que notre milieu retrouve son état originel, c'est-à-dire celui d'avant la Confédération. Roderick Haig-Brown aurait sans doute été déçu d'entendre cela, mais il aurait acquiescé parce que d'abord et avant tout, c'était un réaliste. Et je crois qu'il aurait été d'accord avec la philosophie de base, les principes directeurs et les objectifs qui animent l'énoncé national, quoiqu'il eût pu y relever certaines omissions.

J'ai eu la tâche plutôt ingrate d'analyser les observations du Groupe consultatif du secteur privé et de traduire leurs préoccupations dans un énoncé de politique au nom de ce secteur.

L'énoncé national de politique proposé par les Ministres des pêches (Annexe A) est un document qui, pour la première fois, fait ressortir le besoin pressant d'établir des principes directeurs et des objectifs concernant la mise en valeur et l'utilisation des ressources halieutiques à des fins récréatives. Il souligne aussi les domaines de coopération entre les gouvernements d'une part et, d'autre part, entre les gouvernements et les utilisateurs afin de conserver, de restaurer, et d'améliorer la pêche récréative. La majorité des personnes interrogées sur l'énoncé national de politique n'ont pas hésité à souscrire aux principes formulés par les Ministres.

Les objectifs de l'énoncé sont ambitieux et louables et ils recevraient pour la plupart l'aval de la majorité des six millions de Canadiens et Canadiennes pratiquant la pêche récréative chaque année. Si la déclaration comporte des lacunes, ce ne sont ni sa philosophie ni son objectivité qui sont en cause, mais plutôt sa substance même et l'omission de certains éléments importants. Par exemple, elle ne comporte aucune stratégie ou méthode de consultation et de collaboration, elle ne présente ni objectif ou thème particulier ni suggestion précise sur le financement.

Au cours des ateliers qui auront lieu pendant la conférence, l'énoncé sera examiné plus en détail et nul doute que des suggestions précises seront formulées en vue de la compléter. Le véritable enjeu de la conférence est de faire de cet énoncé un canevas utile pour l'avenir et un plan d'action valable, méritant l'appui des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que du secteur privé.

J'ai groupé sous les titres suivants les points d'intérêt particuliers exprimés par le secteur privé: thème et objectif; conflits de juridiction; coopération; consultation; développe ment; recherche et financement. Dans les commentaires qui suivent, j'ai essayé de faire connaître l'opinion de la majorité des membres du Groupe consultatif du secteur privé, et si les résultats obtenus sont imparfaits, j'en suis le seul responsable.

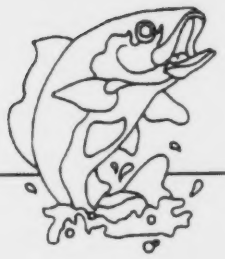

Le thème de la valeur économique

La philosophie et les objectifs exposés dans l'énoncé national peuvent influencer profondément la gestion des ressources halieutiques servant à des fins récréatives et ce, de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. L'énoncé propose des modifications importantes à la politique de la pêche récréative, mais pour obtenir l'attention du public et l'appui général des partisans de la conservation, il faut avoir un thème principal qui permette de sensibiliser la population à l'importance de l'industrie de la pêche récréative; il faut avoir également un objectif pour l'avenir. Il est certain que le thème doit porter sur l'économie et les emplois qu'assure actuellement cette industrie aux Canadiens ainsi que sur les autres avantages économiques et les nouveaux emplois qui en résulteraient si le Canada acceptait de reconnaître qu'il lui est plus profitable de désigner certaines de nos ressources halieutiques comme prioritaires pour la pêche récréative. Les avantages économiques sont indéniables et valent autant pour chaque province et territoire, où un seul poisson peut rapporter jusqu'à 100 $, 500 $ ou même 1 000 $ sur le plan de l'activité économique, au lieu des misérables vingt ou trente dollars que le même poisson pourrait rapporter s'il s'agissait de pêche commerciale.

Au Canada, la valeur annuelle de l'industrie de la pêche récréative s'élève à environ 4,7 milliards de dollars. C'est là un montant considérable et je me demande même si un Canadien sur mille, y compris nombre de nos chefs politiques, est au courant de cette réalité. Si nous voulons attirer l'attention du Premier ministre et du Ministre des finances sur cette question afin qu'ils nous aident à atteindre les objectifs proposés dans l'énoncé, la présente Conférence nationale doit mettre le grand public au courant des 4,7 milliards de dollars que la pêche récréative rapporte à l'économie, des 37 000 emplois qu'elle crée dans l'industrie, des nouvelles perspectives de recettes et d'emplois qu'elle offre aux Canadiens de chaque province et territoire si certaines améliorations sont apportées.

Objectif: Conservation

Nombreux sont ceux parmi nous qui emploient trop facilement le terme conservation; un terme qui recouvre une multitude d'erreurs et de lacunes, mais qui sonne bien. En fait, que signifie ce terme? À mon avis, conservation et gestion sont absolument indissociables. Si la gestion est mauvaise comment peut-on obtenir de bons résultats en matière de conservation? Le mot conservation doit signifier la *meilleure utilisation, pour le plus grand nombre, avec un minimum de dommages pour la ressource*, mais dans la pratique, nous faisons souvent fi de ce principe élémentaire et ne songeons à la meilleure utilisation qu'en dernier lieu seulement, et encore.

Pour beaucoup, le mot conservation évoque quelque chose de péjoratif et de négatif: il signifie restrictions, contingentement et accès limité sans avantages à long terme, au lieu de prise de conscience et d'appréciation des avantages durables qui peuvent découler de ce que la conservation a de positif. Par conséquent, il arrive parfois que nos initiatives en matière de conservation ne produisent pas la réaction encourageante que le gouvernement attend du public. Prenons le saumon pour illustrer notre point de vue.

Nul n'ignore les retombées économiques de la pêche récréative du saumon, comparativement à celles de la pêche commerciale. Personne ne songera à nier qu'un coho, un quinnat ou un saumon de l'Atlantique capturé par un pêcheur récréatif vaut plusieurs fois en

dollars et en emplois ce que vaudrait le même poisson pris par un pêcheur commercial. Les toutes dernières statistiques sur le saumon de l'Atlantique indiquent que des revenus de 42 millions de dollars, soit 84 % de la valeur économique annuelle totale, sont produits par la pêche récréative alors qu'elle ne représente que 10 à 15 % des captures. On ne cesse de soumettre les pêcheurs récréatifs à des restrictions de plus en plus nombreuses en matière de quota et de saison. On leur impose de pratiquer la pêche avec remise à l'eau des prises ou de renoncer aux poissons dont la taille dépasse celle du castillon (jack) pour permettre aux stocks de se reconstituer et de se restaurer. Se reconstituer, pourquoi? Pour effacer les effets dévastateurs d'une pêche commerciale excessive qui a capturé de 80 à 90 % des reproducteurs annuels tout en contribuant pour moins de 15 % à la valeur économique annuelle totale de la pêche du saumon. Restaurer, à quelle fin? Pour que les filets des pêcheurs commerciaux puissent une fois de plus décimer les stocks en mer? Ce raisonnement n'a pas beaucoup de sens sur le plan de l'économie ou de la conservation!

Si l'aspect économique doit fournir le thème de cette conférence et la conservation son objectif, commençons donc par rechercher une politique qui reconnaisse l'importance économique de la pêche récréative au Canada, qui tienne compte des emplois qu'elle protège et détermine l'impact minimal qu'une industrie de la pêche récréative bien gérée peut avoir sur la ressource. Essayons ensuite de transposer cette politique dans les recommandations formulées dans les ateliers de cette conférence.

Conflits de juridiction

Bien que la Constitution canadienne confère au gouvernement fédéral la juridiction sur la pêche côtière et sur la pêche dans les eaux intérieures, cette juridiction a dans certains cas (saumon au Québec) été déléguée et dans d'autres cas partagée (pêche des autochtones). Non seulement il est indispensable, comme le mentionne l'énoncé, de clarifier les rôles et responsabilités de gestion respectifs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, mais il importe également de redéfinir ces rôles pour que nous cessions une fois pour toutes de nous renvoyer la balle. La pêche du saumon dans l'estuaire de la Restigouche nous en fournit justement un exemple. La juridiction est partagée entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick. En fin de compte, aucun des trois ordres de gouvernement n'a le pouvoir de trancher, alors que la Constitution affirme clairement que ce pouvoir appartient au gouvernement fédéral. Il en résulte une confrontation inutile entre les gouvernements et tous les utilisateurs, sans parler du gaspillage énorme d'efforts et d'argent. Finalement, c'est le saumon qui est le grand perdant.

Cette même région offre un autre exemple stupéfiant de l'inutilité des confrontations, des frustrations et des dommages subis par la ressource à cause d'un conflit de juridiction. Pas un seul ordre de gouvernement n'exerce son autorité sur la pêche des autochtones dans l'estuaire interprovincial de la Restigouche, même si jusqu'à un certain point, la responsabilité est partagée entre Pêches et Océans, les Affaires indiennes et du Nord et les provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick. Lorsque surgit un problème, comme c'est le cas chaque année avec la pêche du saumon à cet endroit, personne ne semble avoir l'autorité nécessaire pour le résoudre (ou ne veut l'exercer). La confusion qui règne en matière de responsabilité, de compétence et de gestion de la pêche des autochtones sur les *deux* côtes canadiennes exige qu'on s'en occupe et qu'on prenne des mesures urgentes. Tant que cette question ne sera pas carrément prise en main et réglée, le ressentiment et

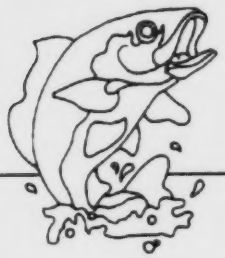

la colère ne feront que croître chez tous les utilisateurs, y compris les autochtones. Le gouvernement fédéral, en sa qualité de premier responsable, doit faire preuve d'une autorité sans équivoque dans une situation aussi propice à la discorde.

Toute la question du conflit de juridiction doit être complètement réexaminée afin de déterminer qui a l'autorité et de permettre à celui qui la détient de commencer à l'exercer et ce même si, au cours de ce processus, les accords conclus de longue date entre ou avec les gouvernements doivent être résiliés ou renégociés. Certains estiment qu'il peut difficilement se produire quelque chose en ce domaine parce que la question est "politiquement trop délicate". Mais, précisément, la situation pourrait devenir "politiquement encore plus délicate" si on continue à l'ignorer.

Coopération

De toute évidence, la coopération constitue l'essence d'un État fédéral. Il est encourageant de constater que l'énoncé mentionne la coopération, mais le sens est loin d'être clair. Cela signifie-t-il "l'engagement de ne pas empiéter sur le pouvoir que l'on juge appartenir à quelqu'un d'autre", ou la formation d'une véritable association entre les deux ordres de gouvernement et le secteur privé pour concevoir et réaliser la mise en valeur, la protection, la recherche et le développement des ressources halieutiques à des fins récréatives? La première attitude, c'est-à-dire le maintien du *statu quo*, serait inacceptable pour la majorité des Canadiens concernés étant donné que cela perpétuerait un système qui n'a pas été particulièrement profitable aux pêches récréatives.

La gestion des ressources halieutiques est une tâche conjointe dont la responsabilité est confiée à différents ordres de gouvernement, mais pour que la coopération ait un sens il importe de reconnaître la participation aux responsabilités du secteur privé et de prendre clairement l'engagement d'associer les utilisateurs aux prises de décision.

Pour illustrer ces remarques, permettez-moi de vous donner l'exemple suivant: la Fédération du saumon de l'Atlantique et le ministère des Pêches et des Océans, par l'intermédiaire de la Station de biologie de St. Andrews, ont depuis 1975 investi chacun plusieurs millions de dollars et des ressources humaines considérables dans un programme de recherche sur la génétique du saumon (PRGS), programme unique et d'envergure internationale. L'un des bénéficiaires immédiats a été l'aquiculture de la baie de Fundy, industrie nouvelle pleine de promesses, qui avait reçu un vigoureux soutien technique de la part du PRGS, de la Station de biologie de St. Andrews et de la province du Nouveau-Brunswick.

Avec l'établissement récent par Pêches et Océans des centres nationaux d'expertise scientifique, la Station de biologie du Pacifique s'est vu confier les domaines de la génétique et de la biotechnologie de l'aquiculture. Je me réjouis du nouvel intérêt à l'égard de ces importants domaines de recherche spécialisés, mais je n'en reste pas moins troublé par l'indifférence apparente à l'égard de la contribution importante fournie par le programme existant et le manque de consultation avant d'arriver à cette décision qui a affecté directement des organismes du secteur privé. Je crains qu'en essayant de repenser un mécanisme qui fonctionne parfaitement bien, on ne remette en cause toute la raison d'être de ce genre de coopération entre le gouvernement et le secteur privé.

Il est nécessaire que l'énoncé contienne une explication et une formulation plus claires de la nature de la coopération proposée, qu'il précise comment elle fonctionnera, quelle sera la participation des deux ordres de gouvernement et comment elle permettra en même temps au secteur privé de jouer un rôle utile.

Consultation

Un nombre impressionnant de ministères et d'organismes du secteur privé sont mêlés aux questions de la pêche récréative. Comment les rattacher au système pour qu'ils aient vraiment le sentiment de participer? En lisant les remarques judicieuses soumises par le Groupe consultatif du secteur privé, je me suis demandé dans quelle mesure ce groupe, ou dans ce cas-ci, mon opinion sont représentatifs et s'il n'y avait pas certaines voix importantes qui n'arrivaient pas à se faire entendre. Ainsi, personne ne s'est soucié de l'absence d'organismes consultatifs en matière de politique au niveau national pour conseiller le Ministre sur la politique de la pêche récréative bien que dans certaines provinces et certains domaines du secteur commercial ce genre d'organisme existe et est efficace. Ne faudrait-il pas envisager ce niveau de consultation pour mettre en place un processus méthodique qui permette aux Ministres responsables de la pêche récréative tant au niveau fédéral que provincial de faire appel aux compétences et même aux conseils judicieux des pêcheurs?

Développement

Le Groupe consultatif s'est inquiété de l'importance accordée au développement dans l'énoncé national. Si le développement signifie mise en valeur, restauration et protection, il est certain que nous sommes sur la bonne voie. Cependant, si ce terme signifie que nous souhaitons augmenter la pression sur des stocks qui sont déjà surexploités, nous prenons la mauvaise direction. La communauté des pêcheurs récréatifs ne verrait pas d'un bon oeil la menace créée par un développement supplémentaire à moins qu'il ne soit synonyme de mise en valeur de la ressource, d'enrichissement de l'expérience halieutique, de protection et d'application plus efficaces. La mise en valeur, la restauration, la protection des lieux de pêche au Canada et des restrictions raisonnables à leur accès sont des mesures qui peuvent s'élargir et augmenter les chances des Canadiens et des étrangers de participer à la pêche récréative sans que la ressource soit pour autant menacée. Développer et étendre cette pêche sans ces améliorations et ces mesures de sécurité serait une politique à courte vue, à laquelle, je crois, s'opposerait fermement le secteur privé.

Recherche

Bien que l'énoncé fasse mention de la recherche, le lien critique entre la recherche et la gestion n'est pas indiqué. Plus nous disposerons d'informations sur les stocks, plus il sera facile d'évaluer les répercussions sur le poisson de la pêche excessive et des changements de l'habitat, et de s'adapter à ces changements. Les plans de gestion doivent s'appuyer sur la base solide de données exactes. Il n'y a pas de meilleur argument pour les gestionnaires gouvernementaux que des faits solides et il est impossible d'en obtenir sans un effort de recherche sérieuse et soutenue. Sans données valables, les pêcheurs peuvent toujours soutenir que les lacs et les rivières regorgent de poissons quand, en fait, il n'y en a pratiquement pas. Je suis convaincu que la gestion de la pêche récréative au Canada doit se fonder sur les meilleurs conseils scientifiques existants.

Financement

Seul un très petit nombre des objectifs contenus dans l'énoncé peuvent être atteints sans moyens financiers - des sommes importantes sont nécessaires, comme peut le confirmer quiconque s'est occupé de mise en valeur et de gestion des ressources. Les budgets gouvernementaux sont limités et il se peut que les sommes fournies par les sources traditionnelles pour les programmes de pêche récréative n'augmentent pas. Toutefois, il y a une façon de trouver un appoint au financement gouvernemental.

Lors de la Conférence canadienne sur la pêche sportive de 1984, Peter Larkin et Jean-Paul Cuerrier ont proposé la création d'un fonds national de conservation de la pêche sportive. Pour percevoir des droits et une taxe de vente sur les agrès de pêche et les moteurs hors-bords. Ce fonds serait utilisé pour financer des projets de recherche ou de gestion, mais cette suggestion n'a pas eu de suite. Habitat faunique Canada, organisme à but non lucratif fondé en 1984 et ayant une charte fédérale, est financé en partie par le gouvernement fédéral et en partie par les recettes provenant de la vente des permis de chasse au gibier à plumes migrateur et des timbres sur la conservation. Les particuliers et les sociétés peuvent verser des dons déductibles de l'impôt. Habitat faunique Canada a pour mandat d'encourager le maintien et l'entretien des habitats fauniques au profit des générations actuelles et à venir. Il s'acquitte de cette tâche en aidant financièrement la recherche sur l'habitat, les projets de mise en valeur et de gestion dans tout le Canada, de concert avec les organismes provinciaux et le secteur privé.

Rien ne nous empêche de nous inspirer de l'exemple d'Habitat faunique Canada pour obtenir de nouvelles contributions financières substantielles du secteur privé au Canada pour la mise en valeur, la restauration et l'exploitation des ressources halieutiques à des fins récréatives. Les millions de Canadiens qui attachent beaucoup d'importance à ces ressources et les pêcheurs étrangers ne demanderaient pas mieux que de contribuer à une fondation de la pêche récréative s'ils savaient que leurs dons serviraient à améliorer la pêche et à assurer la remise en état de l'habitat des poissons qui se dégrade et ce, dans l'intérêt des pêcheurs d'aujourd'hui et de demain.

On a cru pendant longtemps et avec raison que le ministère des Pêches et des Océans était nettement plus favorable à la pêche commerciale. Jusqu'à tout récemment, cette façon de voir était fondée. Comme beaucoup d'autres Canadiens, c'est avec un immense soulagement que j'ai commencé à entrevoir un changement, reflété dans l'énoncé national, et à m'apercevoir que le ministère des Pêches et des Océans a finalement reconnu qu'il était lui aussi responsable de la gestion, de la conservation et de la protection de la pêche récréative et, enfin, que l'apport de 4,7 milliards de dollars représenté par cette pêche était important pour l'économie canadienne. Le changement serait même plus spectaculaire et la confiance des écologistes à l'égard du Ministère et de son engagement en faveur de la pêche récréative serait renforcée si, à l'issue du processus actuel de réorganisation, Pêches et Océans réapparaissait avec une division de la pêche récréative nettement étoffée, ayant à sa tête un Sous-ministre adjoint principal.

En somme, l'énoncé national des Ministres représente une contribution importante et opportune à la politique et à la planification visant le bien-être de la pêche récréative au Canada; une telle initiative mérite notre appréciation et notre appui. Notre objectif collectif, pour le gouvernement tout comme pour le secteur privé, doit consister maintenant à raffiner, et au besoin, à réorienter les objectifs de l'énoncé pour que les

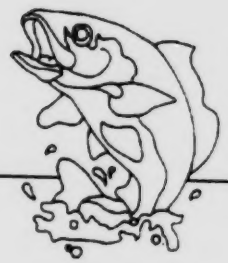

ressources halieutiques utilisées à des fins récréatives soient mises en valeur, restaurées et protégées; elles apporteront ainsi encore plus d'avantages et de plaisir à des millions d'amateurs sans nuire à personne et elles continueront à prospérer pendant très longtemps, pour le plus grand bien de nos concitoyens et de leurs enfants.

COMMUNICATIONS

Amélioration de l'habitat: La collaboration

Perry C. Munro
Nova Scotia Wildlife Federation

Le présent document de travail a pour objectif premier de souligner l'importance de l'amélioration de l'habitat pour le rendement général de notre pêche récréative et de proposer des moyens qui permettent à la population de jouer un rôle vital dans ce domaine. On y traite de l'importance de connaître la façon de modifier l'habitat des espèces cibles afin d'obtenir les résultats souhaités et les moyens à prendre pour acquérir une telle connaissance.

Il ne m'appartient pas de déterminer les problèmes touchant l'ensemble du pays et les solutions à leur apporter, mais je crois que l'on peut dire que les problèmes de la Nouvelle-Écosse débordent les limites de la province, que les problèmes qui se posent ici et que les solutions que l'on peut leur apporter devraient, d'une façon générale, s'appliquer ailleurs au Canada.

En tant que groupe, nous avons reconnu le fait que l'habitat du poisson est détruit à un rythme alarmant. Diverses méthodes ont été appliquées pour lutter contre cela: la construction d'établissements de pisciculture est sans doute la plus concrète. Cette approche présente certainement des avantages qui ont souvent été vantés, mais elle a aussi un effet négatif qui n'est pas expliqué au public, mais qui deviendra de plus en plus apparent. Je n'ai pas l'intention de traiter de ce point en détail, mais j'aimerais souligner que d'autres méthodes pourraient et devraient être utilisées.

S'il était possible de maintenir de façon soutenue un stock de poissons sauvages, cela serait sûrement avantageux pour la pêche récréative car un plus grand nombre des besoins de cette pêche seraient satisfaits. Cela ne veut cependant pas dire que l'amélioration de l'habitat nous permettrait de nous dispenser des établissements de pisciculture et d'autres formes de mise en valeur des stocks de poisson; mais cela contribuerait, du moins partiellement, à la solution générale. De façon plus précise, les projets d'amélioration de l'habitat pourraient porter sur la stabilisation des berges, le clôturage des rives, la mise en place d'éléments offrant une couverture dans les cours d'eau et la construction de frayères et de passages.

Selon certains, les dispositifs visant à améliorer l'habitat ou à le modifier ne se justifient pas du point de vue de la rentabilité. Il ne faut cependant pas oublier que les coûts de main-d'oeuvre d'un programme du secteur privé sont généralement inexistants, du moins pour l'organisme gouvernemental. De fait, les personnes qui participent à un projet en retirent une formation dont la validité est certaine. Il nous faut donc trouver un moyen de tenir compte de ce facteur dans notre analyse de rentabilité, mais je n'ai encore rencontré personne pouvant me préciser la valeur réelle d'un poisson sauvage.

Une attitude aussi négative envers la rentabilité peut être adoptée par ceux qui croient que les programmes piscicoles donneront des résultats pour la majorité des pêcheurs. Il existe cependant un groupe de pêcheurs récréatifs, tel Roderick Haig Brown, écrivain de la Colombie-Britannique maintenant décédé, qui sont d'avis que "les programmes piscicoles ont surtout été utiles du point de vue politique et ne constituaient qu'un mariage forcé et tragique entre la biologie et l'aviculture, le tout géré avec la mentalité d'un gestionnaire aux vues courtes". Il serait sûrement avantageux pour la pêche récréative que les pêcheurs de truite sauvage trouvent un exutoire à leurs préoccupations et à leurs énergies. La modification de l'habitat pourrait très bien jouer ce rôle. Elle paraît aussi présenter moins de risques du point de vue génétique, une valeur éducative plus élevée et

elle n'est pas à l'origine d'attentes irréalistes, comme un programme de pisciculture peut l'être. Elle permet aussi de développer un sentiment de responsabilité chez les personnes qui contribuent par leur travail à un projet.

Un certain nombre de règles de base doivent cependant être établies avant que nous puissions vraiment procéder à des travaux d'amélioration de l'habitat. Nous devons arriver à bien comprendre de nombreux aspects des travaux que nous voulons réaliser ainsi que les résultats qui seront obtenus. Il nous faudra normaliser les inventaires des habitats et évaluer correctement les techniques d'amélioration. Le vocabulaire de ces techniques devra être normalisé et bien assimilé par toutes les parties intéressées. Ainsi, lorsqu'une personne ou un organisme demandera la mise en place d'un déflecteur à deux ailes dans un cours d'eau, la demande ne sera pas interprétée comme si elle avait trait à la mise en place d'une aile d'avion dans un cours d'eau!

Cette conférence soulève une question qui devrait être connue de tous, mais qui passe parfois inaperçue, à savoir que les intervenants de tous les niveaux doivent participer à l'amélioration et à la mise en valeur de notre pêche récréative. La question que l'on entend le plus souvent poser par des membres du grand public qui s'intéressent à la conservation est la suivante : "Que pouvons-nous faire pour vous aider"? Actuellement, les membres du grand public sont frustrés dans leurs attentes. Ils se trouvent confrontés à un ensemble de problèmes et à une bureaucratie gouvernementale qui s'exprime dans un langage élaboré par des scientifiques, des juristes et des informaticiens. Il n'est donc pas surprenant que les professionnels découragent, sans le vouloir, les individus qui voudraient collaborer. Ce problème est apparent lorsque les pêcheurs récréatifs sont à l'origine de l'information et lancent le débat. Le grand public voudrait que les organismes gouvernementaux agissent immédiatement et que les résultats soient presque instantanés; il n'a donc pas beaucoup de patience envers ce qu'il perçoit comme des lenteurs administratives et, de leur côté, les professionnels de ces organismes justifient leurs hésitations par leur désir d'être prudents. Je crois à la nécessité de trouver, d'une façon ou d'une autre, un compromis entre ces deux groupes, faute de quoi les projets à long terme, comme ceux de l'amélioration de l'habitat, ne verront le jour que dans un avenir lointain.

Lorsque les pêcheurs récréatifs exigent du gouvernement, provincial ou fédéral, qu'il prenne certaines mesures, les fonctionnaires se posent la question suivante: "Que veulent-ils"? La réponse est simple: "Du poisson". L'étape suivante du processus consiste à trouver la façon la plus commode d'atteindre cet objectif. Ce qui m'inquiète, c'est que l'amélioration de l'habitat ait une si faible priorité. Négliger l'habitat pour offrir directement le produit demandé au consommateur crée des problèmes pour la gestion à long terme des pêches en eaux douces. Ce problème de communication doit être résolu et, à cet égard, les principaux espoirs d'une amélioration de la situation nous sont donnés par l'existence d'un public bien informé. Il est clair que les professionnels doivent acquérir les connaissances nécessaires à la modification de l'habitat et les communiquer au public en des termes que celui-ci pourra comprendre.

En Nouvelle-Écosse, il y a plusieurs années, nous avons entrepris de répondre à la question suivante: "Que pouvons-nous faire"? Il s'agit d'un processus d'apprentissage continu où les réussites comme les échecs ont été nombreux. Nous avons cependant continué à apprendre. Nous pouvons maintenant travailler en collaboration avec les professionnels de tous les ministères, tant au niveau fédéral que provincial. Cette

expérience a été enrichissante pour nous, et, je l'espère, elle l'a aussi été pour les professionnels. Nous pouvons maintenant communiquer et nous comprendre mutuellement.

L'amélioration de l'habitat est vraiment quelque chose de très nouveau. Nous devons discuter entre nous de ce qui fonctionne, de ce qui ne va pas et des raisons qui font que nous devons étudier et mettre au point des techniques nouvelles.

Nous avons établi, comme probablement d'autres provinces, des dispositifs expérimentaux d'amélioration de l'habitat. Nous disposions d'une grande quantité de publications sur le sujet, mais nous désirions découvrir ce qui fonctionnerait bien dans notre région. Notre projet a porté sur une zone de recherche que nous avons choisie pour la soumettre à une évaluation professionnelle. Avant toute chose, un inventaire complet de l'habitat a été réalisé dans la zone expérimentale, puis une zone tampon et une zone témoin ont été délimitées. Ces zones ont fait l'objet d'une pêche électrique avant la construction des dispositifs afin de nous permettre de déterminer les niveaux de base des populations. Les dispositifs ont été construits et mis en place dans le cours d'eau durant les eaux basses de l'été et après inventaire complet de l'habitat dans la zone de recherche. On compte, parmi les structures que nous avons mises en place, des demi-billes, des barrages creusés, des déflecteurs et des pierres.

Au cours de chacune des trois dernières années, ces dispositifs ont fait l'objet d'une évaluation et des rapports détaillés ont été rédigés. Il est important de souligner ici que nous avons noté une augmentation de 300 % des populations de truites adultes après la pêche de printemps et de début d'été mais, ce qui est encore plus important, nous avons été à même d'observer lesquels des dispositifs étaient les plus efficaces, de noter les dommages résultant de la crue et des glaces de printemps, etc. Il faut espérer que les résultats de ces études seront utilisés de façon constructive sur le terrain.

Il serait pertinent, à cette étape de la mise au point de dispositifs d'amélioration de l'habitat en Nouvelle-Écosse, de publier un manuel à l'intention du public, du gouvernement et des entrepreneurs. Un tel manuel permettrait de normaliser les méthodes à l'intention de tous ces utilisateurs. Ainsi, un groupe pourrait demander un déflecteur à aile double à un organisme gouvernemental et les fonctionnaires sauraient immédiatement qu'il s'agit d'un dispositif placé dans un cours d'eau afin d'en diminuer la largeur pour accroître la vitesse du courant. L'autorisation serait ainsi rapidement donnée, il n'y aurait ni longues explications ni débat: le dispositif serait mis en place correctement et donnerait les résultats souhaités. Le *"Trout Stream Rehabilitation Manual"*, rédigé par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dans le cadre de son programme de participation communautaire aux pêches, constitue un excellent exemple de ce dont nous avons besoin et je tiens à féliciter cet organisme.

En tant que pêcheurs ou groupes de pêcheurs sportifs qui demandons la possibilité d'améliorer l'habitat du poisson, nous devons également accepter la responsabilité de réparer et d'entretenir les structures que nous installons. Notre crédibilité sera mise en doute si nous n'entretenons pas les ouvrages que nous avons construits. C'est peut être là le vrai défi à relever, car il fait appel à un engagement continu plutôt qu'à un effort important, mais de courte durée.

Pour conclure, je crois que les dispositifs d'amélioration de l'habitat devraient faire partie intégrante de la gestion de la pêche récréative. Les pêcheurs et ceux qui s'intéressent à la conservation aimeraient bien qu'on leur donne les moyens de canaliser ainsi leurs énergies et leur enthousiasme. Ce projet présente toutes les qualités nécessaires pour favoriser la collaboration du public et du gouvernement. Les résultats obtenus seraient une source de fierté pour les participants qui se sentiraient propriétaires de la ressource et qui seraient conscients d'avoir contribué à assurer l'avenir de la pêche récréative.

Recommandations

1. Normaliser la méthodologie et le mandat de la transformation de l'habitat.
2. Établir des communications entre tous les secteurs intéressés.
3. Apprendre à connaître la diversité et les besoins des pêcheurs récréatifs.
4. Rédiger un manuel pour l'amélioration de l'habitat.

COMMUNICATIONS

Comment améliorer l'efficacité dans l'application des règlements

Don Glays
Manitoba Wildlife Federation

Introduction

Au Canada, la pêche récréative fait partie d'un système complexe de gestion intensive des espèces et des lacs. Afin de tirer un profit maximum de cette gestion intensive, il est nécessaire de faire respecter la réglementation. En général, les pêcheurs amateurs sont prêts à respecter cette réglementation s'ils en comprennent le sens et les raisons. Il existe toutefois parmi eux certains éléments qui ne veulent pas s'y plier. En outre, étant donné la complexité croissante des règlements, certaines personnes ne sont pas capables de les respecter pour la simple raison qu'elles ne les comprennent pas vraiment. En d'autres termes, certains commettent des infractions sans même s'en rendre compte.

RÉGLEMENTATION

Le problème

La pêche récréative devient rapidement l'un des sports de participation les plus populaires, ne cédant la place qu'au baseball et au golf. Plus de sept millions de pêcheurs ont passé 65 millions de journées à pratiquer leur sport favori dans l'ensemble du Canada en 1985.

L'habitat du poisson fait peau de chagrin, et l'augmentation de la demande soumet à une pression toujours croissante nos ressources halieutiques. Il est donc nécessaire d'établir une gestion par espèce, une gestion intensive des étendues d'eau et une réglementation destinée à limiter les prises. Ces mesures sont nécessaires pour assurer le maintien des stocks de poisson pour l'avenir. Il faut toutefois reconnaître qu'à mesure qu'augmentent le nombre et la complexité des règlements, le nombre de pêcheurs capables de les respecter et disposés à le faire diminue.

Par exemple, un peu plus de 150 000 Manitobains ont acheté des permis de pêche l'année dernière. Sur ce nombre, 8,4 %, soit 17 000 personnes, n'ont pas pêché. Nous pouvons imaginer que certaines d'entre elles ont acheté un permis en vue d'un voyage qui a été annulé à cause d'un conflit d'intérêt ou du mauvais temps, mais il y a certainement d'autres cas où des amateurs ont été rebutés par toute la réglementation. Le gouvernement du Manitoba avait commencé par publier un petit dépliant très concis qui contenait de l'information sur le temps, l'élimination des déchets, la manutention du poisson ainsi que 47 lignes de réglementation. Quarante ans plus tard, nous avons 24 pages de réglementation et la personne qui veut pêcher pour la première fois est écrasée sous la masse des renseignements et des règlements. Je suis sûr que bien des pères ou des grands-pères ont annulé une partie de pêche avec leurs enfants ou petits-enfants à cause de la complexité de cette réglementation.

La solution

Une bonne façon d'éliminer la complexité de la réglementation consisterait à la simplifier. Je propose de définir le plus petit dénominateur commun pour la gestion des pêches dans son ensemble et de poser comme base de délivrance des permis la forme la plus simple de réglementation nécessaire pour atteindre cet objectif. Par exemple, en échange d'un droit minime, un pêcheur amateur recevrait un permis lui permettant de prendre seulement un poisson. S'il désire en capturer plus d'un, il devra payer un droit plus élevé. En outre, il

serait nécessaire de réglementer le temps, le lieu et les conditions de pêche. Ce système permet de respecter le mandat des gestionnaires de la pêche, qui consiste à offrir la possibilité d'avoir une activité de plein-air dans laquelle la pêche joue le rôle principal. Il élimine aussi toute possibilité de commettre une infraction par accident ou par méconnaissance des règlements.

PROGRAMMES D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Le problème

La façon la plus simple d'accroître l'efficacité d'application des règlements consiste à augmenter le nombre des agents.

La présence d'un plus grand nombre d'agents en uniforme sur le terrain augmente les chances de repérer les infractions et a un effet dissuasif.

J'hésiterais toutefois à proposer sérieusement une augmentation radicale des effectifs chargés de l'application des règlements, car l'expérience a montré que, dans la conjoncture financière actuelle, c'est un autre élément de la gestion des pêches qui en souffrirait. De façon générale, les budgets des ministères provinciaux des pêches sont étirés jusqu'à la limite. L'affectation de fonds à l'application des règlements pourrait entraîner des réductions dans la recherche ou dans le fonctionnement.

De façon générale, l'amoureux de la nature et l'habitant des zones rurales ont en commun un intérêt pour la protection des ressources naturelles. Notre ministère des Ressources naturelles a pu constater que, jusqu'à ces derniers temps, les citoyens étaient peu enclins à signaler les infractions, soit parce qu'ils ne savaient pas où s'adresser, soit parce qu'ils ne voulaient pas passer pour des mouchards. Bien souvent, les signalements qui sont donnés sont incomplets et trop tardifs pour avoir la moindre valeur.

La solution

Un programme ayant pour objet de repérer et de signaler les infractions dans le domaine de la chasse et de la pêche a été mis en oeuvre au Manitoba en août 1985. Ce programme anti-braconnage, appellé TIP (Turn in Poachers) a les objectifs suivants:

1. Augmenter la participation du public et des organismes non gouvernementaux aux activités touchant l'application des règlements;

2. Permettre au public, 24 heures par jour, de communiquer par téléphone avec le Ministère pour signaler les infractions;

3. Améliorer l'efficacité du Ministère dans le traitement des infractions.

Le programme n'offre aucune récompense monétaire, mais simplement la satisfaction (du point de vue du public ou de l'utilisateur de la ressource) de pouvoir faire quelque chose pour protéger une ressource dans laquelle *tout le monde* possède des intérêts bien établis.

Le programme TIP est incontestablement un succès. Au total, 521 appels ont été reçus en date de la fin août 1986, ce qui a donné lieu à 103 poursuites. Le coût total du

programme, y compris les frais d'administration et le travail sur le terrain, dépasse à peine 54 000 $ par an. Le coût par appel est de 122 $, le coût par poursuite est actuellement de 765 $.

Jusqu'à présent, les poursuites les plus fréquentes ont porté sur les infractions suivantes:

- Chasse sans autorisation sur des propriétés privées
- Chasse de nuit
- Coups de feu tirés de la route.

Entre le 1er et le 15 août 1986, nous avons reçu au total 19 appels (neuf concernant la chasse, 10 concernant la pêche) qui ont donné lieu à 11 poursuites (neuf pour des infractions concernant la pêche sportive, principalement un dépassement de la limite, et deux pour la chasse de nuit).

Il est intéressant de noter que certains appels concernaient des infractions qui n'avaient pas encore été commises; c'était notamment le cas lors de l'arrestation de quatre personnes qui revenaient d'un lointain lac du nord avec une quantité de poissons supérieure à la limite autorisée (quelqu'un les avait certainement entendu organiser leur partie de pêche).

Il est également gratifiant de recevoir des appels de la communauté autochtone, appels qui ont donné lieu à des enquêtes fructueuses.

Pour l'avenir, le programme comporte les éléments suivants:

1. Ce qui n'était qu'une expérience est en train de devenir un programme bien établi au ministère des Ressources naturelles;

2. Pour soutenir le programme, le Ministère cherchera à conclure des ententes de collaboration avec des organismes non gouvernementaux;

3. Les données seront mises sur ordinateur, ce qui facilitera leur analyse et la planification future;

4. Les numéros de téléphone du TIP seront inscrits dans les annuaires de la ville de Winnipeg et de la province: numéro pour la ville de Winnipeg: 945-0086 le numéro sans frais pour la province reste le même (1-800-782-0076);

5. Des cartes de promotion du TIP, fournies par la Manitoba Wildlife Federation, sont distribuées par les vendeurs de permis de la province;

6. Le numéro sans frais du TIP a été inscrit dans les brochures sur la pêche sportive et la chasse;

7. Une permanence sera assurée sur les lignes téléphoniques du TIP 24 heures par jour et 365 jours par an;

8. Le Ministère se fixe comme objectif d'améliorer le temps de réaction; les appels prioritaires, en particulier, devraient donner lieu à une intervention dans la demi-heure qui suit leur réception.

Que peuvent faire les groupes à but non lucratif pour soutenir un programme semblable dans votre province?

1. Promotion du programme

2. Suggestions et conseils pour la mise au point du programme

3. Aide à la recherche (comparaison entre le programme TIP du Manitoba et les programmes d'autres juridictions)

4. Distribution de documents d'information aux propriétaires terriens, aux entreprises, etc.

5. Liaison avec les médias

En résumé, l'application des règlements est un élément nécessaire de tout programme de gestion des pêches. Pour prévenir une non-observation accidentelle, il est recommandé d'adopter un système simplifié de délivrance des permis pour le pêcheur amateur qui ne pratique cette activité qu'à l'occasion.

Il est possible d'augmenter l'efficacité de l'application des règlements en obtenant du public qu'il repère et signale les infractions.

COMMUNICATIONS

Promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public

R.G. Morgan
Ontario Federation of Anglers and Hunters

Introduction

Les organisateurs de la conférence m'ont demandé de traiter le sujet suivant: "Promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public" dans le contexte général de la conservation des ressources halieutiques. Sachant parfaitement bien que tout être humain est un expert en communications et que nous commençons tous à manifester notre opinion dès que nous sortons en hurlant du ventre de notre mère, je vais humblement essayer de vous présenter mon point de vue personnel sur le sujet.

Problèmes et défis

La promotion de la conservation des ressources halieutiques doit être la plus simple des tâches qui soient au monde en matière de communications. Cela pose peu de vrais problèmes, sauf peut-être le choix suivant:

1) Trouver suffisamment d'argent pour tirer profit de toutes les possibilités; ou

2) Ignorer certaines des possibilités et ne saisir que celles qui sont immédiatement abordables.

En matière de conservation des ressources halieutiques, la promotion reste la promotion. Vous avez à vendre quelque chose, c'est tout. Rien de plus, rien de moins. Vous essayez simplement de vendre quelque chose.

Le succès d'une vente exige trois éléments de base: un vendeur décidé à vendre, un acheteur prêt à acheter et un produit valable. Il est évident que, dans le domaine de la conservation des ressources halieutiques, nous possédons ces trois éléments, de façon générale.

À en juger d'après le projet d'énoncé national et d'après les gens que je rencontre à cette conférence, nous ne manquons pas de vendeurs décidés à vendre. Selon les enquêtes, nous devrions avoir près de sept millions d'acheteurs prêts à acheter puisqu'il y a au moins sept millions de pêcheurs sportifs résidents. D'autre part, il est évident que nous avons un produit valable, même si, à l'occasion, il est mal compris.

Qu'en est-il de ce problème de perception? Le fait que l'expression "conservation des ressources halieutiques" signifie quelque chose de différent d'une personne à l'autre constituera-t-il un problème pour vendre notre produit? Je le crois. Cela signifie-t-il que les acheteurs ne sont pas aussi réceptifs au message qu'eux-mêmes le voudraient? Je le crois.

La conservation des ressources halieutiques consiste-t-elle à améliorer l'habitat ou à raccourcir les saisons; à pratiquer un repeuplement supplémentaire ou à réduire les limites de taille; à imposer la capture avec remise à l'eau ou à éliminer les polluants; à exploiter les espèces sous-utilisées ou à interdire les filets maillants; à réduire les limites de prise, à punir les braconniers, à empêcher le drainage des frayères à des fins agricoles ou à éliminer la pêche de subsistance pendant la saison du frai; ou bien est-ce tout cela ensemble?

La réponse, c'est probablement tout ce qui précède et plus encore... mais si la personne que vous visez ne voit pas l'ensemble du tableau ou, chose plus importante encore, si elle ne croit vraiment pas que vous cherchez à régler le problème dans son ensemble, vous vous trouvez face à un vrai défi. Et ce défi va devenir un grave problème si les gestionnaires des pêches et les gouvernements ne sont pas totalement prêts à s'attaquer à la partie qui les concerne avant de demander au pêcheur récréatif moyen de faire sa part.

Par exemple, vous ne pouvez lui demander d'accepter une réduction des captures si, sur les mêmes eaux, il voit des prises accessoires dans les filets maillants ou s'il se rend compte que des Indiens prennent du poisson pendant la période du frai. D'un autre côté, on ne peut attendre des Indiens qu'ils arrêtent de pêcher au moment du frai s'ils voient les gouvernements rester pratiquement inactifs devant les pluies acides, les polluants ou le drainage des terres agricoles. Le plus grand défi, sinon le plus grand problème, est peut-être la crédibilité du gouvernement.

Dans quelle mesure les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral sont-ils prêts maintenant à appliquer l'énoncé national? Vont-ils l'être? Tous les ministères de ces gouvernements vont-ils s'engager à appliquer ce texte?

Les ministères de l'Agriculture prendront-ils des mesures pour empêcher que le drainage ne nuise aux frayères ou contineront-ils à encourager ces projets par des subventions?

Les ministères de l'Environnement vont-ils emprisonner les pollueurs récidivistes et hausser les amendes afin que la pollution de nos cours d'eau et de nos poissons donne lieu à des sanctions qui ne soient pas seulement symboliques?

La Loi sur les pêcheries du Canada va-t-elle être renforcée ou les Ministres des pêches continueront-ils à accorder des exemptions ou à ne pas porter d'accusations?

Il faudra beaucoup plus qu'un énoncé national et une intervention des Ministres des pêches pour donner de la crédibilité au message. Il faudra un engagement net de la part de tous les ministères et de tous les membres du Cabinet. Il faudra des mesures sérieuses et pas seulement de grandes déclarations.

Quant à moi, je ne vois pas encore venir de mesures sérieuses. Malgré la belle allure de l'énoncé national, je ne croirai à la volonté des Premiers ministres et de leurs collègues que lorsque j'aurai vu que les autres ministères tiennent compte des pêches de façon réaliste... et je sais que bon nombre des pêcheurs amateurs du Canada sont du même avis que moi. Dieu sait que depuis des années nous demandons en vain que des mesures soient prises.

Je vois un autre problème dans le fait que, pour obtenir un niveau raisonnable d'adhésion, les lois et la philosophie du législateur doivent apparaître justes aux yeux du public.

Je suis bien sûr que la majorité des pêcheurs amateurs du Canada croit au bien-fondé de la conservation des ressources halieutiques. Je l'ai déjà dit, bon nombre d'entre nous travaillons en ce sens depuis des années. Je crois même que beaucoup de pêcheurs ont cru à la conservation bien avant les gouvernements et qu'ils montrent la voie à suivre depuis de nombreuses années.

Cependant, de temps à autre, j'ai vu des pêcheurs véritablement responsables et engagés refuser des propositions de réglementation restrictives parce qu'ils avaient le sentiment d'être traités injustement. Ils sentaient qu'ils n'étaient qu'un élément dans l'ensemble du tableau, mais que c'était justement eux qui étaient touchés.

Par exemple, il apparaît que certains Indiens possèdent des droits spéciaux. Je peux toutefois vous dire que lorsque des non-Indiens sont priés de respecter des lois restrictives ou de relâcher volontairement du poisson sur un plan d'eau où les Indiens ne sont pas soumis à ces exigences, il est vraisemblable qu'ils considèrent la loi comme injuste et il est prévisible qu'ils répugneront à respecter cette loi. Comment résoudre ce problème?

Autre exemple: on encourage les pêcheurs de truites à remettre à l'eau leurs captures alors qu'on permet encore aux pêcheurs commerciaux d'utiliser des filets maillants, de prendre et de tuer accidentellement ces mêmes espèces. Demandez donc aux pêcheurs commerciaux d'utiliser plutôt des madragues et vous verrez que les pêcheurs amateurs considéreront votre philosophie comme beaucoup moins injuste.

Le manque de ressources financières nuira-t-il à la sensibilisation du public à la conservation des ressources halieutiques? Cela dépendra de la volonté des gouvernements d'adhérer à l'énoncé national et à sa philosophie. Là encore, je dois vous rappeler qu'il faudra d'abord améliorer la crédibilité du gouvernement, donner une image de justice et débloquer des fonds si l'on veut que, mieux sensibilisé, le public en vienne à accepter la politique officielle.

Situation actuelle

Dans l'ensemble du Canada, les organismes non gouvernementaux (ONG) font beaucoup pour promouvoir à la fois le principe de la conservation des ressources halieutiques et la conservation elle-même.

Muskies Canada est un groupe membre de notre association (Ontario Federation of Anglers and Hunters). Ce groupe encourage la remise à l'eau des maskinongés en offrant aux pêcheurs des écussons et des certificats. La Fédération du saumon de l'Atlantique possède un programme encore plus intensif qui comporte entre autres un vidéo de quinze minutes.

Notre propre Fédération a modifié son tournoi Molson des grosses prises en y ajoutant une division de la remise à l'eau. Dans dix catégories différentes: achigan à petite bouche, achigan à grande bouche, touladi, omble de fontaine, truite brune, truite arc-en-ciel, saumon, brochet, doré et maskinongé, les pêcheurs qui remettent à l'eau des poissons vivants peuvent recevoir des gravures, des certificats, des cannes et des moulinets, des moteurs hors-bord et même de l'argent. Nous avons aussi fait imprimer et distribuer 2 000 affiches montrant aux pêcheurs comment relâcher leurs captures.

Soucieuse d'encourager les organisateurs de tournois à promouvoir la conservation, notre Fédération a compris que faute de pouvoir empêcher ces tournois elle pouvait au moins améliorer certains d'entre eux. Nous avons donc élaboré une série de règles qui encouragent la remise à l'eau des poissons, établi une limite de taille, abaissé le nombre des participants, réduit de moitié les limites de prises quotidiennes et rendu obligatoires les

viviers. Nous avons même dessiné et publié les plans d'un vivier portatif et encouragé les organisateurs à consacrer les recettes des tournois à la conservation.

De plus, notre organisation a lancé dans l'ensemble de l'Ontario une vaste campagne incitant le public à dénoncer le braconnage, avec des messages télévisés et radiodiffusés, des annonces dans les journaux, des affiches et des cartes de signalement.

Dans l'ensemble du Canada, plusieurs fédérations provinciales de la nature, y compris la nôtre, organisent chaque année des stages de conservation pour les jeunes pendant lesquels on enseigne aux adolescents l'importance de la protection de la nature.

Aux salons de la pêche et de la chasse et dans les stages de pêche, nous mettons constamment l'accent sur la nécessité de protéger les ressources.

Dans les articles de revues, les communiqués de presse et les émissions publiques, nous travaillons constamment à promouvoir la conservation. Notre Fédération de l'Ontario va même prêcher la bonne parole dans les écoles élémentaires et secondaires.

Certains clubs de pêche à la truite, qui gèrent des portions de rivières, imposent l'emploi de la mouche et des hameçons sans ardillon, et limitent les prises à un poisson.

Évidemment, lorsque les fédérations de protection de la nature exercent des pressions sur les gouvernements et font part de leurs inquiétudes au grand public, elles amènent les gens à prendre conscience des nécessités de la conservation.

Les gouvernements participent eux aussi. C'est peut-être le Manitoba qui constitue le meilleur exemple avec son programme "Go Barbless" qui encourage l'emploi des hameçons sans ardillon et la remise à l'eau des poissons. Les gestionnaires des pêches y ont produit une série impressionnante de documents divers destinés à promouvoir cet aspect de la conservation.

La plupart des ministères provinciaux des pêches acceptent aussi les invitations qui leur sont faites d'envoyer leurs représentants parler aux pêcheurs de l'effet de la réglementation récente sur l'avenir des pêches. Le public est généralement réceptif (cependant, j'aimerais parfois qu'ils prêchent avec plus d'efficacité) la conservation, au sein même du gouvernement.

Évidemment, la plupart des ministères des Ressources naturelles possèdent des services de communications qui s'occupent un peu de sensibiliser le public mais, à mon avis, ces groupes servent en général leurs propres intérêts et existent avant tout pour flatter le Ministère ou pour donner une bonne image du Ministre et du gouvernement. À mon sens, ces services ne font que gaspiller énormément d'argent lorsque l'on songe aux services qu'ils pourraient rendre si leurs talents étaient utilisés autrement.

Certaines entreprises s'occupent même de promouvoir la conservation. Certains camps du nord n'autorisent leurs clients à garder qu'un seul poisson pendant un séjour et au moins un camp situé à la limite du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ne permet pas à ses clients de garder de poisson.

La compagnie Sports Mitchell a aidé notre Fédération à recueillir des fonds pour lutter contre les pluies acides; Abu-Garcia distribue des cartes que le public peut expédier au Premier ministre Mulroney pour exprimer son inquiétude au sujet des effets des pluies acides; Mercury Marine donne des prix pour les tournois où sont ajoutées des règles concernant la remise à l'eau des poissons vivants; enfin, plusieurs entreprises parrainent les activités des pêcheurs amateurs dans l'ensemble du Canada.

Chaque pêcheur peut promouvoir la conservation par l'influence qu'il a sur les autres pêcheurs.

Recommandations

Quelles sont donc les solutions que l'on peut offrir pour mieux sensibiliser le public et quels instruments peut-on recommander pour faire passer efficacement le message?

1. Améliorer la crédibilité des gouvernements dans tous les domaines de la conservation des ressources halieutiques: je ne pense pas avoir à insister là-dessus plus que je ne l'ai fait. Il est cependant déplacé et même carrément grotesque de permettre à d'autres ministères de passer l'éponge sur des actes qui nuisent à notre pêche récréative tandis que tous les Ministres des pêches et les groupes de pêcheurs travaillent à la conservation. Je suis fermement persuadé que les gestionnaires des pêches devraient repérer tous les programmes gouvernementaux qui, directement ou indirectement, nuisent à la conservation des ressources halieutiques et demander à leurs ministres de soumettre ces questions à leur Cabinet et à leur Premier ministre respectifs. Vous ne serez jamais mieux placés que maintenant, soit après la publication, le 21 juin, de l'énoncé national sur la pêche récréative. C'est *maintenant* qu'il faut frapper, faute de quoi vous regretterez toujours de voir vos plus grands efforts rester sans effet.

2. Éliminer, ou tout au moins expliquer clairement, le bien-fondé de certaines pratiques qui semblent injustes: je veux encore parler de l'emploi répandu des filets maillants, de la pêche des Indiens en dehors de la saison et des faibles moyens de répression qui rendent le braconnage facile et profitable. Idéalement, pour que les pêcheurs amateurs respectent la réglementation et les principes de la conservation, les gouvernements devraient éliminer très rapidement ces incongruités. C'est seulement dans les cas où cela est absolument impossible qu'il faudrait en expliquer le bien-fondé et rechercher l'approbation du public.

3. Obtenir davantage de fonds du Trésor public pour faire passer le message: nous semblons avoir maintenant l'accord général des Premiers ministres quant à l'importance de la pêche récréative et de la conservation des ressources. Le moment est donc idéal pour que les gestionnaires des pêches demandent une augmentation de leur budget afin de répandre la bonne parole.

4. Prêcher la bonne parole: il est certain que nous devons le faire et, si l'on peut régler les points 1 et 2 concernant la crédibilité du gouvernement et de la justice dans la réglementation, nous devrions trouver un public réceptif. C'est alors la façon de faire passer le message qui déterminera son efficacité.

Une foule d'autres suggestions viennent à l'esprit:

i) Fournir des fonds et des conférenciers du fédéral ou des provinces aux colloques ou aux congrès annuels organisés pour les pêcheurs récréatifs par les fédérations provinciales de la nature, fédérations à but non lucratif. (Dans les grandes provinces comme l'Ontario et le Québec, il en faudrait peut-être deux.)

ii) Travailler de façon plus dynamique avec les fédérations de protection de la faune et les clubs de pêche amateurs et amener des conférenciers intéressants à leurs réunions.

iii) Produire, en collaboration avec les groupes provinciaux à but non lucratif, des documents audio-visuels qui seraient présentés aux réunions des associations de propriétaires de pavillons, des clubs de chasse et de pêche et des associations de services.

iv) Proposer des articles et des émissions sur la conservation des ressources halieutiques et sur la pêche récréative aux médias (Radio-Canada, C.T.V., Quatre Saisons, McLeans, La Presse, Le Journal de Montréal, Vancouver Sun, etc.).

v) Lancer des campagnes fédérales-provinciales de publicité dans les grandes revues à l'intention des pêcheurs récréatifs. En passant par les fédérations provinciales de protection de la faune, il est possible d'obtenir des réductions ou même une publication gratuite grâce à elles.

vi) Apposer sur toutes les enveloppes envoyées par les gouvernements des messages judicieux et opportuns invitant à la conservation et mettre des tampons semblables à la disposition des groupes non gouvernementaux concernés.

vii) Encourager les pêcheurs à faire partie de groupes de chasseurs et de pêcheurs. Le renforcement de ces organismes aura automatiquement un effet positif sur la conservation.

viii) S'adresser aux collèges et aux universités pour voir si leurs classes de commercialisation s'intéresseraient à la mise sur pied d'une campagne régionale ou provinciale destinée à promouvoir certains aspects de la conservation ou le concept en général.

ix) Par le biais de leur publications et de leurs rencontres, et directement par la poste sensibiliser les ingénieurs responsables du drainage, les municipalités, etc., de l'importance de la pêche récréative et de l'effet de leurs activités sur cette pêche.

x) Aider les groupes provinciaux à but non lucratif à mettre sur pied des écoles provinciales ou régionales de pêche et de conservation, peut-être en finançant le salaire de leurs coordonnateurs.

xi) Encourager les manufacturiers à inclure un message sur la conservation dans leurs programmes publicitaires.

xii) Établir dans chaque province une ligne téléphonique gratuite pour signaler le braconnage. Cela montrerait au public le sérieux de la politique de conservation.

xiii) Débloquer des fonds pour d'autres initiatives prises par les groupes à but non lucratif, et pas seulement pour le repeuplement et l'habitat, comme c'est le cas pour le programme communautaire qui existe en Ontario (Community Fisheries Involvement Program).

xiv) Financer à l'échelle provinciale et nationale un programme du pêcheur de l'année, par l'intermédiaire de la Fédération canadienne de la faune et de ses succursales provinciales. Chaque province pourrait désigner une personne qui s'est distinguée dans le domaine de la conservation au titre de pêcheur ou de protecteur des pêches de l'année et l'un des finalistes deviendrait le gagnant à l'échelle nationale. Un tel programme stimulerait de nouvelles initiatives et mettrait en relief l'importance de la conservation.

Pour conclure, je dois vous dire que je suis plein d'espoir quand je vois les possibilités qui semblent s'offrir grâce au soutien des Premiers ministres et des Ministres des pêches. Ceux d'entre vous qui sont gestionnaires des pêches au gouvernement voient une grande porte s'ouvrir devant eux. Profitez-en *tout de suite*, pas demain. C'est maintenant que vous et vos collaborateurs devez mettre les bouchées doubles pour essayer de régler tous les problèmes qui vous semblaient insolubles.

C'est le moment, il faut battre le fer quand il est chaud, sinon c'est votre avenir, ce sont vos programmes et notre pêche qui en souffriront.

COMMUNICATIONS

Comment vaincre l'obstable des restrictions budgétaires: Le financement des programmes de pêche récréative

Kenneth A. Brynaert, Stephen D. Hazell et David Griggs
Fédération canadienne de la faune

Introduction

Au cours des années 1980, la compression des dépenses engagées au titre des programmes a été une caractéristique persistante, sinon permanente, du processus de budgétisation et de planification des gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux.

C'est ainsi que les budgets et les effectifs du personnel responsable des programmes de gestion de la pêche et de la protection de l'habitat ont subi des coupures sombres. À l'échelon fédéral, l'administration centrale du ministère des Pêches et des Océans a dû éliminer 175 postes au début de l'année. On annonce maintenant des coupures dans les programmes régionaux du Ministère. Les réductions des programmes des pêches au niveau provincial ont également été importante au cours de ces dernières années.

Du fait même de la réduction du personnel et des budgets gouvernementaux associés à la protection et à la restauration de l'habitat du poisson et à la gestion des pêches, il devient nécessaire de soutenir davantage ces activités. En effet, les problèmes inhérents aux pêches ne font que s'accentuer. Il n'y a qu'à citer la perte et la dégradation de l'habitat du poisson au voisinage des activités industrielles et du développement urbain; l'acidification des lacs et des cours d'eau dans le centre et dans l'est du Canada; l'accumulation de produits chimiques toxiques comme la dioxine, les métaux lourds et les pesticides dans les tissus des poissons; l'exploitation et l'accessibilité croissantes des lieux de pêche, le braconnage et les pratiques douteuses de certains pêcheurs.

La situation n'est pas aussi sombre qu'elle semble l'être. Des enquêtes récentes ont clairement démontré que les Canadiens se préoccupent beaucoup de la qualité de leur environnement (notamment de l'habitat du poisson et de la faune) et qu'ils sont prêts à payer davantage pour assurer leur protection. On a ainsi pu constater, à divers niveaux, que grâce à des mesures d'encouragement et à un appui appropriés, les groupes d'utilisateurs étaient prêts à participer à des activités de conservation de la ressource, tant en termes de temps que d'argent.

Il appartient donc aux organismes gouvernementaux responsables de la pêche et aux organisations écologiques de trouver les meilleurs moyens d'utiliser les ressources budgétaires réduites dont ils disposent et de découvrir de nouvelles sources de financement des programmes de pêche récréative. En d'autres termes, il faut déterminer comment on peut accomplir davantage avec des ressources limitées et minimiser l'incidence des restrictions budgétaires. Le colloque sur la faune qui s'est tenu à ce sujet en mai 1986 a constitué un premier pas important à cet égard. Les participants étaient en général d'accord sur les objectifs globaux suivants: établissement de politiques plus générales et plus souples; instauration de nouvelles structures institutionnelles assorties de nouvelles modalités adaptées aux réalités financières actuelles; et redéfinition des rôles respectifs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et du secteur privé dans l'établissement de ces politiques, structures et modalités.

Si nous voulons faire plus et mieux avec les ressources dont nous disposons, les gouvernements, avec l'aide de tous ceux qui sont soucieux de la conservation de la ressource, doivent redéfinir leur rôle en matière de gestion des ressources halieutiques, de protection et d'amélioration de la qualité de l'habitat du poisson, et de réglementation de la pêche. Les organismes responsables ne doivent donc pas hésiter à envisager l'adoption d'initiatives de coopération et de délégation en matière de gestion. Pour faire face aux

réalités financières actuelles, ces organismes doivent intensifier leur rôle de coordination et de supervision des activités de conservation et de gestion d'une multitude d'organisations non-gouvernementales, de sociétés d'État et du secteur privé, de coopératives, de propriétaires fonciers et de bénévoles. En d'autres termes, moins d'activités physiques et pratiques (par exemple la collecte de données sur place et la gestion directe) et davantage d'activités de conception et de planification (par exemple, la recherche, l'élaboration de politiques, la conception de programmes, le traitement et l'analyse de l'information et la communication).

Les organismes responsables des pêches ne disposent pas actuellement et ne disposeront pas dans un avenir prévisible de la capacité financière, des connaissances spécialisées ou du personnel requis pour exécuter tout ce que l'on attend d'eux. Les gouvernements doivent par conséquent tenter de tirer parti de l'ensemble des ressources que les Canadiens, les organismes écologistes, les groupes communautaires et les entreprises privées peuvent offrir en vue de la réalisation des objectifs de gestion des pêches.

En outre, les gouvernements doivent faire le nécessaire pour que les utilisateurs des lieux de pêche et des ressources en eau paient pour les services et les ressources qu'ils utilisent. Les ressources halieutiques et leur habitat ne sont pas uniquement des éléments esthétiques, mais également des produits et nos institutions politiques et économiques ne leur ont pas jusqu'à présent accordé la valeur qu'ils méritent en comparaison d'autres ressources. En règle générale, les utilisateurs ne peuvent pas réellement acquérir un intérêt dans ces ressources étant donné la notion de propriété commune qui inspire leur gestion.

Les tarifs imposés par les gouvernements qui frappent la consommation marginale (par exemple, la pêche récréative) et les activités étrangères à la consommation (par exemple, l'accès aux parcs) devraient au moins permettre d'assurer le coût de la prestation des services aux utilisateurs. Des frais devraient également être imposés aux utilisateurs qui dégradent ou détruisent l'habitat du poisson (par exemple, l'exploitation minière et forestière, l'industrie manufacturière, l'exploitation agricole et l'aménagement urbain); ces frais devraient être calculés en fonction de la valeur réelle des ressources halieutiques et des ressources en eau que l'on utilise ou dont on abuse parfois. Certaines solutions permettent d'ajouter à la valeur de la pêche et de l'habitat du poisson, comme le transfert ou la vente des permis et des contingents de pêche, solutions qu'il faudra probablement adopter si nous voulons interrompre le déclin de nos ressources halieutiques et en assurer une meilleure gestion.

On peut réaliser davantage avec moins de ressources en s'inspirant des principes qui suivent:

- Établir des politiques nouvelles, plus générales et plus souples, de gestion des pêches;
- Décentraliser et déléguer les processus de protection et de restauration de l'habitat du poisson, de diffusion de l'information, et certaines activités de gestion et d'application de la réglementation;
- Inciter les Canadiens et les organismes intéressés à participer largement à ces activités; et
- Veiller à ce que les tarifs frappant l'utilisation des ressources halieutiques et de

l'habitat du poisson correspondent au coût de la prestation des services aux utilisateurs ou équivalent à la valeur des ressources perdues par suite des abus.

Il nous faut reconnaître que les carences inhérentes à notre gestion des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson, sont fermement établies et imputables aux structures actuelles. Les mesures visant à accroître ou à mieux utiliser le financement existant pourraient atténuer certaines difficultés, sans pour autant résoudre les problèmes structurels. Il nous faut donc repenser notre mode de gestion des ressources communes pour résoudre le problème.

La suite du présent document se divise en deux sections; on y tente de développer davantage les principes et les notions qui ont été précédemment définis. Ces deux sections sont les suivantes:

- Utilisation plus rationnelle des fonds actuellement accordés par les gouvernements; et
- Obtention de fonds supplémentaires pour la gestion des pêches.

La première section analyse certaines des solutions préconisées par les gouvernements pour réduire les dépenses; la privatisation ou la délégation à d'autres niveaux des activités de conservation et de gestion, la déréglementation de l'exploitation commerciale des ressources halieutiques et l'instauration d'un système de permis et de contingents transférables. La deuxième section traite des revenus qui pourraient être obtenus grâce à une tarification pertinente de l'utilisation des ressources halieutiques et à des impôts spéciaux sur le revenu ou à des retenues à la source.

Utilisation plus rationnelle des fonds gouvernementaux

Appel à des bénévoles

On peut charger des bénévoles de faire respecter les règlements sur la pêche et d'effectuer des enquêtes. En Colombie-Britannique, par exemple, des pêcheurs assument bénévolement le rôle d'agents préposés à l'application des règlement par suite de la décision du gouvernement, prise en 1983, de réduire de 121 à 109 le nombre de postes d'agents préposés à la conservation. Dans le cadre du programme "Observe, Record and Report", des bénévoles apposent des avis sur les véhicules qu'ils croisent sur les routes secondaires afin de dissuader d'éventuels braconniers. Cet avis se lit comme suit: "Bienvenue amateurs de plein-air. Nous espérons que vous apprécierez votre séjour. Aidez-nous à déceler, à relever et à dénoncer les pratiques douteuses et illégales au détriment de la faune, des animaux et du public ou de la propriété privée. Dénoncez les infractions et profitez d'un agréable séjour en toute sécurité". Une copie de l'avis, qui donne l'heure, la date et l'endroit, et la description du véhicule, est transmise à l'agent de conservation local. En cas de braconnage, l'agent n'a qu'à consulter l'avis et à établir l'identité du pêcheur ou du chasseur présent dans la région aux mêmes dates et heures. Les bénévoles, qui n'ont pas autorité pour procéder à des arrestations, peuvent néanmoins témoigner devant les tribunaux contre les braconniers. Cette restriction est importante car les bénévoles ne peuvent jouir de l'immunité que confère certaines lois aux agents de la conservation en cas de poursuites au civil.

On peut faire appel aux services des pêcheurs locaux et autochtones pour aider les halieutistes à exécuter des enquêtes sur les populations de poissons. L'expérience et les connaissances spécialisées des résidents locaux, qui est d'une valeur inestimable pour les biologistes, permet d'épargner temps et argent sur le terrain. Au prix d'un investissement relativement restreint, les pêcheurs qui agissent à titre bénévole peuvent apprendre à recueillir des données dans le cadre de leurs activités de pêche. Le recours aux autochtones comme techniciens et préposés locaux à la collecte des données, dans le cadre du processus global de gestion, peut également permettre de minimiser les tensions entre les halieutistes, rarement autochtones, et les pêcheurs autochtones lorsqu'il s'agit d'adopter des méthodes appropriées de conservation et de gestion.

Le Programme de participation communautaire à la gestion des pêches, parrainé par le Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, est exécuté conjointement par le Ministère et des écologistes bénévoles avec le but d'améliorer la qualité des ressources halieutiques de la province. Ce programme est en vigueur depuis trois ans. Parmi les projets qu'il a permis d'exécuter, on peut citer la restauration des cours d'eau, le repeuplement des stocks de poissons et la création de frayères.

Ces projets permettent de donner une expérience pratique aux pêcheurs bénévoles et ce, sous la direction du personnel du ministère des Ressources naturelles et à l'aide de l'équipement et du matériel fournis par ce ministère. Le coût du programme au cours de l'année financière 1984-1985 s'est établi à 337 100 $, mais la valeur totale des travaux exécutés par les fervents de la pêche et les groupes communautaires était de l'ordre de deux millions de dollars.

Les efforts déployés par les bénévoles sont souvent mieux contrôlés par les organisations non gouvernementales que par les gouvernements. En effet, certains particuliers acceptent difficilement de travailler bénévolement pour le gouvernement alors qu'ils paient déjà des impôts.

Le recours à des bénévoles offre divers avantages. D'abord, la productivité des agents chargés de la conservation et des chercheurs scientifiques rémunérés s'en trouve accrue. Ensuite, les projets exécutés par des bénévoles font intervenir des consommateurs et non-consommateurs des ressources halieutiques dans le cadre d'activités de conservation et dans celui de la gestion et de l'application des règlements de pêche. Cette formule permet d'établir des rapports de solidarité entre les fonctionnaires du gouvernement et les utilisateurs non rémunérés des ressources halieutiques, et de minimiser l'animosité qui existe entre certains utilisateurs et les agents chargés de l'application de la loi qui sont parfois considérés comme des "ennemis". Troisièmement, les bénévoles prennent conscience de l'importance de la conservation des ressources halieutiques, ce qui constitue un bon moyen de dissuader d'éventuels contrevenants à la Loi.

Toutefois, comme l'a noté David B. Perry de l'Association canadienne d'études fiscales à l'occasion du Colloque sur la faune, ces bénévoles, qui ne sont pas réellement autonomes, doivent compter sur les ressources gouvernementales. Ils disposent d'un temps limité, leur expérience et leurs compétences sont souvent de qualité inégale, et ils doivent être traités avec tact pour éviter que leur enthousiasme ne s'émousse et que les programmes de bénévolat ne se retrouvent à court de volontaires. Il faut donc en tenir compte lors de l'élaboration des programmes.

Organisations écologiques non gouvernementales

Le terme "privatisation", qui est actuellement très populaire dans les cercles gouvernementaux, peut être interprété de différentes façons. Dans le présent document, la privatisation désigne un processus dans le cadre duquel les fonctions administratives, financières ou les fonctions de dotation de certains services gouvernementaux sont confiées à des organisations du secteur privé comme des groupes écologiques ou des entreprises ou, encore, partagées avec elles. L'objectif de la privatisation est évidemment de profiter des points forts et de l'efficacité du secteur privé lorsque cela est jugé approprié. La privatisation ainsi définie offre des perspectives considérables comme moyen de réaliser efficacement et à moindres frais des objectifs précis en matière de formation, de conservation et de gestion des ressources. Cela ne signifie néanmoins pas que cette solution est toujours appropriée ou dénuée de risques.

Les gouvernements fédéral et provinciaux partagent la responsabilité globale de la gestion de la pêche; ils doivent donc, de toute évidence, posséder des connaissances spécialisées de base pour pouvoir assumer cette responsabilité. Par exemple, les organismes responsables de la pêche doivent pouvoir continuer d'effectuer des recherches à long terme dans ce domaine et exercer un contrôle sur lui, car les organisations de pêcheurs et les entreprises ne possèdent pas les connaissances spécialisées nécessaires; de plus, les universités, qui doivent d'habitude produire rapidement des données concrètes (et publiables), ne peuvent consacrer de façon permanente des ressources à ces activités à long terme. La responsabilité ultime de la conservation des ressources halieutiques et de la protection de l'habitat du poisson incombe au gouvernement fédéral, en vertu de la Constitution.

Après ces mises au point, il convient de signaler un certain nombre d'initiatives intéressantes en matière de privatisation qui ont été prises par différents ordres de gouvernement au Canada, notamment:

1. Les zones d'exploitation contrôlée (Québec);
2. L'étude de la pêche en eaux douces (Fédération canadienne de la faune);
3. L'Habitat faunique Canada; et
4. Le Programme des organisations non gouvernementales (Agence canadienne de développement international).

1. Zones d'exploitation contrôlée (Québec)

Un des exemples les plus marquants de privatisation des services gouvernementaux est celui de l'établissement de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) au Québec. Les ZEC ont été créées par suite de l'abolition, en 1977, d'environ 1 164 clubs de chasse et de pêche privés qui jouissaient de privilèges exclusifs de chasse et de pêche sur les terres de la Couronne, notamment dans les zones les plus riches de la province.

Après l'abolition des clubs privés, le gouvernement provincial a dû assumer la responsabilité de l'application de la réglementation sur la faune dans les territoires que ces clubs occupaient. Le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche a tôt fait de constater que l'effectif de 400 garde-chasse ne pouvait patrouiller efficacement la nouvelle

superficie de 41 600 km² dont ils avaient la responsabilité en plus des autres tâches qu'ils assumaient déjà.

Plutôt que d'y affecter davantage de crédits, le Ministère a adopté un plan faisant appel aux associations de chasse et de pêche à but non lucratif qui étaient en mesure d'assumer la responsabilité de la gestion de ces territoires.

Les associations responsables des ZEC se voient confier certains territoires, à titre exclusif, par le gouvernement provincial. Elles accordent au grand public un droit de chasse et de pêche après perception d'une cotisation et de droits d'entrée quotidiens. L'affiliation à une ZEC permet aux Québécois d'avoir accès à des territoires de chasse et de pêche de choix et de participer à la gestion des ressources renouvelables de la province.

Bien que les 55 ZEC établies en 1978 aient perçu des subventions provinciales pendant quatre ans, 25 d'entres elles ont dû déclarer faillite en 1981 et leur gestion a dû être reprise par le Ministère. Il existe aujourd'hui 67 ZEC (qui couvrent une superficie de 40 000 km²); 50 000 personnes en sont membres et 650 administrateurs non rémunérés les dirigent. Le gouvernement du Québec a fixé à 25 $ le tarif familial de l'affiliation à chaque association de ZEC. Chacune de celles-ci fixe ainsi les droits d'utilisation de sa zone et des droits d'entrée quotidiens, qui ne peuvent toutefois être supérieurs au barème maximum établi par le gouvernement. Voici quelques exemples de tarifs pratiqués dans les ZEC: 10 $ par jour pour la pêche, la chasse et le piégeage, et 25 $ par jour pour la chasse au gros gibier. Dans les sept ZEC de saumon, les droits sont de 35 $ par jour dans les zones non contingentées et de 75 $ par jour dans les zones contingentées. En outre, des droits d'entrée sont imposés aux véhicules à raison de 3 $ par véhicule occupé par une personne et de 5 $ par véhicule ayant deux occupants.

Les droits exigés pour la chasse et la pêche à l'extérieur des ZEC sont beaucoup moins élevés (par exemple 5,25 $ pour un permis de pêche, 6,25 $ pour un permis de chasse au petit gibier, 10 $ pour un permis de chasse au chevreuil). Cette différence entre les tarifs des ZEC et ceux des autres zones semble être la cause d'une baisse importante du nombre d'affiliés aux ZEC, qui est tombé de 115 000 en 1980 à 50 000 en 1985. Certains pêcheurs expliquent cette baisse par le fait que la pêche dans les ZEC est tout simplement trop coûteuse.

La notion de ZEC semble beaucoup plus acceptable sur le plan politique que l'ancien système des clubs privés qui exerçaient leurs activités sur des terres publiques. Toutefois, l'existence d'un double système de tarification de l'exploitation des ressources fauniques à des fins sportives au Québec peut entraîner une surexploitation et une conservation insuffisante des ressources dans les ZEC et dans les autres zones. Certaines associations de ZEC exploitent abusivement leurs ressources fauniques pour accroître leurs revenus et pour éviter les déficits. Même si la plupart de ces associations affichent maintenant une certaine stabilité financière, on ne peut encore prétendre qu'elles gèrent efficacement les ressources halieutiques et fauniques dans leurs zones respective. L'imposition de droits de chasse et de pêche moins élevés en dehors des ZEC peut entraîner une hausse de la demande et une surexploitation des ressources. Enfin, l'absence d'une intervention gouvernementale dans la gestion des ressources halieutiques et fauniques dans les ZEC est parfois interprétée comme l'abdication de certaines responsabilités à l'égard de la population et des ressources de la province.

2. Étude de la pêche en eaux douces (Fédération canadienne de la faune)

En 1984, la Fédération canadienne de la faune a décidé de s'attaquer à l'un des problèmes les plus courants au Canada: la dégradation lente, mais soutenue de nos ressources halieutiques en eaux douces. En 1985, la Fédération a entrepris une étude nationale de trois ans sur cette "crise insidieuse". La phase I, qui est exécutée par un biologiste des pêches éminent et un cadre supérieur du ministère des Pêches et des Océans (détaché auprès de la Fédération), a permis de décrire et d'étayer par des documents l'état de cette pêche et de mettre en lumière les problèmes et les questions de gestion qu'elle soulève. La phase II, qui sera entreprise vers la fin de 1986 sous la direction de M. Peter Pearse, ressemblera dans une certaine mesure à une Commission royale qui recevra les mémoires et entendra les dépositions des parties intéressées au Canada. Au terme de cette phase, des recommandations seront soumises aux gouvernements fédéral et provinciaux relativement aux objectifs et aux stratégies nécessaires à une gestion efficace de la pêche en eaux douces au Canada. Nous encourageons toutes les parties intéressées à faire part de leurs vues à l'équipe chargée de cette étude au cours des prochains mois.

La Fédération canadienne de la faune a consacré des ressources humaines et financières importantes (400 000 $) à cette étude, qui est entreprise sans l'intervention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral, toutefois, offre les services du cadre supérieur du MPO qui coordonne l'étude. À titre de comparaison, la récente Commission royale sur les phoques et sur leur chasse, dont le budget initial était de deux millions de dollars, aura probablement coûté beaucoup plus au gouvernement fédéral, une fois toutes les factures comptabilisées. La Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada (Commission Macdonald) a coûté environ 20 millions de dollars aux contribuables canadiens.

On ne tente pas ici d'établir de comparaisons directes entre le coût et les avantages de ces trois initiatives. Néanmoins, on peut à juste titre penser que ces enquêtes ou que ces études publiques peuvent souvent être exécutées à moindre frais, en persuadant les organisations du secteur privé concernées de fournir des ressources humaines ou financières. Les avantages d'une participation des organisations non gouvernementales à une enquête comme l'Étude de la pêche en eaux douces se conçoivent aisément.

Les organisations de bienfaisance comme la Fédération canadienne de la faune peuvent mobiliser des fonds grâce aux publics intéressés et assumer ainsi les coûts associés à l'exécution d'enquêtes non gouvernementales. Comme on l'a précisé précédemment, les frais d'administration et de main-d'oeuvre des ONG sont, pour diverses raisons, inférieurs à ceux des gouvernements. Cela s'explique surtout par le fait que ces organisations sont souvent plus attentives aux coûts du fait qu'elles doivent compter sur leurs membres et les souscripteurs et non sur les contribuables.

Enfin, les ONG crédibles peuvent souvent susciter l'appui du public et obtenir des fonds pour des recherches sur les problèmes liés aux ressources ou à l'habitat dans le cadre d'enquêtes ou d'études. Dans le cas de la pêche en eaux douces, les gouvernements et les groupes utilisateurs et écologistes sont conscients de l'aggravation de la situation depuis bon nombre d'années. Les efforts de collaboration pour régler ces problèmes se sont heurtés à des questions de compétence des gouvernements fédéral et provinciaux, à des obstacles administratifs et à un manque de communication et de sensibilisation du public. La Fédération canadienne de la faune, elle, a réussi à sensibiliser ce public; il reste à

espérer que nous pourrons amener les gouvernements à adopter les recommandations formulées dans le cadre de l'étude.

3. Habitat faunique Canada

Créé en 1984, Habitat faunique Canada (HFC) est un organisme de bienfaisance voué à la conservation, à la restauration et à l'amélioration de l'habitat en vue d'assurer la diversité, la distribution et l'abondance de la faune au Canada. Bien que les projets de cet organisme portent surtout sur l'acquisition de terrains ou de droits sur des biens fonciers, Habitat faunique Canada finance également les projets de restauration de l'habitat et des recherches en la matière. Le programme de 1984-1985 a surtout porté sur la protection des marécages. Le financement initial de l'organisme a été assuré grâce à une subvention de trois millions de dollars d'Environnement Canada. Les recettes de la vente du timbre de 4 $ sur les oiseaux migrateurs que doivent acheter ceux qui les chassent vont également à HFC. Cet organisme pourrait servir de modèle à l'établissement d'un organisme du même genre voué à la protection et à la restauration de l'habitat du poisson.

Les organisations non gouvernementales de bienfaisance comme HFC peuvent également se prévaloir de leur situation d'organismes francs d'impôt et du droit d'émettre des reçus pour fins d'impôts afin d'encourager les propriétaires de biens fonciers à leur céder leurs droits. Le don de tels biens à des organisations de bienfaisance est intéressant sur le plan financier pour les donateurs, car, bien qu'il constitue une disposition présumée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les propriétaires de biens en immobilisation peuvent maintenant jouir la vie durant d'une exonération de 500 000 $ de l'impôt sur les gains en capital. Ainsi, un propriétaire peut faire don d'un bien foncier d'une valeur de 100 000 $ à une organisation de bienfaisance et obtenir un reçu pour fins d'impôts d'une somme équivalente. En outre, selon les nouveaux règlements adoptés dans le cadre du budget de mai 1985, toute augmentation de la valeur de la propriété, depuis son acquisition par le donateur, est peu ou pas assujettie à l'impôt sur les gains en capital.

4. Programme des organisations non gouvernementales (Agence canadienne de développement international)

On pourrait également s'inspirer du Programme des organisations non gouvernementales, administré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), pour créer un organisme privé de gestion des pêches. Notion d'avant-garde, ce programme de collaboration entre le gouvernement et les organismes privés oeuvrant dans le Tiers-monde, qui a été lancé en 1968, est devenu une entreprise d'association unique et productive qui, grâce à des subventions de l'ACDI correspondant aux montants investis, a eu un effet multiplicateur sur l'ensemble des efforts du Canada en matière d'aide et une incidence importante sur les pays en développement. En 1968, première année de mise en oeuvre du projet, le programme a permis de verser cinq millions de dollars à 20 organismes pour financer 50 projets. En 1983-1984, les ONG ont obtenu 81 millions de dollars qui leur ont permis de financer environ 3 000 projets. Fait encore plus significatif, en 1968, les ONG ont recueilli environ cinq millions de dollars en dons du secteur privé. En 1983, ces contributions ont totalisé plus de 150 millions de dollars.

Parmi les avantages que représente pour l'ACDI le recours à des organismes non gouvernementaux, on peut citer, entre autres, les frais d'administration et de main-

d'oeuvre moins élevés et évoqués précédemment. En outre, les activités de ces organisations sont essentiellement axées sur les projets et ne nécessitent donc pas d'institutions ou de locaux permanents. Comme nous l'avons indiqué, les ONG mobilisent des sommes importantes provenant de fonds privés et peuvent être implantées dans le pays ou la région où les activités sont entreprises.

En résumé, les organisations non gouvernementales peuvent être d'un grand secours aux organismes fauniques pour réduire leurs coûts et améliorer leur efficacité. Bon nombre de ces organisations qui possèdent des connaissances spécialisées considérables et sont capables de recueillir des sommes importantes n'ont pas encore été mises à contribution. Les initiatives en matière de privatisation, comme celles évoquées ci-dessus, peuvent profiter au gouvernement, au public, mais également aux ONG elles-mêmes. Ces programmes de gestion en collaboration permettent à ces organisations d'orienter leurs efforts avec plus de précision et d'atteindre ainsi plus aisément leurs propres objectifs.

Une dernière mise en garde: les écologistes doivent soigneusement peser les projets de gestion coopérative ou tout autre projet de privatisation pour s'assurer que les gouvernements n'en profitent pas pour se décharger de l'ensemble des responsabilités associées aux programmes sur les ONG. Il est juste que celles-ci aident les gouvernements et qu'elles rendent, de ce fait, les organismes de gestion des pêches plus efficaces et plus productifs:

- En suppléant aux programmes de gestion de la pêche actuels;
- En administrant des projets précis pour le compte de ces organismes; et
- En renseignant le public sur la conservation et la gestion des ressources.

Il ne conviendrait pas que les gouvernements cèdent à ces organisations les responsabilités de base en matière de gestion de la pêche, comme la recherche à long terme, et en profitent ensuite pour qualifier cette mesure de nouvelle initiative. Ce serait là une abdication de leurs devoirs qui ne mérite aucun appui.

Nouvelles méthodologies en matière de gestion de la pêche

Déréglementation de la pêche

La déréglementation, tout comme la privatisation, est un terme associé à certaines notions préconisées par l'administration américaine actuelle et qui a tendance à soulever des passions politiques au Canada. Néanmoins, la déréglementation de certains éléments de la gestion de la pêche pourrait avoir des effets salutaires, notamment en réduisant les dépenses gouvernementales et en rendant la gestion de la pêche plus efficace. La réglementation en ce domaine est devenue extrêmement complexe et coûteuse à appliquer, les gouvernements ayant imposé restrictions sur restrictions pour limiter l'accès aux lieux de pêche et empêcher la surexploitation des stocks de poisson. La révision et la simplification de cette abondance de règlements s'impose donc depuis longtemps. La décentralisation des responsabilités et la délégation des pouvoirs de gestion aux organismes locaux pourraient rendre la plupart de ces règlements superflus.

Permis transférables

L'une des solutions préconisées pour permettre aux lois du marché de prendre le pas sur les contrôles bureaucratiques imposés à la pêche est celle des permis commerciaux transférables, système établi pour la pêche commerciale du lac Winnipeg et des Grands Lacs. En règle générale, les permis de pêche commerciale ne sont pas transférables; en d'autres termes, le permis, une fois délivré à un pêcheur, ne peut être vendu à un autre.

Avec un système de permis de pêche commerciale transférables, le titulaire d'un tel permis peut pêcher un contingent donné de poissons d'une espèce particulière, à un endroit précis, au cours d'une période donnée. Il peut vendre son permis et le contingent auquel il a droit à un prix établi en fonction du marché. Cette caractéristique a pour effet de créer un droit de propriété négociable qui appartient en fait au pêcheur. Les systèmes qui régissent le transfert des permis en Ontario et au Manitoba comportent toutefois des restrictions qui visent à empêcher la monopolisation des permis (et des contingents) par une minorité.

La cessibilité des contingents et des permis présente de gros avantages pour les gouvernements. En effet, lorsqu'il y a trop d'exploitants par rapport aux stocks de poisson exploitables (situation la plus courante) et que les bénéfices et la rentabilité économique de la ressource sont absorbés par les dépenses d'immobilisation engagées pour améliorer la marge de compétitivité, le gouvernement n'a d'autre choix que de racheter les permis pour réduire le niveau d'exploitation et restaurer la viabilité économique de l'industrie. Par contre, dans le cadre d'un régime de permis transférables, le rachat est surperflu étant donné que les pêcheurs peuvent vendre leurs permis de sorte qu'un exploitant dont la rentabilité n'est que marginale ou qui cesse ses activités de pêche peut céder ses parts. Il s'ensuit alors que le nombre de concurrents dans le secteur des pêches diminue avec le temps. Étant donné que les contingents individuels sont fixés et peuvent être négociés entre les pêcheurs, l'exploitation de la ressource est limitée. Les pêcheurs peuvant pêcher leurs contingents à tout moment au cours de la saison, ils sont moins enclins à surcapitaliser dans leurs bateaux et engins et à dilapider ainsi leurs bénéfices. On peut donc éviter les fluctuations économiques en dents de scie. Les pêcheurs commerciaux peuvent devenir des hommes d'affaires plutôt que des aventuriers. Ce système devrait permettre aux gouvernements de réaliser des économies considérables à long terme d'offrir de meilleures chances de rentabilité à l'industrie et assurer la stabilité de la ressource.

Remise en question de notre conception de la gestion de la pêche

Selon le conférencier principal au Colloque sur la faune, M. Peter Pearse, la conception qu'a le Canada de la gestion des ressources halieutiques et de la faune peut être jugée désuète. Nous avons privilégié l'acquisition des ressources renouvelables par la Couronne, la gestion gouvernementale des ressources et un strict cloisonnement des utilisations commerciales et récréatives des ressources halieutiques et fauniques. M. Pearse décrit les politiques de gestion européennes en vertu desquelles les particuliers et les organisations se voient accorder des droits exclusifs de chasse et de pêche sur certaines terres. Ces gestionnaires du secteur privé font payer des droits d'accès à leurs clients et ont donc un intérêt personnel dans la gestion à long terme. Ils mènent leur barque avec un minimum de participation de la part du gouvernement, que ce soit sur le plan administratif ou financier. Avec ces politiques, les taux de capture sont supérieurs à ceux enregistrés au Canada; en outre, on trouve aisément du gibier chez les commerçants et dans les

restaurants. Les propriétaires fonciers "cultivent" la faune avec autant de zèle que leurs terres. Ils en intègrent la gestion à celle de leurs bois et de leurs autres cultures.

M. Pearse propose que le Canada s'inspire de certaines de ces idées, du moins qu'il les mette à l'essai; on pourrait par exemple permettre aux exploitations forestières d'assurer la gestion des ressources halieutiques et autres sur les terres qu'elles louent à bail ou accorder le même droit aux clubs de chasse et de pêche. Ces solutions novatrices pourraient s'avérer un excellent moyen de résoudre le dilemme du financement de la gestion des ressources tout en maintenant un cadre qui maintiendrait les responsabilités du gouvernement en matière de conservation dans ce domaine.

Collecte de fonds supplémentaires pour la gestion faunique

Imposition d'un droit d'utilisation

On pense couramment que les ressources halieutiques du Canada sont gratuites pour les Canadiens et les Canadiennes. Bien que des droits soient imposés aux amateurs de pêche récréative et aux visiteurs des parcs dans la plupart des juridictions, ils sont rarement fonction de la valeur du marché. En d'autres termes, les droits imposés ne permettent pas aux gouvernements de couvrir le coût de la prestation et de la gestion de ces ressources. En outre, ceux qui exploitent l'habitat du poisson et qui le détruisent ou le dégradent sont rarement obligés de verser un dédommagement. Les industries qui déversent des polluants dans les cours d'eau et dans les zones d'aménagement agricole et urbain n'assument pas les frais de la perte économique résultant de la ruine ou de la dégradation de l'habitat du poisson causée par eux. L'adoption d'un régime de droits d'utilisation pourrait représenter pour le gouvernement une source importante de revenus pour assurer la conservation des pêcheries.

La prestation au public de services gratuits ou à des prix sous-évalués a, entre autres, pour effet d'accroître la demande pour de tels services.

Lorsque des services gouvernementaux sont assurés gratuitement (ou à un coût inférieur à leur coût marginal), il s'ensuit un accroissiment du besoin apparent d'élargir l'approvisionnement pour éviter les pénuries et satisfaire une demande insatiable. En résumé, en n'imposant pas un tarif justifié pour la prestation de biens et de services qui offrent des avantages pour des particuliers, on s'expose inévitablement aux pressions accrues que peuvent exercer ces mêmes particuliers sur les structures politiques en vue d'obtenir davantage de biens et de services.

Ainsi, la dégradation des ressources halieutiques et de leur habitat peut être une conséquence directe de la décision des pouvoirs publics d'imposer des droits insuffisants à leurs utilisateurs. En outre, l'usage des ressources naturelles est sous-évalué sur le plan économique par rapport à d'autres modes d'utilisation, comme les activités relatives à l'aménagement industriel, agricole et urbain. Il en résulte une demande accrue de la part des amateurs de pêche récréative au moment même où l'habitat du poisson disparaît au profit d'autres modes d'utilisation des eaux.

Des mesures timides et limitées ont été prises pour "donner une valeur" à l'eau et à la pêche, mesures qui visaient à traiter la pêche récréative comme un produit commer-

cialisable plutôt que comme une commodité. L'imposition de droits (même insuffisants) sur la pêche récréative et l'utilisation des parcs est une de ces mesures. L'adoption d'un régime de cessibilité des permis de pêche commerciale en eaux douces en est une autre.

Mais il faudrait à long terme modifier les structures en vue d'imposer des droits dont la valeur correspond à celle des coûts marginaux associés.

La pêche récréative au Canada est une activité très peu coûteuse. Bien que la plupart des provinces exigent un permis de pêche de leurs résidents, celles qui le font imposent un droit modeste pour la totalité de la saison. Le gouvernement de l'Ontario a récemment décidé d'instaurer un régime de permis pour la pêche récréative; toutefois, le droit ne sera que de 10 $ par saison pour les adultes de moins de 65 ans et de 5 $ pour les citoyens plus âgés. Les droits imposés dans les autres provinces sont du même ordre. Les droits imposés par le gouvernement fédéral pour l'obtention d'un permis de pêche annuel dans les eaux de marée au large de la Colombie-Britannique ne sont que de 5 $ pour les résidents.

On peut également tenter d'évaluer ou de tarifer les modes d'utilisation des ressources halieutiques à des fins récréatives en comparant ces activités à deux autres sports, le ski alpin et le golf.

Le ski et le golf, comme la pêche récréative, sont des activités de plein-air qui requièrent des investissements considérables en matériel. De par leur structure, les stations où se pratiquent le ski et le golf établissent des tarifs qui doivent correspondre en gros à la valeur commerciale de ces activités. Ainsi, les frais quotidiens d'utilisation d'un remonte-pente dans une station de ski s'échelonnent entre 10 $ et 25 $ et les laissez-passer saisonniers coûtent environ 300 $. Une partie de golf coûte 15 $ et un laissez-passer saisonnier 300 $.

Par comparaison, un droit de 5 $ ou de 10 $ imposé pour l'obtention d'un permis de pêche annuel est manifestement une somme dérisoire. Comme indiqué précédemment, en négligeant d'imposer des droits d'utilisation assez élevés pour amortir le coût de la prestation des services, les gouvernements se privent d'une source de revenus intéressante et encouragent une demande croissante de services associés aux activités de pêche, ce qui peut à long terme nuire à la ressource.

L'imposition de droits plus élevés pour la pêche sportive sert plusieurs fins. D'abord, cette solution a pour effet d'accroître le montant des recettes qui garnissent les offres des gouvernements fédéral et provinciaux, sommes qui peuvent ensuite être affectées à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques. Ensuite, l'augmentation des droits versés par les pêcheurs peut avoir une incidence bénéfique, en faisant réduire la demande. Sur le plan de la gestion des pêches, la demande soumet la ressource à des tensions d'ordre écologique. L'imposition de droits plus élevés peut donc contribuer à minimiser les pressions auxquelles sont soumises les ressources qui sont menacées ou qui ont besoin d'être protégées. Troisièmement, on peut évaluer équitablement l'utilisation de la ressource et de son habitat par rapport à d'autres modes d'utilisation de cette ressource.

Toutefois, si les pêcheurs doivent assumer le coût marginal des services gouvernementaux liés à la conservation et à la gestion des ressources, les autres utilisateurs qui contribuent à la dégradation et à la destruction du milieu doivent également assumer les mêmes

obligations. À l'heure actuelle, les industries, les municipalités et les organismes gouvernementaux ne se voient pas imposer de droits pour l'eau qu'ils polluent, pour l'eau qu'ils consomment, ou pour convertir l'habitat du poisson à d'autres utilisations. Les pollueurs peuvent être poursuivis devant les instances criminelles en cas d'infraction aux lois sur la protection de l'environnement, mais les amendes imposées ne représentent pas une source de revenus digne de ce nom ni ne constituent, en règle générale, une arme suffisante de dissuasion contre d'éventuels contrevenants. Toutefois, les pollueurs industriels sont souvent assujettis à des ordonnances gouvernementales qui ont pour effet de restreindre ou de contrôler les activités susceptibles de polluer l'environnement. Une industrie peut également être tenue d'installer des dispositifs anti-pollution qui peuvent se révéler extrêmement coûteux.

Il est cependant rare que des industries comme les entreprises de pâtes et papiers, les raffineries, les usines hydro-électriques ou d'autres installations qui dégradent ou détruisent l'habitat du poisson se voient imposer des droits pour pouvoir jouir du privilège d'utiliser des ressources publiques, sauf peut-être par le jeu de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt foncier. On devrait exiger de ces utilisateurs, dont les activités ont une incidence directe sur le poisson ou sur son habitat, qu'ils versent des droits ou, du moins qu'ils prévoient un autre habitat pour remplacer les eaux dégradées ou utilisées.

Dans son rapport de septembre 1985, le Comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux préconise que des droits d'utilisation soient imposés aux utilisateurs de l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Territoire du Yukon. Dans le rapport, on note que le paragraphe 10.(1) du Règlement sur les eaux intérieures du Nord prévoit l'application de droits nominaux à certains modes d'utilisation de l'eau qui nécessitent la délivrance d'un permis par un des offices des eaux des territoires; on y recommande nommément:

> Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en consultation avec les offices des eaux des territoires, revoie les droits applicables à l'utilisation de l'eau dans le cadre de permis accordés dans les Territoires et qu'il adopte une méthode systématique afin d'établir un barème de frais en la matière.

Le champ d'application du principe du droit d'utilisation devrait être plus étendu que ce qui est recommandé dans le cadre de l'enquête. Pour mieux évaluer l'habitat du poisson, il faudrait d'abord imposer des droits raisonnables aux utilisateurs consommateurs d'eau. La meilleure façon de le faire est probablement de calculer les droits en fonction du nombre de litres consommés. Enfin, les utilisateurs qui dégradent l'eau, mais qui ne la consomment pas, se verraient également imposer des droits.

L'application d'un système de droits d'utilisation peut soulever des difficultés politiques considérables. Certains de ceux qui profitent de services gratuits ou subventionnés protesteront de façon véhémente lorsqu'on tentera d'imposer des frais correspondant en gros aux coûts de la prestation des services.

L'instauration de régimes de droits d'utilisation applicables aux organisations industrielles et autres qui dégradent ou qui détruisent le poisson et l'habitat du poisson sera également contestée. Quoi qu'il en soit, l'imposition de droits équitables pour l'utilisation des ressources renouvelables et de leur habitat pourrait être une source de revenus considérable pour

les gouvernements et offrir des avantages à long terme pour les ressources renouvelables, si une volonté politique s'exprimait en ce sens.

Le gouvernement fédéral actuel a indiqué qu'il était favorable à un régime de droits d'utilisation et qu'il était assez disposé à l'instaurer. Par exemple, il a décidé d'appliquer le principe du plein recouvrement des coûts dans le cas des demandes de visa d'immigration présentées dans les missions à l'étranger. Dans d'autres domaines, des frais sont imposés pour bon nombre de biens et de services qui étaient gratuits auparavant. Ainsi, la Commission de la Capitale nationale a annoncé qu'un droit d'entrée quotidien de 3 $ par véhicule serait imposé aux visiteurs du parc de la Gatineau. Des droits sont également imposés pour d'autres services relatifs aux parcs. Enfin, le groupe d'étude des ressources naturelles du Groupe Nielsen a recommandé que soient augmentés les droits applicables aux permis de pêche récréative relevant du gouvernement fédéral.

Programmes de retenue à la source

Il existe peut-être une méthode plus acceptable sur le plan politique en ce qui a trait à la collecte de fonds affectés à la gestion de la faune: celle des programmes de retenue à la source. Ces programmes, qui servent à financer la gestion de la faune, sont extrêmement populaires aux États-Unis où ils ont été adoptés par 32 États depuis le premier programme instauré au Colorado en 1977. Les contribuables versent une partie de leur remboursement d'impôt au service de gestion de la faune de leur État, en cochant une case sur leur déclaration d'impôt. Les contributions versées dans le cadre du programme de retenue à la source peuvent être déduites de l'impôt payable l'année suivante. Dans les 20 premiers États à pratiquer cette méthode, on a constaté que les sommes globales recueillies s'échelonnaient de 1 748 449 $ dans l'État de New York (1982) à 74 500 $ en Alabama (1982). Le montant global des fonds recueillis pour la gestion de la faune dans les 20 États était de l'ordre de 6,4 millions de dollars. La plupart de ces fonds (95,9 %) ont été affectés à des programmes concernant des activités autres que la gestion du gibier. Certains États étaient tenus par la loi d'affecter les fonds exclusivement à ces derniers programmes, mais environ 2,1 % de l'ensemble des fonds recueillis ont été consacrés à la conservation des différentes espèces de gibier.

Avec quelques modifications, les programmes de retenue à la source instaurés aux États-Unis pourraient également être appliqués au Canada. Par contre, certaines difficultés pourraient être rencontrées étant donné que le gouvernement fédéral perçoit l'impôt provincial pour le compte de l'ensemble des provinces, sauf le Québec. Il faudrait donc que le gouvernement fédéral collabore si les provinces autres que le Québec désiraient instaurer un programme de retenue à la source dans le cadre des régimes provinciaux d'impôt sur le revenu.

Un des avantages que représentent les programmes de retenue à la source est que les fonds ainsi recueillis peuvent facilement être affectés à des fins précises comme, par exemple, aux activités de conservation et de gestion des ressources halieutiques. Il serait ainsi plus difficile d'affecter cet argent à d'autres dépenses gouvernementales que si l'on imposait une augmentation générale des impôts en faveur de la gestion de la pêche. En outre, étant donné que les programmes de retenue à la source font appel à une participation bénévole, on ne les considérera pas simplement comme une augmentation d'impôt supplémentaire.

Augmentations de l'impôt sur le revenu

Une nouvelle forme d'impôt sur le revenu destinée à la gestion de la pêche n'est pas recommandée et ce, pour différentes raisons. En effet, un tel impôt s'appliquerait à l'ensemble de la population et pas uniquement aux utilisateurs des ressources halieutiques. En outre, il est peu probable que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral en particulier puissent sérieusement envisager des augmentations d'impôt pour financer la gestion de la pêche, étant donné les augmentations d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et les augmentations des taxes de vente et d'accise déjà imposées par le budget fédéral de février 1986. Enfin, les gouvernements hésitent beaucoup à affecter des recettes fiscales à des fins précises. Ce genre d'impôt est peu apprécié, car il ajoute encore à la complexité du système fiscal et a pour effet de limiter la marge de manoeuvre des gouvernements lorsque ces derniers souhaitent orienter les priorités en matière de la dépenses, en fonction des conjoncture.

Conclusion

Si les organismes gouvernementaux responsables de la gestion des pêches doivent accomplir davantage avec des ressources limitées et minimiser ainsi l'incidence des restrictions financières, il faut absolument que tous les écologistes et les gestionnaires responsables de la pêche adoptent une nouvelle conception du rôle du gouvernement, une conception qui convienne à une époque de gel ou de restriction des affectations budgétaires directes. Dans le présent document, nous n'avons pas uniquement énuméré ou répertorié différentes propositions de réduction des dépenses ou d'augmentation des revenus. Nous avons simplement proposé que tous ceux d'entre nous qui se préoccupent de la qualité des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson contribuent à la revue et à l'élaboration de nouvelles méthodes de gestion de la ressource et collaborent activement aux travaux de conservation avec les directions responsables de la protection de l'environnement et des ressources halieutiques, sans empiéter par autant sur les responsabilités fondamentales des gouvernements. Certaines de ces méthodes exigeront peut-être un changement radical des modalités de gestion de la pêche récréative. Toutefois, de nouvelles solutions doivent de toute urgence être apportées. Il faut être prêt à écarter les méthodes traditionnelles, qui ne suffisent plus à résoudre les problèmes actuels et à lancer des projets pilotes qui permettront de mettre les idées nouvelles à l'épreuve.

Les défis que devront relever les gestionnaires responsables de la pêche seront inévitablement plus complexes dans les années 1980. Non seulement auront-ils à superviser les efforts de leur propre personnel (par exemple, les agents de la conservation), mais il leur faudra également collaborer plus étroitement avec les organisations écologiques du secteur privé et les groupes de bénévoles. La distinction entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sera probablement plus difficile à établir au fur et à mesure que s'intensifieront les rapports entre ces deux secteurs mais il pourra s'agir là d'une évolution positive qui permettra aux bénévoles et aux organisations écologiques de participer davantage à la gestion et à la protection des ressources halieutiques.

Nous avons également proposé que ceux qui profitent de la pêche récréative assument le coût des services essentiels à la conservation de la ressource. L'instauration d'un régime

de droits d'utilisation ne sera pas chose facile, mais les circonstances actuelles indiquent qu'il s'agit là d'une des meilleures solutions à envisager. Il ne sera pas facile de quantifier économiquement ce que la plupart d'entre nous considérons comme une valeur esthétique, sans connotation économique. À notre avis, cela est devenu indispensable pour la conservation de nos richesses naturelles renouvelables.

COMMUNICATIONS

La politique de gestion de la pêche récréative au Québec

Yves Jean
Fédération québécoise de la faune

Je suis heureux, au nom des membres de la Fédération québécoise de la faune, de vous livrer aujourd'hui nos réflexions et recommandations quant à une politique de la gestion de la pêche récréative au Québec. Inutile de vous rappeler que la pêche récréative au Québec représente une ressource naturelle très précieuse qui fournit un apport important à l'économie du Québec. En effet, les retombées étaient évaluées aux environs de 400 millions de dollars en 1980. Cette activité traditionnelle dans notre province donne lieu à l'émission de 1,5 millions de permis pour une somme globale de neuf millions de dollars. Industrie florissante, certes, mais qui implique un fragile équilibre. Le Québec vit également avec une série de problèmes déjà cités et liés à la gestion des stocks de poissons: détérioration de l'habitat, contamination chimique des eaux douces, construction de routes, agriculture et pression croissante de la pêche commerciale en eaux douces. À titre d'exemples, mentionnons certains dossiers que la Fédération québécoise de la faune défend depuis déjà un bon moment:

1. La Fédération québécoise de la faune a demandé au tribunal, d'émettre une injonction afin de condamner, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, des promoteurs sans scrupules qui ont remblayé illégalement une partie de la plaine d'inondation de la rivière Godefroy située dans la municipalité de Bécancour. Ces promoteurs ont, entre autres, détruit une partie d'une frayère pour les poissons d'eau chaude du fleuve Saint-Laurent.

2. La Fédération québécoise de la faune a également exercé des pressions auprès du ministre de la Chasse et de la Pêche afin d'abolir le projet de commercialisation du grand brochet au lac Saint-Pierre.

3. La Fédération québécoise de la faune a demandé au ministre McMillan de tenir un sommet fédéral-provincial réunissant les ministères concernés dont l'Agriculture, l'Environnement et la Santé afin de trouver des solutions contre l'usage abusif des pesticides qui, jour après jour, s'accumulent dans les sols, les plantes, les cours d'eau et les poissons.

4. La Fédération québécoise de la faune a demandé à la compagnie Alcan de protéger, par un mode de gestion adaptée, la plus importante population de saumon d'eau douce qui puisse se trouver dans une partie peuplée du Québec et probablement de l'Amérique du Nord. La Fédération québécoise de la faune a demandé à l'Alcan de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder, protéger, améliorer et faciliter les conditions de survie et de reproduction de la ouananiche. La Fédération québécoise de la faune a demandé à la compagnie de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder cet héritage au lieu de considérer le lac Saint-Jean comme un réservoir et une chaudière.

5. Devant la Commission parlementaire sur l'avant-projet de Loi sur les Forêts, la Fédération québécoise de la faune a affirmé qu'elle ne s'oppose pas à ce qu'on privilégie certains milieux et certaines espèces animales, mais elle favorise plutôt la protection de la faune dans sa globalité; elle a aussi dit souhaiter et espérer que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche élaborera une loi de protection de l'ensemble des habitats fauniques et donc de l'ensemble des espèces fauniques.

Nous aimerions vous signaler que, de prime abord, la Fédération québécoise de la faune reconnaît et appuie les principes directeurs et les objectifs proposés dans l'énoncé de

politique du gouvernement canadien, mais qu'elle aimerait aujourd'hui mettre l'accent sur certains points qui méritent d'être précisés.

Puisque les gouvernements et les milieux de la pêche récréative reconnaissent l'importance de cette pêche, il y a lieu de s'interroger sur la place accordée à la pêche commerciale en eaux douces dans le premier principe directeur, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Depuis déjà longtemps, la Fédération québécoise de la faune demande au gouvernement du Québec, par voie de résolutions de ses membres en congrès, l'abolition totale des pêches commerciales en eaux douces. Les raisons qui sous-tendent cette demande sont toutes en rapport avec la conservation de l'habitat du poisson, la préservation des stocks reproducteurs et l'impact socio-économique plus important de la pêche récréative par rapport à la pêche commerciale. Nous croyons donc qu'un premier principe devrait clairement énoncer cette priorité.

Deuxièmement, lorsque nous parlons de partage des responsabilités de la conservation et de l'utilisation judicieuse des ressources entre les gouvernements, le secteur privé et les associations d'utilisateurs, nous parlons automatiquement d'une approche coopérative. Dans l'énoncé de politique, l'élaboration de cette approche coopérative implique donc que la "majorité des projets coopératifs du Gouvernement et des usagers seront mis sur pied au niveau provincial et local".

Il est clair, selon un troisième principe directeur, que les divers paliers de gouvernement doivent être des partenaires en ce qui a trait à la gestion de la pêche récréative. Il est également clair que la Constitution prévoit aussi que dans les eaux intérieures les provinces ont un droit de propriété, c'est-à-dire celui de décider qui peut pêcher et à quelles conditions. De ce fait, ce sont les provinces qui délivrent les permis de pêche en eaux douces. Voyons maintenant l'exemple du Québec sur le plan de l'approche coopérative.

Comme vous le savez sans doute, la gestion du territoire au Québec est particulièrement intéressante puisqu'elle présente un intérêt certain dans l'optique d'une approche coopérative utilisateur-gouvernement (gestionnaire). En effet, la propriété publique fait l'objet d'une cogestion impliquant de plus en plus les utilisateurs de la ressource. Sur une superficie totale du territoire québécois de 1 667 926 km^2, la tenure privée n'occupe que 108 992 km^2, le reste étant divisé en cinq grandes parties.

Ces dernières sont constituées de la façon suivante: 68 réserves fauniques ou de chasse et pêche (155 700 km^2), 67 zones d'exploitation contrôlée - ZEC - (44 200 km^2), 526 pourvoiries - avec ou sans droits exclusifs (15 300 km^2) et le reste (1 339 734 km^2) en territoires libres. Les territoires mentionnés font l'objet d'une réglementation particulière (saisons, limite des prises, enregistrement, etc.) de la part du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Puisque le Québec connaît des conditions climatiques variées, principal facteur influençant la distribution des espèces, la situation de chacune n'est donc pas la même d'une région à l'autre, ce qui suppose des mesures de protection différentes et donc une division en zones de pêche, de chasse et de piégeage.

De façon générale, les saisons sont fixées de manière à protéger les espèces animales lors de la période de reproduction ou lors d'une période de vulnérabilité particulière. Ainsi, la saison de pêche au doré s'ouvrira après le frai qui a lieu au printemps. D'ailleurs, cette ouverture varie selon les latitudes la saison, étant plus précoce au sud.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fixe également les limites des prises pour une espèce de façon à les répartir équitablement entre le plus grand nombre possible d'utilisateurs et à les étaler sur toute la saison. Cette réglementation est contenue dans le guide publié par le Gouvernement du Québec portant l'intitulé "Pêche, Chasse et Piégeage, 1er avril 1986 au 31 mars 1988".

Les parcs et les réserves font l'objet, pour la plupart, d'une gestion particulière. L'accès à la pêche se fait généralement par un tirage au sort ou par une réservation téléphonique, ce qui n'est pas le cas pour les ZEC par exemple. L'enregistrement des prises est obligatoire dans les parcs, les réserves fauniques et les ZEC, alors qu'il ne l'est pas dans les autres portions de territoires. De plus, la tarification est différente. Le droit de pêche ne coûte que 4 $ par jour dans une réserve faunique, coût plus qu'abordable. La gestion "déléguée" dans les ZEC et les pourvoiries est légèrement différente puisque ce sont soit des associations agréées par le Gouvernement ou des entrepreneurs privés qui offrent les services.

En ce qui concerne les pourvoiries au Québec, permettez-nous, dans un premier temps, de vous en donner la définition. La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune définit une pourvoirie comme étant: "une entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique à des fins récréatives des activités de chasse, de pêche ou de piégeage. Il existe deux types de pourvoiries au Québec. Premièrement, il y a les pourvoiries détentrices de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. Pour ces pourvoiries, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche concède par bail des droit exclusifs qui sous-tendent que toute personne désirant pratiquer des activités de chasse, de pêche ou de piégeage dans les limites des terres domaniales louées doit obligatoirement avoir recours aux services de ces pourvoyeurs. Le deuxième type de pourvoiries au Québec, soit les pourvoiries non détentrices de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage, peuvent exploiter leur entreprise sur des terres domaniales à libre accès pour le public, sur des terres privées ou des ZEC.

D'autre part, pour l'ensemble des pourvoiries du Québec, la nature, la qualité du logement et les services offerts varient souvent selon l'importance de l'établissement et sa situation géographique. Enfin, il nous apparaît important de vous signaler que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche n'exerce aucun contrôle sur la tarification en vigueur dans les pourvoiries du Québec.

Comme la faune est une ressource collective, le Québec a remis entre les mains de la collectivité la gestion d'une partie des territoires publics accessibles qui ne faisaient pas partie des réseaux des réserves fauniques et des pourvoiries. L'implantation de ce réseau a démarré en 1978 et les objectifs de base qui ont guidé les gestionnaires de la faune sont les suivants:

1. Rendre le territoire public accessible à tous les utilisateurs de la faune;

2. Favoriser l'égalité des chances à l'accès de la ressource;

3. Protéger les espèces fauniques en contrôlant l'exploitation par les utilisateurs;

4. Populariser la participation des utilisateurs de la faune à la gestion de leurs ressources fauniques.

Entre parenthèses, soit dit: la Fédération québécoise de la faune, dans le cadre de son programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune, forme chaque année une centaine de gestionnaires de la ressource. Nous profitons donc de l'occasion pour faire le dépôt de cet important programme de formation et d'éducation des futurs gestionnaires de notre faune qui permet à un organisme sans but lucratif d'administrer un programme conjoint d'éducation en sécurité et en conservation de la faune. En ce sens, la Fédération québécoise de la faune constitue un partenaire privilégié en matière de cogestion de la faune québécoise.

Ces organismes sans but lucratif comptent actuellement environ 50 000 membres et sont dirigés par 650 administrateurs bénévoles. Ces 67 associations possèdent également un porte-parole, la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC et, depuis 1982, chacune des ZEC doit faire ses frais (autofinancement). Afin de s'autofinancer, les ZEC font payer des droits aux utilisateurs. Ces droits sont variables et laissés à la discrétion de chaque ZEC pourvu qu'ils ne dépassent pas les coûts maximum décrétés par l'État. L'ensemble des droits et forfaits incluant le coût de la carte de membre ne doit pas dépasser 200 $ annuellement.

Ces droits ne doivent, en aucun cas, être différents pour les non-résidents et les résidents du Québec. D'autre part, s'il existe pas de contingentement des utilisateurs dans les ZEC, ceux-ci sont soumis à une réglementation plus restrictive que la réglementation de la chasse, de la pêche ou du piégeage en vigueur dans les différentes zones du Québec. À titre d'exemple, certains règlements de pêche peuvent être modifiés au cours de la saison de la façon suivante: la pêche sur certains plans d'eau peut être interrompue lorsque la quantité de poisson exploitable a été prélevée. Une autre mesure consiste à interdire certains engins de pêche afin de répartir la pression sur une plus longue période, etc.

Nous voudrions maintenant vous parler du taux de fréquentation des divers plans d'eau par les pêcheurs québécois. Selon une étude du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche réalisée en 1980, près de 70% des pêcheurs ont fréquenté au moins une fois un territoire où il y a une structure organisée d'accès à la pêche (parcs, réserves, ZEC). Ce sont des territoires à vocation spécifique pour lesquels l'accès et l'exploitation de la ressource ichtyenne sont contrôlés. Bien que la majorité des pêcheurs fréquentent ces territoires, le nombre de jours de pêche dans les territoires organisés ne représentait que 30% de la pression de pêche totale.

Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que pour bon nombre de pêcheurs, la fréquentation quotidienne de ce type de territoire est assez difficile compte tenu des distances souvent importantes à parcourir pour y accéder. Le nombre de pêcheurs fréquentant les zones d'exploitation contrôlées était sensiblement le même que celui des parcs et des réserves, soit environ 230 000 pêcheurs. Toutefois, les pêcheurs ayant fréquenté les ZEC ont été légèrement plus actifs que ceux qui pêchaient dans les parcs et les réserves. En moyenne, les premiers ont pratiqué leur activité pendant 5,7 jours dans les ZEC en 1980 alors que ce chiffre se situe à 4,8 jours pour les usagers de parcs et de réserves. Cette situation est compréhensible puisque l'accès à la pêche sur la plupart des plans d'eau des parcs et des réserves est plus aléatoire que dans les ZEC. Comme nous l'avons dit précédemment, l'attribution de ces plans d'eau fait généralement l'objet d'un tirage au sort ou d'une réservation téléphonique alors que pour les zones d'exploitation contrôlées, ce type de réservation n'existe pas.

En ce qui concerne les pourvoiries, il y avait deux fois moins de pêcheurs y pratiquant leur activité que dans chacun des deux autres types de territoires organisés. Ces quelque 113 500 pêcheurs y étaient cependant nettement plus actifs, puisqu'en moyenne, ils pêchaient 8,3 jours.

La pêche dans les étangs d'élevage au Québec est un phénomène assez récent dont l'ampleur est encore limitée. En effet, 8,6% des pêcheurs y ont pratiqué la pêche en 1980 pendant un total de 300 000 jours, soit 2,7% de la pression de pêche totale. Compte tenu de la nouveauté de ce type de services on peut considérer à la lumière d'une telle fréquentation que les étangs d'élevage répondaient certainement à un besoin, probablement celui d'un lieu de pêche à proximité du domicile du pêcheur, ne nécessitant que peu de temps et d'équipement et pouvant aisément se pratiquer avec des jeunes enfants. Il ne serait pas surprenant que dans les prochaines années ce type de pêche devienne une composante importante de l'offre de services.

La pêche sur les quais bordant le Saint-Laurent représente quant à elle une partie importante de l'activité de pêche récréative au Québec. En 1980, quelque 136 300 personnes âgées de 15 ans et plus ont consacré plus de 1,1 million de jours à la pêche à partir de quais donnant accès au fleuve ou à la mer. En termes de pression de pêche, cette pratique est à peu près équivalente à celle observée pour l'ensemble des parcs et des réserves.

La partie la plus importante de la pression de pêche se réalise "ailleurs", c'est-à-dire sur l'ensemble des plans d'eau des terres publiques ou privées du Québec qui n'entrent pas dans une des cinq catégories mentionnées précédemment.

Ainsi, un peu moins de 600 000 pêcheurs âgés de 15 ans et plus on exercé en 1980 une pression de 6,3 millions de jours de pêche sur la majeure partie du territoire québécois, c'est-à-dire 85 % du territoire québécois. En moyenne, le niveau d'activité y était presque le double de celui observé pour les territoires organisés, soit en moyenne 10,8 jours par pêcheur.

D'autre part, peu importe le territoire que les pêcheurs fréquentent, chaque pêcheur du Québec doit posséder un permis qu'il paiera 6,25 $, apportant ainsi au fonds consolidé de la province une somme dépassant neuf millions de dollars (1,5 million de permis). Donc, la Fédération québécoise de la faune recommande depuis longtemps que l'argent dépensé pour l'achat des permis de pêche sportive soit réinvesti directement dans la protection de la ressource. En ce sens, les usagers participeraient "à la prise en charge d'une partie des coûts liés au maintien des privilèges dont ils jouissent!" Les membres de la Fédération québécoise de la faune vont même plus loin dans leur approche coopérative puisqu'ils ont adopté majoritairement, au printemps dernier, une résolution à l'effet "qu'un montant de 2 $ soit ajouté à chaque type de permis de chasse, de pêche et de piégeage, montant qui serait remis à la Fondation pour la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat (Québec) qui s'en servirait pour l'acquisition et l'aménagement des habitats fauniques menacés.

Voilà un geste concret des utilisateurs de la faune du Québec en faveur d'une approche coopérative de gestion. Nous croyons également que les divers ordres de Gouvernement devraient assumer leur part de responsabilité dans l'approche coopérative en réinvestissant l'argent des utilisateurs dans la protection de la ressource. Cette recom-

mandation aurait des chances de devenir réalité si la volonté du Ministre actuel du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se concrétisait.

Enfin, le maintien de la qualité de la pêche récréative exige plusieurs mesures de conservation et d'utilisation rationnelles de la ressource. Lors d'un sondage maison effectué auprès de plus de 1 000 utilisateurs, ceux-ci ont exigé une véritable Loi sur la protection des habitats fauniques. Cette Loi devra avoir des dents. Les pêcheurs du Québec demandent également que les braconniers, les pollueurs et les remblayeurs soient punis plus sévèrement et que les amendes soient proportionnelles au coût de remplacement. Dans le même esprit, les pêcheurs du Québec veulent que les agents de la faune possèdent plus de pouvoirs, qu'on augmente leur effectif et que la fréquence de leurs visites sur l'ensemble du territoire soit accrue. Les utilisateurs de la faune veulent également que les gardiens de ZEC aient plus de pouvoirs afin de devenir des véritables agents auxiliaires. Cette mesure nous apparaît très intéressante, car elle n'augmente en rien les frais de l'État et cadre très bien avec l'esprit coopératif du projet d'énoncé de politique qui nous a été présenté.

D'autre part, les utilisateurs de la faune croient que les pourvoyeurs, les gestionnaires de ZEC et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche doivent investir plus dans les renouvellement et le maintien de la ressource. Finalement, nous désirons attirer à nouveau votre attention sur la pêche commerciale. La majorité des répondants voudraient que la pêche commerciale relève du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche puisque celui-ci juge de l'importance faunique avant de céder quelque droit que ce soit, que la pêche commerciale soit abolie dans les eaux douces du Québec et que certaines (sinon la plupart) des espèces soient conservées pour les pêcheurs sportifs. En guide de conclusion, nous pouvons dire avec certitude que les utilisateurs de la faune ne sont pas mécontents de la délimitation des espaces actuels, mais qu'ils sont par contre mécontents de la façon dont ces espaces sont gérés et surveillés. Les pêcheurs se montrent conservateurs en ce qui concerne l'affectation du territoire, mais aussi à l'égard de la faune qui y vit. Enfin, ils attribuent la diminution des espèces au manque de séverité de nos lois en matière de protection de la faune et au manque d'efforts des Gouvernements antérieurs pour lutter contre le braconnage.

La Fédération québécoise de la faune est heureuse de constater que l'actuel Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, semble reconnaître la nécessité de la presque totalité des recommandations des pêcheurs sportifs puisqu'il a exprimé l'intention de rendre opérationnelle et fonctionnelle la Fondation pour la mise en valeur de la faune et de son habitat. Il a aussi mis sur pied un comité consultatif regroupant les organismes fauniques et a annoncé qu'un projet de Loi sur la protection des habitats serait déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Il a déclaré que des lois plus sévères seraient adoptées contre les braconniers, qu'une campagne serait lancée contre le braconnage, campagne à laquelle les utilisateurs de la faune participeraient et que le nombre des agents de conservation de la faune serait sensiblement augmenté.

Enfin, nous espérons que, lorsque les gouvernements parleront d'approche coopérative, toutes les parties intéressées seront consultées et écoutées afin que les objectifs de conservation, d'utilisation et de consommation de la faune soient atteints.

COMMUNICATIONS

Remise à l'eau des captures

Dr Alex T. Bielak
Fédération du saumon de l'Atlantique

Introduction

La pratique de la "pêche à faibles prélèvements ou sans prélèvements", de la "pêche pour le plaisir" ou, encore de la "pêche avec remise à l'eau des captures", comme l'appellent les pêcheurs, est étroitement liée aux éléments suivants:

- La récolte du poisson et aux restrictions pesant sur elle
- L'éthique, l'esthétique et le plaisir de la pêche récréative
- L'aspect économique de la pêche sportive.

Par conséquent, cet exposé qui s'inscrit à la section "Utilisation des ressources" de notre conférence est un sujet qui aurait tout aussi bien pu être présenté lors des séances sur la "conservation des ressources" ou sur le "développement industriel".

Ce document est consacré aux questions relatives à la pêche à faibles prélèvements telle qu'on la pratique au Canada. Il étudie de façon plus particulière, la pêche du saumon de de la Fédération du saumon de l'Atlantique à la promotion de la remise à l'eau.

Limiter ou interdire le prélèvement?

Traditionnellement, dans le jargon de la pêche du saumon, on parlait des prises d'un pêcheur et on mesurait ses prouesses au nombre de poissons qu'il rapportait. Les limites de capture sont devenues des objectifs à atteindre dans le délai le plus court possible et, tout comme dans les grandes parties de chasse, les honneurs revenaient au pêcheur ayant rapporté le plus gros trophée qu'il installait frèrement au-dessus de la cheminée. Toutefois, contrairement au chasseur, le pêcheur, lui, a la possibilité de retarder sa décision avant de tuer ou de libérer la proie et ce, bien après qu'il ait "appuyé sur la détente", c'est-à-dire après la capture de l'animal. Étant donné que l'opération comporte le risque de blesser ou de faire mourir l'animal, il est plus juste de parler de la remise à l'eau des captures comme d'une technique de pêche à faibles prélèvements plutôt que sans prélèvement. La question de la mortalité, qui revêt *toujours* une importance considérable aux yeux des pêcheurs récréatifs partisans de la conservation, a aussi été le principal argument invoqué par les adversaires de la réglementation en faveur de la remise à l'eau des captures.

Même en l'absence d'études détaillées pour *toutes* les espèces sur les mortalités provoquées par l'hameçon, les preuves scientifiques fournies surtout par les recherches sur les salmonidés sont suffisamment nombreuses pour montrer que le taux de mortalité lié à l'emploi des mouches et des leurres artificiels est vraisemblablement inférieur à 10 % (Wydoski, 1977; Caverhill, 1977; Mongillo, 1984), bien que le taux de mortalité pour l'achigan à grande bouche puisse être de l'ordre de 40 % (Rutledge et Pritchard, 1977). Il est généralement reconnu que le taux de mortalité des salmonidés capturés avec un appât est assez élevé et que la manipulation du poisson avant de le remettre à l'eau peut aussi jouer un rôle important dans la mortalité. Les avantages de la mouche sur le leurre, de l'hameçon multiple sur l'hameçon simple et de l'hameçon avec ardillon sur l'hameçon ébarbé se sont révélés beaucoup moins importants.

Jusqu'à maintenant, le taux de mortalité du saumon de l'Atlantique ferré, travaillé rapidement et relâché comme il se doit ne dépasse probablement pas 5 %. Un résumé d'une étude effectuée entre 1982 et 1984 sur la remise à l'eau des captures, et menée sous l'égide du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et de la Fédération du saumon de l'Atlantique dans un affluent de la Miramichi aux eaux froides (Currie 1985) indique que sur 160 saumons capturés et remis à l'eau, et 123 saumons ferrés et décrochés, seulement deux cas de mortalité ont été observés. (Sur 333 truites remises à l'eau pendant la même période, un seul cas de mortalité a pu être observé.) Les madeleineaux ont été travaillés en moyenne huit minutes (de 3 à 20 min.) et le gros saumon, 17 minutes (de 5 à 60 min.). On a signalé que les madeleineaux récupéraient en moins d'une minute (de zéro à six) et le saumon ayant passé plus de trois ans en mer, en l'espace d'environ deux minutes (entre zéro et cinq). Des examens du cours d'eau ont montré une augmentation des alevins, des tacons et des adultes. Cette augmentation est attribuable à la pratique de la remise à l'eau des captures.

Wheaton (1986) indique que dans la rivière Restigouche, en 1984, le taux de mortalité enregistré pendant la première année de la remise à l'eau obligatoire des captures a été inférieur à 1 %. Grant (1980) a conclu d'après ses expériences en Islande que le taux de mortalité du saumon de l'Atlantique ne dépasse pas 2 à 4 % et qu'un grand nombre de poissons peuvent aussi être capturés plus d'une fois et, à l'occasion, à très peu d'intervalles. Les statistiques sur la capture avec remise à l'eau de la truite fardée, dans le parc national de Yellowstone, corroborent ces données d'une façon étonnante. Sur 73 000 poissons pêchés en 1981 pendant une période de six semaines dans certaines des eaux où la remise à l'eau des captures est le plus intensément pratiquée en Amérique du Nord, on n'a enregistré qu'un taux de mortalité de 0,3 % par capture. On a également estimé que chaque poisson a été capturé en moyenne 9,7 fois par saison ou l'équivalent d'une fois tous les cinq jours. Une truite a été pêchée quatre fois en l'espace de 24 heures (Greer & Griffith 1985; Schill et al 1986). Des études sur la remise à l'eau du saumon de l'Atlantique en eau dont la température est élevée et sur la capacité de reproduction des poissons capturés à la canne sont actuellement entreprises par le ministère des Pêches et Océans dans le ruisseau Western Arm à Terre-Neuve (Peppar, communication personnelle) et sur la rivière Upsalquitch au Nouveau-Brunswick (Madden, communication personnelle).

Pour ce qui est de la mortalité pour le saumon de l'Atlantique remis à l'eau, je dirais que ce n'est pas vraiment un problème. De nombreux témoignages de pêcheurs sportifs expérimentés appuient fortement ce point de vue (Wulff 1984, Carter 1975, Anderson 1984) tout comme l'expérience de ces trois dernières années de la pêche avec remise à l'eau pratiquée dans les Maritimes. Les rives des cours d'eau ne sont pas souillées par des carcasses en décomposition de poissons remis à l'eau. La grande majorité survit. Cela dit, on peut se demander pourquoi le débat autour de la technique soulève encore autant de passions. La réponse se résume en peu de mots : le manque d'information.

Évolution de la technique de la remise à l'eau des captures

La pratique courante de la pêche avec remise à l'eau a ses origines dans les cercles de pêcheurs à la truite des États-Unis. Au cours des cinquante dernières années, aux côtés

des "pêcheurs qui prenaient plaisir à manger du poisson" se trouvaient des sportifs dont le plaisir n'était pas de tuer pour exhiber un trophée, mais plutôt de taquiner la truite et de jouer au plus fin avec elle tout en jouissant de la nature; en somme, le moyen passait avant la fin. Certes, ce détachement des compensations matérielles fournies par la pêche était probablement renforcé par la capture d'espèces non recherchées par le pêcheur sportif et, par conséquent remises à l'eau parce qu'elles excédaient ses besoins ou étaient d'une taille supérieure ou inférieure à une limite prescrite. Le pêcheur consommateur et le pêcheur qui remet sa prise à l'eau ne s'excluent pas mutuellement; il est probable que la majorité des pêcheurs sportifs qui se contentent de faibles prélèvements gardent une partie de leur récolte saisonnière pour la consommer. Mais la conservation de la ressource demeure le principe fondamental dans l'esprit de la majorité des pêcheurs qui s'en tiennent à de faibles prélèvements sans y être obligés par la loi.

Stimulé en partie par la baisse des stocks, le principe de la remise à l'eau des captures s'est profondément enraciné et constitue maintenant l'essentiel de la gestion de nombreuses espèces. Les chercheurs de la Fédération canadienne de la faune (FCF) ont calculé les taux de remise à l'eau pour différentes espèces de poissons dans tout le Canada à partir de données émanant de résumés provinciaux et territoriaux de l'Enquête nationale de 1980 sur la pêche sportive au Canada. Un résumé des données est présenté dans le Tableau 1. D'autres informations recueillies en grande partie par la FCF grâce à des entrevues avec différentes parties intéressées aux ressources halieutiques montrent que la pêche avec remise à l'eau des captures comme méthode de gestion et de conservation est de plus en plus acceptée au Canada et que la majorité des provinces diffusent au moins des renseignements sur les techniques appropriées de remise à l'eau, techniques qu'elles encouragent d'ailleurs activement comme contribution à la conservation. La province de Québec fait exception.

Au Québec, le règlement sur la pêche au saumon établit que :

> Il est permis à un pêcheur sportif de remettre un saumon à l'eau, sur une base individuelle, volontaire, occasionnelle et personnelle pour des motifs de conservation. Toutefois, dans un tel cas, le saumon relâché doit être inclus dans la limite quotidienne et le pêcheur doit cesser de pêcher lorsque celle-ci est atteinte.

Dans les autres brochures distribuées par le gouvernement, cette technique n'est mentionnée nulle part en dépit de l'espace important qui est réservé à l'éthique de la pêche sportive.

C'est tout le contraire qui se produit en Colombie-Britannique et au Manitoba. En effet, ces provinces ont ouvert la voie en encourageant la pêche à faibles prélèvements. En Colombie-Britannique, la méthode de remise à l'eau appropriée est mentionnée une fois dans le règlement de 1980-1981 et deux fois dans celui de 1985-1986. Ce règlement est accompagné d'une adhésion de remise à l'eau volontaire. En outre, un feuillet publié par la Direction des pêches explique la méthode de remise à l'eau des captures et fait ressortir les avantages de la conservation de la ressource et la satisfaction personnelle découlant de la remise à l'eau volontaire. Dans cette province, la réglementation relative à la remise à l'eau des captures a pris de plus en plus d'importance au cours de la dernière décennie.

Le Manitoba a été dans les années 1950, la première province à adopter la pratique de la remise à l'eau des captures en imposant une limite de prise de deux poissons pour la

pêche à la truite dans le nord de la province. La pêche a également fait l'objet d'une réglementation autorisant seulement l'emploi d'hameçons ébarbés. Dès 1975, des directives concernant la technique de remise à l'eau des captures a fait son apparition dans les sommaires de règlement sur la pêche sportive. En 1979, le logo en forme de poisson "Optez pour l'hameçon ébarbé" (*Go Barbless*), Figure 1, a été lancé et, en 1980, l'obligation de pêcher l'omble de fontaine sauvage uniquement avec des hameçons ébarbés a été imposée. On a fait appel à diverses techniques de relations publiques pour promouvoir la pratique de la remise à l'eau des captures, dont le titre de "maître-pêcheur" décerné aux pêcheurs avec une mention spéciale pour ceux qui remettent à l'eau les poissons trophées. Au Manitoba, le nombre des poissons trophées remis à l'eau a augmenté peu à peu (1045 en 1985) et en général le nombre des captures remises à l'eau s'est sensiblement accru (Toews, 1985).

La pratique de la pêche avec remise à l'eau des captures s'est développée surtout grâce à un appui actif de la part des pourvoyeurs manitobains, ceux-ci ayant reconnu dans cette technique un moyen d'assurer une pêche récréative de qualité tout en protégeant la pêche des gros poissons et, par voie de conséquence, leur investissement. Des propriétaires de camps de pêche et d'autres personnes dépendant d'une ressource halieutique florissante au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest prennent des initiatives semblables.

Sur la rivière Bow, en Alberta, on estime que 70 % des prises (Nikiforek 1985) sont attribuables aux pêcheurs à la mouche avec remise à l'eau des captures; cela ne représente que 20 % des pêcheurs sportifs sur cette rivière. Certains guides distribuent aux clients qui remettent à l'eau toutes leurs captures des macarons portant la mention "Pas de massacre". La pêche avec remise à l'eau des captures est devenue pour les pourvoyeurs du nord de la Saskatchewan une pratique courante et la province a commencé à promouvoir la remise à l'eau volontaire en lançant le logo "Relâchez-le, laissez-le grossir – optez pour l'hameçon ébarbé!" En Ontario, les exploitants des pavillons de pêche ont commencé ce genre d'expérience avec l'application, ces dernières années, de la récolte contingentée et, récemment, la Fédération des pêcheurs à la ligne et des chasseurs de l'Ontario a commencé à encourager la remise à l'eau des captures.

Dans la plupart des provinces de la côte est, les efforts pour la remise à l'eau des captures ont été axés sur l'espèce des salmonidés, notamment sur le saumon de l'Atlantique.

Comme les stocks de saumons de l'Atlantique ont continué de baisser, des mesures draconiennes ont été envisagées pour protéger ce qui reste. Ces mesures ont atteint leur point culminant avec l'obligation imposée en 1984 aux pêcheurs sportifs de remettre à l'eau les saumons ayant passé plusieurs années en mer et ayant été capturés dans toutes les provinces de l'Est, à l'exception du Québec. En vertu de cette mesure, tous les poissons d'une taille supérieure à 63 cm devaient être remis à l'eau. Les madeleineaux (saumons d'un an) pouvaient être pêchés conformément aux limites prescrites. En 1985, en réaction à l'opinion répandue que le règlement de 1984 était trop restrictif, des modifications ont été apportées pour permettre la pêche illimitée au saumon ayant passé plusieurs années en mer et au madeleineau, avec remise à l'eau des captures. Toutefois, les pêcheurs de saumon ont généralement estimé que la réaction allait maintenant trop loin et ils ont réclamé certaines limites dans le nombre des remises à l'eau autorisées (deux fois plus de poissons remis à l'eau que la limite des prises quotidiennes permises:

cela était généralement considéré comme un chiffre raisonnable). Malgré ce revirement de l'opinion publique, le règlement de 1985 est resté en vigueur en 1986.

En somme, la pratique de la remise à l'eau des captures a été instaurée comme un moyen de reconstituer les effectifs de saumon tout en permettant aux sportifs de pêcher et en maintenant ainsi les avantages économiques essentiels aux collectivités de l'Est du Canada. Les réactions à ce règlement ont été très variables et sont allées de l'acceptation collective réticente à une opposition individuelle acerbe, voire démesurée.

S'il est possible de sympathiser avec un nécessiteux qui prend un poisson pour se nourrir, tel n'est pas le cas pour la majorité des pêcheurs sportifs du saumon qui dépensent des sommes considérables à la poursuite de leur proie. On passe par toute la gamme, allant du citadin qui s'offre une fin de semaine récréative dans l'un des lieux de pêche que le gouvernement du Québec met à la disposition du public, au touriste américain qui retient les services des pourvoyeurs du Labrador et aux propriétaires et aux clients généralement bien nantis des pavillons de pêche privés du Nouveau-Brunswick et du Québec. Les sommes englouties dans ces expéditions dépassent largement la valeur de la chair du poisson qui pourrait, somme toute, être obtenue beaucoup plus facilement et à bien moins cher sur le marché. Il ne faut cependant pas sous-estimer la conviction profondément enracinée bien que anachronique, qu'il est impossible pour l'homme, le pourvoyeur, de rentrer au foyer les mains vides et que le meilleur moyen de prouver l'adresse du chasseur ou du pêcheur réside dans l'abondance ou la démesure.

Au départ, la pratique obligatoire de la remise à l'eau des captures comme mesure de conservation a été acceptée avec réticence au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Elle a été carrément mal accueillie à Terre-Neuve et rejetée au Québec. En fait, lors d'une assemblée du Conseil québécois de la Fédération du saumon de l'Atlantique (FQSA), à la fin de 1984, la pratique volontaire de la remise à l'eau des captures n'a remporté l'adhésion que d'une seule voix! Malgré une certaine désertion des rivières des Maritimes par les pêcheurs récréatifs, désertion attribuable en partie au règlement, la pratique de la remise à l'eau des captures a, avec le temps et grâce à l'information relative aux avantages de cette technique, fait des adeptes au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Néanmoins, un certain adoucissement de la réglementation rigoureuse concernant la conservation des gros saumons sera peut-être nécessaire pour obtenir l'appui de cette mesure auprès des pêcheurs sportifs et maintenir les possibilités d'emploi chez les pourvoyeurs qui ne sont pas encore entièrement remis d'une baisse de clientèle.

À Terre-Neuve, la situation demeure généralement inchangée, en partie parce que les avantages de cette technique ne sont pas encore officiellement reconnus, mais aussi parce que le madeleineau (et les rivières à saumon) demeurent passablement abondants dans cette province. Au Québec, la pratique obligatoire de la remise à l'eau des captures a été considérée comme inacceptable par une forte proportion de pêcheurs, dont un grand nombre viennent à peine de découvrir la pêche du saumon. En revanche, la gestion y a été abordée d'une manière différente : la saison de la pêche débute plus tard et les rivières peuvent être fermées soudainement et complètement si le nombre prédéterminé des géniteurs fait défaut. On a insisté davantage pour rajuster localement les limites de prises quotidiennes et saisonnières en fonction des différences dans l'abondance des populations un peu partout dans la province.

Il est intéressant d'examiner quelques-uns des arguments militant en faveur et contre la remise à l'eau des captures au Québec. Bien que la loi demeure quelque peu ambiguë à ce sujet, un point du règlement sur la pêche qui déçoit de nombreux pêcheurs sportifs stipule que le poisson remis à l'eau entre dans le calcul de la limite quotidienne (mais non saisonnière), limite qui, sur un grand nombre de rivières au Québec, se réduit à un seul poisson! Les principales objections émanent des pêcheurs sportifs de la Gaspésie et de la basse Côte-nord qui, après avoir versé des sommes considérables pour jouir de ce privilège, doivent cesser de pêcher quelques minutes seulement après leur arrivée sur la rivière tout simplement parce qu'ils ont eu la chance d'attraper rapidement un poisson. Les opposants soutiennent que ces pêcheurs trouvent une compensation en étant autorisés à rapporter un gros poisson, peut-être même un poisson d'une taille record. En peu de mots, on peut dire que le règlement du Québec favorise l'aspect "conquête" plutôt que l'expérience récréative.

On fait également valoir que l'adoucissement des mesures de contrôle de la remise à l'eau des captures n'avantagerait que la minorité des pêcheurs sportifs habiles qui se taillent la part du lion. On prétend que le principe moral de la remise à l'eau des captures est douteux, que l'éthique de la chasse est noble, mais qu'en soi l'aspect récréatif de l'expérience laisse quelque peu à désirer. De plus, les exploitants des eaux des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont les premiers à craindre que les pêcheurs qui pratiquent la remise à l'eau des captures auront tendance à accaparer les bassins pendant toute la journée, que les poissons remis à l'eau ne pourront être capturés par les autres pêcheurs et, enfin, que mise à part l'honnêteté du pêcheur, il n'y aura aucun autre moyen de vraiment vérifier le nombre de poissons capturés et remis à l'eau, hypothèse offensante pour tous les citoyens respectueux de la loi. (Il est probable qu'un argument de même nature relatif à l'impossibilité d'appliquer la loi a été utilisé pour maintenir la disposition sur l'absence de limitation des remises à l'eau du saumon dans les autres provinces de l'Atlantique, malgré les pêcheurs qui demandent une limitation.)

L'idée que les rivières où se pratique la remise à l'eau obligatoire des captures seront désertées en masse par les pêcheurs sportifs du Québec, diminuant ainsi d'autant les recettes des sociétés d'exploitation et laissant libre cours à l'activité des braconniers, est sans doute un argument qui a plus de poids. Les mêmes arguments resteraient sans doute sans effet si les pratiques actuelles de gestion étaient assorties d'un règlement plus généreux envers la remise à l'eau des captures. En fait, la fréquentation des pêcheurs serait probablement plus forte! Les amateurs versent des sommes énormes aux différentes organisations de pêche sportive pour se rendre en Terre de Feu, en Islande et à l'île Christmas tout en sachant d'avance que tous les poissons doivent être remis à l'eau.

Dans une ébauche d'un article largement diffusé pour *Sentier, Chasse et Pêche*, une revue populaire sur la chasse et la pêche, (Boudreault et al. 1984), Gilles Shooner (vice-président de la FQSA) affirme que la remise à l'eau des captures représente une formule de compromis entre la conservation et l'exploitation de la ressource, surtout lorsque les effectifs sont faibles et que le nombre des pêcheurs est à la hausse. Il laisse entendre également que le temps est peut-être venu de considérer cette technique non pas comme une panacée, mais comme une solution parmi d'autres pour freiner le déclin (du saumon du Québec), (Boudreault et al 1984), (Ces remarques ne figurent pas dans la version finale). Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a aussi demandé récemment un inventaire des ouvrages sur la remise à l'eau des captures (Boudreault et Lalumière

1984), et un film produit en 1986 par son service audiovisuel se termine par la remise à l'eau d'un saumon. Lors de la première projection de ce film, le public a ouvertement manifesté son approbation devant ce geste. André Bellemare, journaliste influent et spécialiste du plein air, a cette année consacré la plus grande partie de ses chroniques cette année, à la prise et à la remise à l'eau (Bellemare 1984) et la page éditoriale de "Atossment vôtre" portait récemment en titre "On n'a plus le choix: il faut gracier" (Bernard 1986). Des indices montrent donc que l'opinion publique est en train d'évoluer et, de toute évidence, il est temps que les autorités du Québec saisissent l'occasion et adoptent sans compromis la remise à l'eau des captures comme une technique éprouvée et souhaitable.

Si la résistance à l'égard de la remise à l'eau des captures peut être attribuée à une ignorance des avantages de cette technique, il faut alors songer à une campagne de sensibilisation pour en vanter les mérites. L'attitude de la Colombie-Britannique à ce sujet est exemplaire : lorsque la remise à l'eau des captures a été introduite, en 1976, les réactions négatives ont été vives. Tout comme au Nouveau-Brunswick, il y a eu au départ une désertion des rivières. Billings (1986) rapporte qu'en 1980-1981, la pêche sportive à la truite arc-en-ciel a connu un ralentissement sans précédent, mais que depuis elle a peu à peu redémarré et les taux de prise ont augmenté. En 1970-1971, seulement 37 % des truites arc-en-ciel pêchées à la ligne ont été remises à l'eau. En l'espace de huit ans, ce chiffre a pratiquement doublé et, en 1984-1985, il a dépassé 87 % ce qui témoigne de la sensibilisation accrue en faveur de la conservation.

Nécessité de renseigner le public

Les paragraphes qui précèdent montrent que les règlements relatifs à la remise à l'eau des captures ont été surtout mis en vigueur pour: a) protéger les pêches existantes ou améliorer leur qualité et b) remettre les pêches en état. Cette pratique représente l'un des rares facteurs de gestion pouvant freiner la récolte sans pour autant réduire les efforts ou même les prises. En définitive, son but est de multiplier les possibilités offertes par la pêche récréative et d'améliorer la qualité de la ressource. Il n'entre pas dans l'intention de l'auteur d'examiner ici en profondeur les succès remportés par la remise à l'eau des captures en tant qu'outil de gestion et il importe de ne pas oublier que cette technique ne représente nullement la solution universelle aux problèmes de gestion de toute pêche. Personne, par exemple, ne s'attendrait à ce qu'il y ait un tel programme de prise et de remise à l'eau imposé dans la zone côtière de la pêche sportive du saumon du Pacifique. Cette technique demeure sans contredit extrêmement souple et peut se combiner facilement à d'autres formes de gestion comme elle peut s'appliquer sans difficulté à une rivière à la fois. Sa réussite dépend de considérations biologiques, comme celles sur l'espèce en question; de facteurs matériels, comme la productivité ou l'emplacement d'un cours d'eau et, finalement, de considérations socio-économiques, comme l'observation du règlement par le pêcheur récréatif. Alors que les deux premières conditions peuvent être remplies, il faut, pour remplir la troisième, un programme d'information publique bien orchestré.

"Club de remise à l'eau" de la Fédération du saumon de l'Atlantique

Des campagnes non orchestrées destinées à promouvoir la pratique de la remise à l'eau volontaire des captures ont été lancées par les gouvernements, les pourvoyeurs et les groupes de pêcheurs intéressés. En 1985, la Fédération du saumon de l'Atlantique, avec

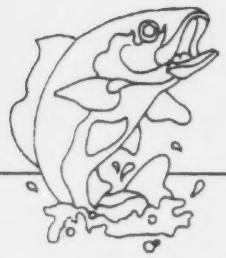

l'aide du ministère des Pêches et des Océans, a lancé une campagne pour promouvoir la remise à l'eau des captures. Cette campagne s'inspirait des diverses tentatives antérieures visant à encourager la pratique de la remise à l'eau des captures de saumon de l'Atlantique.

À la fin des années 1970, La Fondation internationale pour le saumon de l'Atlantique (FISA), l'un des partenaires fondateurs de la FSA, a publié sous forme de dépliant unilingue une proposition intitulée *"Releasing Atlantic Salmon* (Remise à l'eau du saumon de l'Atlantique — c'est-à-dire un geste qui ne coûte pas un sou, mais qui contribue à la protection du saumon)".

En 1981, la FISA et la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick (FFNB), en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles de cettte province, ont organisé un programme de remise à l'eau du saumon, le programme prévoyait la distribution d'une décalcomanie portant la mention "J'ai remis à l'eau un saumon de l'Atlantique - 1981" offerte gratuitement à tous les pêcheurs sportifs qui en faisaient la demande aux organismes participants. La brochure monochrome expliquant la campagne de promotion était bilingue.

La Fédération du saumon de l'Atlantique, son Conseil du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles de cette province et la FFNB ont prêté leur concours à une troisième version (augmentée) de la brochure. Cette nouvelle version contient quelques nouvelles représentations graphiques et "se distingue" par un texte français généralement assez faible où l'expression *hook and release* est très mal traduite (traduite littéralement par "pêche avec rejet du saumon de l'Atlantique"). Cette traduction a été reprise dans une nouvelle version (la quatrième) en trois couleurs de la brochure. Les éditions 2-4 publiées entre 1981 et 1984 mettaient en vedette le logo de Caltrout (figure 1) que le groupe *California Trout* a créé expressément comme symbole international de la remise à l'eau des captures et présenté en 1977 au colloque sur la pêche avec remise à l'eau des captures, qui s'est déroulé à l'université d'État Humboldt (Barnhart et Roelofs 1977). Pendant la même période (début des années 1980), un groupe affilié à la FSA: l'Association du saumon de Nepisiguit a mis sur pied un programme visant à décerner un certificat du "Club de remise à l'eau" à l'intention des pêcheurs qui remettaient à l'eau les poissons capturés dans cette rivière.

Au début de 1985, constatant qu'il fallait à tout prix une grande campagne d'information pour rejoindre tous les pêcheurs récréatifs déçus par les mesures obligatoires concernant la remise à l'eau des captures, la Fédération du saumon de l'Atlantique a fondé son "Club de capture avec remise à l'eau". Cette publicité a mis en vedette un certain nombre d'éléments qui ont fait la une des entrevues, des communiqués de presse, du Atlantic Salmon Journal et du bulletin bilingue Salar, deux publications de la FSA. Ces éléments sont, entre autres, les suivants:

1. Plus de 30 000 brochures bilingues en trois couleurs, destinées à promouvoir le "Club de capture avec remise à l'eau", ont été distribuées avec une lettre d'accompagnement appropriée aux vendeurs autorisés, aux groupes affiliés de la FSA, aux pourvoyeurs, etc. dans tout l'est du Canada et en Nouvelle-Angleterre. Ces brochures expliquaient en détail la meilleure méthode pour relâcher le poisson. Même

si le texte français avait été amélioré depuis les premières versions, il donnait encore et toujours une traduction très littérale de *Catch and Release*.

2. Cinq cents affiches unilingues annonçant le "Club de capture avec remise à l'eau" et présentant une gravure frappante de l'artiste Art Taylor ont été distribuées, de même que des demandes sous forme de feuillets détachables d'un bloc. Cette affiche a été reproduite en des dizaines le milliers d'exemplaires dans la brochure "Atlantic Salmon Facts", renforçant ainsi la portée du message diffusé sur la prise et la remise à l'eau.

3. Une épinglette à trois couleurs à fond bleu du "Club de capture avec remise à l'eau" portant le logo de Caltrout a été envoyée à toute personne déclarant avoir remis un saumon à l'eau. Une lettre d'accompagnement était par la même occasion envoyée dans laquelle la FSA exprimait sa satisfaction pour la contribution du pêcheur sportif à la conservation de la ressource.

4. Une épinglette en trois couleurs à fond blanc portant le chiffre "20" a été adressée à toute personne qui avait remis à l'eau un poisson pesant au minimum 20 livres. De plus, le pêcheur pouvait recevoir un certificat signé de la main de Lee Wulff, doyen des pêcheurs sportifs pratiquant la remise à l'eau des captures. Les candidats de cette catégorie devaient fournir le nom d'un témoin. Le certificat présente une jolie gravure de l'artiste Tom Hennessey.

5. Un présentoir portatif sur la capture avec remise à l'eau, contenant des photos de l'auteur Gary Anderson en train de remettre un saumon à l'eau a été exposé à de nombreuses rencontres, manifestations de sportifs, etc.

6. Le verso de la carte de membre de la FSA donne les instructions sur la manière de relâcher un saumon sans le blesser.

7. La Fédération du saumon de l'Atlantique a placé dans plusieurs journaux des provinces atlantiques des annonces du "Club de capture avec remise à l'eau", tandis que le ministère des Pêches et des Océans a placé une fois une annonce dans le Atlantic Salmon Journal (hiver 1985) pour promouvoir cette technique.

8. La FSA a produit et distribué un vidéo de 15 minutes sur les meilleures méthodes de capture avec remise à l'eau. Ce vidéo s'est mérité une mention honorifique.

9. Le Conseil du Nouveau-Brunswick de la Fédération, de concert avec la FSA, a parrainé des assemblées dans toute la province visant à sensibiliser le public et à l'informer de l'état actuel des populations de saumon de l'Atlantique et de l'importance des pratiques de gestion actuelles, notamment de la remise à l'eau des captures.

Le programme a reçu un gros appui des médias dans la majeure partie de l'Est du Canada et même à l'étranger. Les représentants de la FSA s'aperçoivent avec le temps que les adversaires de la capture avec remise à l'eau finissent par devenir des adeptes de cette pratique. En novembre 1985, plus de 500 épinglettes des deux catégorie avaient été distribuées et les nouveaux adeptes de cette technique avaient adressé de nombreux témoignages ainsi que des suggestions pour améliorer le programme.

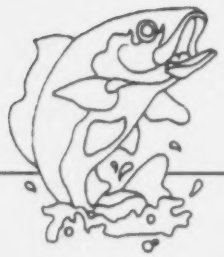

Évidemment, quelques lettres exprimaient des inquiétudes ou même d'autres accablaient la Fédération d'injures. Mais les demandes d'épinglettes continuent d'affluer. La FSA est en train de refaire (tout en retenant les éléments essentiels pour assurer la continuité) sa brochure et son affiche sur la capture avec remise à l'eau et de parfaire les autres aspects d'une campagne complémentaire pour 1986-1987. Cette promotion ayant coûté beaucoup d'argent et pris beaucoup de temps, la Fédération n'aurait pas pu mettre sur pied une campagne aussi importante sans l'aide financière du gouvernement fédéral.

Regard vers l'avenir

La pêche avec remise à l'eau des prises, qu'il s'agisse de salmonidés ou d'autres espèces, est une méthode de gestion qui a fait ses preuves et semble avoir trouvé des adeptes dans la plus grande partie du Canada au cours de la dernière décennie. Même si dans notre pays, contrairement aux États-Unis, la pêche récréative à faibles prélèvements est probablement encore à ses tout débuts, le nombre de pêcheurs partisans de cette pratique est à la hausse dans certaines provinces, sur certains cours d'eau et parmi des groupes de pêcheurs sportifs. La conservation des ressources est une notion qui gagne du terrain, qu'elle soit imposée par la loi ou qu'elle découle d'un choix personnel.

La remise à l'eau des prises est une pratique qui doit être encouragée par tous les moyens parce que la pêche à faibles prélèvements est incontestablement l'un des meilleurs moyens d'assurer et d'améliorer les occasions de pêcher tant pour les Canadiens que pour les étrangers. Le Canada est en mesure d'offrir la meilleure qualité de pêche récréative au monde. Des organismes comme la Fédération du saumon atlantique et ses nombreux groupes affiliés peuvent fournir l'énergie, la bonne volonté, la main-d'oeuvre et même des fonds pour parvenir à ce but. De leur côté, les gouvernements doivent fournir des poissons de repeuplement et prévoir des dispositions assorties aux sommes investies pour permettre à ces programmes d'aller de l'avant.

Recommandations

1. L'énoncé national des politiques sur les pêches récréatives doit réserver une place plus large aux techniques de pêche à faibles prélèvements, et les règlements gouvernementaux doivent refléter ces intentions et indiquer qu'ils favorisent les pêcheurs partisans de ces techniques au lieu de les pénaliser.

2. Une étude devrait être entreprise pour étudier la participation, les frais et les avantages économiques actuels et virtuels liés à la pêche sportive à faibles prélèvements.

3. Un groupe de travail composé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et du secteur privé devrait approfondir les questions entourant la pêche à faibles prélèvements pour être en mesure de proposer des stratégies communes visant à intégrer la pêche sportive à faibles prélèvements à d'autres méthodes de gestion des pêches. Ce groupe devrait élaborer une méthode courante ou normalisée pour la promotion de la remise à l'eau des captures, méthode qui pourrait être imprimée au verso de tous les permis de pêche délivrés au Canada.

4a. Une campagne de commercialisation de grande envergure avec des représentations graphiques d'excellente qualité, des annonces de services au public, etc. devrait être mise sur pied pour renseigner les pêcheurs sportifs sur la meilleure méthode de remise à l'eau de leurs captures, et pour promouvoir l'expérience récréative et le facteur de conservation de la pêche pratiquée dans le cadre de cette technique.

4b. Une campagne analogue de commercialisation devrait être lancée auprès des touristes dans le but de promouvoir la pêche avec remise à l'eau dans toutes les régions du Canada.

5. Le logo "Optez pour l'hameçon ébarbé" et le logo "Remise à l'eau des captures" de Caltrout devraient être tous deux utilisés dans la mesure du possible pour les campagnes nationales, provinciales, territoriales ou, encore les campagnes du secteur privé.

6. Des organismes du secteur privé devraient participer activement à la promotion de la remise à l'eau des captures, payer une partie de la note et monter le réseau d'organismes susceptibles d'atteindre des centaines de milliers de pêcheurs sportifs.

7. Au Québec, un effort spécial doit être tenté pour assurer la promotion des techniques de pêche à faibles prélèvements.

Remerciements

L'auteur tient à remercier la Fédération canadienne de la faune (FCF) de lui avoir fourni un document de recherche dont il s'est inspiré. Ce document sur la pratique de la pêche sans prélèvements est signé par T.A. Johnston, qui a été chargé en tant que membre de la FCF de l'enquête nationale sur la pêche en eaux douces. L'auteur est également reconnaissant à la direction de la Fédération du saumon de l'Atlantique pour la contribution de ses membres, notamment Lee Wulff, Gardner Grant et le Dr W.M. Carter. Les remarques constructives du Dr Gary Anderson et de Art Lee ont aussi été très appréciées tout comme les talents de rédactrice de Joanne Eidinger.

Bibliographie

ANDERSON, G., 1984. The most eloquent pardon. Atl. Salmon J. 33(1):19-21.

BARNHART, R.A., et T.D. ROELOFS, 1977. Éd.: Proceedings of a national symposium on catch and release fishing as a management tool. Humboldt State Univ. Arcata (Calif.)

BELLEMARE, A.A., 1986. Comment "gracier" un poisson. Le Soleil, 24 mai 1986. S-18.

BERNARD, C., 1986. Éditorial: On n'a plus le choix: il faut gracier. Atossement vôtre. no 2, Vol. 3: p4.

BILLINGS, S.J., 1986. Steelhead Harvest Analysis 1984-85. Fisheries Management Section and Biometrics Unit. Fisheries and Wildlife Branches, Ministry of the Environment. Fisheries Technical Circular No. 71, 43p.

BOUDREAULT, A., and R. LALUMIERE, 1984. Remise à l'eau des captures. Revue sommaire de la documentation. Rapport de Gilles Shooner Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 20p.

BOUDREAULT, A., R. LALUMIERE and G. SHOONER, 1984. La remise à l'eau des captures: Outil de gestion du saumon atlantique? 11p. Ébauche préliminaire d'un article à paraître dans Sentier, Chasse et Pêche.

CARTER, W.M., 1975. On releasing salmon. Atl. Salmon J. 1: 36-37.

CAVERHILL, P.A., 1977. The B.C. experience in catch-and-release fishing. Dans: Proceedings of a National Symposium on Catch and Release Fishing publié par R.A. Barnhart and T.D. Roelofs. 151-160. Humboldt State Univ., Arcata (Calif.)

CURRIE, R., 1985. North Pole Stream Hook and Release Program. Dans: Proceedings of the 1985 Northeast Atlantic Salmon Workshop. 146-150. Moncton (N.B.), Avril 1985. Publié par: Atlantic Salmon Federation.

GRANT, G.L., 1980. Catching, Releasing and Tagging Atlantic Salmon in Iceland's River Grimsa. 8p. Manuscrit dactylographié, soumis au AFS Rocky Mountain Branch Catch and Release Symposium 28 fév. 1980.

GREER, G., et J. GRIFFITH, 1985. Yellowstone River Catch and Release: It's Working. Fly Fisherman Magazine. Décembre 1985. 5-7.

MONGILLO, P.E., 1984. A summary of salmonid hooking mortality. Fish Management Division, Washington, Department of Game. 46p.

NIKIFOREK, A., 1985. The little-known bounty of the Bow. Macleans. 30 sept 1985. 6-7.

RUTLEDGE, W.P., and D.L. PRITCHARD, 1977. Hooking mortality of largemouth bass captured by artificial lures and natural bait. Dans: Proceedings of a national symposium on Catch and Release fishing publié par R.A. Barnhart and T.D. Roelofs. 103-107. Humboldt State Univ. Arcata (Calif.)

SCHILL, D.J., J.S. GRIFFITH and R.E. GRESSWELL. 1986. Hooking mortality of cutthroat trout in a Catch-and-Release segment of the Yellowstone River, Yellowstone National Park. North America Journal of Fisheries Management. 6:226-232.

TOEWS, D., 1985. A proposed sport fisheries strategy for Manitoba. Dans: Transactions of the 1984 Canadian Sport Fisheries Conference - Canada's Sport Fisheries: getting ready for the 1990's, publié par A.L.W. Tuomi. 129-152. Can. Spec. Publ. Fish. Aquat. Sci. 82:338 p.

WHEATON, F.E., 1986. Hook and release fishing for Atlantic Salmon. Fish Committee, New Brunswick Wildlife Federation. 4p. Manuscrit en date du 9 janv. 1986.

WYDOSKI, R.S., 1977. Relation of hooking mortality and sublethal hooking stress to quality fisheries management. Dans: Proceedings of a national symposium on Catch and

Release fishing publié par R.A. Barnhart and T.D. Roelofs. 43-87. Humboldt State Univ. Arcata (Calif.)

WULFF, L. 1984. The Art of Catch and Release. Atl. Salmon J. 33(2). 17-19.

Tableau 1 Résumé des taux (%) de remise à l'eau des captures en 1980, par province/territoire, des principales espèces faisant l'objet de la pêche récréative en eaux douces au Canada. Les données manquent pour le Québec et l'Alberta. (Source: Fédération canadienne de la Faune)

Espèce ou groupe	Province/Territoire									
	T.-N.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	ONT.	MAN.	SASK.	C.-B.	YUK.	T.N.-O.
Omble de fontaine	13	26[b]	26	16[b]	23	33	53	26	.	.
Anadrome										
Omble de fontaine[a]	8	"	10	"	"	"	"	"	"	"
Truite fardée[c]	"	"	"	6	17	60	35[d]	21	36	83
Omble chevalier	9	"	"	"	"	"	"	"	41	30
Dolly Varden	"	"	"	"	"	"	"	21	"	"
Truite arc-en-ciel	13	17	46	"	30	46	19	27	41	"
Touladi	36	27	"	"	28[e]	"	20	"	"	"
Truite fardée	"	"	"	"	"	"	"	28	"	"
Saumon (total)[j]	"	"	"	"	47	"	"	"	"	"
Rouge	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"
Kokani	"	"	"	"	"	"	11	11	"	"
Quinnat	"	"	"	"	"	"	"	24	19	"
Coho	"	"	"	"	"	"	"	33	7	"
Saumon de l'Atlantique	19	11[g]	57[g]	19[f]	"	"	"	"	"	"
Ouananiche	39	"	"	8	"	"	"	"	"	"
Corégone[h]	"	"	"	"	25	"	9	42	27	"
Ombre de l'Arctique	"	"	"	"	"	"	81	"	49	75
Lotte	"	"	"	"	4	"	"	4	"	"
Baret	"	"	97	30	"	"	"	"	"	"
Perchaude	"	"	"	67	33	"	21	"	"	"
Doré	"	"	"	"	33	33	26	"	"	"
Grand brochet	"	"	"	"	60	50	42	"	56	75
Brochet maillé	"	"	"	52	"	"	"	"	"	"
Achigan[i]	"	"	"	66	53	75	"	49	"	"
Éperlan	"	"	"	9	9	"	"	"	"	"

Taux de remises à l'eau = 100 x (nombre capturé - nombre gardé)/(nombre capturé)

[a] peut inclure certaines truites brunes anadromes

[b] pas de distinction entre l'omble de fontaine anadrome et cantonné dans les lacs

[c] inclut la truite fardée hybride (truite moulac)

[d] le taux des remises à l'eau pour la truite moulac seulement était de 4 %

[e] inscrite comme autres truites, mais probablement truites brunes en majorité

[f] le taux des remises à l'eau diffère entre le saumon "frais" (9 %) et le charognard (52 %)

[g] pas de distinction entre le saumon anadrome et cantonné dans les lacs

[h] grand corégone en majorité, mais quelques ménominis de montagnes en C.-B.

[i] achigan à petite bouche seulement, sauf en Ontario

[j] inclut l'espèce de saumon indiquée et le saumon rose

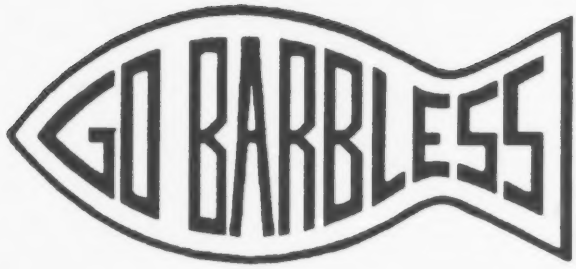

Figure 1: Haut – Logo international "Remise à l'eau des captures" de Caltrout
Bas – Logo du Manitoba "Optez pour l'hameçon ébarbé" (*go Barbless*)

COMMUNICATIONS

Participation du public à la gestion des ressources

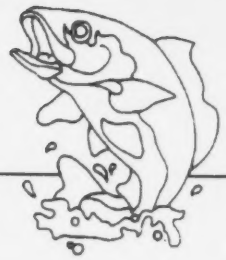

Lloyd Shea
Alberta Fish and Game Association

Introduction

L'Association de chasse et de pêche de l'Alberta (Alberta Fish and Game Association), qui est l'organisme sportif le plus important de cette province, comprend plus de 20 000 chasseurs et pêcheurs répartis dans plus de 120 collectivités de la province. Cette Association a su montrer pendant 80 ans qu'elle pouvait gérer les ressources sur un mode coopératif avec les gouvernements et les organismes non gouvernementaux qui partageaient les mêmes buts et objectifs.

L'approche coopérative est probablement, à l'heure actuelle, l'une des méthodes les plus recherchées pour bon nombre de systèmes de gestion des ressources, y compris celui des pêches. Tant pour les gouvernements que pour les organismes non gouvernementaux, les compressions budgétaires, les contraintes de plus en plus importantes exercées par les utilisateurs, combinées à l'épuisement des ressources, sont autant de facteurs qui ont incité certaines couches de la société à promouvoir des programmes d'intervention. Les organismes gouvernementaux, dont les budgets sont réduits ou gelés, souhaitent ardemment la participation des organismes non gouvernementaux, participation qui permettrait de réaliser différents projets tout en respectant les limites budgétaires. Ces organismes, qui représentent le grand public, et qui exercent des pressions sur les gouvernements pour obtenir toute une gamme de nouveaux services ou l'amélioration de services déjà établis, reconnaissent la situation dans laquelle se trouvent les gouvernements et commencent à organiser leurs membres en vue d'une participation plus active.

Les Albertains ont la bonne fortune de posséder un organisme gouvernemental: la Division des ressources halieutiques et fauniques qui relève du service responsable des terres et forêts et de la faune et qui reconnaît la gestion coopérative comme un outil valable de gestion.

Bien que l'Alberta ne possède que 4 % des eaux du Canada, ses lieux de pêche sont assez diversifiés. On estime qu'en 1980, plus de 368 000 Albertains ont consacré 6 300 000 jours-personnes et contribué par 300 millions de dollars à l'économie de la province, en pratiquant la pêche dans les eaux chaudes et froides. Cette contribution devient de plus en plus ir ortante, notamment lorsqu'on commence à remettre en question l'allocation de la ressource.

Toutefois, le grand public se rend maintenant compte que la gestion de la pêche s'assimile à celle des forêts dans l'ensemble du pays.

On reconnaît d'emblée que la ressource ne suffit pas parfois à répondre à la demande et que la pêche de l'Alberta est maintenant victime de mythes et de slogans du genre "rendement soutenu" et "ressource renouvelable", qui n'ont fait que nuire à sa gestion. La vacuité de mythes comme:

- Les ressources halieutiques sont inépuisables,
- La pêche a été gérée en fonction d'un rendement soutenu, et
- La ressource se renouvelle rapidement et automatiquement,

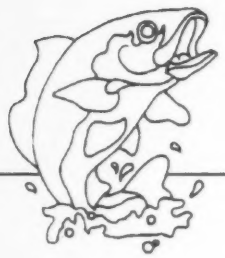

est maintenant prouvée. L'appui du public, qui n'était que timide en Alberta vers le milieu des années 1980, commence maintenant à se manifester. Ce public s'intéresse maintenant aux questions financières et politiques et aux objectifs qui permettront de les régler.

Cette sensibilisation du public donne un nouvel élan aux organismes non gouvernementaux qui intéressent maintenant les amateurs de pêche.

Des programmes coopératifs pourront être élaborés entre les gouvernements et les organismes non gouvernementaux dans la mesure où chaque entité en cause pourra définir son propre rôle et ses capacités à cet égard. Le bénévolat est sans doute le facteur qui peut le plus limiter la portée des programmes coopératifs établis avec ces organismes. Les organismes en question devront se rendre compte que pour tout programme, la gestion bénévole devra être considerée comme étant aussi importante que les objectifs eux-mêmes. Le fait de ne pouvoir, dès le départ, accepter les facteurs limitatifs inhérents au bénévolat ne fera qu'ajouter aux problèmes logistiques et causer l'échec des programmes.

Les bénévoles auront pour tâche de mettre à exécution les différents projets et ils doivent avoir la conviction que les efforts qu'ils déploient sont valables et que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur la pêche n'auront pas pour effet de leur nuire ou de compromettre leur contribution.

Il existe actuellement en Alberta des systèmes de gestion coopérative de la pêche. On peut accentuer ces systèmes de gestion en définissant les secteurs à problème et en déployant davantage d'efforts pour tenter d'y trouver des solutions. L'élaboration et une meilleure définition de programmes fondés sur des principes de gestion bénévole et sur des éléments de formation seront essentiels à leur exécution.

Pour pouvoir élaborer des programmes coopératifs, il faut d'abord définir les problèmes et, de là, établir des plans d'intervention pour remédier à la situation.

Les problèmes qu'il convient d'étudier relèvent de trois catégories générales:

1. Les problèmes d'ordre environnemental

2. Les problèmes inhérents aux politiques governementales

3. Les problèmes inhérents au fonctionnement des organismes non gouvernementaux

Il faut également reconnaître l'autonomie limitée des instances qui cherchent à résoudre les problèmes précités. En outre, il convient, dès le départ, d'établir une distinction entre la participation publique à court terme (projets précis sur place) et à long terme (orientations politiques).

La participation publique va au-delà de la concrétisation du projet. L'Association de chasse et de pêche de l'Alberta a détaché des représentants auprès des comités provinciaux de consultation et de planification; ceux-ci proposent des orientations politiques et donnent des conseils sur des questions touchant la gestion des pêches.

Problèmes

Problèmes d'ordre environnemental:

La destruction de l'habitat et la mortalité de la population sont imputables aux facteurs suivants:

1. Agriculture
   - défrichage des terres
   - bétail – pollution des rives
   - enrichissement par le ruissellement des engrais et l'enfouissement des déchets
   - prélèvements pour l'irrigation.
2. Exploitation forestière – gestion des bassins hydrographiques
   - déboisement, accélération des crues printanières et réduction des débits estivaux
   - épandage d'herbicides.
3. Aménagement urbain
   - effluents des réseaux d'égout.
4. Industrie
   - écoulements de produits chimiques
   - enfouissement de déchets toxiques
   - pluies acides
   - travaux d'aménagement routier qui endommagent les rives et qui facilitent l'accès aux utilisateurs.
5. Barrages
   - hydro-électricité
   - irrigation.

Politiques gouvernementales

1. Les loisirs et les pêches se voient accorder la priorité la plus faible pour ce qui est de l'utilisation de l'eau.
2. Souvent, les décisions et les mesures prises ne tiennent pas compte de l'incidence sur la faune ou la pêche, lorsqu'il s'agit de questions d'ordre commercial, agricole ou politique.

3. Les allocations aux groupes d'utilisateurs peuvent s'inspirer de principes de gestion, mais pas nécessairement.

4. Le système de délivrance de permis de pêche commerciale requiert une révision d'envergure.

5. Les plans globaux de gestion des lacs ne font pas intervenir *tous* les utilisateurs ou les bénéficiaires, à l'étape de la conception.

6. Les discussions entre les provinces, dont les frontières traversent des lacs et des fleuves ou des rivières, sont jugées insuffisantes.

7. La tendance à la réglementation ou à la gestion des pêcheurs plutôt qu'à la gestion des stocks et des espèces doit être revue.

8. La simplification de la réglementation entraîne des mesures trop générales au lieu du recours aux techniques de gestion spécifique sur place.

9. On n'accorde que peu ou pas d'attention à la recherche de techniques de gestion novatrices.

10. Il y a manque de volonté de la part des gouvernements et insuffisance des budgets pour assurer la gestion de la ressource.

11. La structure des ministères gouvernementaux et l'éparpillement des responsabilités ne permettent pas une gestion souple; et, par suite d'un manque de collaboration, les organismes non gouvernementaux éprouvent des difficultés lorsqu'il s'agit de déterminer l'organisme responsable avec lequel il convient de communiquer.

Organismes non gouvernementaux

1. Ils comprennent mal la bureaucratie gouvernementale et les processus budgétaires.

2. Ils requièrent continuellement des ressources supplémentaires dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes.

3. Ils tendent à surévaluer les besoins en main-d'oeuvre.

4. Ils peuvent renoncer à participer à un programme en cas de problème ou dans l'éventualité d'un problème.

5. Ils doivent verser des primes d'assurance-responsabilité et d'invalidité coûteuses pour protéger les bénévoles, selon la nature des différents programmes.

6. Ils éprouvent des difficultés lorsqu'il s'agit de communiquer par l'entremise de rapports, etc.

7. Ils tendent à réagir négativement lorsqu'ils conçoivent un programme et qu'une politique ou une décision gouvernemen tale en compromet le déroulement.

8. Ils réagissent surtout après-coup.

9. Les établissements d'enseignement, dans la mesure où ils sont classés comme des organismes non gouvernementaux, ont souvent un corps enseignant qui a une influence sur les ressources halieutiques et la faune, mais qui n'inscrivent pas ces domaines à des programmes menant à l'obtention d'un diplôme.

Situation actuelle

À l'heure actuelle en Alberta, les clubs et les associations collaborent dans de nombreux domaines avec la division responsable des ressources halieutiques et fauniques dans le cadre de la gestion des pêches.

1. **Recherche et collecte de données**

   - Études de la profondeur et de la qualité de l'eau
   - Enquêtes sur la pêche dans les étangs ensemencés
   - Réunions officielles avec des biologistes régionaux pour échanger des données sur les modifications à la réglementation et sur les conditions de pêche.

2. **Développement et restauration de l'habitat**

   - Exécution de projets autonomes et autofinancés
   - Programme "Buck for Wildlife". Ce programme a été demandé par l'Association de chasse et de pêche de l'Alberta au début des années 1970. Depuis 1973, les chasseurs et les pêcheurs contribuent au fonds en versant une surtaxe en vue de l'obtention d'un permis ou en achetant un timbre dont le produit est affecté à la mise en valeur des ressources. À l'heure actuelle, deux dollars sont prélevés sur le droit perçu pour chaque permis de pêche et cinq dollars sont prélevés sur le droit perçu pour chaque permis de chasse; les recettes obtenues sont versées directement au fonds. Depuis 1973, plus de 12 millions de dollars ont été affectés à des projets touchant les ressources halieutiques et l'habitat faunique. Depuis 1984, environ 25 % de l'ensemble des ressources budgétaires ont été affectées aux organismes non gouvernementaux pour leur fournir le capital nécessaire à l'exécution de projets sur l'habitat. Les bénévoles qui prêtaient leur concours ont pu souvent profiter des services et des installations fournies par les communautés régionales dans le cadre de l'exécution de ces projets.

     Au cours des deux dernières années, les clubs locaux de chasse et de pêche ont exécuté 62 projets qui portaient entre autres sur la nidification des oiseaux aquatiques, sur l'amélioration de l'habitat du gros gibier, la disposition de blocs de pierre dans les cours d'eau, l'endigue ment des cours d'eau et la construction de récifs artificiels. En outre, l'Association s'est vu accorder les fonds nécessaires à l'embauchage d'un coordonnateur des projets concernant l'habitat.

   - Création ou amélioration d'installations et de sites destinés à la pêche récréative grâce à des entreprises coopératives avec d'autres industries.

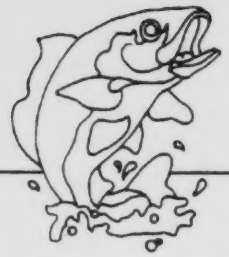

3. Reconstitution des stocks

- Les clubs locaux participent avec le personnel de la division responsable à des programmes d'aquiculture, de développement de frayères dans les étangs, jusqu'à l'étape de l'alevinage, pour ensuite participer à leur tri et à leur libération dans les cours d'eau.
- Les membres des organismes locaux fournissent des véhicules tout terrain et d'autres pièces de matériel pour aider le personnel de la division à transporter les alevins jusqu'aux cours d'eau très difficiles d'accès.

4. Planification

- L'Association et les clubs locaux participent à des plans de gestion des lacs, à des plans intégrés de gestion des ressources, etc. en donnant leur avis sur le développement industriel, l'expansion de l'agriculture, la dégradation des rives, la multiplication des chalets, l'allocation de la ressource, etc.
- L'Association a détaché deux représentants auprès du Conseil consultatif des ressources halieutiques et fauniques; ces représentants conseillent le gouvernement sur les changements requis dans la réglementation, etc.

5. Code de déontologie

- L'Association a parrainé une campagne d'affichage intitulée "OPÉRATION RESPECT" qui préconise une conduite disciplinée des amateurs de chasse et de pêche sur les terres privées.
- Le gouvernement a parrainé un programme d'affichage intitulé "USE RESPECT" (Faites preuve de considération) qui préconise une conduite disciplinée des amateurs de chasse et de pêche sur les terres privées.
- L'Association a parrainé en Alberta un programme de sensibilisation publique intitulé "OUTDOOR USER ETHICS" (Code de déontologie des amateurs de plein air) qui préconise la conduite disciplinée des amateurs de chasse et de pêche et autres utilisateurs.
- En 1985, le gouvernement a parrainé un programme intitulé "OUTDOOR OBSERVER" (Observateur de plein air) dans le cadre duquel une ligne interurbaine sans frais (1-800) à été établie pour inciter le public à dénoncer les infractions ou les activités suspectes qui contrevenaient à la réglementation des ressources halieutiques et fauniques.

6. Éducation et information du public

- L'Association collabore étroitement avec la division responsable des ressources halieutiques et fauniques de l'Alberta à l'exécution du programme de formation des chasseurs, qui comprend également une section pour la pêche à la ligne.
- En 1987, on prévoit l'instauration d'un programme destiné aux pêcheurs néophytes (semblable au programme de formation des chasseurs) qui sera offert

par la division responsable des ressources halieutiques et fauniques; l'Association compte apporter son concours à l'exécution et à la publicité du programme.

- L'Association organise chaque année trois colonies de vacances destinées aux jeunes et axées sur la conservation; par ces colonies, on inculque à 120 jeunes, âgés de 13 à 17 ans, les principes de la conservation des ressources halieutiques et fauniques.

- L'Association participe activement à la promotion du code d'éthique de la pêche à la ligne, inculque les techniques de fixation des mouches artificielles, etc., et participe à d'autres activités de pêche au niveau des clubs locaux, qui sont accessibles au public.

- L'Association tient le seul dossier des trophées décernés aux meilleurs pêcheurs en Alberta. Cette information est accessible au public et favorise la promotion du tourisme.

Il reste encore à promouvoir de meilleurs rapports avec l'industrie de la pêche récréative en Alberta. Cette industrie comprend les secteurs suivants:

Secteur de la vente au détail

- Les boutiques de vente au détail n'ont pas participé activement aux programmes de coopération, faute d'y avoir été invitées, de ne pas bien comprendre l'importance du rôle qu'elles peuvent jouer, et faute d'avoir été reconnues par la Chambre de commerce.

- Malgré des données selon lesquelles le pêcheur moyen de l'Alberta consacre environ 800 $ par année à ce sport, seuls quelques organismes qui relèvent de Chambres de commerce reconnaissent l'importante contribution des magasins de détail. Dans la catégorie "Tourisme", bon nombre de voyageurs en Alberta sont des Albertains. En 1984, 62 % de l'ensemble des voyageurs étaient des Albertains. Ils ont contribué pour 48 % à l'ensemble des recettes qui s'élevaient à deux milliards de dollars.

En outre, toute nouvelle stratégie en matière de tourisme devra reconnaître l'importance des ressources halieutiques et fauniques pour l'expansion du tourisme. Les magasins de vente au détail doivent pouvoir prêter leur concours ou du moins être consultés en ce qui a trait à la gestion de la pêche récréative.

Possibilités de la pêche récréative sur le plan commercial (établissements piscicoles)

À l'heure actuelle, ce genre d'activité existe en Alberta; toutefois, l'Association n'y participe peu ou pas. Les établissements piscicoles pourraient permettre de réduire les pressions exercées sur les stocks de poissons autochtones ainsi que la vague quotidienne des utilisateurs aux camps de pêche, notamment à proximité des centres urbains. Étant donné que 80 % de la population de l'Alberta, qui est de deux millions, réside dans les centres urbains, ce genre d'entreprise prendra sans aucun doute de l'expansion.

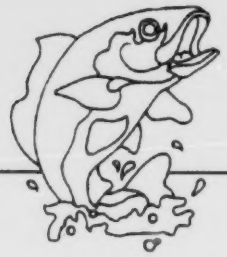

Excursions guidées/Pavillons de chasse et de pêche

L'Association n'a pas fait de recherches ni d'études sur les possibilités que peut offrir cette activité et sur sa contribution éventuelle à la pêche récréative. Ces activités ne se limitent pas nécessairement au nord de la province, si l'on tient compte de la qualité de la pêche dans la Bow River, en aval de Calgary, dans les cours d'eau sur les versants est des Rocheuses et dans la région du Pas du Nid-de-Corbeau.

Il reste encore à approcher ce secteur de l'industrie afin de déterminer sa contribution possible à la pêche récréative en Alberta.

Recommandations

La gestion coopérative des pêches récréatives en Alberta en est encore à ses débuts. Il faut convaincre l'ensemble des parties intéressées de la nécessité d'instaurer des programmes de gestion coopérative. Il faut envisager immédiatement une politique de gestion coopérative de la pêche récréative qui permette de déterminer l'ensemble des participants, de définir les problèmes, les solutions éventuelles et les plans d'intervention. Cette politique doit être conforme à la politique sur les ressources halieutiques et fauniques préconisée par le gouvernement de l'Alberta en 1982.

On recommande en outre:

1. Que les échelons supérieurs du gouvernement reconnaissent le caractère essentiel de la pêche en Alberta et la priorité qu'il convient de lui accorder lorsqu'il est question de l'utilisation de l'eau.

2. Que des budgets suffisants soient alloués pour assurer la gestion appropriée des ressources halieutiques.

3. Que l'on reconsidère la pêche commerciale, évaluée à 1,5 million de dollars par année, comme un outil de gestion et non pas comme un moyen d'incitation d'ordre politique ou financier.

4. Que tous les ministères gouvernementaux, y compris ceux de l'Agriculture et de l'Environnement, s'engagent à s'inspirer des principes de la gestion des pêches.

5. Que toutes les provinces concernées s'intéressent au plan de gestion des lacs.

6. Que les instances de l'industrie de la pêche récréative soient sensibilisées aux possibilités qui s'offrent à elles en matière de contribution.

7. Que les autres industries soient réglementées en fonction du principe interdisant toute dégradation de l'habitat plutôt que du principe préconisant uniquement des mesures d'atténuation.

8. Que les droits de pêche soient augmentés au-delà du niveau actuel de cinq dollars, qui est insuffisant, pour tenir compte des frais qu'il faudra assumer dans l'éventualité d'une augmentation des activités de gestion.

9. Que la pêche au filet locale soit réglementée en fonction d'une pêche de subsistance, comme elle devait l'être au départ.

10. Que l'on intensifie et que l'on développe les programmes d'information et de formation sur la pêche pour rappeler aux citoyens leurs responsabilités de pêcheurs.

11. Que l'on établisse un conseil consultatif de la pêche récréative, qui devra servir d'organisme de discussion et de conseils aux échelons supérieurs du gouvernement.

12. Que la simplification de la réglementation soit le fruit d'une gestion réelle des pêches et non pas simplement une approche superficielle en vue d'une gestion populaire.

13. Que les ententes de coopération établies entre les gouvernements fédéral et provinciaux deviennent viables et visibles pour le grand public.

14. Que l'on établisse un mécanisme d'appel dont la responsabilité serait dévolue à un poste de palier supérieur à celui d'un représentant provincial comme, par exemple, un agent des pêches fédéral qui aurait pour tâche de transmettre directement au Ministre fédéral responsable les appels relatifs aux modifications susceptibles d'être apportées à la durée de la saison de pêche ou aux limites de prises.

15. Que le gouvernement fédéral reconnaisse la production de la pêche au même titre que la pêche autochtone, comme une obligation en vertu des traités actuels.

16. Que l'on incite les établissements d'enseignement a intégrer la gestion des ressources halieutiques et fauniques à leurs programmes d'étude de gestion des ressources agricoles, forestières et hydrauliques.

17. Que la responsabilité de l'inventaire des ressources de pêche soit partagée entre les budgets des gouvernements fédéral et provinciaux.

COMMUNICATIONS

Un code de déontologie pour les pêcheurs récréatifs

Dennis Pattinson
Saskatchewan Wildlife Federation

Je suis heureux d'avoir été invité à cette conférence sur nos pêches récréatives nationales.

On m'a demandé de vous parler d'un code de déontologie pour les pêcheurs à la ligne. Qu'est-ce qu'un code de déontologie? Les pêcheurs à la ligne en ont-ils déjà un? En ont-ils besoin? Quels bienfaits peut-il apporter? Peut-on en faire une loi? Si nous prescrivons un code et le respectons, qui en profitera? Pourquoi les pêcheurs à la ligne perdent-ils confiance en la capacité des gestionnaires de gérer ou de diriger? Les renseignements sur la pêche et l'état de la ressource portent-ils les pêcheurs à vouloir la protéger plus et, par voie de conséquence, à souscrire à un code de déontologie.

Lorsque l'administration est lente à agir, les pêcheurs réagissent-ils négativement? La qualité d'une expérience de pêche peut-elle porter un pêcheur à réviser son attitude vis-à-vis de la ressource? Qu'entend-on par expérience de pêche de qualité? Et pour qui? Mais de toutes façons, que veulent exactement les pêcheurs?

Certains recherchent la solitude et la tranquillité. D'autres n'ont aucune objection à conduire pare-choc contre pare-choc pour finalement se retrouver serrés comme des sardines au bord d'une rivière ou d'un ruisseau. Les pêcheurs récréatifs veulent pouvoir consacrer leur temps libre à un des passe-temps les plus relaxants et agréables offerts par la nature. De bons compagnons et un milieu paisible sont une bonne thérapie pour l'âme.

Il y a d'innombrables façons de pêcher, mais chacune a ses attraits et sa signification bien particuliers pour les amateurs. Beaucoup de pêcheurs n'aiment pas utiliser d'appâts et préfèrent la pêche à la mouche. Certains aiment les cours d'eau rapides, d'autres préfèrent les lacs calmes. Mais quel que soit le type d'engin de pêche ou de cours d'eau, les pêcheurs sont des personnes actives qui ont tendance à pratiquer le lancer ou la pêche à la traîne. Cela veut dire qu'aller à la pêche et vivre une expérience de qualité n'ont pas le même sens pour tous et, après tout, si tout le monde est content, il est inutile de faire la fine bouche.

Mais ce qui est fondamental dans tout cela c'est que le plaisir de pêcher ne pourrait exister sans la ressource - les poissons et l'eau - l'habitat. Des exploitations forestières mal gérées et des routes d'accès mal construites ont envasé les cours d'eau et en ont interrompu l'écoulement.

Les polluants des villes, une agriculture négligente, l'utilisation des fertilisants ont accru la présence des matières nutritives dans l'eau et l'utilisation non contrôlée des pesticides a eu des effets néfastes. Tant d'abus commis au nom du progrès et personne pour défendre les poissons!

Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles il faut trouver réponse. Il y en a bien d'autres qui n'ont même pas encore été posées. Mon propos est d'essayer de présenter certaines opinions mais plus encore des questions qui, je l'espère, vous donneront à réfléchir.

J'ai une certaine expérience de la promotion de la gestion de la pêche en général et de la pêche récréative en Saskatchewan. J'ai même été pêcheur commercial à temps partiel dans les eaux intérieures.

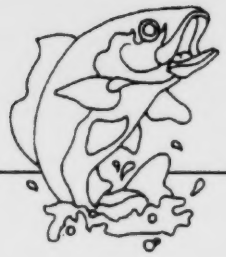

Les pêcheurs à la ligne, qui devraient constituer une organisation nationale pour représenter leurs intérêts, ne défendent pas leur ressource avec la même vigueur que les chasseurs. Lorsqu'un chasseur s'aperçoit que la ressource faunique a un problème quelconque - une absence manifeste de perdrix, de faisans ou de chevreuils, il proteste tout de suite auprès de son association, réclame des programmes de reconstitution des stocks, des saisons de fermeture de la chasse, des programmes d'alimentation, des saisons de chasse plus courtes, la limitation de la chasse aux mâles seulement, etc. Lorsqu'il ne voit pas de faune, il veut que les gestionnaires de la faune fassent quelque chose, et tout de suite!

Au contraire de la faune, la ressource halieutique est cachée. On ne la voit généralement pas et les pêcheurs ont tendance à trouver toutes sortes d'excuses pour expliquer pourquoi ils reviennent bredouilles. Ils utilisent certaines des excuses les plus bizarres, mais communément acceptées — ce n'est pas la bonne phase de la lune, il fait trop chaud; il fait trop froid; les brochets perdent leurs dents, les poissons ne mordent pas en été, il aurait fallu être ici la semaine dernière et ainsi de suite. Très peu de pêcheurs pensent que la raison pour laquelle ils ne prennent pas de poisson est tout simplement qu'il n'y en a pas.

Je tiens à dire tout de suite que la plupart des pêcheurs et des exploitants de pavillons de pêche ont une déontologie personnelle qu'ils appliquent à la pêche et qui varie d'une personne à l'autre. Certains se préoccupent plutôt de la quantité ou encore de la taille des poissons, tandis que d'autres s'attachent surtout au type d'engin utilisé.

Il est cependant plus difficile de gérer des pêcheurs récréatifs que des poissons. Ces pêcheurs ont tendance à passer leur temps sur les lacs ou les cours d'eau réputés les plus productifs et plus il y a de monde, plus vite ils en arrivent à oublier leurs principes.

Il n'y a pas de récompense pour une non-capture. Si tel pêcheur ne garde pas le poisson qu'il a pris, le prochain ne risque-t-il pas de le capturer et de le garder?

Lorsque les stocks de poisson s'amenuisent et qu'il y a trop de pêcheurs, le respect de la déontologie est presque nul. Tout le monde se bouscule pour avoir sa part et le pêcheur qui demeure fidèle à ses principes n'est pas là parce que, dans de telles circonstances, il ne veut pas pêcher.

Nous, pêcheurs récréatifs, portons le fardeau d'un passé peu reluisant. Beaucoup d'entre nous croient que le poisson existait partout en abondance. Trois illusions regrettables font partie du patrimoine de tous les pêcheurs récréatifs canadiens:

1. Il y a des réserves illimitées de poissons.

2. Les règlements ne sont pas nécessaires.

3. La pêche devrait être gratuite.

Rien de tout cela n'est vrai et, ensemble, nous devons nous employer à modifier la situation.

Mais que veulent les pêcheurs? Ils veulent tous une part équitable d'une ressource protégée et bien gérée, et celui qui pêche en eau douce veut du poisson comestible, capturé

dans une eau potable. Je crois pourtant qu'en général les pêcheurs récréatifs ont un code de déontologie. Il est sûrement très personnel, mais n'en existe pas moins et joue aussi bien pour la capture et la remise à l'eau que pour la protection de l'environnement.

Je voudrais maintenant examiner les trois points que je viens d'énoncer, car le temps et l'information modifient l'opinion publique.

Les pêcheurs récréatifs savent qu'il n'y a pas de réserves illimitées de poissons. Ils ont vu les stocks décliner dans leur ruisseau ou leur plan d'eau favori. Ils ont vu augmenter les allocations aux pêcheurs commerciaux de certaines espèces déjà terriblement exploitées et ils savent également que de nombreux programmes de mise en valeur seront appliqués grâce à leur aide et à leur sueur. Ils sont plus que disposés à contribuer.

Ces pêcheurs récréatifs ne croient plus que les règlements sont inutiles. Depuis que les premiers colons sont arrivés dans l'ouest dans leurs chariots couverts et qu'ils ont déchargé leurs pioches et leurs pelles, l'agriculture non réglementée joue un rôle important dans la profanation des pêches intérieures.

Les Ministères de l'environnement fédéral et provinciaux doivent assumer leur part du blâme pour n'avoir pas fait plus pour protéger la ressource. Vous et moi sommes aussi à blâmer, car nous n'avons pas su forger une organisation nationale forte et capable de défendre les poissons et les pêcheurs.

Si la logique doit l'emporter, l'organisation à laquelle je viens de faire allusion sera la Fédération canadienne de la Faune.

À l'occasion d'une déposition devant la commission Pearson, les représentants du ministère des Pêches et des Océans ont déclaré que si le Ministère donnait l'impression de ne pouvoir ou ne vouloir protéger la ressource, sa crédibilité serait compromise. La non-application des règlements engendre l'illégalité et pénalise ceux qui observent la loi. La situation anarchique qui en résulte rend la gestion des stocks extrêmement difficile étant donné que le mépris de la loi se transforme rapidement en mépris envers ses auteurs.

Que c'est donc vrai! Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à avoir beaucoup de pain sur la planche lorsqu'il s'agit d'appliquer tous les règlements; en effet, les organismes provinciaux doivent le faire eux aussi.

En Saskatchewan, nous avons un ensemble de lignes directrices relatives à l'exploitation minière. Je voudrais simplement évoquer à nouveau un cas où le manque de respect pour les responsables de la réglementation est très évident et s'explique par leur incapacité d'appliquer leurs règlements.

Le gouvernement de la Saskatchewan a délivré un permis à une société de prospection minière qui a établi un campement sur la glace d'un lac du nord. L'emplacement choisi par le chef du camp se trouvait directement devant un chalet construit sur le rivage. En arrivant à son chalet, le propriétaire venu pêcher sur la glace a remarqué de grandes quantités de carburant diesel à la surface de celle-ci. Il s'est donc adressé à l'agent de conservation qui a mené une enquête et a recueilli des preuves.

Par la suite, une accusation a été portée en vertu du paragraphe 33-2 de la loi fédérale sur les pêcheries qui interdit le dépôt de substances délétères en quelqu'endroit où elles peuvent pénétrer dans les eaux fréquentées par les poissons.

L'affaire a donc été entendue par le tribunal et les protecteurs de la faune ont perdu, pourquoi? Eh bien, pour un certain nombre de raisons.

Premièrement, le propriétaire de la société n'était pas au courant du déversement de diesel. L'infraction avait été commise sans qu'il le sache ou qu'il y consente.

Deuxièmement, le tribunal a décidé qu'il s'agissait d'une infraction appartenant strictement au domaine de la responsabilité civile. Dans un tel cas, l'exercice de la diligence appropriée pour éviter le déversement constituait une défense valable. Autrement dit, il fallait acquitter l'accusé s'il avait pris des mesures raisonnables.

Qu'est-ce que c'est que cette fumisterie?

Lorsque la loi fédérale sur les pêcheries a été adoptée il y a quelques années, tous les pêcheurs récréatifs du pays pensaient qu'il s'agissait d'une des meilleures mesures législatives jamais conçues pour protéger le poisson et son habitat. Nous avons exercé des pressions sur des députés du parti au pouvoir pour qu'ils aillent de l'avant et sur de ceux de l'opposition pour qu'ils appuient le projet de loi et n'y apportent pas de modifications importantes.

Eh bien, le projet de loi a été adopté et tout le monde a soufflé un peu et s'est dit: "Maintenant, nous attendons de pied ferme ceux qui voudraient mettre en danger le poisson et son habitat. Mais cette mesure législative n'offre pas la protection que nous espérions. Si nous ne pouvons accumuler des preuves et faire en sorte que l'avocat de l'accusation puisse obtenir une condamnation grâce à elles, il faut que les pêcheurs s'unissent encore une fois pour exercer des pressions sur les députés et obtenir l'adoption de mesures plus rigoureuses.

Ce qu'il nous faut, ce sont des agents de l'ordre expérimentés qui rassembleront les preuves et seront capables de les présenter au tribunal. Ceux qui intentent une action en justice doivent être personnellement attachés à la protection de la ressource et être en mesure de présenter leurs arguments devant le juge de façon convaincante.

Nous n'avons pas besoin d'agents qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez ni d'avocats qui se prennent pour des vendeurs de voitures d'occasion, ni de juges qui n'accordent pas plus d'importance à ces infractions qu'à une contravention pour stationnement interdit. La ressource est notre propriété à tous ainsi qu'aux générations futures. Unissons-nous pour la protéger.

Malgré tout, les pêcheurs récréatifs font confiance aux règlements et s'y conforment.

Voici un exemple: l'année dernière, en Colombie-Britannique, les pêcheurs récréatifs ont pu profiter d'environ 1 125 000 jours de pêche en mer. Neuf cent trente accusations ont été portées. Six cent quatre-vingt-douze concernaient des infractions mineures surtout dues à l'ignorance et à la méconnaissance des règlements. Deux cent trente-huit étaient plus sérieuses — dépassement de la limite, etc.

Ce n'est pas mal du tout comme respect des règlements! Je suis prêt à parier que les gestionnaires des pêches souhaiteraient que les pêcheurs commerciaux soient aussi respectueux des règlements!

L'année dernière, toujours en Colombie-Britannique, 50 nouvelles zones ont été fermées à la pêche. Leurs limites ne pouvaient être déterminées qu'avec une boussole. Il fallait être océanographe ou arpenteur pour les trouver. Et pourtant, les patrouilleurs n'ont porté que 13 accusations contre les pêcheurs en vertu de ce règlement.

Les agents des pêches étaient ravis de la discipline manifestée par les pêcheurs récréatifs. Si seulement ils pouvaient obtenir ce genre de collaboration des pêcheurs commerciaux! Je suis convaincu que les pêcheurs à la ligne ont foi en la ressource et les règlements. Cette confiance se reflète dans la déontologie personnelle qu'ils adoptent et cela, ce n'est pas avec des lois qu'on l'obtient! C'est une question de responsabilité personnelle et collective. Pour qu'ils se soumettent aux règlements et ne les combattent pas au niveau politique, les pêcheurs doivent être informés des mesures de protection prises en leur nom.

Nous voici donc au dernier point dout je voudrais traiter: celui de la gratuité de la pêche sous prétexte qu'elle ne coûtait rien à l'origine.

Foutaise!

Partout, les pêcheurs à la ligne ont demandé à leurs gouvernements d'augmenter les prix des permis pour protéger la ressource et l'améliorer.

Nous autres, membres de la Saskatchewan Wildlife Federation, avons demandé à notre gouvernement provincial de doubler les prix des permis à condition qu'un tiers des recettes soit consacré à un fonds spécial de développement et de mise en valeur des pêcheries. Nous nous sommes engagés à expliquer au public pourquoi cette augmentation était nécessaire. Nous l'avons fait et le gouvernement l'a fait aussi et ça marche. Les succursales de notre fédération lancent des entreprises en commun avec le Ministère des pêches pour construire et exploiter des étangs d'élevage du doré, des lits de frai du brochet et des systèmes d'aération d'hiver.

Expliquez clairement pourquoi c'est nécessaire, vous verrez que les pêcheurs récréatifs réagiront positivement.

Le fonds de développement des pêches, entièrement financé par les prix des permis de pêche à la ligne, profite aussi au pêcheur commercial. Il a ainsi l'occasion de capturer au filet encore plus de poissons-gibiers sans trop causer de remous et, comme partout dans la pêche intérieure, ce sont généralement ces poissons qui obtiennent les meilleurs prix.

Lorsqu'il s'agit d'étudier vraiment la déontologie de la conservation, il faut considérer attentivement les utilisateurs qui se font concurrence et décider qui paie, qui a payé et qui devrait payer à l'avenir.

Je remarque que dans l'énoncé national de politique sur l'approche coopérative, il est précisé que tous les utilisateurs de la ressource sont également responsables de sa conservation et de sa sage utilisation. Les pêcheurs à la ligne et les entreprises qui profitent de ce type de pêche sont les bénéficiaires directs d'une pêche récréative saine. Il

leur incombe donc d'en assurer la continuité, responsabilité qui ne se limite pas aux soins et à la participation aux efforts de protection de la ressource et de son habitat, mais qui consiste également à assumer une partie de ce qu'il en coûte pour maintenir les privilèges dont ils jouissent.

Les auteurs de ces propos devaient être des pince-sans-rire. J'ai toujours été convaincu que même si le pêcheur à la ligne ne paie pas tous les coûts associés à sa part de la pêche, c'est lui qui est le plus près de le faire. Mais nous savons tous dans quels domaines les gouvernements ont déployé leurs efforts — et ce n'est pas celui de la pêche récréative! Les gouvernements provinciaux ont le meilleur dossier à cet égard, peut-être parce qu'ils sont poussés par des organisations de pêcheurs en colère Moi-même, ainsi que les organisations dont je fais partie, avons payé et voulons payer. Ce que je ne veux pas, c'est que quelqu'un insinue que je n'ai rien payé jusqu'à maintenant.

En 1976, le Service des pêches et de la mer d'Environnement Canada a élaboré une politique relative à la pêche commerciale du Canada. En avez-vous déjà vu une sur la pêche récréative?

Simplement pour rétablir les faits et parce que je ne suis pas d'accord avec certains des efforts déployés par le passé — surtout lorsqu'on laisse entendre que les pêcheurs à la ligne ne paient pas leur juste part, permettez-moi de faire quelques comparaisons.

En 1975, il est devenu évident que le gouvernement fédéral devait faire quelque chose pour les pêcheurs commerciaux et les sociétés de transformation du poisson. Au cours des années qui ont suivi l'application de la politique de 1976, toute une gamme d'initiatives et de stimulants ont vu le jour. En fait, l'aide totale autorisée, si elle était entièrement utilisée, se chiffrait à environ 2 200 $ pour chaque pêcheur commercial au Canada. Cela s'ajoutait aux dépenses normales des gouvernements fédéral et provinciaux, estimées à plus de 200 millions de dollars par année.

Il ne faut pas confondre cette aide avec le budget ordinaire du ministère des Pêches et des Océans dont la pêche commerciale est sûrement le premier bénéficiaire.

Qu'il n'y ait pas de méprise. Je ne m'élève pas contre ces dépenses et contre l'utilisation de la ressource pour créer des emplois et faire des exportations. Ne me dites tout simplement pas que le pêcheur ne paie pas!

Lorsqu'on parle de dépenses, une autre série de points viennent à l'esprit. Les filets, les moteurs, les engins de pêche et même les bateaux que les pêcheurs commerciaux achètent sont exemptés de toute taxe de vente fédérale et provinciale. Par contre, le pêcheur à la ligne paie les taxes de vente fédérales et provinciales pour son bateau, les coûts d'exploitation et son matériel tout en payant également, à titre de contribuable, les sommes requises pour soutenir les autres utilisateurs de la ressources Vous conviendrez avec moi que c'est un peu injuste! Sachez que le pêcheur à la ligne ne tient pas ni ne s'attend pas que son poisson et ses privilèges de pêche soient gratuits. Ce que je veux, c'est que tous les gouvernements protègent notre ressource. Il ne faut pas laisser les choses en arriver au point où les pêcheurs à la ligne et les pêcheurs commerciaux se battront pour le dernier poisson.

Je voudrais cependant conclure sur une note très positive. J'aimerais présenter ici un code de déontologie pour le pêcheur à la ligne. Je voudrais que les délégués l'étudient, en discutent et, bien sûr, l'améliorent. Ajoutez-y ce que vous voulez, mais quand nous sortirons d'ici que ce soit au moins avec le début d'une code que nous puissions tous utiliser.

Le voici:

1. Souscrire aux normes les plus élevées d'intégrité et de conduite pour le grand avantage du pêcheur à la ligne ou du client d'un pourvoyeur ou de tout autre utilisateur des ressources du Canada.

2. Traiter nos eaux et nos ressources halieutiques d'une façon qui fasse honneur à tous les pêcheurs.

3. Jouer un rôle actif dans la prévention de la dégradation de l'environnement. Nos eaux douces et leurs rivages doivent être propres — libres de bouteilles, de lignes abandonnées et de déchets.

4. Appuyer la bonne gestion de nos pêches en obéissant aux règles et aux règlements de la pêche récréative.

5. Apprendre à bien connaître la gestion des pêches de façon à mieux comprendre et apprécier la ressource et ses utilisateurs.

6. Être convaincu que la pêche, en toute quiétude, en pleine nature, est de loin préférable à une pêche compétitive indésirable dans laquelle seule compte la capture des plus gros poissons ou du plus grand nombre de poissons.

7. Être convaincu que les pêcheurs récréatifs ne doivent pas garder plus de poissons qu'il ne leur en faut.

8. Être convaincu que tous les poissons capturés doivent être manipulés avec soin et remettre rapidement à l'eau tout poisson excédentaire aux besoins immédiats. (L'utilisation d'hameçons sans ardillon et d'épuissettes à petites mailles ou en caoutchouc facilite une remise à l'eau rapide et sûre).

9. Respecter le droit d'autrui à utiliser et profiter de nos lacs, poissons, lieux sauvages et du gibier qui s'y trouve.

10. Apprendre toutes les formes de sécurité sur l'eau et les mettre en pratique.

L'élément le plus important d'une industrie de la pêche récréative forte est une association de pêcheurs avisés, informés et organisés qui savent ce qu'ils veulent et ont assez de pouvoir politique pour exercer une influence.

Je crois que la Fédération canadienne de la Faune, forte de l'intérêt qu'elle manifeste envers la pêche, est cette organisation et je compte bien la promouvoir à ce titre. Nous constituons un groupe de pression politique qui milite en faveur d'une bonne gestion du poisson et de la faune. Nous ne nous en cachons pas. En fait, nous sommes très fiers des

succès que nous avons remportés. Ces succès, nous ne les avons pas remportés seuls, car certains gestionnaires des pêches nous ont guidés et nous ont mis sur la bonne voie.

J'aimerais donner un petit conseil aux représentants des organismes de pêche gouvernementaux qui sont ici: entretenez plus de rapports avec vos clubs de pêcheurs locaux. Tenez-les informés et ils seront de votre côté. Certaines personnes présentes aujourd'hui ont donné de bons conseils à la Saskatchewan Wildlife Federation et nous en avons tous tiré profit. Même les poissons!

Vous pouvez compter sur notre aide.

COMMUNICATIONS

Les possibilités de la pêche récréative en mer

Shirley Bennett
Prince Edward Island Deep-Sea and Tuna Sportfishing Association

Introduction

Nous sommes très heureux de prendre part à cette conférence sur la pêche récréative et aimerions vous soumettre certaines questions et idées concernant la pêche récréative en mer dans l'est du Canada.

L'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite province du Canada, abonde en ressources naturelles de toutes sortes qui permettent le développement de beaucoup d'industries : agriculture, pêche et tourisme. Lorsque vous êtes sur une route de campagne tranquille, vous pouvez découvrir de petites villes et des villages, des champs verdoyants et ondulants, des fermes et des forêts. Au bout de n'importe lequel de ces chemins détournés si pittoresques, vous arriverez à un tranquille village de pêcheurs et à un port abrité. Cette beauté silencieuse et la pêche sont devenus les deux plus grandes attractions de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans notre province, comme dans d'autres, la pêche dans les eaux intérieures est très variée. L'amateur peut tenter sa chance à plus de 100 endroits pour y attrapper du saumon de l'Atlantique, de l'omble de fontaine ou du bar-perche. Nous allons évoquer brièvement quelques questions concernant la pêche récréative dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans le passé, la pêche du saumon et de l'omble chevalier était beaucoup plus importante. Il y a 75 ans, elle constituait la principale attraction pour les touristes. Depuis 1960, la pêche des salmonidés a considérablement diminué pour de nombreuses raisons, la principale étant la dégradation de l'habitat.

Récemment, grâce aux efforts conjoints des résidents locaux, des organismes provinciaux et du ministère fédéral des Pêches, une de nos rivières contaminées (la Morell) a cependant pu presque retrouver son ancien niveau de production, ce qui a amélioré l'habitat des stocks de salmonidés. L'Île-du-Prince-Édouard est également en train de mettre sur pied une stratégie de conservation pour la province. Cette stratégie prévoit le rétablissement des populations anadromes d'omble chevalier dans nos baies et estuaires et l'essai de techniques d'élevage semi-naturel.

La pêche récréative dans l'Île-du-Prince-Édouard devrait à l'avenir, nous l'espérons, servir à nouveau de catalyseur pour attirer les amateurs de pêche dans notre province, ce qui permettrait de créer de nouveaux emplois.

On nous a toutefois demandé de parler ici de la pêche récréative en mer, c'est-à-dire de celle qui se pratique dans les eaux côtières - le golfe du Saint-Laurent et le détroit de Northumberland.

La pêche récréative en mer et la pêche sportive du thon

Imaginez un instant l'excitation que vous pouvez éprouver en faisant voile vers les eaux libres du golfe du Saint-Laurent à bord d'un beau bateau de pêche sportive de 40 pieds entièrement équipé. Cette sortie très matinale dans un air vivifiant vous donnera un avant-goût d'une des deux expériences de pêche marine extrêmement populaires à l'Île-du-Prince-Édouard : la pêche en haute mer et la pêche sportive au thon rouge géant.

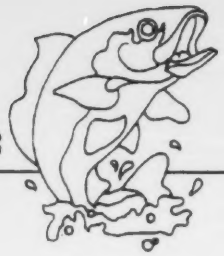

Certains d'entre vous, aujourd'hui, ne connaissent peut-être pas très bien ces deux types de pêche. Voici donc quelques brèves explications.

La pêche hauturière de l'Île offre une excursion passionnante de quatre heures dans les eaux poissonneuses du golfe du Saint-Laurent, ou, dans certains cas, dans le détroit de Northumberland, à la recherche d'espèces de grands fonds comme la morue et le maquereau bleu. Les clients, qui sont habituellement des familles en vacances, venus de régions des É.-U. telles le Texas, l'Idaho et la Floride, des touristes canadiens venus d'aussi loin que la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest, ou tout simplement des gens de chez-nous, ont du mal à contenir leur enthousiasme lorsqu'ils se rendent compte qu'un poisson trophée est en train de mordiller leur ligne.

Le prix très raisonnable de 10 $ par personne, les tarifs spéciaux pour enfants, le fait qu'on n'a besoin d'aucun permis et que l'appât et les lignes sont fournis gratuitement, tous ces éléments contribuent à l'attrait exercé par ce sport. Sans compter qu'à la fin de l'excursion, le capitaine va nettoyer, fileter et mettre en sac le poisson que l'on emportera chez soi. Si vous avez capturé un vrai poisson-trophée, vous préférerez peut-être le conserver intact pour le faire monter plus tard.

La pêche du thon à la canne et au moulinet au large des côtes de l'Île-du-Prince-Édouard constitue le summum de la pêche sportive. Chaque matin, du début d'août jusqu'en plein mois d'octobre, des bateaux modernes et très bien équipés partent des nombreux ports de l'Île à la recherche du thon rouge géant. Au fil des années, notre petite Île a acquis une renommée mondiale pour sa pêche sportive au thon; elle a attiré des amateurs du Vénézuela, de la Nouvelle-Zélande, du Mexique, des Antilles anglaises pour ne citer que quelques pays. Actuellement l'Île-du-Prince-Édouard détient d'importants records de l'Association internationale du poisson gibier et occupe une place dominante au palmarès des records mondiaux depuis 1970.

Des groupes maximum de six pêcheurs peuvent se partager le coût de 250 $ de location d'un bateau et d'un équipage expérimenté pour une excursion d'une journée dont le point culminant sera peut-être la pesée d'un thon géant de plus de 1200 livres. Comme pour la pêche en haute mer, vous n'avez besoin d'aucun permis et votre capitaine vous fournira des engins suffisants pour des prises de 50, 80, ou 130 livres et vous offrira le fruit de son expérience.

La pêche du thon à la canne et au moulinet est un sport exigeant. Quand le poisson géant mord, quel que soit celui qui est assis sur le siège, il doit y rester jusqu'à ce que la bataille épique soit terminée, pendant que les autres à bord l'aident à manoeuvrer le siège pour garder la canne et le moulinet pointés vers le poisson. Une fois hissé à bord, celui-ci devient la propriété du capitaine, mais on aura largement le temps de prendre des photographies pendant la cérémonie du pesage.

Il est très difficile de rendre justice en si peu de mots à ces deux importants types de pêche récréative, mais pendant toute la durée de la conférence, nous mettrons à votre disposition des brochures et du matériel visuel qui vous en donneront une meilleure idée.

Avec les années, il est devenu évident qu'il y a deux groupes distincts de clients qui sont attirés dans notre Île par une de ces pêches ou par les deux. L'un de ces deux groupes est constitué par les pêcheurs sportifs à la recherche du poisson gros gibier; ils viennent à

l'Île-du-Prince-Édouard exprès pour pratiquer ce sport. Un grand nombre de ceux qui pêchent le thon rouge géant appartiennent à ce groupe. Ces amateurs consacrent énormément de temps et d'argent à la pratique de ce sport durant leurs loisirs. Selon le rapport Richardson de 1972, chacun d'entre eux dépense environ 500 $ par jour dans une zone donnée.

Le deuxième groupe est constitué de touristes qui viennent profiter de nos plages, de la douceur du climat, des spectacles de théâtre, etc. et qui décident de consacrer une matinée ou un après-midi à "tenter leur chance" à la pêche. La majorité de la clientèle de la pêche hauturière appartient à cette catégorie. Bien qu'il n'y ait pas eu d'étude officielle à ce sujet, nous pouvons sûrement supposer qu'une famille de quatre personnes contribuera aussi beaucoup à l'économie d'une région donnée grâce aux dépenses qu'elle fait chaque jour qu'elle prolonge son séjour.

Les familles en vacances ont toujours été attirées par la pêche en haute mer plutôt que par la pêche sportive au thon. La raison en est peut-être la simplicité de la technique qui permet aux petits enfants d'y prendre part. Cela peut également s'expliquer par nos campagnes de publicité qui ont présenté la pêche en haute mer comme l'expérience de pêche récréative qui convient le mieux à une famille, alors qu'elles dépeignaient la pêche sportive au thon comme étant plus attrayante pour l'amateur de pêche solitaire qui recherche le gros gibier. Il nous semble qu'il serait à notre avantage de présenter ces deux types de pêche en mer comme des expériences qui conviennent aux familles. Déjà, beaucoup de femmes ont participé à des sorties de pêche au thon géant - le record mondial actuel pour les femmes a été établi en 1978 à North Lake par Colette Perras, de Montréal, qui a pris un thon de 1 170 livres. Les membres plus jeunes de la famille, même inexpérimentés, peuvent aussi essayer "d'accrocher le gros poisson" puisque ce sont l'habileté du capitaine, la façon de placer l'hameçon, la dextérité de manoeuvre de la canne et du moulinet qui sont les facteurs essentiels pour réussir à capturer un thon rouge géant.

Contribution économique

Venons-en maintenant aux aspects économiques de notre industrie; nous devons d'abord constater qu'il nous est difficile de savoir quelle est la valeur économique combinée de ces deux types de pêche pour l'Île-du-Prince-Édouard car, à notre connaissance, aucune étude n'a été effectuée sur cette industrie. Lorsque l'on parle de la valeur pour notre province de la pêche en mer et de la pêche sportive au thon, de nombreux points méritent d'être soulignés:

1. Premier point à considérer : À l'Î.-P.-É., la plupart des exploitants dans le secteur de la pêche récréative en mer sont des pêcheurs professionnels de homard. Lorsque la saison du homard est terminée à la fin de juin, ils se rabattent sur la pêche récréative pour augmenter leurs revenus au lieu de prendre part à ce qui semble être une pêche moins sûre comme le chalutage et la pêche au filet.

2. Chacun de ces exploitants est un petit homme d'affaires qui emploie jusqu'à 10 personnes. En d'autres termes, cette industrie est capable de créer des emplois qui, il faut le souligner, sont directement liés à l'entreprise elle-même, tels que, exploitants de bateaux et membres de l'équipage ou, encore, des emplois qui sont indirectement

liés à l'entreprise: fournisseurs de lignes et d'engins ou d'appâts, inspecteurs d'équipement de sauvetage, agences de location de voitures, compagnies d'aviation, motels, petits hôtels, restaurants, boutiques de vêtements et épiceries.

3. Autre point important à souligner : la pêche au thon rouge géant, qui commence à la mi-août, en pleine saison touristique à l'Î.-P.-É., se poursuit jusqu'à la fin d'octobre, ce qui prolonge notre saison touristique normale de six semaines. Cela profite financièrement à la région - car chaque journée supplémentaire que passent dans la région ces riches amateurs de pêche entraîne pour les autres entreprises touristiques une augmentation des bénéfices.

4. Enfin, il est également important de se rendre compte que la pêche en haute mer et la pêche du thon à la canne et au moulinet, telles que nous les offrons, ne peuvent être pratiquées qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Nulle part ailleurs au monde, il n'est possible de pêcher le thon rouge à la canne et au moulinet et de s'attendre à capturer un poisson pesant 1 000 livres ou plus. De même, où ailleurs qu'à l'Î.-P.-É. un groupe ou une famille peuvent-ils naviguer en haute mer et compter sur du poisson frais pour avoir le plaisir de le manger au souper ou le montrer à leurs amis.

En définitive, la pêche hauturière et la pêche du thon à la canne et au moulinet profitent non seulement aux pêcheurs qui exploitent ces entreprises, mais aussi à de nombreux employés saisonniers, aux commerces des environs, sans compter qu'elles attirent plus de touristes au Canada.

Recommandations

Après mûre réflexion et tout en gardant à l'esprit les problèmes propres à notre province ainsi que l'intérêt du Canada dans son ensemble, nous présentons les recommandations suivantes.

1. D'abord et avant tout, nous sommes bien conscients qu'au Canada, la pêche constitue une ressource naturelle précieuse. Les stocks de poissons abondent dans nos eaux côtières et intérieures, mais ils sont loins d'être inépuisables. Par conséquent, la première et la plus importante recommandation à faire est que nous devons élaborer des stratégies de gestion des ressources pour protéger les populations de poissons vivant dans nos cours d'eau et dans nos eaux côtières qui, déjà, sont en train de décliner.

   Si l'on continue de permettre aux grands chalutiers de prendre de jeunes morues et d'autres espèces au large de notre côte atlantique, il semble évident qu'avec un stock réduit de jeunes poissons il ne faudra pas longtemps pour que cette pêche soit gravement menacée. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la morue et le maquereau bleu sont les principales espèces capturées dans la pêche sportive en haute mer. De même, les palangriers japonais continuent de pêcher aux abords du golfe du Saint-Laurent, notamment le thon rouge de toute taille, ce qui va sans aucun doute perturber les stocks de thon rouge géant qui se rassemblent en bancs au large de nos côtes. Il est évident qu'ils attrapent autant de thon d'un seul coup de filet que nous le ferions en plusieurs années de pêche à la canne et au moulinet.

Notre organisation, la P.E.I. Deep-Sea and Tuna Sports fishing Association, offre son appui et son aide aux gouvernements fédéral et provincial pour a) effectuer les recherches nécessaires afin d'évaluer les pêches dans notre région et b) appliquer des mesures destinées à rétablir les stocks de poisson ravagés. Nous sommes également très désireux de travailler de concert avec le gouvernement et l'industrie pour informer et sensibiliser les pêcheurs sportifs et le public en général en ce qui concerne la valeur de la pêche chez nous et l'importance de la conservation des ressources.

2. Notre deuxième recommandation vise à maintenir la viabilité de l'industrie de la pêche récréative.

   Nous estimons qu'à l'Î.-P.-É., la pêche récréative en mer peut continuer à être profitable pour ceux qui s'en occupent directement ou indirectement et qu'elle pourrait devenir plus lucrative si elle était bien dirigée. Nous recommandons donc que les gouvernements, tout en offrant leurs conseils et leur assistance, gardent à l'esprit qu'une réglementation excessive pourrait entraîner une diminution des profits réalisés par cette industrie. Par exemple, nous avons appris que l'on exigerait peut-être que l'équipement de sauvetage à bord des bateaux atteigne une capacité de 100 pour cent au lieu de 50 pour cent, comme c'est actuellement le cas. Cette seule exigence imposerait un fardeau financier de plusieurs milliers de dollars à chaque exploitant, ce qui obligerait certains d'entre eux à reconsidérer la viabilité de leur entreprise.

   Nous sommes certains qu'avec une planification prudente et réfléchie, faite conjointement par le gouvernement et l'industrie de la pêche sportive, on peut arriver à développer notre industrie de façon raisonnable.

3. Les possibilités de pêche récréative en mer permettent d'attirer beaucoup plus de touristes au Canada et à l'Î.-P.-É. en particulier. Comme troisième recommandation, nous aimerions faire plusieurs suggestions.

   Comme nous l'avons déjà dit, il semblerait que les familles venues en vacances soient un groupe cible très réceptif à qui des renseignements sur la pêche récréative pourraient être présentés. Nous recommandons que les gouvernements et les organisations de pêche récréative travaillent de concert à la découverte d'autres marchés et, plus encore, à l'intégration de la promotion de ce sport populaire aux campagnes de publicité touristique des gouvernements fédéral et provincial. Voici encore d'autres suggestions:

   a) Un guide national sur la pêche récréative au Canada.

   b) Des annonces pleine page en couleurs insérées dans diverses revues sportives nationales et internationales qui décriraient les possibilités qui s'offrent pour la pêche comme cela se fait pour la chasse, le ski, etc.

   c) La production de bandes vidéo décrivant les activités récréatives qui peuvent se pratiquer au Canada; ces bandes pourraient être visionnées dans les expositions commerciales et diffusées auprès des clubs sportifs internationaux.

4. Notre quatrième recommandation a trait à un problème propre à l'Île-du-Prince-Édouard.

La possibilité de pêcher le thon, que ce soit à l'Î.-P.-É. ou partout ailleurs au Canada, est liée à une saison. Pour la plupart des autres pêches, les dates d'ouverture et de fermeture de la saison restent les mêmes chaque année. Par exemple, la pêche du homard commence le 1er mai et se termine le 30 juin. À l'Î.-P.-É., en tout cas, la pêche du thon ne peut pas se permettre ce luxe. Chaque année, nous attendons l'annonce officielle de l'ouverture de la saison, annonce qui, dans le passé, ne s'est parfois faite que quatre à six semaines avant l'ouverture officielle. Cela cause beaucoup de problèmes inutiles à la pêche du thon à la canne et au moulinet puisque la plupart des pêcheurs sportifs désirent planifier leurs expéditions au moins un an à l'avance.

Nous recommandons donc que l'annonce officielle concernant la date d'ouverture de la pêche du thon à l'Î.-P.-É. soit faite au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Nous félicitons ici le gouvernement d'avoir mis en application à l'Î.-P.-É. en 1986 le programme d'étiquetage et de libération des poissons. L'industrie a très bien accueilli cette décision qui a permis à beaucoup de fervents de la pêche sportive d'avoir plus de chances de vivre une expérience passionnante et de réaliser l'exploit personnel que représente la capture d'un thon rouge géant.

Pour que ce programme soit un succès, il nous faut absolument promouvoir notre produit sur la scène internationale, ce qui prend énormément de temps. Étant donné qu'en 1986 le programme d'étiquetage et de libération des poissons n'a été réalisé qu'à titre de projet-pilote, nous recommandons qu'une décision soit prise le plus tôt possible sur l'avenir de ce programme pour que l'on puisse faire la publicité nécessaire.

5. Certaines zones de pêche très fréquentées au Canada ne sont plus capables d'accueillir davantage d'enthousiastes de ce sport. Notre cinquième et dernière recommandation a trait à ce problème. Bien que plusieurs régions du pays puissent souffrir de l'affluence excessive des pêcheurs récréatifs, on peut satisfaire les besoins des amateurs canadiens et étrangers en faisant de la publicité pour des régions du Canada moins connues.

   Nous recommandons donc qu'après consultation des associations régionales, les gouvernements et l'industrie repèrent des lieux de pêche capables d'accueillir plus de pêcheurs récréatifs et qu'ils élaborent ensuite, à l'intention des fervents de la pêche, des programmes d'information sur les régions les plus désireuses d'accueillir cette clientèle.

Conclusion

En conclusion, nous aimerions souligner que la pêche récréative au Canada représente un élément important des possibilités de loisirs que notre pays a à offrir aux Canadiens comme aux touristes étrangers. Pour assurer la viabilité de l'industrie et pour l'améliorer, il faut que les gouvernements, les usagers des ressources et l'industrie se consultent en permanence. La P.E.I. Deep Sea and Tuna Sportsfishing Association est toute disposée à prêter son concours et à participer à l'élaboration des stratégies nécessaires au maintien et au développement de notre industrie de la pêche récréative. Nous souhaitons

sincèrement que cette conférence soit la première étape de la réalisation de notre objectif commun.

COMMUNICATIONS

Maximisation des perspectives commerciales de la pêche récréative

Hart Mallin
Payless Fishing Tackle Manitoba

Je suppose que tous les participants de cette conférence savent qu'au Canada, à l'heure actuelle, l'industrie de la pêche récréative fait preuve d'une grande vitalité. Une partie importante de cette industrie est traditionnelle. Les commmentaires suivants ont trait à la maximisation de son potentiel commercial.

Il est difficile de vaincre l'inertie d'une tradition plus vieille que nous-mêmes. Beaucoup d'entre nous abordons la pêche avec un respect quasi religieux, à telle enseigne que l'élément "spirituel" est ce qui compte le plus pour moi dans l'évaluation de tout commerce ayant trait à la pêche récréative. Quel lien y a t-il entre le commerce et ce respect quasi religieux de vos clients potentiels? S'agit-il de pêcheurs très expérimentés, de dilettantes ou de pêcheurs d'occasion? Quels éléments locaux qui tablent sur l'orgueil et l'intimité sont importants? D'une manière générale, voyez-vous une menace quelconque à leur propre désir de pêcher?

La catégorie suivante est le côté mystérieux. Comment rendre une expérience ordinaire plus exotique et l'exotisme plus accessible? Le côté énigmatique de la pêche récréative contribue puissamment à l'attachement du pêcheur à ce sport. Il est essentiel à l'application de tout plan à long terme.

Le troisième élément à considérer est le côté pratique: la récolte d'aliments, la valeur de la prise en dollars par kilogramme. Cet aspect de la question n'est pas aussi fascinant que la capture des trophées, mais néanmoins, il s'agit quand même d'un facteur qui a de l'importance pour une bonne partie des pêcheurs sportifs.

Notre clientèle n'est pas aisément quantifiable. Ce sont des gens appartenant à toutes les catégories professionnelles, à toutes les couches socio-économiques, à tous les groupes d'âge. Ce groupe très complexe a été largement ignoré sur le plan politique et ne parvient pas à unifier ses efforts de lobbying. C'est un groupe qui exige non seulement d'être reconnu, mais qui a profondément besoin d'être défini. Son évolution est le prolongement naturel de son histoire. Sa nature éclectique et l'absence de polarisation font qu'on se demande toujours à qui on a affaire. Quels sont donc les besoins généraux de ce groupe et comment le mieux y répondre? Cela donne une certaine idée de l'orientation à prendre pour "maximiser les possibilités commerciales de la pêche récréative."

Je suis d'avis que la presque totalité de l'argent consacré à la pêche et à l'achat de matériel est dépensé par des résidents canadiens. C'est pourquoi les fonds de promotion consacrés à ce groupe devraient être proportionnels à ces dépenses. Laissons de côté la question des objectifs d'emploi et les formules d'effets multiplicateurs et appliquons nos fonds de développement des ressources à l'atteinte des résultats les plus économiques qui seraient définis par le coût de l'heure de pêche. Nos fonds de promotion devraient servir à l'éducation du public et au renfor cement de notre image auprès de lui, sans pour cela négliger les besoins fondamentaux sur le plan du spirituel, du mystère et du pratique.

Tout le monde peut participer et c'est la raison pour laquelle il faut éviter d'exclure tout groupe économique ou groupe d'âge, quel qu'il soit. Nous ne devrions pas non plus limiter nos efforts de promotion à des groupes ayant des niveaux précis d'expérience de la pêche. Nous pouvons créer des petits groupes très motivés et très informés, mais nous devons aussi utiliser ces groupes pour stimuler l'intérêt des autres. L'éducation sur le plan de la gestion est la méthode toute indiquée pour exposer tous les groupes de population à une information conçue pour stimuler, intéresser et sensibiliser.

"L'éducation à la gestion" devrait inclure la promotion de l'efficacité des prises dans un plan d'eau donné grâce à l'adoption de politiques de prise et de remise en liberté. Il n'y a pas de contradiction dans les méthodes si on se place du point de vue du développement à long terme. Stimulez l'imagination en faisant des allusions à la famille, à la beauté de la nature, à la tradition. Attisez la flamme du mystère avec la capture en faisant miroiter la possibilité du trophée habile à se dérober. Réduisez la limite par esprit de conservation tout en la rendant plus facile à atteindre; offrez des récompenses concrètes à ceux qui pratiquent des mesures de conservation. Laissez le pêcheur rêver, prendre et manger son poisson, mais faites toujours en sorte qu'il veuille continuer.

Les oiseaux migrateurs s'observent mieux que les poissons et leurs passages sont plus prévisibles. Ils évoquent pour nous le passage des saisons et sont subtilement liés à notre psyché. Il a toujours été plus facile de recueillir des fonds pour la conservation des oiseaux migrateurs que pour celle des poissons. Mais cette tendance va-t-elle se maintenir à mesure que l'intérêt pour la chasse diminue, comme cela a été le cas depuis une dizaine d'années? C'est probable, non seulement parce que le lobby de la chasse est puissant, mais aussi parce que les canards et les oies éveillent en nous un sentiment d'appartenance à notre pays. Il serait temps de mettre nos humbles poissons un peu à l'honneur au lieu de les tenir pour acquis. Il faut modifier nos attitudes, passer de "la pêche en tant que droit" à "la pêche en tant que privilège."

Dernièrement, l'interminable controverse pour savoir quelle ville du Manitoba est la véritable "capitale de la barbotte du Canada" a eu les honneurs de la presse. Tout le monde aime une bonne chicane, surtout lorsqu'elle se fait sur un ton amical et plein d'humour. Emerson et Selkirk se sont engagés dans une querelle médiatique sans doute bien orchestrée. La couverture par certains médias américains majeurs a fait encore plus de publicité à l'affaire. Cela a donné d'excellents résultats, mais ils n'étaient pas orientés vers la maximisation des possibilités commerciales.

On a négligé la possibilité de créer une tradition de "pêche à la barbotte de classe mondiale". On s'est contenté d'en faire valoir la facilité d'accès. Quand il s'agit de promouvoir la pêche récréative, toute mesure de caractère immédiat est aussi à courte vue. Cette ressource supérieure a été popularisée avec beaucoup de succès, mais en même temps, elle a été mal exploitée. Trop de bons prêcheurs sont venus. On a oublié l'expérience familiale et l'effet à long terme sur la pêche commence à peine d'être exploré. Il ne faut jamais faire trop de battage autour d'une ressource limitée. C'est tout bêtement une mauvaise façon de faire des affaires. D'ailleurs, la facilité de la pêche n'est pas le seul avantage que nous ayons à proposer.

La technique de la pêche à la ligne est beaucoup plus recherchée. Une partie toujours croissante de notre clientèle est de plus en plus intriguée et attirée par le repérage des eaux les plus poissonneuses, l'utilisation de l'équipement, la manoeuvre des embarcations, les appareils électroniques modernes, et une foule d'autres choses. De la même façon que la LNH assure la promotion de son hockey grâce aux équipes de jeunes, notre industrie doit favoriser l'implantation nationale de l'enseignement de la pêche dans les écoles publiques. Les possibilités offertes par un programme du genre n'ont pas de limites. Nos perspectives commerciales seront toujours liées à l'abondance de notre ressource. Si nous devons apprendre au public à connaître et à respecter cette ressource, nos écoles peuvent jouer un rôle majeur. La réaction de l'industrie des agrès de pêche serait extraordinaire.

Des ressources et des aides pédagogiques n'attendent qu'à être utilisés et, de plus en plus, dans un esprit très général. Les fabricants de matériel de pêche qui connaissent depuis longtemps la nécessité de planifier à long terme se tournent de plus en plus vers des programmes éducatifs qui ne sont pas liés à des marques commerciales.

Une profusion de ressources restent inutilisées dans la communauté des guides dont beaucoup n'ont pas d'emploi pendant la morte saison. Nous ferions bien de mettre leur expertise à profit dans le cadre de forums publics et dans les écoles.

L'accessibilité est liée à l'éducation. La durée et le coût des déplacements sont des facteurs importants dans la plupart des expéditions de pêche. En trouvant un équilibre entre le côté pratique et l'expérience vécue, on pourrait faire beaucoup pour développer la pêche en milieu urbain. S'il est trop onéreux ou trop malcommode d'amener le pêcheur au poisson, il faut amener le poisson aux pêcheurs. Dans la plupart des cas, vous n'avez même pas à fournir le poisson. Il est logique d'informer le client des possibilités de pêche à peu de distance de chez lui. Donner accès aux rivières qui traversent les villes, encourager la pêche à l'heure du déjeuner, voilà des façons de donner une saveur exotique à une réalité banale. Quand il y a des problèmes de pollution, il faut faire valoir l'expérience de la pêche comme médium et insister sur le côté pratique en parlant du coût. Donnons ses lettres de noblesse à la pêche dans les rivières qui traversent les villes. Encourageons la construction de jetées et de rampes d'accès pour les personnes en fauteuil roulant et profitons-en pour donner un coup de pouce au service sain et gratifiant que nous vendons. Chaque pêcheur du midi est le client potentiel d'un logeur. Chaque pêcheur de poisson commun est un candidat à qui on peut vendre le plaisir plus rare de la pêche au trophée. Sans parler d'intensité, plus nos clients pêchent, mieux c'est.

Combien de réservoirs abandonnés pourraient être ensemencés avec du grand brochet ou de la perche dans nos villes ou aux environs? Un moratoire d'une journée sur les permis de pêche encouragerait-il la participation? Les promotions discrètes à faible coût sont trop souvent ignorées ou laissées à l'inspiration du secteur privé. Un effort concerté pour organiser des activités soutenues, non officielles et peu coûteuses, rapporterait sans aucun doute des dividendes impressionnants à long terme.

Les disparités régionales sont une condition normale de tout projet d'envergure nationale. Les publications locales et régionales répondent au besoin d'informations précises des pêcheurs à la ligne. Les brochures touristiques et les programmes de publicité des gouvernements négligent trop souvent le potentiel des revues et des petits journaux régionaux. Pour que la création d'emplois joue un rôle dans l'allocation de fonds publics à la promotion de la pêche récréative, il faut reconnaître l'importance des publications régionales pour les milieux d'affaires. Il faut tâcher d'en faire un outil essentiel d'éducation en matière de gestion de la pêche. Ces publications ont également une valeur spirituelle parce qu'elles sont intimement liées à l'histoire et à la culture locales. Elles donnent plus de valeur au mystère et au défi que représente ce sport en faisant pénétrer l'information jusque dans les foyers. Dans la pratique, c'est un façon extrêmement rentable d'atteindre un public cible de pêcheurs dans une région donnée.

La pêche de compétition est devenue une entreprise très populaire et lucrative aux États-Unis. La longueur des saisons de pêche et la densité de la population expliquent en partie l'importance qu'y a ce phénomène en comparaison du Canada. Il me semble

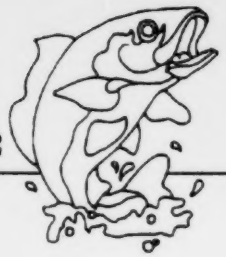

qu'encourager ce type de pêche au pays se ferait au détriment du développement à long terme de la pêche récréative. Son côté "dans le vent" favorise le culte de l'exclusivité. La forme qu'elle prend soumet certains lieux de pêche à des pressions excessives. À long terme, elle offre surtout un forum aux témoignages à caractère commercial. Si nous voulons maximiser les possibilités commerciales à long terme, il importe d'insister auprès du public sur les valeurs intrinsèques de la pêche et d'exhalter les principes de la conservation. Cela aidera à créer un meilleur marché au Canada pour la pêche récréative. Une clientèle mieux informée, et participant plus activement, fera plus pour notre commerce que la recherche de l'exclusivité.

La compétition amicale fait partie de notre expérience de la pêche. Les petits tournois mineurs sont le plus souvent des occasions de recueillir des fonds pour les clubs de chasse et de pêche. Ils atteignent peut-être leurs objectifs, mais une réglementation est nécessaire. La tendance à tenir ces tournois sur des plans d'eau où la pêche est "facile" montre combien l'orientation prise par la promotion de ce sport est mauvaise.

La qualité de nos prises est notre premier souci. C'est l'expérience qui est importante et non la capture d'une grande quantité de poissons. Il faut constamment insister sur la formule de la capture et de la remise en liberté des poissons. C'est là un des éléments essentiels de la promotion de la pêche récréative. Encourager des tournois qui ne tiennent pas pleinement compte de ces objectifs aboutit à une dilution des objectifs à long terme. Nous ne voulons pas dire par là que la plupart des tournois de pêche importants n'en tiennent aucun compte. Ce que je veux dire, c'est que cette méthode est inefficace et peut-être nuisible si l'on veut encourager une prise de conscience collective chez nos clients. Dans la mesure du possible, évitons cette méthode.

Il serait préférable d'inclure la pêche récréative dans la liste d'activités que Participaction encourage. Nous pourrions développer notre ressource et nos débouchés commerciaux en adoptant des méthodes d'encouragement totalement positives. Nous avons une clientèle avisée, mais mal informée dans l'ensemble. Une journée de pêche de plus par saison, pour chaque pêcheur canadien, suffirait sans doute à assurer la santé de notre industrie et la maintien de notre productivité.

Pour cela, il faut lancer partout au pays de petits programmes de promotion jouissant d'un appui local. Il faut nous faire connaître et nous assurer une autre forme de crédibilité. Si la pêche récréative exige la participation d'un plus grand nombre de Canadiens, ne pouvons-nous donc pas trouver des façons de rehausser son image auprès du public sans avoir recours à la technique d'autres sports de compétition?

C'est possible en habituant nos enfants à considérer la pêche récréative comme une activité à laquelle on participe avec fierté; en axant nos efforts collectifs de promotion de la pêche sur des terrains communs comme l'accessibilité, le plaisir et la conservation, en créant un programme national permanent pour mieux faire connaître cette activité des plus canadiennes qu'est la pêche récréative.

Recommandations

1. La notion d'un lobby de la "pêche récréative" doit être poursuivie dans le même esprit que "Ducks Unlimited". La participation du secteur privé à la mise en valeur des

ressources est trop limitée. Il faudrait donc discuter avec les organismes provinciaux de mécanismes pour encourager une participation directe.

2. Le "coût horaire de la pêche à la ligne" doit être une priorité lorsqu'il s'agit d'évaluer l'efficacité d'un soutien public à des projets. Il faut attirer autant d'utilisateurs que possible et les faire participer le plus souvent possible. L'accessibilité est aussi essentielle que la qualité de la pêche.

3. L'éducation en matière de gestion doit être une des priorités de l'allocation des ressources pour la promotion et le développement de la pêche récréative. On peut citer à titre d'exemple les programmes qui encouragent la capture et la mise en liberté des poissons et l'utilisation d'hameçons ébarbés. Il faut préférer la gestion à l'exploitation restrictive des ressources. Il faut opter pour des programmes à long terme conçus pour avoir un effet cumulatif.

4. La pêche de compétition de prestige ne doit pas être encouragée. Il faudrait des politiques pour orienter les tournois officiels de manière à ce qu'ils contribuent à l'éducation en matière de gestion.

5. Les provinces devraient inclure la pêche récréative dans les disciplines scolaires. L'attitude de nos clients vis-à-vis de la pêche déterminera la viabilité de notre industrie. Mieux ils sont informés, plus la promotion devient rentable.

6. Des fonds fédéraux et provinciaux doivent être accordés aux gouvernements municipaux dans le but précis de développer la pêche en milieu urbain.

7. Des fonds publics doivent être dégagés pour des publications régionales sur la pêche. On pourrait également prévoir des fonds pour la création d'emplois ainsi que de la publicité par les ministères du tourisme et les services d'information.

COMMUNICATIONS

Maximisation des perspectives commerciales de la pêche récréative

Harald A. Underdahl
British Columbia Sport Fishing Association

Avant-propos

La huitième Conférence nationale bisannuelle sur la pêche récréative a pour thème: "la gestion de la pêche récréative au Canada - Une approche coopérative".

Ce thème est le titre d'un projet de politique présenté le 21 juin 1986 par l'honorable Tom Siddon, ministre des Pêches et des Océans, premier projet du genre à être lancé sur une base nationale au Canada avec la participation de tous les gouvernements. Ce projet porte avant tout sur la conservation, l'utilisation, la mise en valeur et la promotion des ressources halieutiques du Canada comme activité récréative dont l'apport est important à la richesse socio-économique du pays.

Un des grands sujets de discussions de la conférence de 1986 est le développement de l'industrie et la promotion du tourisme, notamment la façon dont le secteur privé peut maximiser les possibilités commerciales de la pêche récréative.

Mon intervention vise non seulement à présenter des propositions aux participants et aux lecteurs de ce mémoire, mais aussi à leur offrir des sujets de discussions à aborder en atelier et à suggérer aux gouvernements et à l'industrie des mesures possibles. Elle vise aussi à montrer ce que peut faire l'industrie de la pêche récréative en s'organisant comme l'a fait la British Columbia Sport Fishing Association (FISH BC) depuis sa fondation, en mars 1986.

La liste des réalisations de l'Association n'est pas très longue et ses succès notés sur une échelle de 1 à 10. Bien qu'un succès à court terme puisse précisément tourner court, il illustre quand même ce que l'on peut faire lorsque la volonté y est.

Si ce mémoire suscite des commentaires, des questions et des critiques, il aura déjà atteint une bonne partie de ses objectifs.

Introduction

"La maximisation des perspectives commerciales de la pêche récréative". Malgré des variantes dans la formulation, bon nombre de mémoires présentés au cours de la dernière décennie traitent de ce sujet, nommément "Recreational Fisheries Initiatives" et "Opportunity that lingers".

Malheureusement, le potentiel de ces mémoires n'a jamais été exploité à leur juste mesure. Ceux-ci n'en ont pas moins connu un certain succès sur d'autres plans, car ils sont notamment la raison essentielle pour laquelle le Canada a enfin présenté ce premier projet de politique sur la pêche récréative. C'est déjà là un point de départ, souhaitons-le, pour le développement coopératif.

Il y a eu, et il y a encore, entre les divers utilisateurs des ressources des confrontations qui nécessitent une intervention politique. Il y a encore de nombreux autres problèmes. Toutefois, il semble que nous possédions maintenant une structure qui permet à tous les gouvernements du Canada de collaborer au développement du plein potentiel de la pêche récréative.

Il est réconfortant de constater que ce projet de politique reconnaît enfin formellement, entre autres choses, les points suivants:

- La pêche récréative constitue une utilisation valable et importante des ressources halieutiques;
- Le maintien de la qualité et de la diversité de la pêche récréative est un objectif commun (à l'industrie et au gouvernement);
- L'industrie et le gouvernement devraient encourager l'industrie de la pêche récréative et promouvoir le tourisme dans les régions qui peuvent faire face à une augmentation des activités dans ce domaine.

Nous évitons délibérément dans ce mémoire de traiter de la conservation et de la gestion des ressources au sens traditionnel que leur donnent divers groupes d'utilisateurs, à une exception près dont nous parlerons plus loin. Ces sujets sont traités dans d'autres mémoires. La British Columbia Sport Fishing Association (FISH BC) s'intéresse au premier chef aux ressources halieutiques, aux conditions environnementales et aux politiques de gestion qui peuvent avoir des effets désastreux sur ces ressources. En effet, bien que de nombreux membres de l'Association soient engagés chacun de leur côté dans des projets locaux ou régionaux de repeuplement des fonds de pêche, de reconstitution de l'habitat et de gestion coopérative, FISH BC, en tant qu'association, a choisi de faire porter le gros de ses efforts sur l'élargissement du créneau de la pêche récréative dans le secteur privé.

Paver la voie du développement: problèmes et défis

L'isolement: Un obstacle à la prospérité

Un des principaux obstacles à la prospérité et au développement économique de la pêche récréative en Colombie-Britannique est l'isolement. Jusqu'en 1986, aucun mécanisme du secteur privé ne permettait aux nombreux intervenants de l'industrie de la pêche récréative de travailler de concert pour commercialiser leurs produits. En seulement huit mois, la British Columbia Sport Fishing Association a connu un succès considérable autant dans son propre secteur que dans d'autres secteurs et d'autres pays, de même qu'auprès des organismes gouvernementaux responsables des divers programmes et politiques concernant les ressources, la gestion, le développement et le tourisme.

Le tourisme est en soi un sujet très vaste, qui n'est pas celui de ce mémoire. Toutefois, en Colombie-Britannique, comme ailleurs au Canada, la pêche récréative et le tourisme sont et doivent être si étroitement liés qu'il est difficile de parler de l'un sans parler de l'autre.

L'isolement des intervenants dans l'industrie de la pêche récréative est un problème reconnu par beaucoup, mais auquel peu se sont attaqués. On a déjà cité l'exemple du ski et de toute la publicité qui l'entoure. Tout le monde, y compris les pêcheurs à la ligne, connaissent Whistler. Mais combien de skieurs, ou même de pêcheurs à la ligne, ont entendu parler du lac Alta, du lac Green, du lac Lost, du lac Nita ou du lac Alpha, tous des lacs de montagne de la région de Whistler où la pêche à la truite et les paysages sont extraordinaires.

Environ 80 % des participants non canadiens à la pêche récréative en Colombie-Britannique sont venus à plusieurs reprises pratiquer leur sport au Canada. La majorité des 20 % restants sont venus grâce à la publicité du bouche à oreille et très peu sont passés par des agences de voyage ou ont été motivés par la presse écrite, les foires commerciales et autres sources.

La participation non canadienne à la pêche récréative en eau douce et en eau salée en Colombie-Britannique est à la baisse depuis le début des années 1970. On peut donc en conclure que les activités de promotion et de commercialisation effectuées par des particuliers, principalement sous forme de publicité par la poste et de participation aux foires commerciales, ne sont pas adéquates à l'échelle de la province. Il faut trouver de nouveaux marchés cibles et les exploiter.

C'est justement pour élaborer une approche mieux organisée et plus efficace de la promotion et de la commercialisation qu'a été fondée la B.C. Sport Fishing Association. Elle regroupe aujourd'hui des représentants de tous les secteurs de l'industrie, notamment des exploitants de stations de villégiature et de pavillons de pêche en eau salée et en eau douce, les guides et les armateurs, les agences de voyages organisés, les responsables de ports de plaisance, les associations touristiques, les lignes aériennes et les hôtels. Mais il reste encore beaucoup à faire compte tenu du fait qu'il existe environ 500 entreprises de pêche récréative axées sur le tourisme dans la province.

La crédibilité de l'industrie

Deuxième problème: la crédibilité. On doutait, tant au sein des gouvernements que dans le secteur privé, qu'une industrie qui n'avait auparavant jamais manifesté la moindre volonté de travailler collectivement pourrait le faire du jour au lendemain. En gros, cela peut se résumer en une seule phrase: si l'industrie n'appuie pas le principe de l'association en investissant des ressources humaines et financières, rien ne marchera.

Pour que ça marche, il fallait que les membres de l'industrie adoptent une nouvelle conception de la prospérité. Il n'est pas facile de faire accepter l'idée que ce qui est bon pour l'ensemble de l'industrie l'est également pour chacun de ses membres, surtout lorsque cela signifie qu'il faut parfois venir en aide à un concurrent.

La reconnaissance de la pêche récréative

Un troisième problème, celui-là plus grave, est celui de la reconnaissance par les gouvernements de la pêche récréative comme atout du tourisme et stimulant précieux de l'économie. À ce chapitre, il est encourageant de voir figurer parmi les principes directeurs du projet de politique les affirmations suivantes: "La pêche récréative constitue une utilisation valable et importante des ressources halieutiques" et "... l'incidence considérable qu'a la pêche récréative sur l'économie canadienne n'a pas toujours été reconnue à sa juste valeur".

Toutefois, le problème n'en est pas pour autant résolu. Les gouvernements doivent s'assurer que l'importance de cette incidence économique aujourd'hui reconnue le soit à tous les niveaux de gouvernement et que les énoncés de politique ne restent pas lettre morte. Si l'industrie relève le défi et réussit à s'organiser pour représenter efficacement ses membres, les gouvernements devront réagir en conséquence.

La majorité des pêcheurs à la ligne ne sont peut-être que des buveurs de bière à la panse rebondie, mais, comme le mentionne le projet de politique, ils dépensent quand même 4,7 milliard de dollars par année en biens et services directement liés à la pêche récréative. Cela fait beaucoup de bière et de panses rebondies.

La recette du succès

L'industrie: S'organiser pour prendre les devants

Un sondage réalisé en juin 1985 auprès d'entreprises de pêche récréative du détroit de Georgie pour recueillir des suggestions sur ce qui pouvait et devait être fait pour aider l'industrie à élargir sa base économique a eu des résultats prévisibles. Presque invariablement, les réponses commençaient par: "Le gouvernement devrait ...". On faisait valoir que le gouvernement avait consenti les années précédentes certains efforts en faveur d'autres industries récréatives et que c'était maintenant au tour de la pêche récréative. Ces opinions ont donc été communiquées aux gouvernements fédéral et provinciaux. La réaction des instances politiques a également été prévisible dans les circonstances: pas question! Les règles du jeu avaient changé.

Le gouvernement est tout à fait prêt à faire sa part, mais les beaux jours des subventions à l'oeil sont terminés. Maintenant on parle "d'associés". Le choc a été dur, mais il a attiré l'attention de l'industrie de la pêche récréative sur l'Entente subsidiaire sur le développement de l'industrie touristique. Il y avait maintenant une bonne raison de regrouper les ressources du secteur privé - de s'organiser - et de prendre les devants.

La concurrence au sein d'une industrie peut nuire à son organisation. Il est en effet difficile de mettre les jalousies de côté et de se dire avec philosophie que "ce qui est bon pour l'industrie ne peut, à long terme, que l'être pour moi". Mais aujourd'hui, des entreprises voisines travaillent ensemble, au sein de FISH BC, et aussi chacune de son côté. On commence à comprendre que l'important est d'accroître la fréquentation, comme l'ont déjà compris McDONALD et BURGER KING, qui s'installent l'un en face de l'autre. Les grands magasins ne partagent-ils pas le même centre commercial? Cette idée est fondamentale. Il faut d'abord attirer la clientèle; on pourra toujours ensuite faire preuve d'ingéniosité et de créativité pour concurrencer son voisin en présentant un produit ou un service qu'il n'a pas.

Ces jalousies ont cependant la vie dure et les avantages territoriaux sont souvent sauvagement protégés. Pourtant, ce n'est qu'en se débarrassant de cet esprit de clocher que l'industrie pourra prendre l'initiative nécessaire pour relever le défi que lui lancent les gouvernements, celui "de développer de nouvelles possibilités pour la pêche de manière à répondre à la demande de loisirs des Canadiens et d'augmenter les revenus du tourisme au Canada".

La deuxième étape, une fois que l'industrie aura sciemment décidé de prouver au gouvernement qu'elle est capable de serrer les rangs et de travailler collectivement à l'atteinte d'un objectif commun de développement socio-économique, consiste à déterminer la façon dont elle s'y prendra et pourquoi elle le fera. La solution, c'est l'organisation. Le nombre fait la force.

Mais le fait de décider de s'organiser soulève au moins deux problèmes fondamentaux. Le premier n'est pas tant un problème qu'une question posée par ceux qui désirent s'organiser. En effet, ceux-ci veulent savoir pourquoi ils devraient encore se joindre à une autre organisation et ce que celle-ci peut faire de plus pour eux. Il est très important de répondre à ce genre de question et de fixer quelques objectifs accessibles avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Les membres fondateurs de FISH BC se sont posé les mêmes questions et se sont demandé si une organisation déjà existante ne pouvait pas accomplir la tâche qu'ils avaient en vue. Au premier abord, ils ont été portés à répondre "oui". Mais après un examen des objectifs, ils ont dû répondre "non". Cette réponse peut ne pas être la même dans toutes les provinces et les Territoires, mais la question mérite quand même d'être examinée de près.

C'est ainsi qu'est née l'organisation pour s'occuper précisément de la commercialisation du produit: "la Colombie-Britannique et la pêche récréative". Aucun organisme privé existant n'avait en effet pour objectif de promouvoir cette pêche en Colombie- Britannique sur une base annuelle, à l'échelle nationale et internationale.

C'est là un mandat de taille pour une organisation et ce l'est encore plus pour une organisation sans but lucratif ne disposant que d'un budget très limité, sans appui de l'extérieur, ni du gouvernement.

Mais le défi peut être relevé pour peu que les membres s'y appliquent, que les administrateurs fassent preuve de détermination et que les gouvernements respectent leur engagement de travailler de concert avec les groupes d'utilisateurs des ressources et l'industrie "pour intégrer la promotion de la pêche récréative à la stratégie globale de commercialisation du tourisme provincial et national".

Sa nouveauté, son indépendance vis-à-vis de toute tendance affichée font la force de l'Association. Une organisation existante aurait peut-être pu être restructurée pour jouer un rôle semblable à celui de FISH BC, mais elle aurait pâti de son ancienne image, non pas que celle-ci fut négative ou défavorable, mais plutôt parce que cette image, ayant déjà une valeur précise dans l'échiquier social, aurait pu nuire à son efficacité. Il était donc important de partir de zéro pour éviter tout malentendu ou tout préjugé, tant de la part du gouvernement que de l'industrie.

Cette nouveauté, qui fait la force de l'Association, est également son point faible. Cette faiblesse se fait sentir au niveau de la crédibilité. En effet, une nouvelle organisation n'a aucun passé et n'est armée que de sa seule ambition et de ses bonnes intentions. Elle doit faire ses preuves devant le gouvernement et la communauté qu'elle représente. Elle doit donc se garder de mettre la charrue avant les boeufs et commencer par un ou deux petits projets pour ensuite graduellement élargir ses horizons.

Deuxième problème: "Qui doit-on organiser? Les exploitants de camps de pêche? Doit-on inclure les guides indépendants? Et les propriétaires de ports de plaisance qui louent des bateaux pour la pêche récréative?" La réponse à ces questions découle du produit même que l'on tente de promouvoir et de vendre, c'est-à-dire la province et la pêche récréative. Il faut rejoindre tous les intervenants des secteurs de la pêche récréative et du tourisme.

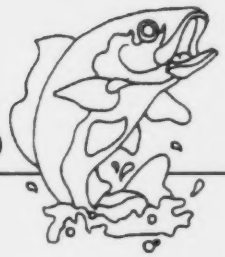

Le rôle du gouvernement

Supposons maintenant que les deux premières étapes ont été franchies. Qu'arrive-t-il ensuite?

C'est ici que le système peut facilement s'effondrer. Nous avons aujourd'hui un projet de politique nationale dans lequel les gouvernements s'engagent à travailler de concert avec les groupes d'utilisateurs et l'industrie dans des domaines comme la conservation et l'utilisation des ressources, le développement de l'industrie et la promotion du tourisme, ainsi que la recherche, la gestion et l'information.

La Colombie-Britannique, comme les neuf autres provinces et les Territoires, a conclu une entente subsidiaire de développement de l'industrie touristique qui offre une aide financière à divers projets privés.

Depuis Expo 86, qui a connu un succès indéniable, un grand nombre de personnes connaissent aujourd'hui Vancouver et comptent bien y revenir. Que pourrait-on offrir en rappel après un tel spectacle? Quelle est la meilleure façon pour la pêche récréative d'appuyer la stratégie du gouvernement en matière de promotion et de commercialisation du tourisme? Quelle stratégie le gouvernement envisage-t-il pour stimuler l'investissement et le développement du secteur privé? Quels sont les programmes d'information auxquels peut participer l'industrie? Quels sont les marchés cibles du gouvernement pour 1987 et au-delà, et comment le gouvernement prévoit-il leur exploitation?

Il est essentiel de répondre à ces questions et à d'autres encore pour que l'organisation soit efficace. L'industrie reçoit son orientation des gouvernements. Dans un organisme sans but lucratif, les ressources financières sont limitées et doivent donc être judicieusement investies.

L'aide financière peut également être un élément capital du succès d'une nouvelle organisation privée. Mais il ne faudrait pas en déduire que ces organisations doivent dépendre des gouvernements.

Il n'en reste pas moins que les frais de démarrage d'une organisation qui se propose d'offrir un service à plein temps à l'industrie qu'elle représente et au gouvernement peuvent être très élevés. Pour être efficace, une telle organisation doit fonctionner comme une entreprise, à plein temps.

Au début, l'association ne compte aucun membre. Il lui faut donc un certain temps avant de devenir auto-suffisante grâce aux cotisations de ses membres et à des programmes de collecte de fonds. C'est à ce moment-là que le gouvernement devrait apporter une aide financière.

Une organisation privée ne peut compter sur les institutions financières normales, à moins d'avoir des actifs considérables... ou d'offrir des garanties personnelles. Comme la plupart de ses membres éventuels sont en train de financer et d'exploiter leur propre entreprise, ils ne sont certes pas prêts à aider l'organisation autrement qu'en versant leur cotisation normale.

Si les gouvernements s'attendent à ce que l'industrie de la pêche récréative s'organise, attire les investisseurs privés et favorise le développement, ils doivent eux-mêmes être prêts à investir dans le potentiel de l'industrie - non pas de manière continue, mais au moins au début.

Sans vouloir minimiser le dynamisme de l'industrie de la pêche, il n'en reste pas moins que "s'organiser pour représenter efficacement l'opinion de ses membres auprès des gouvernements" est plus facile à dire qu'à faire.

Dans le projet d'énoncé de politique, plusieurs points exigent que l'on s'écarte un peu de la promotion et de la mise en marché et que l'on aborde la question de la gestion de la ressource et celle des privilèges et des conflits des utilisateurs.

Comme les Canadiens et les visiteurs de l'étranger ne veulent pas tous vivre une expérience de pêche unique dans un cadre sauvage, on ne peut axer tout le développement commercial de la pêche récréative sur les régions éloignées et sous-développées. La majorité des gens qui visitent la Colombie-Britannique sont attirés par les centres urbains de la province. Par conséquent, le développement des lieux de pêche ou l'amélioration de ceux qui existent à proximité des centre urbains semble offrir beaucoup plus d'avantages que partout ailleurs.

FISH BC reconnaît que tous les utilisateurs des ressources halieutiques ont droit, dans une certaine mesure, à leur juste part de ces ressources. Toutefois, nombre d'entre eux estiment, parfois à juste titre, mériter une part plus importante que celle dont ils bénéficient aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, pour que les ressources halieutiques soient utilisées en fonction du meilleur rendement économique et social, il faudra que les utilisateurs changent leurs habitudes d'une façon ou d'une autre. Appelons cette évolution le scénario de la "meilleure utilisation" - le passage de la pêche commerciale à la pêche récréative ou à d'autres utilisations. En Colombie- Britannique, la plupart des projets qui pourraient être mis sur pied pour développer et améliorer les perspectives de la pêche sportive du saumon en mer et en eau douce s'enlisent dans les éternels conflits entre utilisateurs.

Toutefois, si, par exemple, par suite des programmes de mise en valeur des salmonidés, il y a des surplus aux échappées et si ces surplus ne peuvent être capturés par les méthodes traditionnelles de pêche commerciale à cause des dangers que cela représente pour les stocks sauvages dans les pêcheries de stocks mixtes, il est insensé de ne pas envisager d'autres utilisations dout, notamment, la pêche récréative. Le Canada ne peut se permettre de produire du saumon pour le laisser ensuite se transformer en charogne.

Dans d'autres secteurs, comme celui de la pêche au quinnat dans le Golfe de Géorgie, nous assistons à un conflit entre une utilisation socialement et économiquement saine pour le Canada et la tradition. Il s'agit là bien sûr d'une simplification, mais il n'est pas facile d'en arriver à des compromis. Pourtant, il faut bien le faire.

L'industrie et le gouvernement: La collaboration

La pêche récréative est perçue par beaucoup comme un sport essentiellement réservé aux hommes, ce qui est d'ailleurs vrai. Nous devons nous efforcer de changer cette image. Il

faudrait penser aux avantages et aux retombées directes que l'on pourrait retirer de programmes familiaux intéressants qui combineraient activités de plein-air, culture et cosmopolitisme.

Le rapport travail-loisirs a changé. De nombreuses familles comptent maintenant deux membres sur le marché du travail; les obligations sont moindres et les revenus supérieurs. Les couples recherchent des choses à faire ensemble. Au lieu de perdre cet argent consacré au tourisme au profit d'Hawaii, de l'Europe ou de tout autre endroit exotique, l'industrie de la pêche récréative devrait essayer de déterminer ce qu'elle peut faire pour attirer les touristes en unissant ses forces à celles d'autres fournis seurs de produits récréatifs, et cela sur une base annuelle.

La Colombie-Britannique a peut-être un rôle unique à jouer à cet égard. Il y a en effet peu d'endroits au Canada où l'on peut dans la même journée skier, golfer et pêcher et cela à moins d'une heure ou deux d'un centre urbain où l'on peut également bien manger, faire des courses et s'adonner à diverses activités culturelles. D'autres régions au Canada peuvent aussi présenter des combinaisons d'activités uniques.

Maintenant que nous avons cerné certains des problèmes, que l'industrie s'est organisée, que le produit et que nos objectifs ont été clairement définis, et que le gouvernement a précisé ses orientations générales, nous arrivons à une des tâches les plus agréables que peut accomplir efficacement une organisation industrielle, une tâche qui peut orienter le développement et maximiser les perspectives commerciales: la mise sur pied d'un système d'information efficace sur la pêche récréative.

C'est probablement là, en effet, ce qui laisse le plus à désirer dans les services offerts en Colombie-Britannique par les gouvernements fédéral et provincial au point que même ceux-ci l'avouent ouvertement. Mais pratiquement rien n'a été fait pour corriger la situation. Malheureusement, la plupart des organismes gouvernementaux ont dû, par nécessité, réduire leur budget et leur personnel et ne peuvent aujourd'hui satisfaire à la demande d'information. En outre, les bureaux d'information du gouvernement ne font que donner des renseignements, sans plus, et ne comptent pas nécessairement dans leur personnel des pêcheurs passionnés par la pêche récréative.

On peut supposer que ce manque d'information est dû jusqu'à un certain point à l'opinion générale qui veut que la pêche récréative soit sans importance. Et pourtant, elle existe; les gens vont pêcher; et alors? Tout fonctionne sans que l'on s'en occupe. D'ailleurs, que peut donc bien offrir la pêche récréative?

Une façon de corriger cette lacune consiste à s'organiser et à faire de la promotion. L'industrie du ski le fait bien depuis de nombreuses années et cela lui a rapporté beaucoup sur le plan de la promotion et de l'attention dont elle a bénéficié de la part des gouvernements, de l'industrie de la publicité et des médias. En outre, comme c'est un sport spectaculaire, la télévision fait une large place au ski.

Il ne suffit pas seulement de donner des informations sur ce qu'est la pêche récréative, sur où, quand et comment elle se pratique. Il faut également renseigner et éduquer le public, lui faire mieux connaître les ressources halieutiques, l'habitat du poisson, la conservation et les lois en vigueur. Le public veut savoir. D'où FISH BC tient-elle cela? Eh bien, elle est allée le lui demander.

En effet, FISH BC a lancé un programme d'information en deux étapes. La première consistait à faire un sondage auprès du public afin de déterminer le genre d'information qu'il voulait obtenir et la deuxième, à créer un centre d'information intégré où l'on pouvait obtenir des renseignements par téléphone et par écrit ou en se présentant en personne.

Au cours de l'été 1986, FISH BC a ouvert chaque fin de semaine des kiosques d'information dans différents centres commerciaux ou autres lieux publics très fréquentés. Dans ces kiosques, les employés vendaient des permis de pêche, répondaient aux questions du public et lui en posaient en retour. Ces questions ont été compilées pour fournir les éléments d'un rapport aux gouverne ments sur les besoins en information et en publications.

Dans le cadre de ce programme, FISH BC s'est également fait inscrire dans les pages jaunes où elle est présentée comme source d'information complète sur la pêche récréative. Elle reçoit aujourd'hui des demandes venues d'aussi loin que l'Angleterre et l'Australie.

Comment cela aide-t-il à maximiser les perspectives commerciales? D'une part, un plus grand nombre de visiteurs savent aujourd'hui que la pêche est excellente à longueur d'année et qu'elle peut être inscrite, par exemple, au programme d'un voyage d'affaires. En deuxième lieu, FISH BC profite de l'occasion pour expliquer qu'une expédition de pêche peut également comprendre des activités pour l'épouse et pour la famille: golf, ski, courses dans les magasins ou activités culturelles. En troisième lieu, à titre de service à ses membres, FISH BC peut souvent convertir immédiatement en réservations les demandes qu'on lui fait. En quatrième lieu, comme FISH BC connaît à fond les services offerts par ses membres et les conditions générales de la pêche dans la province, elle est en mesure de donner des bons conseils et de faire des recommandations. En cinquième lieu, toute demande permet d'être inscrit sur les listes d'envoi et de recevoir des informations sur les nouvelles possibilités de pêche et sur la pêche en général. En sixième lieu, les questions posées peuvent fournir de précieux renseignements aux membres de FISH BC désireux d'offrir de nouveaux services à l'intention d'un marché particulier.

Créativité et innovation

Toute organisation qui veut représenter ses membres de façon efficace doit être dynamique et faire preuve d'imagination et de créativité. Que peut-elle faire qui n'a jamais été fait auparavant? Que peut-elle faire pour une autre industrie, connexe ou pas, qui pourrait en même temps aider l'industrie qu'elle représente et la collectivité aux points de vue social et économique? En fait, il ne s'agit que d'élargir un peu le principe selon lequel "ce qui est bon pour la pêche récréative l'est également pour moi" pour en faire "ce qui est bon pour le commerce et l'économie est bon pour l'industrie de la pêche récréative".

La seule limite est l'imagination. Nous proposons ci-dessous un certain nombre d'idées — dont certaines ont déjà été présentées et dont beaucoup ont déjà été mises en pratique par FISH BC ou par ses membres. Chacune de ces idées a une valeur sociale et économique qui lui est propre et, toutes ensemble, elles peuvent avoir un effet tout à fait positif sur la pêche récréative et l'industrie du tourisme.

1. *Projet de série télévisée sur la pêche récréative* — Le succès retentissant d'Expo 86 est évident. Au moment de la rédaction de ce mémoire, l'objectif de 19 millions de visiteurs a été dépassé, en grande partie grâce à une campagne de publicité bien menée.

Le ministère du tourisme de la Colombie-Britannique a alloué à la publicité à la télévision par câble 4 % de son budget de publicité dans les médias électroniques aux États-Unis. Cette publicité est responsable de 43 % des demandes provenant de ce pays.

Récemment, l'Australie a affirmé que sa publicité à la télévision aux États-Unis et dans les autres pays a entraîné une augmentation de 40 % de son tourisme. Bien qu'une bonne part du succès de la publicité australienne puisse être attribuée à la personnalité de l'annonceur, Paul Hogan — un Johnny Carson australien — on ne peut mettre en doute l'efficacité de la publicité ciblée à la télévision.

FISH BC a proposé, dans le cadre de l'entente subsidiaire sur le développement de l'industrie touristique, de produire 13 émissions hebdomadaires sur la pêche récréative destinées à la télévision par câble américaine. Celles-ci seraient par la suite diffusées sur d'autres réseaux au Canada et aux États-Unis. Bien que la demande ait été approuvée, les limites imposées à la contribution gouvernementale — qui vont faire l'objet d'une révision à la hausse — n'ont pas encore permis à FISH BC de lancer son projet.

Pour laisser au gouvernement le temps de réviser sa contribution, l'Association a remis la production à 1987.

D'après les analystes américains de la publicité télévisée qui ont travaillé avec le ministère du tourisme de la Colombie-Britannique à la campagne de publicité pour Expo 86, cette série sur la pêche récréative devrait susciter plus de 85 000 demandes. Un taux de conversion de 1 % pourrait se traduire par une augmentation de 1,5 million de dollars des revenus touristiques.

2. *Le système d'éducation* — Les ministères fédéral et provincial des pêches possèdent une mine de documentation et d'affiches sur les diverses espèces de poisson, la conservation, le repeuplement des fonds de pêche, les programmes de conservation de l'habitat du poisson, matériel très recherché par les éducateurs et les organismes de service.

   FISH BC met aussi actuellement au point son propre matériel didactique destiné aux écoles élémentaires, mais qui pourrait également être utilisé par la presse écrite et même par les médias électroniques.

3. *La sensibilisation culturelle* — Dans ses kiosques d'information ouverts les fins de semaine, FISH BC expose les oeuvres d'artistes et d'artisans indiens locaux. Les quelques ventes ne constituent qu'une source mineure de revenus et aident à financer les activités. Par contre, et cela est plus important pour le tourisme, ces expositions montent en épingle l'originalité culturelle du Canada.

4. *Matériel de pêche sur mesure* — Souvent, les conditions de pêche particulières nécessitent l'emploi d'engins qui ne se trouvent pas dans les magasins locaux. Il peut s'agir d'une canne dont la longueur, l'équilibre et la souplesse sont particuliers ou d'une épuisette pliable que l'on peut déplier d'une main pendant que l'on épuise un poisson.

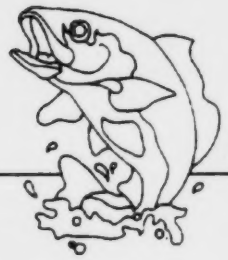

Le pêcheur passionné est toujours avide de trouver quelque chose d'unique et d'être en avance sur ses confrères. Cela vaudrait la peine d'en discuter avec les artisans locaux, les vendeurs d'agrès et les exploitants de clubs de pêche. Cela pourrait être le début d'une industrie domestique florissante.

5. *Aménagement de jetées et de quais pour la pêche* — L'aménagement de telles installations constitue une bonne occasion de créer des habitats pour les poissons à proximité de centres urbains, habitats qui peuvent desservir une vaste gamme de pêcheurs, du novice à l'expert.

6. *Aquiculture et projets de repeuplement* — À titre d'exemple de ce qui peut être fait au niveau individuel, citons le cas d'un membre de FISH BC qui a fait construire une cage contre le quai de son port de plaisance et où des milliers de visiteurs peuvent chaque année voir de 30 000 à 50 000 cohos qu'il élève avant de les lâcher. C'est là un exemple frappant de ce qu'on peut faire pour montrer au public que l'industrie de la pêche récréative ne fait pas que prendre du poisson, mais qu'elle le remet également en liberté. D'autres membres de FISH BC ont mis sur pied des projets semblables en eau douce et en eau salée en Colombie- Britannique.

   En tant qu'association, FISH BC étudie divers mécanismes de collecte de fonds qui permettraient au public et aux sociétés de contribuer au programme de mise en valeur des salmonidés du ministères des Pêches et des Océans.

7. *Appui aux événements locaux de pêche sportive* — À la mi-août, FISH BC, de concert avec Port Alberni, la Ligue nationale de hockey et la brasserie Molson, a participé à la promotion du deuxième Derby de pêche annuel LNH/Molson. Ce fut-là une occasion pour l'Association de rencontrer les membres de la collectivité et même d'accroître le nombre de ses membres. FISH BC a pu ainsi faire des réservations pour plusieurs visiteurs américains de Louisianne et de Californie au camp de pêche d'un nouveau membre.

8. *Possibilités de commercialisation au Canada et à l'étranger* — Outre la commercialisation des services offerts par ses membres au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays, FISH BC a également l'intention de offrir des produits promotionnels — casquettes, blousons, T-shirts, écussons, chaînettes, etc., — pour les pêcheurs qui veulent garder un souvenir de leur voyage de pêche en Colombie-Britannique. Ces articles seront offerts par les membres à leurs clients et seront également vendus au public par l'intermédiaire de FISH BC

9. *Les perspectives après l'Expo — les croisières* — En 1986, plus de 325 000 voyageurs ont commencé ou terminé des croisières à Vancouver. Beaucoup d'entre eux ont visité Expo 86 à cette occasion. Comme l'Expo ne sera plus là en 1987, l'industrie touristique de la province envisage de mettre sur pied d'autres activités intéressantes afin d'encourager les visiteurs à revenir passer quelques jours en Colombie-Britannique.

   Le West Coast Cruise Consortium (WCCC), qui représente tous les secteurs de l'industrie touristique et dont FISH BC fait partie du comité de direction, entend promouvoir et commercialiser d'autres formules touristiques, dont des expéditions de pêche sportive.

10. *Peau de saumon* – FISH BC a l'intention de fabriquer en 1987 une série de produits originaux pour les pêcheurs à la ligne à partir du cuir de saumon. Parmi ces produits, mentionnons des étuis pour cannes et moulinets, des ceintures, des vestes de pêche, des étuis pour les permis de pêche et les cartes d'affaires, et divers autres articles.

    La peau de poisson est un sous-produit naturel de certains procédés de traitement commerciaux. Sa transformation en nouveaux produits de consommation pourrait ouvrir un nouveau créneau pour la pêche commerciale et rendre plus intéressantes les espèces de peu de valeur. Le cuir du saumon et d'autres poissons est un produit exotique et durable semblable à la peau d'anguille, de serpent et de reptile.

11. *Publications* – Que faites-vous lorsque vos enfants vous disent: "On veut aller à la pêche!". FISH BC et un auteur local ont rédigé une petite publication qui propose seize lieux de pêche en mer, en lac et en rivière qui conviennent parfaitement aux jeunes pêcheurs. Cette publication contient des cartes et donne les directions pour se rendre à ces emplacements qui se trouvent tous à moins d'une heure d'un centre-ville. En réponse à la demande d'information de la part du public sur l'identification des espèces, FISH BC envisage de lancer une nouvelle publication portant sur 174 espèces de poisson du Pacifique, publication rédigée dans une langue simple et destinée à l'utilisateur, consommateur ou non.

12. *La Fondation charitable "Take-A-Kid Fishing" (Emmenez un enfant à la pêche)* – FISH BC a créé la Fondation "Take-a-Kid Fishing" dont l'objectif est double. D'abord, il s'agit de solliciter des dons auprès du public et des sociétés pour permettre aux enfants défavorisés d'aller à la pêche. Ensuite, de concert avec la Roderick Haig-Brown Kingfisher Creek Society et la famille Haig-Brown, FISH BC créera une bourse d'études nommée la Bourse Roderick Haig-Brown à l'Université de Colombie-Britannique.

Conclusion

Ce texte est un résumé des problèmes, des solutions et des activités liés à la création et au fonctionnement d'une organisation de l'industrie de la pêche récréative qui a pour objet de représenter l'opinion de ses membres en matière de développement, de promotion et de commercialisation.

Il ne fait aucun doute que l'industrie et le gouvernement peuvent collaborer pour réaliser le plein potentiel économique et social de la pêche récréative. Toutefois, la route pourrait être longue et ardue. Les conflits entre les utilisateurs de la ressource, particulièrement dans le cas de la pêche au saumon du Pacifique, continueront à faire obstacle à la maximisation de certaines perspectives commerciales. Le climat politique et économique peut également retarder les choses.

Il n'en reste pas moins que la pêche récréative continuera à faire partie de la vie des Canadiens et que la demande en faveur de nouvelles possibilités de pêche continuera à exister. Les gouvernements ont aujourd'hui fait un premier pas important en établissant une politique nationale du développement de la pêche récréative; si l'industrie peut relever le défi qui lui est proposé, l'entreprise ne peut que connaître le succès.

Recommandations

1. L'industrie de la pêche récréative doit ouvrir la voie, tant au niveau national que provincial, pour prouver aux gouvernements qu'elle veut et peut coopérer et travailler avec cohésion à la réalisation de l'objectif commun: le développement social et économique dans les secteurs de tourisme et de la pêche récréative.

2. L'industrie de la pêche récréative devrait établir, sur une base nationale et provinciale, des mécanismes de représentation pour attirer l'attention sur les produits qu'elle offre aux touristes canadiens et étrangers et pour fournir un point de convergence aux initiatives nationales et inter nationales en matière de marketing.

3. Les gouvernements devraient fournir des lignes directrices et une aide administrative et financière pour la constitution d'associations du secteur privé dans l'industrie du tourisme et de la pêche récréative. Ces associations auront pour mission de stimuler l'investissement privé au sein de l'industrie dans l'intérêt de toute la collectivité et de l'économie en général.

4. Si les gouvernements veulent qu'on les prenne au sérieux au sujet d'une nouvelle politique en faveur de la pêche récréative au Canada, ils doivent être disposés à prendre les mesures nécessaires pour nous assurer son encouragement et son appui, dans la perspective d'une utilisation optimale des ressources et, s'il y a lieu, du passage de la pêche commerciale à la pêche récréative.

5. L'industrie de la pêche récréative et les gouvernements devraient collaborer avec l'industrie du tourisme pour établir des formules de voyages à l'intention des familles dont la pêche récréative n'est qu'un élément.

6. L'industrie de la pêche récréative, en collaboration avec les organismes gouvernementaux responsables de cette pêche et du tourisme, devrait mettre sur pied des systèmes d'information du public pour bien renseigner les résidents et les visiteurs sur la pêche récréative. Ces systèmes devraient permettre non seulement de répondre aux "quoi", "où", "quand" et "comment" de la pêche récréative, mais aussi de fournir des renseignements sur les programmes de conservation et de repeuplement, de protection et de remise en état de l'habitat et d'application des règlements.

7. L'industrie de la pêche récréative et les associations qui la représentent devraient faire un effort d'imagination dans l'examen des possibilités d'autres utilisations des ressources halieutiques en général et des produits et services nouveaux qui seraient avantageux pour le commerce canadien, et devraient favoriser les initiatives dans ce domaine.

Bibliographie choisie

1. Présentation de l'Énoncé national de politique sur la pêche récréative par les ministres des pêches canadiens – communiqué, 21 juin 1986, NR-HQ-86-52F.

2. Canada's Sport Fisheries: Opportunity That Lingers. Kenneth W. Cox, Ministère des pêches et océans; *1984 Canadian Sport Fishery Conference* .

3. Statistical Overview: Recreational Fisheries in Canada. Ron MacDonald, Ministère des pêches et océans; 1984.

4. La pêche sportive au Canada, faits saillants de l'enquête sur la pêche sportive au Canada, 1980. Ministère des Pêches et des Océans.

5. Cultural Tourism in British Columiba. Western Management Consultants, juillet 1986.

6. U.S. Pleasure Travel Market; Canadian Potential; Highlights Report. Tourisme Canada, janvier 1986.

7. Canada's Recreational Fisheries: Opportunities for Growth. Ministère des Pêches et des Océans, juin 1985.

8. Travel Markets '86: Japan and the Pacific Rim; Opportunity of Challenge? Tourist Industry Association of B.C., novembre 1985.

9. Résumé de la Washington and Oregon Travel Market Study. Carla Mentz Roberts et M.C. Moss and Company pour le ministère du Tourisme de la C.-B., mars 1985.

COMMUNICATIONS

La promotion du tourisme : Regards par-delà le consommateur

Bob McKercher
Northern Ontario Tourist Outfitters Association

Introduction

Dans la région du Bouclier canadien, la survie de l'industrie du tourisme est exclusivement assurée par les activités de plein air, notamment les visites touristiques, les excursions dans les régions sauvages, les séjours dans des pavillons de pêche et le camping. Toutefois, peu importe le type d'activités, les vacanciers tiennent avant tout à s'évader de la vie urbaine pour se retrouver en pleine nature.

En ce qui concerne le rôle de la pêche récréative dans l'industrie du tourisme, les lieux sauvages revêtent une importance encore plus grande. Les personnes qui se rendent dans des pavillons de pêche aspirent toutes plus ou moins au calme. Les vacanciers qui se rendent dans ces pavillons sont en quête de lacs poissonneux et non pollués où il y a peu de traces d'activité humaine : quel plaisir de s'évader!

En Ontario, les pavillons de pêche existent depuis fort longtemps et leur histoire est pittoresque. Elle débute à la fin des années 1800 au moment où des campements ont été établis le long des voies ferrées. À l'heure actuelle, les fervents de la pêche récréative disposent de plus de 1 400 pavillons, centres de villégiature et campements en Ontario. Dans une large mesure, la renommée touristique qu'a acquise le Canada est due à ses pavillons de pêche.

La survie de ce secteur ne peut être assurée que par une pêche récréative viable. Si cette pêche disparaît, l'industrie du tourisme s'effondrera. Dans certaines régions méridionales du nord de l'Ontario, le nombre des aménagements touristiques a diminué de 25 % en moins de 20 ans, ce qui est dû, en grande partie, à la diminution des captures.

En Ontario, l'industrie du tourisme est en période de transition. Le gouvernement de cette province a récemment annoncé la mise en oeuvre d'une série de programmes destinés à moderniser les ressources touristiques et à en assurer une meilleure commercialisation. Les consommateurs deviennent de plus en plus exigeants. Dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, les modifications des profils démographiques se répercutent sur tous les secteurs de l'industrie du tourisme. Les zones sauvages sont de plus en plus prisées et il devient donc de plus en plus difficile d'y trouver un sentiment de solitude. Enfin, d'autres utilisations des ressources, particulièrement l'exploitation forestière et minière, menacent ce secteur touristique.

En conséquence, la promotion du tourisme constitue un défi de taille : il ne s'agit pas simplement de faire accepter le produit par le public, mais il importe également de sensibiliser tous les échelons du gouvernement à l'importance de l'industrie, de faire valoir le caractère professionnel des activités touristiques auprès des exploitants et, enfin et surtout, de promouvoir le produit chez les consommateurs.

Ce rapport examine dans la perspective de l'auteur bon nombre des problèmes liés à la promotion de la pêche récréative en Ontario. Ces problèmes qui sont d'ailleurs légion touchent les gouvernements fédéral et provincial et le secteur privé et des recommandations sont formulées à leur égard.

Aperçu de l'industrie

En Ontario, le secteur des hôtels à pavillons constitue une activité touristique régionale d'importance. Dans le nord, il existe environ 1 400 établissements autorisés, qui sont des établissements de pêche, de chasse ou des pourvoiries. En 1984, les revenus bruts provenant directement de ces établissements ont atteint près de 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 350 % par rapport à ceux de 1977. Cette hausse est fort étonnante compte tenu de la récession survenue à la suite de la deuxième crise du pétrole.

Dans le nord de l'Ontario, on estime que le chiffre d'affaires brut des pavillons atteindra près de 350 millions de dollars en 1986 et qu'il y aura des retombées économiques globales de plus d'un milliard de dollars pour cette région.

Ce secteur fournit plus de 15 000 emplois directs. Les pavillons et les centres de villégiature accueillant les pêcheurs récréatifs emploient le plus fort pourcentage d'autochtones dans le nord et offrent des possibilités d'emploi aux jeunes gens et aux femmes.

Une étude récente effectuée par le ministère du Tourisme et des Loisirs analyse les divers éléments qui assurent le succès des centres touristiques dans le nord-ouest de l'Ontario. D'après les résultats, les facteurs clés sont des installations et un service de choix, une commercialisation poussée et un produit spécialisé. L'étude démontre également que ce sont quelques entreprises d'envergure qui accaparent le plus gros pourcentage des revenus. Plus de 70 % des ventes, représentant une moyenne annuelle de 450 000 $ par établissement, ont été réalisées par ces entreprises, tandis que ce pourcentage n'était que de 20 % pour les exploitants de moyennes entreprises et de moins de 10 % pour les exploitants de petits établissements.

Comme cela se produit dans presque toutes les autres régions de pêche récréative du Canada, le nord de l'Ontario accueille principalement des amateurs de pêche américains. Dans l'ensemble de cette région, ceux-ci représentent les deux tiers de tous les vacanciers. Le pourcentage relatif d'Américains augmente à mesure que l'on va vers le nord et vers l'ouest. Dans le nord-est de l'Ontario, les Américains constituent moins de la moitié de la clientèle, tandis que de nombreux établissements du nord-ouest de cette province accueillent exclusivement nos voisins du sud.

Parmi tous les secteurs du tourisme canadien, celui des hôtels à pavillons génère l'excédent commercial le plus élevé. Le nombre de pêcheurs récréatifs étrangers accueillis au Canada est nettement plus élevé que celui des pêcheurs récréatifs canadiens qui se rendent dans d'autres pays. Ce secteur représente donc une importante source nette de recettes fiscales et de devises étrangères.

De toute évidence, dans le nord de l'Ontario, l'industrie de l'hébergement touristique revêt une importance capitale. Bon nombre de localités doivent leur existence au maintien d'une industrie de tourisme viable. Contrairement à ce que l'on croit habituellement, ce secteur génère énormément de revenus, d'avan tages, d'emplois et de recettes fiscales.

Problèmes et défis

L'avenir du tourisme en Ontario dépend d'un certain nombre de facteurs capitaux. Tous les niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé ont un important rôle à jouer pour que le tourisme continue à prospérer.

Développement de l'industrie

1. La préservation et la mise en valeur des ressources halieutiques constituent le point le plus critique dont il faut tenir compte. Bref, si les lieux de pêche ne sont pas bien préservés, l'industrie du tourisme s'effondrera.

   De même, si l'on ne maintient pas l'attrait touristique d'une région, qui est fondé sur le sentiment d'isolement et de communion avec la nature qu'il inspire, l'avenir des pavillons accueillant les pêcheurs récréatifs sera mis en péril, peu importe la qualité du produit offert.

   Les conflits d'utilisation des terres, particulièrement ceux causés par l'exploitation forestière, risquent d'entraîner la ruine de l'industrie touristique dans de nombreuses régions. Étant donné que l'exploitation forestière crée un plus grand nombre de voies d'accès, il est inévitable que la pêche en subisse les contrecoups. Dans tout le Canada, on a déjà observé à maintes reprises que la dégradation des lacs qui, à une époque, étaient isolés et abondaient de poissons, était directement liée à l'augmentation des voies d'accès. Lorsque les ressources d'une région sont épuisées, celle-ci perd tout attrait.

   Le repeuplement d'une nappe d'eau est souvent fort coûteux et demande beaucoup de temps. À moins d'investir des sommes importantes dans un programme vigoureux, la qualité de la pêche dans ces nappes d'eau ne peut jamais être entièrement rétablie. Même si une nappe d'eau est très poissonneuse, si l'on y pratique la pêche sans répit, sa productivité demeurera toujours faible et cette expérience de la nature, unique en son genre, sera perdue à tout jamais.

   Non seulement les routes conduisant aux exploitations forestières offrent-elles de nouvelles voies d'accès aux pêcheurs récréatifs des environs, ce qui entraîne des captures excessives dans les lacs, mais elles sont préjudiciables aux exploitants des établissements d'hébergement. Plutôt que de loger dans un pavillon ou un établissement reculé, les pêcheurs peuvent se rendre jusqu'au lac en voiture et faire du camping sur les rives. Les vacanciers qui dorment ainsi sous la tente ou dans des camionnettes de camping à proximité des lacs soi-disant isolés ne font que nuire aux propriétaires d'établissements d'hébergement. En outre, la présence de bateaux, de terrains de camping, etc. a un effet dissuasif sur les visiteurs en quête de calme en milieu sauvage.

   Ce qui est frustrant dans cette situation, c'est qu'il existe des solutions. On pourrait apporter des changements importants aux politiques qui permettraient de lutter contre la destruction de la pêche récréative. Rien n'empêche de restreindre l'accès aux zones éloignées, d'éliminer les routes déjà aménagées et de protéger les lacs isolés et tout ce qui constitue des "attraits" touristiques.

Il existe trois raisons possibles au fait que l'on ne prend pas un certain nombre de décisions qui pourraient favoriser la pêche récréative en tant que produit touristique. D'abord, sur le plan politique, ces décisions risquent d'avoir des répercussions préjudiciables. Une collectivité dont les habitants exigent d'avoir accès à un lac représente un bien plus grand nombre d'électeurs que les quelques propriétaires de pavillons construits sur cette nappe d'eau qui tentent d'en faire restreindre l'accès.

Ensuite, ce qui importe davantage en Ontario, les entreprises touristiques sont convaincues que le ministère des Richesses naturelles n'est pas suffisamment sensibilisé aux problèmes du tourisme et que les agents du ministère, en particulier, ne respectent pas les besoins de l'industrie. Jusqu'à présent, tout semble indiquer que ce Ministère se préoccupe davantage de l'exploitation forestière que de la préservation des zones de pêche récréative.

Enfin, on juge que certaines solutions proposées sont draconiennes. En Ontario, les aménageurs de terrains sont plutôt des "conservateurs" et mettent de préférence en oeuvre des stratégies bien éprouvées. Si la province souhaite réellement préserver les valeurs essentielles à la survie de la pêche récréative en tant qu'activité touristique, le moment est venu pour elle d'adopter des stratégies nouvelles et dynamiques. Il est temps de passer à l'action!

2. Le secteur doit améliorer son image de marque afin de rester compétitif dans l'ensemble. L'époque où les pêcheurs récréatifs américains pouvaient trouver facilement les eaux les plus poissonneuses du monde dans le Nord est révolue. À l'heure actuelle, les amateurs de pêche étrangers peuvent se rendre en Amérique du Sud, dans les États frontaliers américains et même en Océanie, pour à peu près le même prix qu'un déplacement et un hébergement de haute qualité au Canada.

   Le Canada a un défi d'envergure à relever. Une bonne partie de nos installations touristiques vieillissent et, dans la majeure partie du pays, la pêche est réputée pour sa fiabilité, mais non pour son exotisme. En outre, ce qui importe davantage, certains exploitants ont tendance à s'endormir sur leurs lauriers. Ils se fient presque exclusivement à leurs clients de longue date, n'ont pas tenté d'innover et n'offrent plus cette "expérience" exceptionnelle d'autrefois. En fait, certaines entreprises ont besoin d'un bon bain de jouvence.

   Pour que le Canada demeure le chef de file mondial en matière d'hébergement offert aux pêcheurs récréatifs, il faudra faire preuve d'un tout autre professionnalisme. Il s'agit d'offrir un hébergement, des services et des repas de qualité supérieure et des guides chevronnés. J'estime qu'il importe d'offrir des produits de choix de manière à attirer un plus grand nombre de voyageurs à revenu moyen au pays. Si le Canada commence à avoir la réputation d'un pays où l'hébergement ou les autres services sont de piètre qualité ou de catégorie intermédiaire, non seulement perdra-t-il les vacanciers fortunés mais aussi les vacanciers de classe qui ont le goût du luxe. Si cela se produit, l'industrie risque de courir à sa perte.

   Les exploitants eux-mêmes doivent se moderniser pour tenir compte des besoins de la clientèle des années 1980 et 1990. Déjà, bon nombre d'entre eux traitent l'industrie de la pêche récréative comme une profession et ont apporté les changements qui s'imposaient à leurs installations. Le tiers, qui représente les entreprises de haut de

gamme produisant 72 % des revenus de l'industrie, joue un rôle de précurseur. Ces entreprises témoignent d'un haut niveau de professionnalisme et démontrent que l'hébergement peut être un domaine profitable.

3. La qualité de la pêche récréative est un troisième sujet de préoccupation pour qui veut promouvoir le tourisme dans ce domaine. Cette affirmation simpliste mérite un examen plus approfondi. Outre les conflits mentionnés antérieurement, qui sont causés par les voies d'accès qui mettent en péril la survie même de nombreux exploitants, un certain nombre d'autres pressions s'exercent sur la pêche. Il importe d'innover en matière de techniques de gestion en adoptant, par exemple, des règlements relatifs à la taille des prises, à l'établissement de lacs à trophée et de programmes de prise et de remise à l'eau des poissons. La création d'installations piscicoles aidera à régler le problème et constituera une attraction touristique.

   Les exploitants eux-mêmes peuvent aussi jouer un rôle clé. Parmi tous les utilisateurs d'une nappe d'eau, ce sont eux qui peuvent le mieux encourager les pêcheurs récréatifs à employer des techniques de pêche judicieuses. En Ontario, certains propriétaires de pavillons incitent les pêcheurs à agir de la sorte en leur offrant à un coût réduit une réplique des poissons trophées qu'ils libèrent. D'autres ont imposé leurs propres limites de prises.

   Malheureusement, certains propriétaires de pavillons désirent continuer à exploiter abusivement les ressources. Ces dinosaures refusent d'envisager d'autres techniques de gestion.

Promotion du tourisme

1. Tourisme Canada ne fait guère d'efforts pour promouvoir la pêche récréative en tant que produit touristique. L'étude récente sur les possibilités de voyages d'agrément aux États-Unis (U.S. Pleasure Travel Market Study) ainsi que le document "Le tourisme de demain" favorisent le tourisme en milieu urbain au détriment des loisirs de plein-air. Les deux documents dénigrent l'importance et la popularité des pavillons.

   L'étude américaine, en particulier, présente une vision totalement déformée de la pêche récréative en tant qu'activité touristique. Ce document, qui expose les préférences des vacanciers américains, ne tient pas compte de l'hébergement en pavillon comme type de vacances.

   En règle générale, d'après cette étude, les adeptes du plein air sont de jeunes personnes à revenu modeste qui se déplacent sur de courtes distances et consacrent peu d'argent et encore moins de temps à la planification de leurs voyages. Il s'agit surtout de personnes qui utilisent les terrains de camping locaux ou régionaux. Elles sont fort différentes des utilisateurs types des hôtels à pavillons de l'Ontario, qui dépensent jusqu'à mille dollars par semaine, parcourent des centaines de milles pour se rendre à destination, effectuent fréquemment leur réserva tion six mois à l'avance et peuvent être classés dans les catégories de personnes à revenu moyen ou élevé.

   De même, toujours d'après la même étude, les centres du nord de l'Ontario ne sont pas le type de stations de villégiature choisies par nos voisins du sud. Pour ces

derniers, les stations de villégiature évoquent les destinations du sud, le soleil, le sable et la mer.

Le type de vacances offert par le secteur de la pêche récréative a donc été exclu par définition. Il n'est pas étonnant que ce secteur semble avoir une importance négligeable. De plus, l'étude n'a tenu aucun compte des commen taires favorables à l'égard des installation du nord, car "elles ne semblaient pas donner l'idée flatteuse du Canada que nous souhaiterions" (Longwoods, 1986, page 44).

En dépit de ces préjugés manifestes à l'égard du tourisme de plein-air au Canada, les pavillons prospèrent et ce, même si le gouvernement fédéral ne leur est pas favorable.

2. La clé de toute campagne de promotion est d'établir une bonne stratégie à long terme, ce que ni le gouvernement ni l'industrie privée n'ont prévu dans leurs plans de commercialisation. Ils n'ont jamais été en mesure d'établir des plans quinquennaux viables ni de se fixer des objectifs à moyen et à long terme. Par conséquent, en matière de promotion du tourisme, on se limite soit à employer les mêmes techniques périmées, soit à faire des choix au hasard. Ni l'une ni l'autre de ces stratégies ne donnent de bons résultats et elles deviendront de moins en moins efficaces au fur et à mesure que les concurrents du Canada perfectionneront leurs techniques de commercialisation dans le domaine touristique.

   Les stratégies de commercialisation de nombreux propriétaires d'installations se caractérisent par leur manque d'imagination et de souplesse. Bon nombre d'entre eux n'élaborent même pas de stratégies commerciales ou n'ont recours qu'aux méthodes qui ont donné de bons résultats dans le passé. On n'établit des stratégies que pour une durée d'un an et, si l'on n'obtient pas les résultats escomptés, on abandonne.

   Les exploitants qui sont prêts à créer de nouveaux marchés et à persévérer pendant quelques saisons sont généralement récompensés pour leurs efforts.

3. Pour identifier de nouveaux marchés et décider s'il est bon ou non de persévérer dans cette voie, il faut faire des recherches. Bon nombre d'entreprises ne possèdent même pas de système de données rudimentaire. Les exploitants les moins argentés ne tentent même pas de déterminer la source des demandes de renseignements.

   À plus grande échelle, les recherches financées par les gouvernements fédéraux et provinciaux n'ont pas été beaucoup plus fructueuses dans le passé. L'étude américaine, malgré la publicité tapageuse qui l'a entourée, a été effectuée de telle sorte que, dans une large mesure, les résultats ne sont d'aucune utilité pour déterminer les intérêts, les secteurs de marché et le profil démographique des gens qui s'intéressent aux pavillons de pêche.

4. Enfin, tous les secteurs doivent faire preuve d'un plus grand esprit de collaboration en ce qui concerne la promotion du tourisme. Il incombe aux organismes fédéraux et provinciaux de faire valoir une région donnée et de sensibiliser les gens à ses attraits. C'est le secteur privé qui doit finalement conclure la vente, mais pour que le système fonctionne de façon optimale, tous les intéressés doivent coopérer.

Conclusion

La promotion de la pêche récréative est, en effet, une question complexe. Si les centres de pêche récréative ne disposent pas d'un produit viable, il est inévitable que l'industrie s'effondrera quels que soient les efforts déployés sur le plan de la promotion.

Par conséquent, il importe de faire valoir l'importance de la préservation et du repeuplement des fonds de pêche auprès du gouvernement. Les provinces doivent se rendre à l'évidence que l'avenir de l'industrie repose sur le règlement de conflits très sérieux. Si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent, le développement de l'industrie sera marginal à long terme.

Le secteur privé doit s'employer à convaincre Tourisme Canada que la pêche récréative constitue un élément du tourisme canadien qui est dynamique, viable et important pour chacune des régions concernées. Elle mérite une place dans toute stratégie nationale de commercialisation intégrée.

Le défi lancé à l'industrie elle-même consiste à faire preuve d'un professionnalisme accru afin de répondre aux exigences futures de ses clients.

Enfin, il faut préconiser l'innovation et la collaboration en matière de techniques de commercialisation en faisant appel à des décisions judicieuses fondées sur des objectifs à long terme fixés d'après les résultats de recherches sérieuses.

Recommandations

1. Préservation des valeurs touristiques : Il faut élaborer et mettre à exécution des politiques pratiques qui permettront de préserver véritablement les valeurs qui ont une importance capitale pour une industrie du tourisme axée sur la pêche récréative. Pour ce faire, il faut donc limiter l'accès aux lieux de pêche, maintenir des ressources halieutiques de choix et préserver le milieu naturel et le sentiment d'isolement qu'il offre.

2. Mise en oeuvre de techniques plus efficaces de gestion des pêches: Il existe beaucoup de programmes qui garantissent une expérience de pêche de qualité et qui réduisent simultanément la détérioration des ressources halieutiques. De tels programmes doivent être mis en oeuvre.

3. Élaboration de stratégies à long terme : Il faut élaborer des plans quinquennaux de commercialisation touristique qui prévoient des objectifs à long terme tout en créant des buts à court terme. Il importe de respecter ces buts et objectifs.

4. Compilation d'une solide base de données et création des bonnes méthodes de recherche : À l'avenir, les plans de commercialisation devront être fondés sur une base de données valable. Les secteurs public et privé doivent étudier les marchés de manière à établir des stratégies à long terme pratiques.

5. Coordination des campagnes de promotion des secteurs public et privé : Le secteur public doit se familiariser davantage avec les besoins du secteur privé. Les gouver-

nements doivent se charger de créer une image de marque et le secteur privé, de conclure des ventes. Cette recommandation est cruciale.

6. Engagement de la part de Tourisme Canada en faveur de la promotion des vacances de plein-air : Tourisme Canada doit revoir sa position à l'égard des activités de plein air au pays. Il doit reconnaître l'importance de la pêche récréative pour un vaste secteur de l'industrie du tourisme canadien et continuer à considérer cette activité comme un élément crucial de toute stratégie de commercialisation intégrée.

7. Création d'un marché concurrentiel à l'échelle internationale : Un mouvement d'ensemble est nécessaire afin de contrebalancer les efforts déployés par les autres nations désirant tirer profit de la pêche récréative. Tourisme Canada devrait logiquement jouer le rôle de chef de file.

8. Création d'un professionnalisme plus poussé au sein de l'industrie touristique : Les entrepreneurs privés doivent faire preuve de plus de professionnalisme en affaires. Il importe qu'ils améliorent leur attitude et leurs services et se montrent plus professionnels en matière de promotion. Ils devront faire valoir qu'ils sont en mesure d'offrir des produits de choix et une "expérience" de qualité.

9. Initiatives accrues de la part du secteur privé : le secteur privé est en mesure de jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre de programmes de promotion nouveaux ou novateurs. Les entreprises privées doivent apprendre à faire une utilisation plus efficiente des médias et à améliorer l'image de marque de l'industrie; au besoin, elles doivent envisager de changer de technique de promotion.

Bibliographie choisie

1. Econometrics Research: The Economic Impact of Fishing/ Hunting Camps and Lodges Expenditures in Ontario, 1984; 1986.

2. Ministère du Tourisme et des Loisirs: Attributes for Success, The Tourist Resort Industry in Northwestern Ontario, 1986.

3. Tourisme Canada: U.S. Pleasure Travel Market, Ontario Potential, 1986.

4. Northern Ontario Tourist Outfitters Association: Tourism Tomorrow: A Northern Ontario Perspective, 1985.

5. Ministère ontarien des Affaires du Nord: The Fishing and Hunting Lodge Industry in Northern Ontario, 1979.

6. Tourisme Canada: U.S. Pleasure Travel Market, Canadian Potential, Highlights Report, 1986.

7. Tourisme Canada: Tourism Tomorrow: Towards a Canadian Tourism Strategy, 1985.

COMMUNICATIONS

La promotion du tourisme

W.J. Bennett
Newfoundland and Labrador Outfitters Association

Introduction

Cet exposé traite de la promotion du tourisme; il signale en même temps certaines contraintes majeures qui empêchent les entre prises de ce secteur de développer et d'améliorer les installations existantes ou celles qui présentent des possibilités d'expansion.

Dans le monde entier, la preuve est faite qu'une industrie touristique prospère peut offrir de bonnes perspectives économiques. Son succès dépend de l'exploitation habile des phénomènes naturels propres à un pays ou à une région. De nombreux facteurs contribuent à la réussite d'une industrie touristique viable, notamment une publicité honnête, un hébergement de qualité, de bons moyens de transport, une accessibilité raisonnable, de bonnes conditions climatiques et une organisation efficace et fiable. L'industrie de la pêche récréative à Terre-Neuve et au Labrador s'est développée lentement, mais les résultats obtenus ces dernières années sont très encourageants.

Information régionale

Terre-Neuve et le Labrador constituent un vaste territoire de 150 000 milles carrés (110 000 au Labrador et 42 000 à Terre-Neuve) situé sur la côte est du Canada et formé de montagnes, de rivières, de fjords et de plages. Il y a au large des Îles peuplées par une faune abondante et sillonnées par des milliers de lacs et de cours d'eau qui n'ont jamais été fréquentés par des pêcheurs. J'aimerais souligner que la capture d'un poisson peut être considérée comme une prime supplémentaire lorsque nous nous trouvons en présence de paysages aussi sauvages et spectaculaires qui n'existent nulle part ailleurs.

Terre-Neuve et le Labrador ne comptent qu'environ un demi-million d'habitants. Au Labrador, il n'y a que trois agglomérations assez importantes à l'intérieur des terres: Labrador City-Wabush, Churchill Falls et Goose Bay, qui comptent approximativement 13 000 habitants au total. Le reste de la population est dispersé sur la côte du Labrador. Les localités de l'intérieur sont dotées d'aéroports modernes et sont desservies par des compagnies aériennes venant des principales régions du Canada. Le réseau routier intérieur ne compte qu'une seule route secondaire de gravier, allant du Labrador-Ouest à Goose Bay. Le long de ce périmètre, il y a beaucoup de grands lacs et rivières où abonde le poisson des eaux intérieures : omble de fontaine, touladi, grand brochet et diverses autres espèces. Le long des côtes sud et est, nous avons le saumon de l'Atlantique et l'omble chevalier qui, à tous les points de vue, sont totalement inexploités, étant donné que dans ce secteur il n'y a même pas dix entreprises de pêche récréative. Le plus gros de la population vit à Terre-Neuve même, qui compte également beaucoup de grands lacs et des rivières mais qui ne présente pas le même potentiel touristique que le Labrador. Le Labrador est un endroit rêvé pour les touristes qui ont l'esprit d'aventure.

Problèmes et défis

Terre-Neuve et le Labrador représentent peut-être la dernière frontière pour les passionnés de la pêche du saumon de l'Atlantique, de la truite et de l'omble chevalier. Les ressources ne sont pas protégées faute de gardes. La réglementation régissant l'accès de non-résidents par voie aérienne, maritime ou routière est insuffisante.

Les moyens de formation des ressources humaines sont réduits et, à part quelques pourvoyeurs très soucieux de leur réputation, les règlements qui régissent l'occupation des terres de la Couronne n'encouragent guère des investissements à long terme dans la construction d'établissements de qualité.

Disons, en général, qu'il y a plusieurs catégories de problèmes :

1. Absence d'intérêt du gouvernement pour la promotion touristique et manque de renseignements sur le rapport produit/marché.

   Pourtant, même une région qui offre tous les attraits que nous avons décrits a besoin d'une campagne de publicité. Dans une perspective de promotion, le plus grand défi consiste à repérer de nouveaux marchés où existe une clientèle aisée qui s'intéresse à la pêche. Je suis persuadé que les régions du Canada qui offrent un produit particulier tel que la pêche du saumon, de la truite, du brochet, du touladi et d'autres espèces sont bien connues de la clientèle américaine. Même avec plus d'efforts de promotion et de commercialisation, cette clientèle restera généralement la même ou n'augmentera que légèrement. Il nous faut élargir nos marchés internationaux et attirer des touristes d'Europe et peut-être même du Japon, par exemple. Terre-Neuve et le Labrador sont bien situés et il y a suffisamment de moyens de transports pour offrir des forfaits concurrentiels aux enthousiastes de la pêche de Grande-Bretagne et d'Europe. De même, l'Ouest du Canada et les Territoires devraient attirer d'autres clientèles internationales. Pour que l'industrie, l'utilisateur et le gouvernement en profitent au maximum, il faut résoudre un grand nombre de problèmes si l'on veut que le tourisme au Canada et dans ses Territoires bénéficie un tant soit peu des ressources naturelles propres à notre pays - ressources qui pourraient exercer le même attrait que la Floride pour les Canadiens. Il faut trouver des moyens de promouvoir à l'étranger le tourisme associé à la pêche récréative. Il n'est pas souhaitable qu'un pourvoyeur se charge d'une telle promotion, ne serait-ce qu'à cause des coûts. Si je me fie à ma propre expérience comme pourvoyeur à Terre-Neuve et au Labrador, ce sont les étrangers qui dépensent le plus, particulièrement les Norvégiens, les Européens et les Américains.

2. Il est indispensable que l'industrie de la pêche récréative assure un hébergement et des services de qualité. Les gouvernements doivent fixer des normes pour le logement, normes que l'industrie devra s'efforcer de respecter.

3. Nos guides n'ont pas une formation suffisante; on pourrait organiser des cours dans les écoles de formation professionnelle. Cela permettrait d'enseigner aux guides les techniques de pêche à la ligne ainsi que les règlements nécessaires pour qu'ils soient capables d'informer les pêcheurs.

4. À Terre-Neuve et au Labrador, nous avons besoin d'un plus grand nombre de gardiens pour protéger les rivières et les lacs et empêcher l'épuisement des ressources halieutiques. Dans toute l'île de Terre-Neuve, il y a de nombreuses routes qui mènent aux exploitations forestières et qui sont utilisées par un nombre croissant de pêcheurs. Cette activité de plus en plus importante constitue une menace constante pour nos rivières et nos lacs. Il faut appliquer des directives qui protègent la pêche récréative.

5. À Terre-Neuve, beaucoup de rivières et de cours d'eau font l'objet de braconnage et de surexploitation commerciale du poisson. Les dangers qui menacent la survie de la pêche récréative ne pourront être écartés que si plus de gens comprennent mieux la gravité de la situation. C'est pourquoi la population doit insister pour que nos gouvernements adoptent des mesures correctives en lançant un vaste programme d'éducation et de conservation. Un élément très important à considérer est l'énorme atout économique que représente la pêche récréative pour Terre-Neuve et le Labrador.

6. Les pouvoirs publics doivent accorder aux pourvoyeurs des baux à long terme de manière à garantir la sécurité de leur entreprise. Étant donné que les gardiens assurent de moins en moins la protection des ressources, les pourvoyeurs devraient être autorisés à faire respecter les règlements. Il y a un manque de communication entre les divers niveaux et secteurs du gouvernement en ce qui a trait à la situation actuelle et aux besoins de l'industrie. L'absence de professionnalisme est également un problème dans la plupart des zones de pêche.

Ces problèmes ne sont pas insurmontables. Grâce au dialogue établi entre les associations de pourvoyeurs et le gouvernement, on est en train de cerner les enjeux et on a déjà obtenu certaines subventions pour l'amélioration des installations et la commercialisation. On a également défini les problèmes touchant la réglementation. Cependant, il reste encore beaucoup à faire avant que cette province avec son infrastructure actuelle et son esprit d'entreprise puisse commencer à réaliser son potentiel.

Recommandations

Les gouvernements doivent se demander sérieusement s'ils sont vraiment décidés à trouver de nouveaux marchés, à aider le secteur privé dans ses initiatives, à protéger les ressources disponibles et à réviser la réglementation actuelle pour enlever les obstacles qui empêchent le développement de cette industrie. Voici quelques points qui méritent d'être étudiés:

1. Le gouvernement doit reconnaître tout le potentiel de l'industrie de la pêche récréative à Terre-Neuve et au Labrador et faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider à le concrétiser en finançant des études approfondies. À long terme, la planification, l'organisation, le développement et la commercialisation de cette industrie exigent un apport considérable de la part des deux ordres du gouvernement et de l'entreprise privée. Pour cela, il est indispensable qu'un véritable dialogue s'instaure.

2. Il faut que le gouvernement et l'industrie se concertent pour établir des stratégies et des plans à long terme. Ces objectifs et ces stratégies sont nécessaires pour donner confiance au secteur privé. La pêche récréative à Terre-Neuve et au Labrador est une activité surtout saisonnière qui ne dure que huit à douze semaines. Un moyen d'aider les pourvoyeurs à tirer le maximum de cette courte saison de pêche serait de leur fournir des données sur le marché de cette industrie.

3. Les règlements concernant la pêche récréative devraient exiger des pêcheurs non résidents qu'ils fassent appel à des guides détenteurs de permis pour pêcher dans toutes les eaux, comme on l'exige actuellement pour certaines rivières à saumon. De

plus, les écoles de formation professionnelle devraient offrir des cours de formation des guides.

4. Il faut des règlements sur la délivrance des permis, la pêche excessive au filet, l'accès aux zones de pêche, les quotas et la survie des stocks. Il faut protéger les rivières de manière à empêcher l'épuisement des ressources halieutiques.

5. Il faut qu'il y ait suffisamment de gardiens pour protéger nos ressources contre le braconnage, la pêche excessive au filet et la pollution.

6. Il faut réviser les procédures actuelles d'octroi de baux. Il serait bon que les gouvernements envisagent d'accorder une concession ou un bail à long terme aux pourvoyeurs afin de protéger leurs investissements et de ne pas mettre la ressource en péril.

7. Il faudrait créer une association des pourvoyeurs qui parlerait au nom de l'industrie, tiendrait le gouvernement au courant des problèmes, des enjeux et des sujets de préoccupation et qui serait sans cesse aux aguets pour s'assurer que l'industrie respecte les règlements et normes relatifs à la conservation.

8. Il faut que nous prenions de nouvelles initiatives et fassions preuve de créativité comme, par exemple, remise en liberté des poissons capturés, pêche avec un hameçon dépourvu d'ardillon et forfaits familiaux. Voilà des solutions innovatrices qui peuvent être adoptées par le secteur privé pour promouvoir l'industrie. On doit utiliser au maximum et au mieux les divers médias pour présenter l'industrie au public. Dans cet effort de promotion, c'est la coopération plutôt que la compétition qui profitera à tout le monde.

9. Le ministère provincial du développement, par l'intermédiaire de sa section du Tourisme, doit maintenir cette promotion au premier plan de ses préoccupations et chercher à l'améliorer régulièrement. Il faudrait avoir plus de publicité touristique et de services d'information. Dans les écoles, le programme d'études devrait comporter l'enseignement de la pêche récréative. Il faudrait appliquer des politiques qui préservent le caractère sauvage et éloigné d'une région et qui y maintiennent de bonnes conditions de pêche.

10. Chaque pourvoyeur doit faire constamment preuve de beaucoup de compétence professionnelle - en fournissant des services de haute qualité, en se montrant compétitif quand il le faut et en collaborant avec l'Association des pourvoyeurs et le gouvernement pour assurer la prospérité de l'industrie.

Conclusion

L'Association des pourvoyeurs du Labrador et moi-même considérons que la promotion de la pêche récréative offre de grandes possibilités.Toutefois, nous devrons résoudre les problèmes auxquels les pourvoyeurs font actuellement face, faute de quoi la délivrance de nouveaux permis et l'exploitation de nouvelles installations ne pourraient que causer la confusion et aggraver nos difficultés actuelles. Avec leurs étendues d'eau illimitées, Terre-Neuve et le Labrador ont une foule de possibilités à offrir pour le développement de

la pêche récréative et du tourisme. De fait, leurs lacs n'ont jamais été fréquentés par des pêcheurs.

Je considère cette conférence nationale sur la pêche récréative comme un premier pas sur la voie du règlement des problèmes de l'industrie et de l'utilisation optimale des ressources de notre pays. La consultation doit se poursuivre et la planification à long terme doit être à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS

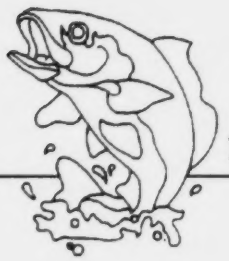

Fédération canadienne de la Faune — Aperçu de l'étude sur la pêche en eau douce au Canada

Bill Beamish
Fédération canadienne de la Faune

La Phase I de l'étude de la Fédération canadienne de la Faune avait pour objet d'examiner la situation de la pêche en eau douce au Canada et de déterminer les questions et problèmes auxquels cette pêche est confrontée. L'étude n'était pas limitée à la pêche récréative, elle s'étendait également à la pêche commerciale et, dans la mesure du possible, à la pêche de subsistance et à la pêche illégale.

La Phase I a démarré en janvier 1985. Entre janvier et mai 1985, on a étudié les publications existant sur le sujet. Ce travail a été suivi par une série d'entretiens avec des représentants des divers groupes de pêcheurs. Ainsi, entre juin et septembre 1985, nous avons interrogé environ 200 personnes dans l'ensemble du Canada.

Il s'agissait de membres de l'industrie de la pêche, de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, y compris des scientifiques et des administrateurs. Nous avons également rencontré un certain nombre d'universitaires. Au total, nous avons interrogé environ 200 personnes.

Entre le début de septembre et le mois de mars, nous avons consacré une bonne partie de notre temps à la préparation d'un premier projet de rapport que nous avons terminé au début du printemps. La Fédération canadienne de la Faune a envoyé environ 170 exemplaires. Au cours des mois qui ont suivi, nous avons reçu de nombreux commentaires qui se sont avérés extrêmement utiles et constructifs. Nous les avons intégrés au rapport qui a été présenté en vue de sa publication en juillet 1986. Cela vous donne un bref aperçu de ce que nous faisons depuis un an et demi.

Le rapport de la Phase I comprend cinq chapitres. Le premier traite de l'état de la pêche par bassin hydrographique: l'Atlantique, la Baie d'Hudson, l'Arctique, le golfe du Mexique et le Pacifique. Le second traite de l'habitat, le troisième de la manipulation des ressources, le quatrième de la manipulation et de la réglementation de la pêche, et le cinquième de la technologie scientifique et du transfert d'information.

Je vous propose maintenant de passer en revue les dix problèmes que nous avons cernés:

Le premier problème a trait à la surexploitation qui est la menace la plus grave qui pèse sur les populations canadiennes de poissons d'eau douce. Les efforts de gestion sont uniquement destinés à répondre à l'augmentation de la demande afin d'offrir de plus nombreuses possibilités de pêche plutôt que d'essayer de réduire les attentes des pêcheurs.

Un des plus gros problèmes tient à l'inégalité de répartition des lieux de pêche et de l'effort demandé. Les eaux accessibles sont en général surexploitées alors que nombre de plans d'eau plus éloignés sont sous-utilisés. On a lancé des programmes de remise à l'eau des captures dans plusieurs régions afin de conserver l'élément récréatif de la pêche sans compromettre gravement l'abondance des stocks. Ces programmes demeurent cependant controversés et peu développés dans de nombreuses régions du Canada.

Bien que de nombreux pêcheurs à la ligne soient très favorables à ces programmes, d'autres répugnent à remettre en liberté des poissons considérés comme comestibles. En outre, ces programmes ont tendance à accroître encore plus les attentes des pêcheurs et l'exploitation des lieux de pêche.

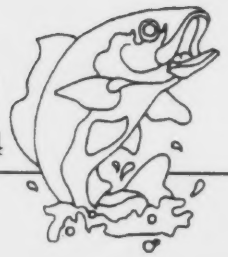

Les Canadiens ont tendance à penser qu'il y aura toujours des eaux douces et des poissons en dépit des preuves de la diminution des ressources et de la qualité de l'habitat. Les utilisateurs semblent intrigués, déçus et irrités par ces phénomènes. En même temps, les succès apparents de l'introduction d'espèces exotiques et les projets imminents de mise en valeur et de régénération leur donnent de nouveaux espoirs. Les possibilités récemment offertes dans certaines régions aux utilisateurs des ressources halieutiques de participer à des programmes de conservation et de mise en valeur semblent avoir stimulé leur enthousiasme et servi à établir une très utile communication entre le gestionnaire et l'utilisateur. Cependant, dans l'ensemble, la pêche en eau douce au Canada ne semble pas pouvoir répondre à ce que les utilisateurs attendent d'elle.

Le second problème concerne l'habitat du poisson. La santé des écosystèmes d'eau douce est menacée par l'apport de substances provenant d'exploitations agricoles, forestières et minières, d'usines de fabrication, et de l'utilisation des terrains urbains et des terrains de banlieue. Les barrages construits pour produire de l'électricité, pour répondre à des besoins agricoles et pour contrôler les inondations modifient les qualités physiques et chimiques de l'eau. L'eau douce est de plus en plus recherchée. Notre connaissance de l'effet de la modification de l'habitat sur les populations de poissons et de la capacité de ces habitats à se rétablir est très incomplète. J'insiste bien sur ce point.

D'autre part, on s'inquiète de plus en plus des effets sur la santé humaine de la consommation de poissons contaminés. Les gestionnaires ont du mal à protéger l'habitat du poisson à cause de l'absence de méthodes d'évaluation de la santé de cet habitat. On étudie actuellement quelques méthodes possibles mais, à notre connaissance, aucune d'entre elles n'est suffisamment raffinée pour pouvoir être immédiatement appliquée.

On tente un peu partout au Canada d'améliorer certains éléments de l'écosystème aquatique. Le peuplement des lacs a été un succès dans certaines régions, mais pas dans d'autres. Les installations qui facilitent le passage des poissons, c'est-à-dire les remontes, sont souvent uniquement conçues pour les salmonidés. En outre, la plupart de ces installations ne permettent que la migration vers l'amont. Les ponceaux, même lorsqu'ils sont correctement conçus, sont souvent mal installés. À ma connaissance, l'effet de ces remontes et de ces ponceaux sur la productivité n'a pas été évalué au Canada. Les connaissances scientifiques et techniques et les mesures institutionnelles nécessaires rendraient possibles des stratégies intégrées de remise en état de l'écosystème. Cependant, la régénération de cours d'eau importants et de grands lacs dont l'état s'est dégradé demeure à l'état de projet.

Le troisième problème a trait à l'absence d'un engagement fédéral en faveur de la pêche en eau douce. Étant donné que le gouvernement fédéral tire peu d'avantages financiers ou politiques de la gestion de la pêche en eau douce, il est peut-être inévitable qu'il la néglige, à l'exception du saumon anadrome sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Il n'existe aucune politique nationale ou coordination de la science de la pêche en eau douce.

Lorsque le gouvernement fédéral exerce son pouvoir de protection des ressources halieutiques, ce qu'il fait rarement, il porte ses efforts sur une seule utilisation des eaux et menace donc parfois d'entraver le développement d'autres secteurs des économies provinciales et territoriales. Les efforts de collecte et de gestion de l'information relatives à la pêche en eau douce sont inégaux et mal coordonnés dans tout le pays. Quant aux efforts

déployés pour comprendre et protéger les ressources halieutiques d'eau douce, ils sont d'une pitoyable faiblesse.

Certaines provinces et même certains territoires n'ont aucun service de recherche sur la pêche et doivent se rabattre sur les publications scientifiques et sur les spécialistes fédéraux et universitaires. De plus, les communications entre les divers ordres de gouvernement et au sein des établissements de recherche ne sont pas suffisantes pour permettre d'apprécier et d'utiliser pleinement les recherches effectuées. La protection des ressources et des écosystèmes d'eau douce laisse donc à désirer.

Le quatrième problème a trait aux effets de la pêche de subsistance pratiquée par les autochtones, de la pêche récréative et de la pêche illégale. Comme vous le savez, c'est sur la pêche commerciale en eau douce que nous sommes le mieux documentés. En revanche, nous sommes relativement peu renseignés sur l'incidence économique de l'utilisation de la ressource par des autochtones ainsi que son utilisation à des fins récréatives.

On n'a pas étudié de manière systématique l'incidence des possibilités croissantes de pêche sur les économies locales, provinciales et nationale.

Il est indispensable de connaître la valeur véritable de la pêche en eau douce au Canada afin que ceux qui la pratiquent puissent affronter à armes égales, les autres utilisateurs de ces eaux et afin d'assurer le déploiement des ressources humaines nécessaires à une gestion intégrée. La recherche est insuffisante, en particulier en ce qui concerne les principes économiques qui sous-tendent la pêche récréative, tel que le fait d'accepter de payer. Malgré le grand nombre d'études entreprises, personne ne semble être d'accord sur la méthodologie ou même sur les questions à poser. Entre-temps, les résultats jusqu'ici obtenus sont considérés avec méfiance par les politiciens et les bureaucrates qui prennent des décisions ansi que par les spécialistes dans le même domaine.

Le cinquième problème est attribuable aux obstacles à la communication qui existent dans le public, chez les décisionnaires, les gestionnaires et les scientifiques. Cette question me paraît extrêmement importante. La surexploitation, la dégradation de l'habitat ansi que des ressources humaines et financières insuffisantes sont autant d'éléments qui ont contribué au déclin de la pêche en eau douce. L'échec général de la communication au sein du public, chez les décisionnaires, les gestionnaires et les scientifiques s'est avéré un obstacle à la conversation tout aussi important. Les groupes de défense des intérêts du public peuvent exercer des pressions sur les décisionnaires avec les meilleures intentions au monde, mais ils le font parfois sans être suffisamment informés. Les décisionnaires sont souvent plus enclins à écouter l'opinion de ces groupes que l'avis des experts. Les chercheurs ont tendance à s'isoler des gestionnaires et du public. Même dans les milieux scientifiques, les communications entre les disciplines pertinentes laissent souvent à désirer. Les communications entre les gestionnaires, les chercheurs et leurs clients ne réussissent pas toujours à transmettre le message voulu. Pourtant, il faut avoir une communication efficace avec le public si l'on veut assurer un soutien à des travaux scientifiques de qualité.

Le sixième point a trait à la répartition de la ressource. Les processus d'allocation des ressources halieutiques en eau douce entre les divers groupes d'utilisateurs et au sein de ceux-ci laissent beaucoup à désirer dans de nombreuses juridictions. Dans plusieurs cas, les conflits d'utilisation posent un grave problème de gestion.

Dans de nombreux cas, les contrôles de la participation à la pêche commerciale n'ont pas réussi à protéger les stocks ni à contrôler correctement l'importance des activités là où la pêche commerciale est économiquement marginale, ce qui a réduit à néant sa rentabilité. C'est particulièrement vrai de la pêche dans le Nord qui était considérée comme un tremplin de la croissance et du développement régionaux.

Le maintien, par le truchement de subventions du gouvernement, de pêcheries inefficaces sous prétexte qu'elles constituent la forme la plus acceptable d'assistance sociale, peut nuire à l'élaboration de solutions à long terme. Partout où se pratique la pêche en eau douce, le braconnage, les prises illégales et le mépris des règlements sont monnaie courante.

La pêche de subsistance pose un problème particulier étant donné qu'il est difficile d'obtenir des renseignements fiables ainsi que des différences de points de vue sur l'utilisation de la ressource. Lorsque les infracteurs sont appréhendés, il est fréquent qu'on leur impose des peines minimales. Il est difficile, en particulier en période de restrictions budgétaires, d'avoir les moyens suffisants pour faire appliquer les règlements. Le coût des systèmes de réglementation actuels éclipse peut-être les avantages qu'ils offrent. Il se pourrait que le moment soit venu d'envisager la déréglementation et le remplacement des systèmes de réglementation actuels par des droits individuels et exclusifs d'accès ou de capture.

Le septième problème a trait à l'établissement des stocks. On manipule la ressource halieutique en créant des stocks de poissons indigènes ou exotiques élevés dans des établissements piscicoles, en procédant à des transferts de poissons adultes, en créant des réserves et des refuges ainsi qu'en assurant le contrôle des prédateurs dans certains endroits. On a recours au stockage des poissons d'élevage pour augmenter les populations naturelles lorsqu'elles sont très réduites et pour créer des lieux de pêche dans les bassins hydrographiques jusque-là dépourvus de poissons.

Les attentes des utilisateurs et la demande du marché influent souvent sur le lieu et l'importance du stockage. La valeur à long terme du stockage des poissons est loin de faire l'unanimité, car elle présente un double danger: accroître les attentes des utilisateurs et la dépendance à l'égard du stockage. Le stockage à grande échelle peut militer contre l'établissement de taux d'exploitation qui assureraient une production optimale grâce à des stocks autonomes, naturels, renforcés ou améliorés. Le remplacement de stocks sauvages par des stocks améliorés pourrait, et j'insiste sur le mot "pourrait", avoir de graves incidences génétiques sur les populations naturelles. Bien que rien ne prouve actuellement que les stocks d'élevage soient nettement inférieurs aux autres, les conséquences génétiques à long terme de ce développement demeurent encore inconnues.

Le problème numéro huit a trait aux difficultés créées par la fragmentation des juridictions en ce qui a trait à la gestion de la pêche en eau douce. Le fondement, en droit, de cette gestion au Canada semble clair et les dispositions administratives qui ont été explicitement prises ou qui sont le fruit d'une évolution semblent fonctionner.

Cependant, de sérieux problèmes demeurent et des aménagements s'imposent. Les règlements relatifs à la pêche doivent être promulgués par le gouvernement fédéral en vertu de la division existante des pouvoirs. Le processus d'examen et d'autorisation qui fait intervenir le ministère fédéral des Pêches et des Océans et le ministère de la Justice

prend parfois jusqu'à 18 mois et est ralenti par l'insuffisance des ressources. Les dispositions juridiques relatives à la protection des eaux poissonneuses, la construction de passes à poissons et la nomination de gardiens confèrent au Ministre fédéral des pêches des pouvoirs discrétionnaires qui ne sont pas délégués aux provinces. Cette délégation exigerait une modification de la Loi sur les pêcheries.

Les deux gouvernements territoriaux ont déclaré qu'ils souhaitaient obtenir le pouvoir de gestion de la pêche en eau douce qui, actuellement, relève totalement du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Yukon espère également avoir son mot à dire dans la gestion des stocks de saumon anadrome.

Pour de nombreux groupes d'autochtones, le poisson est une forme de monnaie utilisée pour les négociations auxquelles donnent lieu les revendications de terres et ce, à cause de son importance comme aliment, comme source de revenu dans des régions où les possibilités d'emploi sont réduites et comme élément de leur patrimoine culturel et social. Il y a un mouvement de plus en plus fort en faveur de la reconnaissance des peuples autochtones comme nations autonomes. Ce peuples auraient vraisemblablement des droits de propriété ou des droits exclusifs à la pêche dans certaines régions géographiques bien délimitées. L'exercise de ces droits exigera de nouveaux arrangements de caractère administratif ou juridictionnel.

Le problème numéro neuf est celui de la quantification de la productivité de la pêche en eau douce. Rares sont les endroits du Canada où la situation de cette ressource a été évaluée. Ceci est particulièrement vrai de certaines régions éloignées. Le nombre important de lacs et de rivières ainsi que les ressources humaines limitées rendent nécessaire le recours à des méthodes de calcul rapide, pour l'instant impossibles à utiliser en ces lieux, pour mesurer les caractéristiques des populations halieutiques.

Les techniques d'estimation du volume de prises qui peut être maintenu ont fait des progrès et sont passées de la méthode traditionnelle de calcul pour une seule espèce et du concept du rendement maximum pouvant être maintenu à la méthode de calcul pour des espèces multiples ou en fonction de l'écosystème et au concept de rendement optimum pouvant être maintenu. Cependant, suffisamment au point, en particulier en ce qui concerne les difficultés créées pour l'environnement, pour être appliqués à la gestion de la pêche en eau douce. Le principe du maintien du volume des prises à un certain niveau est fondé sur la capacité d'estimation de la tolérance à l'exploitation continue, domaine mal compris dans le cas de la pêche en eau douce.

Enfin, le problème numéro dix: le Canada n'a pas de politique nationale reconnue en matière d'aquiculture. L'aquiculture est considérée par certains comme une solution de rechange partielle à la pêche commerciale traditionnelle de poisson sauvage. L'utilisation efficace de l'aquiculture pourrait réduire les pressions qui s'exercent sur des stocks en diminution et rendre le braconnage moins profitable. Bien que dans certaines régions on s'intéresse énormément à l'aquiculture, le Canada n'a pas de politique nationale en ce domaine, ni d'organisme qui en soit officiellement responsable. D'autre part, sur le plan de la technologie et de la recherche, le Canada est en retard sur d'autres pays, en dépit de l'apport aussi intéressant qu'important de plusieurs centres d'excellence au Canada. Les progrès réalisés par des organismes agricoles spécialisés dans la production animale et la production de récoltes pourraient servir de points de repère à l'aquiculture. Le

développement de l'aquiculture en eau douce n'est pas partout favorablement accueilli. Certains pêcheurs craignent que la libération de poissons de culture entraîne une concurrence avec les stocks naturels.

Voilà un tour d'horizon des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Si vous désirez obtenir un exemplaire du sommaire, veuillez en faire la demande à la Fédération canadienne de la Faune.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

Énoncé national sur la pêche récréative

Katharine Rice
Nova Scotia Salmon Association

J'ai une profonde horreur d'être la première personne à prendre la parole le matin, car je vois devant moi un océan de visages solennels et je me demande toujours si vous êtes prêts à m'égorger ou si vous avez simplement un peu trop fêté hier soir.

Permettez-moi, tout d'abord, de me présenter. Outre le fait que je suis membre de la Nova Scotia Salmon Association, je suis native des Maritimes et je suis toujours prête à vanter les mérites des habitants des Maritimes. La meilleure description consiste peut-être à établir un parallèle entre eux et le saumon de l'Atlantique.

Comme le saumon, nous partageons notre lit avec tous ceux qui en ont besoin. Nous envoyons nos jeunes très loin pour qu'ils contribuent au développement de l'économie de régions éloignées. Peut-être ne pensez-vous pas que c'est là la raison pour laquelle nous envoyons nos jeunes dans l'Ouest, mais c'est notre façon de vous aider! Lorsque nous sommes loin de nos eaux natales, nous avons tendance à nous déplacer en groupe et à fréquenter surtout ceux de notre propre espèce. Nous conservons des liens très forts avec notre habitat natal et faisons tout notre possible pour y retourner afin que nos enfants puissent y naître. Nous sommes hostiles à l'introduction de substances étrangères à notre culture, mais nous réagissons fort bien à l'apport d'argent destiné à rétablir, à améliorer et à conserver tout ce qui correspond à nos objectifs. Nous sommes agressifs et hargneux lorsque notre environnement régional est menacé.

La personne que vous avez aujourd'hui devant vous est donc, en quelque sorte la réincarnation d'un saumon. J'ajouterai que lorsque nous aurons retrouvé notre santé, nous serons prêts à partager à nouveau nos richesses avec vous. Qui sait, peut-être les Prairies seront-elles elles-mêmes prêtes à les recevoir. Si c'est le cas, je vous garantis que vous sortirez enrichis de l'expérience.

Passons maintenant aux choses sérieuses. J'ai été chargée de vous présenter un résumé des réactions à l'égard de l'Énoncé national sur la pêche récréative, ce que je vais faire sous les rubriques suivantes: commentaires d'ordre général, omissions, mises en garde ou objets de préoccupation, et conclusions.

Hier soir, j'ai lu et relu les rapports des ateliers et les communications présentées à cette conférence. Certains de vos commentaires étaient d'une logique irrésistible. D'autres ne signifieraient pas grand chose pour ceux qui n'ont pas participé aux discussions.

Commentaires d'ordre général

Certains rapports recommandaient que l'Énoncé soit profondément remanié. D'autres étaient d'accord avec sa structure et ne recommandaient que des révisions ou des changements d'ordre sémantique, tous mineurs. La plupart des groupes approuvaient l'Énoncé dans le principe et considéraient qu'il représentait une mesure positive de promotion du développement de la pêche récréative. Je me permettrai de dire que l'absence d'une telle approbation dans les rapports d'autres groupes n'était qu'un simple oubli.

Tout le monde a paru être d'accord avec l'esprit de cet énoncé, mais beaucoup ont jugé qu'il avait un côté lénifiant et étaient d'accord avec le Dr Wilfred Carter lorsque celui-ci à déclaré qu'il manquait de substance.

Une promotion plus vigoureuse de la pêche récréative constituera une contribution importante à l'économie nationale et nous recommandons donc de souligner l'importance de cette pêche en tant que ressource nationale renouvelable. Une des critiques les plus fréquentes de l'Énoncé a porté sur la mention de la pêche commerciale et autochtone dès son introduction. Le gouvernement n'a aucune raison de s'excuser de reconnaître la valeur et l'importance de la pêche récréative. Il risque d'affaiblir sa position et ses intentions en faisant des comparaisons avec d'autres formes de pêche sur le plan de la création d'emplois et de l'apport économique. Je suppose que les statistiques citées dans cet énoncé seront révisées en fonction des résultats de l'Enquête sur la pêche récréative en 1985.

La question de la gestion mérite également d'être mentionnée. Le titre de l'Énoncé fait état d'une approche coopérative à la gestion, mais on a l'impression qu'on fait une différence entre eux et nous ou, comme on dit chez nous, entre nous et les autres. Certains ont proposé que l'Énoncé insiste plus sur la cogestion de la pêche récréative.

Omissions

Je voudrais maintenant vous entretenir de certaines des omissions de cet énoncé. Certains ateliers ont pensé qu'une section décrivant toute la gamme des activités de la pêche récréative constituerait un ajout très utile à ce document. Cela pourrait s'accompagner d'une esquisse des responsabilités fédérales, provinciales et territoriales en ce qui concerne la gestion de cette pêche. C'est là un problème qui a été soulevé dans un certain nombre de rapports des groupes de travail, ce qui me donne à penser qu'il est impérieux d'avoir énoncé des responsabilités juridictionnelles. J'ai l'impression que la question n'est pas aussi claire que nous le voudrions. Notez bien que j'ai employé le mot "esquisse" plutôt que "définition". La dernière chose dont nous avons besoin, c'est d'un autre volumineux document du gouvernement à étudier à notre prochaine réunion.

Certains des groupes de travail et un grand nombre des présentateurs ont fait allusion à la nécessité d'éduquer le public et de lui faire comprendre ce qu'est la pêche récréative. Parmi les termes utilisés par eux, citons la communication de l'information, la promotion de l'importance de la ressource, les efforts de formation et de sensibilisation. On a notamment proposé d'apprendre aux pêcheurs, aux pourvoyeurs, aux guides, aux jeunes ainsi qu'aux consommateurs à conserver la ressource et à respecter l'environnement.

L'éducation, au sens vrai du terme, comprend un élément de recherche et d'évaluation. La conservation, les mesures de mise en valeur et de protection, et en fait tout ce qui touche à la gestion de la pêche, sont tributaires de la recherche et de l'évaluation. Comment saurions-nous où nous allons si nous ne savons pas d'où nous venons; sans cela, nous risquons de nous retrouver avec l'attitude de ceux qui disent "c'est impossible d'y arriver". Un groupe en particulier a assez éloquemment exprimé ses inquiétudes au sujet de l'éducation. Il a recommandé que les gouvernements intensifient leur activité de production de matériel pédagogique. À cela, j'ajouterai la nécessité d'apprendre à tous les Canadiens et Canadiennes à reconnaître la valeur de la pêche récréative de manière à ce qu'ils comprennent mieux l'importance de la ressource et la nécessité croissante d'une bonne gestion. A cet égard, je crois que la charge incombe aussi bien au secteur privé qu'au secteur public.

Ceci m'amène à faire un certain nombre d'observations à propos de l'aide financière, autre point omis dans l'énoncé. J'ai été fort surprise de voir qu'aucun des rapports des groupes de travail ne déclare que c'est aux seuls gouvernements qu'il appartient d'apporter une aide financière à la mise en oeuvre d'une politique nationale. Beaucoup se sont montrés favorables à l'utilisation de formules de pêche payante. Les mécanismes de subventionnement possibles et l'administration de l'argent ainsi fourni méritent d'être mentionnés dans l'Énoncé. Tous ceux qui ont parlé de cette question considèrent qu'il est absolument indispensable que le secteur privé participe aux processus de consultation et d'administration.

Lorsque j'ai lu ces rapports, hier soir, je me suis souvenue d'une histoire que mon père me racontait lorsque l'occasion le justifiait à propos du pessimiste à qui on avait offert un cheval à Noël pour essayer de chasser ses idées noires. À son frère, l'éternel optimiste, on avait donné le crottin de cheval (et je suis polie) pour lui apprendre que la vie n'est pas toujours rose. Quand on a demandé aux deux frères quels avaient été leurs cadeaux de Noël, le pessimiste a répondu, "j'ai eu un cheval, mais il faut que je lui donne à manger, que je le soigne, que je trouve de quoi nourrir le cadeau" et de se lamenter. À la même question, l'optimiste a répondu, "on m'a donné un cheval, mais il s'est enfui et ne m'a laissé qu'un petit souvenir".

En parcourant ces rapports, j'ai pu constater que ces deux frères sont bien représentés parmi nous. Il y a les pessimistes qui doutent que quoi que ce soit de constructif sorte de nos recommandations. Et puis il y a les autres, qui considèrent que les problèmes de coopération et de gestion inter-groupes sont tout à fait surmontables. Il y a peut-être trop longtemps que les pessimistes sont dans l'arène. En revanche, ceux du deuxième groupe sont beaucoup plus nombreux. C'est ainsi que j'ai le plaisir de présenter certaines de leurs mises en garde au Ministre.

Mises en garde et objets de préoccupation

Certaines de nos préoccupations les plus graves échappent à la juridiction des pêches fédérales et provinciales. Les Terres et Forêts, l'Environnement, les Affaires du Nord et le système judiciaire ne sont que quelques-uns des organismes gouvernementaux qui exercent un contrôle sur des questions qui vous intéressent. Nous espérons que le Ministère des pêches sera suffisamment "vite sur ses patins" pour faire valoir nos préoccupations et éviter les obstacles que pourraient dresser d'autres ministères.

Le processus de consultation doit continuer à faire appel au secteur privé. Tout organisme ou mécanisme qui assumera la responsabilité des ressources halieutiques doit également solliciter la participation du secteur privé.

Les règlements relatifs à la pêche récréative ont besoin d'être revus, notamment les règlements provinciaux concernant la pêche sportive et les règlements qui régissent les parcs et la pêche par les autochtones. Une mise en garde: la sur-réglementation est peut-être encore plus dangereuse que la sous-réglementation.

La promotion de la pêche récréative devrait être fondée sur de telles mesures de conservation. Si elle n'est pas assurée correctement, on court des risques de surexploitation. Les rapports d'atelier ont clairement montré que beaucoup de temps et d'efforts ont été

consacrés à réviser les grandes lignes de l'Énoncé. J'avais l'intention d'y consacrer une section spéciale. Mais, au fur et à mesure que tournaient les aiguilles de l'horloge et que les paquets de cigarettes se vidaient les uns après les autres, je me suis rendu compte qu'il y avait autant d'opinions différentes chez les participants des ateliers qu'il en existe chez les pêcheurs avec qui je pratique la pêche.

À titre d'exemple, je citerai les recommandations liées aux objectifs de l'Énoncé. Elles étaient les suivantes: supprimer complètement le numéro trois; fondre le numéro trois et le numéro deux; modifier le cinquième mot de la ligne deux du paragraphe trois; changer les caractères gras. J'ai donc abandonné et ai décidé de laisser à Jane Quiring et à son personnel super-efficace le soin de faire le travail.

Je sais que je n'ai pas fait mention d'un grand nombre de contributions précieuses qui figurent dans ces rapports. Je suis convaincue que le Ministre et le personnel les étudieront religieusement.

Conclusions

En résumé, permettez-moi de répéter les points saillants des changements proposés par les participants.

Pour commencer, donner plus de poids à l'Énoncé en définissant clairement ce qu'est la pêche récréative et en faisant état de l'intention du gouvernement de mettre pleinement en valeur la ressource. Cela devrait comprendre un engagement en faveur du rétablissement et de la protection de la ressource et de son habitat ainsi qu'à l'égard d'une stratégie de mise en oeuvre.

En deuxième lieu, il serait bon que l'Énoncé affirme la nécessité d'éduquer les gens au sujet de la conservation de la ressource et apporte le soutien nécessaire dans ce domaine. La plupart des autorités fédérales tremblent à la seule mention du mot "éducation", à cause des conflits de juridiction. Que les gouvernements choisissent donc un autre terme qui leur paraisse plus acceptable; cela nous est égal, tant qu'il signifie aussi recherche, évaluation et communication de l'information.

Troisièmement, l'Énoncé ne peut négliger la question du financement compte tenu de l'intérêt exprimé pour les formules de prise en charge des coûts par les utilisateurs. Le gouvernement n'a nul besoin d'essayer d'éluder cette question; il ferait bien mieux de renforcer l'engagement du secteur privé en en reconnaissant l'importance dans l'Énoncé national. La participation continue et plus directe des utilisateurs et des bénéficiaires du secteur privé devrait être incluse, non comme une obligation, comme un geste symbolique ou comme un privilège, mais bien plutôt comme le droit d'assumer une responsabilité égale à celle des gouvernements. La responsabilité du secteur privé devrait donc être plus fortement soulignée dans l'Énoncé. Maintenant que vous êtes un peu plus réveillés et tout frétillants d'impatience, je cède la parole à Tony Higgins.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

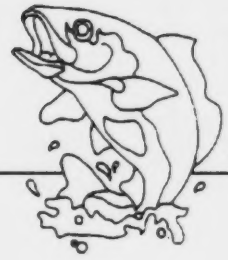

Conservation de la ressource

Tony Higgins
Trout Unlimited

Je voudrais tout d'abord féliciter Katherine pour l'exposé qu'elle vient de faire, car j'ai vu la masse de documents avec lesquels elle a dû travailler et c'était tout simplement écrasant. Trois des dix ateliers ont consacré tout leur temps à l'Énoncé national et n'ont jamais touché aux autres communications ou questions.

Pour en venir à la conservation de la ressource, j'ai fondé toutes mes remarques sur les communications liées à ce sujet et sur la manière dont elles ont été traitées par les ateliers qui ont discuté de cette question.

La communication de Perry Munro sur l'*Amélioration de l'habitat: La coopération* a été bien accueillie et a suscité beaucoup d'intérêt dans les ateliers. Pratiquement tous ceux qui ont fait des commentaires sur son exposé disaient la même chose: "il n'y a rien de tel qu'un poisson sauvage, mais à défaut d'un poisson sauvage, je me contenterai bien d'un poisson d'élevage". Tout le monde a insisté sur le maintien des stocks de poissons sauvages et jugé que l'empoissonnement des écloseries ne venait qu'en deuxième et même en troisième position dans l'ordre des urgences. Si les améliorations des cours d'eau telles que celles que décrit Perry dans sa communication, y compris les aires de ponte, le repeuplement des cours d'eau, et l'incubation des oeufs échouent, il est temps de se rabattre sur les poissons d'élevage. En revanche, certains estimaient que les poissons d'élevage avaient un rôle important et fructueux à jouer dans certaines régions, mais certainement pas dans tout le Canada.

Tout le monde était d'accord avec Perry au sujet de la publication d'un manuel de l'habitat. Mais les avis divergeaient sur la manière de procéder, sur le choix de celui qui se chargerait du manuel, sur ce qui existait déjà et sur le choix de la personne qui ferait les recherches.

Un atelier a déclaré que le MPO avait accepté, lors de conférences précédentes, de rassembler et de diffuser l'information concernant la gestion de l'habitat et des pêches. Je n'ai personnellement pas participé à ces conférences, mais si le MPO a déjà assumé ce rôle, je pense qu'il serait bon qu'il rétablisse un centre de diffusion des publications futures. Il est tout à fait possible qu'il existe déjà des travaux très valables publiés par divers groupes des secteurs privé et public, travaux qui ne sont connus que de leurs auteurs. En d'autres termes, je ne vois pas pourquoi nous réinventerions la roue.

En tout cas, il faudrait un manuel sur la régénération des cours d'eau. Perry Munro a dit que la province de l'Ontario en avait un. Si c'est le cas, utilisons-le. Il me semble que si le MPO a l'habitude d'assurer la diffusion de l'information, il jugera peut-être utile de laisser une organisation privée du secteur public prendre l'initiative de modifier un document déjà imprimé. En fait, le Ministère pourrait subventionner ce groupe pour qu'il fasse le travail. Cela permettrait au moins de faire avancer les choses plutôt que de partir de zéro pour assimiler une information déjà publiée et qui a simplement besoin de quelques retouches. Ceci n'empêche pas que nous avons absolument besoin d'un centre de diffusion de l'information et le MPO est indiscutablement l'organisme choisi pour cela par les participants de cet atelier.

En ce qui concerne la recommandation de Perry en faveur d'une méthodologie normalisée de manipulation de l'habitat, un groupe a suggéré que cette normalisation soit uniquement utilisée pour évaluer les problèmes et non pour manipuler l'habitat. Il craignait en effet que si l'on normalisait cette manipulation, on risquait de tout figer et de paralyser la

recherche, les idées ou les techniques nouvelles. Personnellement, je ne pense pas que cela crée de problèmes.

Ceux d'entre vous qui savez que je fais partie de Trout Unlimited, savez également que rien n'est jamais figé en ce qui concerne la régénération des cours d'eau. En fait, il y a toujours quelque chose qui ne marche pas et lorsque cela se produit, il faut faire des pieds et des mains pour que cela redémarre. Cela signifie qu'il faut modifier votre démarche, modifier la manipulation de l'habitat de manière à ce qu'elle fonctionne. Il peut arriver que vous placiez des réflecteurs aux mauvais endroits, qu'un appareil ne soit pas au bon endroit. Je ne vois pas pourquoi la normalisation de la démarche vous paralyserait.

Nous sommes toujours en quête d'idées nouvelles pour un projet donné, et nous procédons par tâtonnements. Mais il vaut mieux tenter quelque chose, même si on se trompe, que de ne rien tenter du tout. Les choses changent constamment et il n'existe pas de cours d'eau ou de nappe d'eau qui a besoin qu'on s'en occupe et qui demeure toujours exactement le même. Je ne crois pas que le but poursuivi ait jamais été de tout couler dans le bronze.

À propos de l'utilisation de bénévoles pour améliorer l'habitat, un atelier a proposé qu'à court terme le gouvernement accorde des subventions pour former des bénévoles comme animateurs de divers projets dans ce domaine. Quelqu'un a demandé à Perry si des bénévoles sans formation ne rendraient pas plus de services ailleurs. Que peut-on faire avec des "bleus" qui ont les deux pieds dans le même sabot? L'expérience que j'ai à Trout Unlimited est que les personnes qui renoncent à une journée de pêche ou qui acceptent volontiers de ne pas aller dîner chez grand-mère pour aller patauger dans l'eau froide savent très bien quel est le problème. Ce qui est difficile, c'est de trouver des gens qui feront marcher les projets, même s'ils n'ont pas de formation.

Je sais bien que des bénévoles non entraînés ne sont peut-être pas aussi utiles lorsqu'il s'agit de nappes d'eau très étendues. Mais, dans ce cas, je cite l'expérience de la section de Boat River. Lorsqu'on entreprend de grands projets, on ne fait appel à ces bénévoles que pour la force de leurs bras, car dans ces cas-là il faut avoir de véritables professionnels.

Je me suis permis de soulever la question parce que, en fait, je suis favorable à l'emploi de bénévoles sans formation. Ce sont d'ardents néophytes qui ont à coeur la régénération de l'habitat.

Perry a déjà présenté des recommandations à ce sujet dans sa communication. Les seuls raffinements nécessaires sont ceux dont je viens de parler.

L'autre question qui relève de la conservation de la ressource a trait à l'augmentation de l'efficacité des mesures de mise en vigueur. Les participants aux ateliers sont en général tombés d'accord pour reconnaître que ces mesures devraient être renforcées. Le programme "Turn-In-A-Poacher" (Dénonce un braconnier) au Manitoba et des activités du même genre dans d'autres provinces ont eu beaucoup de partisans. Certains s'inquiétaient du coût de l'opération alors que d'autres oubliaient toute prudence et voulaient qu'on emploie beaucoup plus de garde-pêche. Vous avez donc toute la gamme des réactions. Mais il y avait également les modérés qui étaient très favorables à ce qu'on accorde une délégation de pouvoirs à un plus grand nombre d'utilisateurs tels que les pourvoyeurs, les guides, etc. Leurs pouvoirs devraient être limités à l'observation, au relevé des infractions

et à la présentation de témoignages. Tout le monde semble favorable à ce qu'on applique plus rigoureusement les règlements. Mais les gens ne semblent pas avoir d'idées très précises sur la façon de procéder. Beaucoup de participants étaient cependant d'accord pour dire que les médias seraient un élément important de ce processus, car ils contribuent à sensibiliser les tribunaux au fait que les infractions sont graves. Si ces infractions (nous ne parlons pas uniquement de particuliers, mais également de sociétés) recevaient une plus large publicité que maintenant, cela rendrait beaucoup de services.

Aucune personne n'était partisane d'un système de permis à deux niveaux. Je ne sais pas pourquoi. Mais c'est un thème qui revenait sans cesse. Les participants étaient cependant en faveur de la simplification des règlements dans la mesure du possible. Ils étaient également très partisans de sanctions plus sévères et ont exprimé leur frustration devant la faiblesse des amendes imposées aux infracteurs par les tribunaux.

Le sujet suivant, *Promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public*, a été un des grands moments de cette conférence. L'exposé de Rick Morgan a cloué le bec à tout le monde. Des sept ateliers qui ont réussi à ne pas se contenter de crucifier l'Énoncé national pour s'intéresser à d'autres choses, trois se sont déclarés d'accord avec tout ce qu'il avait dit et le reste avec la plupart de ses déclarations.

Un atelier a conclu que les pêcheurs récréatifs ne peuvent pas être séparés des autres utilisateurs. Il a également décidé que la formule de l'atelier constituait un excellent outil pédagogique et un moyen de diffuser l'information. Une des formules lapidaires qu'il a utilisées donnait à peu près ceci: "les utilisateurs se réunissent pour mettre en commun l'information et les problèmes". Cet atelier a également pensé, comme Katharine l'a dit dans sa conclusion, que le gouvernement devrait accroître sa production de publications de manière à mieux informer le public de la valeur de la ressource et des raisons de sa gestion.

L'exposé sur *Comment vaincre l'obstacle des restrictions budgétaires* a semblé faire peur à tout le monde. Les participants se sont montrés extrêmement prudents à l'égard de la formule des locataires privés. C'était vraiment quelque chose qui suscitait leur méfiance.

Les pêcheurs ont l'esprit d'indépendance. Quand ils sont au bord de l'eau, personne n'est là pour les aider. Il ne s'agit plus alors que d'un duel entre le cerveau humain et celui du poisson, qui, après tout, ne fait pas le poids. Les participants aux ateliers ont donc pris leur distance par rapport à la question du financement. Certains ont déclaré avec une certaine vigueur qu'il était répugnant que quelqu'un soit l'unique propriétaire d'un lac. D'autres se sont montrés plus modérés. J'imagine qu'ils avaient entendu ce que Bill Bennett avait à dire hier et pensaient qu'un tel programme avait besoin d'être mis en oeuvre au coup par coup.

D'autre part, ils estimaient en général que les locations, la propriété ou l'administration privée n'auraient probablement jamais aucun effet sur les "coupables". Les sociétés d'exploitation forestière ou minière etc. sont sur la liste des organismes dont vous vous méfiez tous le plus, en dépit de la question de Ken Brynaert: pourquoi ne pas commencer par les plus coupables?

Les participants des ateliers ont réagi de manière "positive mais prudente", au principe du financement par l'utilisateur. La même grande question revient malgré tout: est-ce là

vraiment quelque chose dont nous devons nous occuper ou bien les politiciens vont-ils s'en occuper de toute façon, ce qui signifie que nous n'aurons pas vraiment notre mot à dire? Tout le monde semblait d'accord sur le fait que le financement par l'utilisateur devrait plus viser les exploitants commerciaux, les agriculteurs, etc. que les particuliers.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

Utilisation de la ressource

Jim Gourlay
Nova Scotia Salmon Association

Résumer ce que les gens pensent avoir dit, plutôt que ce qu'ils ont effectivement dit, est un peu comme se promener dans un champ de mines. Revenir devant ces mêmes gens et leur présenter une version condensée et éditée de ce que vous pensez les avoir entendu dire par opposition à ce qu'ils pensent avoir dit est doublement dangereux. C'est comme si on était le seul arbre à une exposition canine. On ne sait jamais à quel moment on va recevoir un cadeau dont on se serait bien passé.

J'ai été chargé de résumer les documents sur l'utilisation des ressources et les réactions qu'ils ont suscitées en atelier. On m'a également confié la tâche délicate de résumer les réactions de l'atelier à l'allocution prononcée par le ministre Tom Siddon durant le déjeuner de mercredi. C'est un travail qui exige une certaine diplomatie. Je ne suis hélas pas renommé pour mon tact, mais je ferai de mon mieux. Je commencerai par les commentaires sur le discours du Ministre.

Ce discours a, en général, encouragé les participants. Il était enthousiasmant d'entendre un Ministre des Pêches et des Océans s'engager à travailler à réduire à zéro la perte nette des poissons et de leur habitat et même d'inverser ce processus. Je crois que cela a été un grand encouragement pour la plupart des gens. La perspective de voir la pêche récréative reconnue comme une véritable industrie par la bureaucratie fédérale et par le droit fédéral en matière de pêcheries est tout aussi enthousiasmante. Cela signifie que nous pouvons peut-être nous dire que nous avons parcouru beaucoup de chemin. Qui aurait pu prévoir cela il y a dix ans? En tout cas, cela ne me serait jamais venu à l'esprit.

L'idée que certaines espèces soient désignées espèces sportives sous gestion directe du fédéral avait quelque chose d'électrisant, même si l'on ne saisissait pas tout à fait ce que voulait dire le Ministre. À mon avis, la plupart des gens croyaient qu'il ne s'agissait pas tout simplement de paroles creuses. La sincérité du Ministre et le fait qu'il soit resté longtemps parmi nous ont été perçus comme un gage de son engagement et de sa détermination à apporter rapidement les changements attendus depuis longtemps.

Toutefois, bien que le ton et l'intention des remarques du Ministre aient été extrêmement bien accueillis, la substance du discours a parfois suscité un enthousiasme beaucoup moindre et exigera encore manifestement un certain travail. Le Ministre lui-même a demandé une réaction directe et je crois bien qu'il recevra effectivement une réponse.

Le sujet le plus controversé, comme vous le savez tous, était évidemment l'idée de trois fondations du saumon - pour l'Atlantique, les Grands lacs et le Pacifique - visant à canaliser des fonds privés exempts d'impôts vers cette pêche. Plusieurs questions ont été posées à propos de cette proposition. Certaines personnes, surtout en provenance du centre du Canada, ont demandé pourquoi les fondations devaient porter sur une espèce en particulier. Pourquoi trois fondations? Pourquoi pas une seule? Pourquoi seulement les salmonidés? Pourquoi créer de nouvelles fondations quand il existe déjà des organismes, comme la Fédération du saumon de l'Atlantique? Puisque l'idée semblait nouvelle pour la plupart des participants, j'ai eu l'impression qu'on croyait qu'elle mérite une étude plus approfondie. On voudrait disposer d'un peu de temps pour digérer cette idée, l'examiner et répondre aux questions posées.

Il y avait consensus sur une fondation nationale unique chapeautant toute la pêche récréative au pays. On a également suggéré que les fondations et les organismes provinciaux actuels soient utilisés à cette fin. Il y avait également un fort consensus voulant que

le mandat, l'effectif et le budget de Habitat faunique Canada soient élargis de façon à inclure une seconde fonction liée au développement de la pêche sportive. Je crois pouvoir dire sans me tromper que c'est cette opinion qui a reçu le plus fort appui.

On se souviendra que le Ministre a laissé entendre dans son discours qu'il pourrait être en mesure de trouver une somme modeste pour aider au lancement de ces fondations. Toutefois, l'un des ateliers a recommandé instamment qu'une somme d'argent importante soit consacrée à la mise en place de ces fondations plutôt que la somme modeste promise par le Ministre.

Une remarque figurant à la page 10 du discours du Ministre a suscité une réaction négative dans certains ateliers. Le Ministre a déclaré qu'en faisant intervenir des fonds privés, nous libérons des fonds publics plus importants pour l'amélioration des stocks commerciaux. Les ateliers ont proposé que les fondations fassent uniquement la promotion de la pêche récréative. La plupart des ateliers ont modifié la première partie de l'Énoncé national de politique sur la pêche récréative pour éliminer toute mention des pêches autochtones et commerciales. On s'est objecté à l'idée que les fonds privés soient injectés dans les pêches récréatives tandis que les fonds publics disparaîtraient dans les pêches commerciales. Nous ne serions pas plus avancés. On a recommandé instamment de procéder autrement.

Les ateliers ont également commenté certaines communications portant sur des sujets liés à l'utilisation des ressources. La communication sur *la Politique de gestion de la pêche récréative au Québec* par Yves Jean de la Fédération québécoise de la faune a été très bien reçue. C'était une communication très instructive. Dans l'ensemble, on était d'avis qu'il fallait faire face à la question de la propriété publique ou privée au fur et à mesure de la transition graduelle, depuis la mentalité de pionniers où tout est permis dans nos pêches publiques vers un système mieux structuré et plus ordonné caractérisé par l'exploitation contrôlée et le paiement par l'utilisateur. Il nous faudra nous demander si nous devons imiter le régime européen et permettre l'escalade éhontée des coûts dans un marché libre qui risque dans certains cas de restreindre l'accès aux bien nantis. Peut-être faudra-t-il trouver un moyen terme? Je crois que l'expérience québécoise exposée dans cette communication est utile. Nous pouvons examiner les innovations québécoises, notamment les zones, les réserves fauniques, l'exclusivité pour les pourvoyeurs, et ainsi de suite. Je crois savoir que la Fédération canadienne de la Faune s'y intéresse aussi.

La communication d'Alex Bielak intitulée *Remise à l'eau des captures* a reçu un accueil mitigé. La réaction couvrait toute la gamme, depuis l'appui total pour l'idée de la remise à l'eau des captures jusqu'à l'opposition farouche. Certains ont dit que l'obligation de remettre à l'eau les captures pouvait être considérée comme un échec de la gestion. Le fait que nous considérons cette technique nécessaire à des fins de conservation indique que nous n'arrivons pas à gérer correctement les pêches. Peut-être y a-t-il là un élément de vérité. Certains étaient d'avis que cette idée était souhaitable sur le plan de l'éthique et devait être encouragée, mais seulement à titre de mesure volontaire. D'autres croyaient qu'il faut aller de l'avant et favoriser la remise à l'eau des captures chaque fois que la chose est faisable, pratique et possible.

En résumé, mon impression est que la remise à l'eau des captures continuera de progresser graduellement et régulièrement. Il y aura une place pour cette technique dans l'avenir des pêches récréatives au Canada et on y fera droit. Je crois qu'on se rendra compte que les pêcheurs à la ligne appartiennent à bien des catégories différentes et qu'il faut en tenir compte. Certaines personnes remettent le poisson à l'eau par principe et à titre de placement pour l'avenir - le leur et celui des autres.

À titre personnel, d'après notre expérience dans la région de l'Atlantique où la remise à l'eau du saumon est obligatoire, le plus grand avantage ne provient pas de celui qui remet volontairement le poisson à l'eau. On ne peut apprendre à certaines gens à remettre le poisson à l'eau en vie s'ils ne le veulent pas. Mais on peut au moins les convaincre de faire la moitié du chemin et de s'en tenir à la limite légale.

La communication sur *La participation du public à la gestion des ressources* a suscité beaucoup plus de hochements de tête que de commentaires. Les recommandations ont été universellement acceptées par tous les ateliers.

Je voudrais toutefois ajouter une chose, encore une fois d'après mon expérience personnelle, c'est-à-dire d'après des années passées à de vains efforts. Ici je m'inspire du livre de Rick Morgan. Le fait que l'on n'ait pas toujours l'occasion de faire un apport à l'élaboration de la politique des pêches ne signifie pas que l'on doive cesser d'essayer. Je crois que Lloyd Shea nous donnait des conseils, à nous les bénévoles, sur la façon de nous organiser mieux et d'être efficaces.

Voici un exemple. L'organisme auquel j'appartiens, la Nova Scotia Salmon Association, s'est affilié il y a quatre ans à la Fédération du saumon de l'Atlantique. Tout à coup, instantanément, nous disposions d'un personnel à temps complet. Notre efficacité s'en est trouvé accrue de façon spectaculaire. C'était tout à fait incroyable et renversant.

La communications de Dennis Pattinson intitulée *Code de déontologie pour les pêcheurs récréatifs* a aussi été bien reçue et a également été adoptée par tous. J'ai toutefois été étonné du nombre de commentaires à ce sujet dans les ateliers. Il semble s'agir à première vue d'une question tout à fait banale sur laquelle tout le monde s'entend. Pour certains, bien que cette idée soit banale, elle n'a pas suscité les mesures souhaitables ou possibles. L'idée d'un code national de déontologie pour les pêcheurs à la ligne n'a pas reçu beaucoup d'appui, on préférerait plutôt un code régional en fonction des situations locales.

On croyait que nous devrions continuer d'éduquer nos pairs parce que nous sommes encore loin de la perfection. Nous croyons que notre moral et notre éthique sont à l'avant-garde des autres groupes d'utilisateurs. Mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

Il m'a semblé intéressant de constater que Dennis Pattinson et Rick Morgan ont lancé le même avertissement sans consultation: même la bonne volonté considérable dont font preuve les pêcheurs à la ligne risque de s'user à la longue en raison des abus commis par les autres, de l'inefficacité de la gestion et de la complexité et de l'ambiguïté des textes législatifs. Cela m'a semblé assez significatif.

La communication de Shirley Bennett sur *Les possibilités de la pêche récréative en mer* portait uniquement sur le thon et la pêche en haute mer, surtout à l'Île-du-Prince-

Édouard. Le thon est un poisson romantique qui intéresse le monde entier. C'est un véritable poisson sportif dans tous les sens du terme. C'est un gros gibier susceptible d'attirer les touristes de très loin. Et la possibilité de négociation ne fait aucun doute.

Je peux facilement comprendre que Shirley se plaigne des annonces tardives de la saison. Je suis certain que la plupart d'entre vous le comprennent aussi. Cela nous a certainement causé de graves difficultés dans le domaine du saumon. On y a remédié dans une certaine mesure. Mais c'est une réelle source d'ennuis et il se peut que nous voulions développer ce thème sous forme de résolution. Ce sont surtout les pourvoyeurs qui souffrent de ce problème.

L'autre sujet abordé par Shirley était la pêche en haute mer, la pêche à la turlutte, à la ligne à la main, de la morue, etc. C'est quelque chose qui s'ajoute à la pêche à la ligne ordinaire. Les personnes qui se livrent à cette occupation ne sont pas de véritables pêcheurs à la ligne. Toutefois, c'est une attraction touristique importante qui se poursuit depuis des années.

Shirley n'a cependant pas dit qu'il y a d'autres possibilités de pêche sportive en mer qui ne sont pas présentement exploitées. J'ai parlé à certaines personnes de la côte Ouest et il semble que la pêche récréative en mer y soit assez bien développée, surtout à cause du saumon. Toutefois, la côte Est du Canada demeure terriblement sous-exploitée en comparaison d'autres régions du monde où les richesses marines se trouvent en abondance.

La pêche récréative en mer est très répandue en d'autres endroits. Même nos proches voisins de la Nouvelle-Angleterre, qui ont les mêmes espèces que nous et une côte semblable, sont très actifs dans ce domaine. Cependant, pour une raison qui m'échappe, les Canadiens de l'Atlantique ne s'adonnent pas à cette pêche. Je crois que la tradition canadienne veut que la pêche commerciale se fasse en eau de mer et la pêche sportive en eau douce. Il y a donc possibilité d'une expansion considérable de la pêche à la ligne récréative dans l'Est du Canada. Des espèces comme le bar, le requin, le goberge et le maquereau sont des poissons sportifs de bonne qualité qui sont presque totalement sous-utilisés dans la région Atlantique du Canada.

En guise de conclusion, je ne sais trop dans quelle mesure ce que je viens de dire peut se transformer en recommandations précises. Les trois principales remarques sur le discours du Ministre sont: 1) l'idée des trois fondations n'a pas été très bien reçue et devrait peut-être être réétudiée; 2) une somme modeste ne suffira pas pour le lancement des fondations et, 3) les sommes provenant du secteur privé ne devraient pas remplacer les fonds publics déjà affectés au développement des pêches récréatives.

Sur la question de la propriété privée ou publique, je dirai que la discussion de ce sujet devrait être remise à plus tard. Sur la question de la remise à l'eau des captures, nous utilisons une démarche régionale volontaire. Sur la question de la participation publique à la politique des pêches, nous continuons nos efforts et nous échangeons nos expériences lors de rencontres comme celle-ci. Quant au code de déontologie, nous ne devrions pas supposer qu'il n'est pas nécessaire d'éduquer d'autres personnes qui s'initient à notre sport. Au chapitre des pêches récréatives maritimes, la côte du Pacifique semble réussir fort bien. Toutefois, sur la côte Atlantique, il serait nettement possible de développer la pêche sportive jusqu'au niveau déjà atteint par la Nouvelle-Angleterre.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

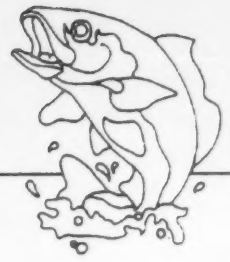

Développement de l'industrie et promotion du tourisme

Walter Urquhart
Alberta Tourist Industry Association

Qu'il me soit permis de dire en guise d'introduction que ceux qui recevront ces résumés devraient savoir que le tourisme deviendra la principale industrie du monde d'ici l'an 2000. Cette projection étonnante a été établie dans le cadre d'études réalisées par un organisme des Nations Unies. La tendance à la baisse de notre économie qui dépend de facteurs sur lesquels le gouvernement fédéral n'a aucune prise a entraîné des difficultés réelles pour de nombreux Canadiens et continue de le faire. Le marasme de l'industrie énergétique, les pratiques commerciales injustes en agriculture, les tarifs et les idéologies protectionnistes ont entraîné pour un trop grand nombre de citoyens la perte de leur emploi, de leur maison, de leur ferme, de leur entreprise et même de leur mode de vie. Est-ce que le développement de l'industrie touristique pourrait jouer un rôle majeur et aider à remplacer les revenus, les emplois et même les espoirs perdus? La réponse semble être un oui retentissant.

Nous disposons au Canada d'une abondance de ressources dont beaucoup sont renouvelables. Elles attirent un nombre toujours croissant de visiteurs de l'étranger. L'épanouissement d'une industrie touristique qui en est présentement à ses premiers balbutiements dépendra de nombreux facteurs, notamment d'un effort soutenu de la part des Canadiens, ce qui pourrait signifier certains sacrifices pour chacun de nous.

Je pense ici au partage avec nos visiteurs de certaines de ces ressources que nous avons toujours tenues pour acquises dans le passé. Il s'agit de partager un ruisseau à truites, un sentier de montagne, une installation d'hébergement. Non seulement devons-nous être prêts à accepter le partage, mais aussi, nous devons d'abord être prêts à accepter le rôle d'hôte et d'hôte attentionné si nous voulons faire concurrence aux autres pays en matière de tourisme.

Comme je l'ai déjà dit, notre industrie touristique en est véritablement à ses premiers balbutiements. Nous ne faisons que commencer. Le gouvernement fédéral n'a pas défini le tourisme. Quelles entreprises constituent cette industrie? Quels ministères sont directement ou indirectement en cause? Quelle est la limite des pouvoirs?

Le gouvernement américain a compris la nécessité d'un définition précise du tourisme. Le Congrès a adopté une loi sur le tourisme dont notre propre gouvernement fédéral pourrait et devrait s'inspirer. Il y a de nombreuses raisons de le faire, surtout les projections inexactes qui découleraient de statistiques incorrectes.

Par exemple, le ministère albertain qui s'occupe de la culture a projeté que le Musée des sciences et de la paléontologie de Drumheller attirerait quelque 500 000 visiteurs en cinq ans. Je suis heureux de vous dire que plus de 450 000 personnes s'y sont rendues en moins d'un an. Ceci montre combien importante est l'exactitude des projections et des déclarations des autorités centrales.

Il existe une interdépendance manifeste entre les divers gouvernements, les organismes et le secteur privé. Cette interdépendance devrait être régie par les ministères fédéral et provinciaux du tourisme. Le secteur privé doit non seulement être un partenaire à part entière, mais aussi un partenaire enthousiaste dans cette industrie extrêmement importante. À titre de présentateur de résumés à la Conférence nationale sur les pêches récréatives, je me trouve dans l'obligation de replacer notre potentiel touristique dans une juste perspective, car je crois que les rapports des ateliers constituent une réaction trop restreinte. Les présentations des divers conférenciers ont suscité un dialogue important.

Dans mon résumé, je mentionnerai de nombreux sujets qui méritent qu'on s'y arrête davantage: les préoccupations de Wilfred Carter quant aux conflits de compétence, aux associations véritables et à la consultation; les statistiques de Kieth Brickley (peut-être pourrions-nous utiliser le savoir-faire arithmétique de Kieth pour calculer la véritable valeur économique d'une industrie touristique convenablement définie); l'inquiétude de Perry Munro et de la Fédération canadienne de la Faune en raison de la perte de l'habitat; Don Glays qui s'inquiète de l'application des règlements; le désir d'éducation et de sensibilisation de la part de la Fédération ontarienne des pêcheurs à la ligne et des chasseurs.

Ken Brynaert, de la Fédération canadienne de la Faune, a bien décrit l'interdépendance entre les gouvernements et le secteur privé. Son idée de recourir davantage aux bénévoles et aux autochtones pour surmonter les obstacles financiers était tout à fait opportune et doit être étudiée à fond.

Yves Jean a clairement décrit la situation au Québec quand il a parlé du caractère prioritaire de l'environnement récréatif et des pêches commerciales d'eau douce. Il m'a semblé, en écoutant Yves, que le secteur privé ne reconnaissait pas l'existence d'une structure touristique nationale. Chaque province canadienne a sa propre association touristique. Ces associations sont chapeautées par l'Association de l'industrie touristique du Canada.

Je suis heureux de signaler qu'une association touristique a été constituée il y a deux ou trois ans au Québec et qu'elle fait d'excellents progrès. Alex Bielak de la Fédération du saumon de l'Atlantique s'est permis une touche d'humour. Parlant de la remise à l'eau des captures, il a mentionné un slogan de la Saskatchewan qui dit "I am a barbless hooker" (Je drague sans m'accrocher)...

Lloyd Shea de l'Alberta Fish and Game Association a recommandé une plus grande participation publique à la gestion des ressources. Il a également souligné ce qui est à mon avis un problème majeur et un obstacle au développement de la pêche récréative, c'est-à-dire la question d'accès. Les participants n'ont pas parlé autant que je l'aurais voulu du passage sur les terrains privés, de la responsabilité et des abus.

Le temps ne me permet pas de mettre en valeur toutes les excellentes communications ni toutes les bonnes idées présentées par Dennis Pattinson, Shirley Bennett, Harald Underdahl, sans parler de la communication réfléchie de Bob McKercher de la Northern Ontario Tourist Outfitters Association. Bob, vous m'avez presque coupé le souffle quand vous avez dit que vous représentiez quelque 1 400 propriétaires d'auberges. Dans ma province, il n'y en a que six.

Bill Bennett, vous m'avez fait marcher. J'ai d'abord pensé que vous étiez sorti de votre retraite sur la côte Ouest. Blague à part, il y a une organisation touristique dans votre province. Servez-vous de cette organisation pour aider à résoudre les problèmes que vous avez mentionnés et pour donner suite à vos bonnes idées.

La Fédération canadienne de la Faune a souligné un certain nombre de dossiers qui méritent une étude plus approfondie. Je dois toutefois avouer, à titre d'habitant de

l'Alberta résidant dans un parc national, que j'ai été déçu de votre réponse sur la question de l'ensemencement du poisson dans les parcs nationaux.

À ce sujet, je crois qu'il est important que notre organisme sache qu'il y a eu une baisse importante du nombre de permis de pêche sportive vendus par Parcs Canada. La baisse est attribuée à la diminution des captures, à l'inintelligibilité des règlements et à l'escalade des frais d'entrée et de camping.

Les parcs nationaux des montagnes sont une sorte d'aimant pour les visiteurs de l'étranger. Parcs Canada doit s'attaquer à ce problème le plus tôt possible.

Cinq ateliers portaient sur le développement de l'industrie. Dans chaque cas, le mot d'ordre était la recherche. On était en général d'avis que les gouvernements, en consultation avec les associations des utilisateurs des ressources, devraient procéder à des recherches économiques et biologiques pour déterminer l'affectation de la ressource à des fins récréatives.

Sénateur Robertson, j'aimerais demander expressément que l'Énoncé national de politique sur la pêche récréative soit présenté à la prochaine réunion des premiers ministres, qui aura lieu en novembre. En outre, nous aimerions qu'on nous assure que les ministres de l'Environnement, des Transports, du Tourisme et des Finances recevront également un résumé des recommandations de la conférence.

En terminant, j'aimerais insister encore une fois sur la nécessité de mieux comprendre l'industrie touristique, la valeur de cette industrie pour notre économie et le potentiel de création d'emplois que représentent les touristes dans tout le Canada.

RÉTROSPECTIVE DE LA CONFÉRENCE

L'honorable Brenda Robertson
Sénatrice et Présidente de la Conférence

Je désire vous remercier tous d'être venus participer à cette conférence et vous en féliciter. Nous avons eu, comme vous le savez, la première déclaration sur les pêches récréatives de la part de tous les gouvernements du Canada. C'était là l'objet fondamental de cette conférence.

La qualité des communications, le dévouement des participants, la sincérité et la somme de travail que vous avez consacrée à la préparation de cette conférence m'ont beaucoup impressionnée. J'ai beaucoup appris et j'admire le travail que vous faites tous pour les pêches récréatives.

La franchise m'oblige à dire qu'au début de cette conférence j'ai décelé une note de scepticisme. Je tiens à vous dire que je ne suis pas seule avec le personnel du Ministère à apprécier votre présence et votre travail; les gouvernements apprécient certainement eux aussi votre participation. Je crois quant à moi que des progrès considérables ont été accomplis au cours des quelques derniers jours. Comme je le disais hier soir, ma principale préoccupation à titre de Présidente de la conférence est la suivante: Où allons-nous maintenant? Comment allons-nous procéder?

Nous sommes trop nombreux ici à avoir assisté à un trop grand nombre de conférences où nous avons travaillé avec acharnement pour nous retrouver deux ou trois ans plus tard, à nous demander ce qui est advenu de tout ce travail. C'est à la fois frustrant et très injuste.

Comme vous le savez, les pêches relèvent à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Il est bien qu'il en soit ainsi, car une des principales préoccupations de ce gouvernement est la réconciliation nationale entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce gouvernement s'est engagé à harmoniser les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, à les ramener à un point où l'on puisse discuter des dossiers dans une bonne atmosphère et travailler sérieusement à des solutions. Je crois que nous progressons.

Le partage des compétences dans ce domaine amplifie les problèmes car on sait, au palier fédéral, qu'on n'ira pas très loin sans la collaboration des ministères des Pêches et des Océans, du Tourisme, de la Petite entreprise, des Forêts, de la Justice, de l'Environnement et de Parcs Canada. On sait aussi que l'on n'ira pas très loin non plus sans la collaboration des homologues provinciaux des ministères fédéraux.

Un grand nombre de personnes sont en cause. Pourtant, la complication ne devrait pas réduire nos efforts ni augmenter nos sentiments de frustration. Je crois sincèrement, et je sais que le Ministre le croit aussi, que vous êtes la clé. Vous êtes la clé de cette action gouvernementale collective. Je ne sais comment vous encourager à continuer à participer et à jouer un rôle de premier plan.

C'est à cela que se fie le gouvernement. Sans votre leadership, sans votre inspiration, le gouvernement court à l'échec. C'est lorsque les gouvernements et les citoyens travaillent de façon concertée, comme nous le faisons ici et comme les Premiers ministres nous ont demandé de le faire, qu'on arrive vraiment à quelque chose.

Des nombreuses choses que j'ai apprises hier, il y en a une qui m'a étonnée. La vingtaine d'organismes réunis à cette conférence représentent au total environ 900 000 membres.

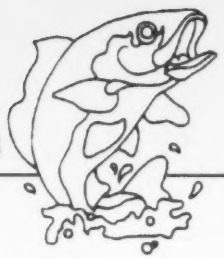

C'est beaucoup de monde. C'est une participation collective considérable. Si l'on tient compte de tous ceux qui n'ont pas de carte de membre, mais qui pratiquent la pêche récréative, on comprend mieux la grande force de votre voix et pourquoi elle doit se faire entendre.

Nous avons entendu ce matin de nombreuses recommandations. Mais encore une fois, je vous demande ce que nous allons en faire. Comment allons-nous procéder? J'aurais quelques suggestions à offrir au Ministère et aussi aux participants. Vous pourrez les accepter ou les rejeter, mais je crois que vous avez besoin d'une ligne de conduite. Je crois qu'au moment de quitter Toronto, il vous faut une certitude de continuité.

Avant la conférence des Premiers ministres, vous pourriez peut-être parler à vos membres et discuter avec eux des recommandations émanant de notre conférence. Prenez votre temps et si vous avez d'autres recommandations à faire, faites-les parvenir aux fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans qui les incluront dans le résumé de la conférence que le Ministre emportera à la Conférence des premiers ministres en novembre.

Sur le plan de l'administration, j'aimerais mentionner que j'ai entendu des plaintes quant au manque de temps pour les discussions en atelier. Il n'y avait jamais assez de temps pour faire tout ce que vous vouliez faire au cours des quelques derniers jours. Je m'en rends bien compte. Mais croyez-moi, je sais aussi que le personnel a travaillé très fort pour donner à chacun de vous l'occasion de participer. On n'a voulu exclure aucune association parce que chacun de vous est important. Quand il faut permettre à un si grand nombre d'organisations sérieuses de faire une contribution, il est difficile de tout faire entrer dans quelques jours. Je crois que nous avons fait du bon travail.

Je suis certaine qu'hier après-midi vous auriez aimé consacrer toute la journée à étudier les recommandations dans les ateliers. Je crois toutefois que dans le temps mis à votre disposition, vous avez fait de l'excellent travail.

La seconde recommandation que j'aimerais vous faire est la suivante: à Ottawa, il y a des caucus fédéraux. Nous savons après avoir entendu le Ministre des Pêches et des Océans et le Ministre de la Petite entreprise et du Tourisme, que nous avons deux amis. Mais il leur faudra beaucoup d'appui.

Les caucus nationaux se divisent en caucus provinciaux et en caucus régionaux. Je vous recommanderais de communiquer le plus tôt possible avec le président du caucus fédéral de votre province et de votre région et de demander de présenter ces recommandations. Discutez-en avec eux et obtenez leur appui. Si vous faites cela, vous parlez non seulement aux députés, mais vous parlez aussi aux ministres de cette province ou de cette région. Vous obtenez ainsi un plus grand appui pour les Ministres qui devront, au bout du compte, transformer en règlements et en lois les recommandations que vous faites ici. En même temps, je vous suggère de communiquer avec les députés provinciaux pour leur présenter les mêmes recommandations de la conférence. Assurez-vous qu'ils sont de votre côté, parce que c'est important.

MOT DE LA FIN

Dr Peter Meyboom, Sous-ministre
Ministère des Pêches et des Océans

J'ai été extrêmement intéressé par les résumés des délibérations de vos ateliers que j'ai entendu présenter ce matin. Je voudrais cependant faire quelques remarques sur certains points qui diffèrent des sujets traités par les présentateurs de ces résumés. Je voudrais en effet vous parler du rôle des gouvernements, de l'habitat, du tourisme, des subventions et de l'avenir.

Commençons donc par le rôle des gouvernements. Pour un fonctionnaire fédéral, la pêche récréative se caractérise par la nécessité d'une coopération entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales. Cette coopération est absolument indispensable. C'est une question que nous étudions très sérieusement avec les provinces en ce moment. Dans la pratique, nous avons fait d'une coopération améliorée une des priorités de Paul Sutherland, le nouveau directeur général de notre Région du Centre et de l'Arctique, qui se trouve parmi nous ce matin. Dans cette optique, nous nous employons à conclure des ententes bilatérales sur la pêche en eau douce avec diverses provinces et, pour commencer, avec l'Alberta et l'Ontario. Je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, que les autorités fédérales comprennent fort bien la nécessité d'une coopération. En ce qui me concerne, cela va de soi. En fait, cette conférence est un des fruits de l'intensification de la coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

L'Énoncé national sur la pêche récréative qu'on vous a demandé de commenter a été rédigé par Jane Quiring qui a d'abord dû obtenir un consensus au sein du Ministère et par la suite négocier avec les provinces. Cet énoncé est devenu le fondement de notre conférence. Il s'agit en fait de ce que j'appellerai la troisième version de cet énoncé. Il a déjà monté et descendu deux fois tous les échelons de la hiérarchie, car lorsque vous écrivez quelque chose dans un ministère fédéral et que vous le montrez à vos collègues, chacun d'entre eux taille un peu dedans. Chacun essaye de l'étrangler. Nous vous remercions des suggestions que vous avez faites ce matin par l'intermédiaire de M^{me} Rice; elles nous permettront d'insuffler une vie nouvelle à cet énoncé.

Il constitue en effet pour nous un schéma des voies que nous devrons suivre dans les années à venir, car il n'est pas question de revenir en arrière. Ce qui s'est produit au cours de cette conférence c'est que l'acte constitutionnel initial de promotion du développement de notre pêche récréative a eu lieu. En tant que haut fonctionnaire, je vous suis extrêmement reconnaissant de votre aide, comme l'est, j'en suis sûr, M. Siddon.

Jim Gourlay a dit ce matin qu'il serait utile que l'importance de la pêche récréative se concrétise par la création d'un service approprié au sein du ministère des Pêches et des Océans. Je puis vous assurer que cela se fera également.

Je voudrais maintenant vous parler quelques instants de l'habitat. Comme vous le savez, le Ministre a déposé la semaine dernière la Politique de gestion de l'habitat du poisson à la Chambre des communes. Bien que notre Ministère ait dû réduire ses ressources (nous avons été obligés de déclarer 320 postes excédentaires), nous n'avons pas encore réalisé les réductions qui nous avaient été fixées comme objectif. Six cents années-personnes doivent en effet être déclarées excédentaires, conformément aux dispositions du budget du ministre des Finances d'il y a deux ans. Nous sommes maintenant rendus à 500, mais nous rétablissons environ 89 années-personnes et 16 d'entre elles seront ajoutées aux activités actuelles de gestion de l'habitat dans les régions du MPO.

Nous élaborerons un plan d'action pour l'habitat que nous soumettrons au Ministre. Nous avons déjà décidé dans quelles régions le nouveau personnel sera envoyé. Quatre années-personnes supplémentaires seront affectées à la région de Terre-Neuve, cinq à la région du Golfe et sept à la nouvelle région Centre-Arctique. Notre récent communiqué de presse au sujet des initiatives du Ministère présente la répartition régionale des nouvelles activités relatives à l'habitat. Comme pour le développement de la pêche récréative, il est très important, dans la gestion de l'habitat, de travailler avec les provinces, car si la conservation des ressources est la responsabilité du gouvernement fédéral, l'habitat lui-même existe dans les limites des provinces et des territoires.

Parlons maintenant un peu du tourisme. Après avoir lu les ébauches de vos rapports d'atelier et vous avoir écoutés ce matin, je me rends compte que la promotion du tourisme est une préoccupation très importante. Je tiens d'ailleurs à rassurer M. Urquhart et à lui dire que le gouvernement fédéral est tout à fait au courant de l'importance de statistiques valables. En fait, il y a un groupe de travail à Statistique Canada, dirigé par une économiste qui s'appelle Cathy Campbell, qui est depuis deux ans aux prises avec le problème de la collecte de statistiques touristiques. Je crois que le Statisticien en chef doit bientôt présenter un rapport à ce sujet. Tout ce que vous avez dit, Monsieur, est juste et vrai et est à l'étude. La question de définition, la question de financement, la question de rapport, tout cela.

À propos du financement, M. Gourlay a mentionné la création de fondations du saumon. Je crois que ces fondations sont l'instrument qu'il faut bien étudier, qu'il s'agisse d'une seule fondation, de deux ou de trois avec, en plus, un mécanisme existant tel que Habitat faunique Canada. Tout cela mériterait d'être discuté plus à fond. M. Higgins a également fait allusion au fait que, lorsque quelqu'un donne de l'argent au gouvernement fédéral, rien ne garantit que cet argent sera dépensé comme il ou elle le veut.

Permettez-moi de vous expliquer en termes très simples le problème que pose la Loi sur l'administration financière du gouvernement fédéral. Chaque fois que nous nous mettons à recueillir de l'argent pour quelque fin que ce soit, y compris le recouvrement des coûts, cet argent va directement au compte bancaire central du gouvernement fédéral appelé le Fonds du revenu consolidé. Il ne va pas directement grossir les budgets ministériels. Cet argent est ensuite affecté aux ministères en fonction du montant disponible et des priorités générales du gouvernement. Si donc un ministère veut entreprendre un nouveau projet, il est en général obligé de trouver l'argent dans son propre budget pour pouvoir le réaliser.

Le Ministère est confronté à des problèmes analogues en ce qui concerne les ports pour petits bateaux, ce qui vous intéresse également dans une certaine mesure et en ce qui concerne le placement d'un plus grand nombre d'observateurs à bord de notre flotte de haute mer et de notre flotte côtière. Nous avons également affaire à ce problème particulier en ce qui concerne le Programme de mise en valeur des salmonidés en Colombie-Britannique. Nous n'avons pas encore reçu de réponse. Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances ont l'habitude de dire aux ministères: "Si vous recueillez de l'argent grâce à des programmes de recouvrement des coûts, c'est à nous qu'il appartient, parce que c'est ce que dit la loi."Quant aux fondations proposées, elles fonctionneraient selon un principe différent en ce sens qu'elles seraient indépendantes du gouvernement fédéral. Ces fondations collecteraient leur propre argent, géreraient leurs

propres fonds et fixeraient leurs propres projets. C'est pourquoi elles sont si importantes. Je crois en effet qu'elles sont pour vous un moyen de faire ce que vous voulez faire, ce que vous pensez qui doit être fait et, pour nous tous ensemble, de faire ce qui s'impose. Nous voyons donc dans ces fondations un moyen de financer de nouvelles initiatives sans devoir faire appel au Trésor fédéral. Nous serons très heureux de recevoir vos vues et suggestions au sujet du mandat et du fonctionnement de ces fondations au fur et à mesure que les plans prendront forme. Je crois que cette conférence a été l'occasion de présenter toutes sortes de suggestions utiles à ce sujet, suggestions que nous examinerons toutes en détail.

Votre Présidente a posé la question suivante: et ensuite? Je voudrais répondre à cette question dans la mesure où j'en suis capable. Tout d'abord, cet après-midi, Ron Crowley, Directeur général de l'analyse économique et commerciale, et Jane Quiring, Directrice de la pêche récréative, rencontreront les directeurs provinciaux et territoriaux pour discuter avec eux des recommandations que vous avez faites au cours de cette conférence. Ensuite, en nous inspirant de vos commentaires, nous donnerons la forme finale à l'Énoncé national sur la pêche récréative. Les 20 et 21 novembre, nous présenterons aux Premiers ministres un rapport sommaire des décisions prises par les Ministres des pêches fédéral, provinciaux et territoriaux pour relever les défis auxquels le secteur de la pêche est confronté. Ce rapport comprend des mesures destinées à promouvoir le développement de la pêche récréative. Nous soumettrons également aux Premiers ministres un rapport consacré aux résultats de cette conférence. Nous vous enverrons des copies de ces rapports à la suite de la Conférence annuelle des Premiers ministres.

Vous m'avez demandé de vous donner l'assurance d'une continuité. Vous avez cette assurance. J'ai commencé par dire qu'il n'était pas question de faire marche arrière. Nous ne pouvons qu'aller de l'avant. Nous le ferons ensemble. Soit dit en passant, il y a déjà pas mal de continuité. Ces conférences ont commencé en 1970, par exemple, et nous avons eu trois enquêtes sur la pêche récréative au Canada depuis 1975. Cette conférence n'est donc pas un nouveau commencement. J'y vois plutôt un des points culminants d'une voie sur laquelle nous nous sommes engagés il y a déjà un certain temps.

La carte politique que vous a donnée votre Présidente ce matin est extraordinairement utile, car aucun gouvernement n'a utilisé les caucus aussi bien que celui-ci. Au cours de toute ma carrière de fonctionnaire, je crois n'avoir pris la parole qu'une seule fois devant un caucus. Cependant, avec ce Ministre-ci en particulier, je crois que nous avons fait des exposés d'information devant une bonne quinzaine de caucus. Établir un lien entre vos efforts et les activités des caucus est donc une suggestion extrêmement importante. Faites-le donc, je vous le conseille. Je ne peux pas vous dire comment procéder; c'est à vous d'en trouver le moyen et de le faire à votre manière. Vous réussirez, j'en suis certain, et c'est un contact très important à établir.

En ce qui nous concerne, nous continuerons à élaborer des ententes bilatérales et des protocoles d'entente avec les provinces et les territoires au sujet du développement de la pêche récréative. Dans le cadre de ce processus, nous tiendrons certainement compte des recommandations que vous avez faites à cette conférence, comme l'a suggéré le sénateur Robertson.

Ceci dit, maintenant que j'ai insisté sur un certain nombre de points qui me paraissaient l'importants, je puis vous dire que M. Siddon est enchanté du nombre de personnes venues à cette réunion. La manière dont les débats se sont déroulés au cours de ces derniers jours nous sera mutuellement profitable, j'en suis certain. Pour terminer, je voudrais remercier certains d'entre vous; en fait, remercier tout le monde. Pour commencer, Madame le sénateur Robertson, je tiens à vous remercier de la maestria avec laquelle vous avez présidé cette conférence. Je voudrais ensuite remercier Ron Crowley. Ce mois-ci seulement, Ron a été responsable de deux grandes conférences. La première a eu lieu à Victoria et avait pour sujet la politique des océans; il a réussi à tout diriger en vrai professionnel comme il l'a fait pour cette conférence-ci. Bien que ce soit Jane qui en ait assuré la gestion proprement dite, je veux que vous sachiez que Ron est un des principaux responsables de l'élaboration de plusieurs politiques importantes.

La personne à qui je voudrais maintenant rendre hommage est Jane Quiring. Non contente de remarquablement organiser cette conférence avec son personnel, c'est elle qui est le cerveau derrière tout ce que vous avez entendu. Si vous êtes ici aujourd'hui, c'est à sa suggestion. Finalement, j'aimerais mentionner Keith Brickley, qui est responsable des trois enquêtes sur la pêche récréative. Il incarne le genre de continuité qui, Madame la Présidente, est si importante. Nous n'avons entendu que des éloges à propos de son travail.

Je pense également que cette conférence et l'Énoncé national créent une base solide pour l'élaboration d'une future politique de la pêche récréative et qu'ils ont tous deux une extrême importance pour un ministère tel que celui des Pêches et des Océans.

J'aimerais maintenant me joindre au Sénateur pour vous remercier tous. Sans vous, une telle discussion aurait été impossible. J'ai été très frappé par l'élégance du style et le sérieux des conférenciers qui ont parlé ce matin. J'assiste à toutes sortes de conférences et le style de vos exposés traduisait une patience qui est peut-être propre à votre vocation, celle du pêcheur ou plus précisément, du pêcheur à la ligne. Vous vous êtes montré prudents, réfléchis et consciencieux. Je vous le promets, nous tiendrons le plus grand compte de tout ce que vous nous avez dit et tout ce que vous nous avez dit est le bienvenu.

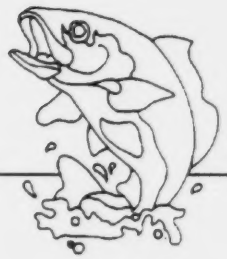

Annexe A

Une approche coopérative à la gestion de la pêche récréative au Canada

I. INTRODUCTION

Objet

Lors de la Conférence annuelle des Premiers ministres qui eut lieu en novembre 1985, le Premier ministre a proposé que "les gouvernements encouragent le développement de la pêche récréative". Il a demandé que les deux paliers de gouvernement et le secteur privé "mettent tout en oeuvre . . . afin de développer le potentiel du Canada dans le secteur des pêches".

Après la Conférence, le gouvernement fédéral a commencé l'ébauche du présent document en collaboration avec les gouvernements des provinces et territoires. Une fois l'ébauche prête, des consultations auront lieu avec les usagers de la ressource. En octobre 1986, le document sera présenté dans le cadre de la huitième Conférence bisannuelle nationale sur la pêche récréative, à laquelle assisteront des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des associations de pêche récréative et de l'industrie de la pêche récréative venant de partout au Canada. En novembre 1986, l'énoncé sera présenté aux Premiers ministres.

Ce document a pour objet d'énoncer des principes directeurs, des objectifs et des approches qui permettront au gouvernement et aux organisations non gouvernementales de déterminer ensemble l'avenir de cette pêche. À l'intérieur de ce cadre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux élaboreront des accords bilatéraux afin de préciser leurs rôles et responsabilités respectives en matière de gestion des pêches en eaux douces, définiront les secteurs précis qui exigent des mesures coopératives et décriront les stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs de gestion. On espère que les usagers entreprendront des initiatives complémentaires visant à conserver et mieux utiliser la ressource afin d'accroître les avantages sociaux et économiques qui en découlent pour le Canada.

Importance de cette pêche

Les pêches du Canada constituent une ressource naturelle précieuse qui présente un apport important pour l'économie du pays. La valeur des débarquements de la pêche commerciale en 1985 était de plus de 900 millions de dollars. Après transformation, ces produits du poisson valaient plus de 2 milliards de dollars. La pêche soutient environ 112 000 emplois dans l'ensemble du Canada, surtout dans les petites localités côtières. La pêche des autochtones contribue aussi de façon importante à l'économie locale.

Les pêcheurs sportifs sont aussi d'importants utilisateurs des ressources halieutiques. Cinq millions de Canadiens de tout âge prennent part à la pêche récréative chaque année. En outre, un million de visiteurs viennent pêcher au Canada. Ces six millions de pêcheurs sportifs prennent et consomment plus de 45 000 tonnes de poisson, soit 8% des prises totales de poisson du Canada, y compris celles des pêcheurs commerciaux.

Les eaux de la côte atlantique offrent toute une gamme de possibilités pour la pêche récréative, dont beaucoup n'ont pas encore été exploitées. Les pêcheurs sportifs recherchent le fameux thon rouge de l'Atlantique de même que le maquereau, la goberge, la plie et le bar.

Sur la côte du Pacifique, les pêcheurs sportifs pêchent les saumons quinnat, coho et rose ainsi que les flétans, les scorpènes, la morue-lingue et d'autres espèces.

Aussi importante que soit la pêche récréative en mer au Canada, 90 pourcent de la pêche récréative a lieu en eaux douces. Cela s'explique du fait que la superficie des eaux douces au Canada représente presque le quart de celle du globe et que nos principaux centres de population se trouvent à l'intérieur des terres. Les pêcheurs sportifs prennent environ 50 espèces de poissons d'eau douce. Les prises les plus fréquentes sont la truite, le doré, le brochet, l'achigan, l'éperlan, la perchaude, le saumon et la truite arc-en-ciel, qui est une truite anadrome.

La pêche récréative contribue aussi substantiellement à l'économie du pays. Les pêcheurs à la ligne dépensent 1,7 milliard de dollars chaque année pour des biens et services liés directement à la pêche récréative. De cette somme, ils dépensent environ 1 milliard de dollars pour la nourriture, le logement, les déplacements, l'utilisation de bateaux et le matériel de pêche. Ils investissent 650 millions de dollars en bateaux, matériel de navigation et autres biens durables. Le quelque million de pêcheurs sportifs qui viennent de l'étranger dépensent environ 300 millions de dollars au Canada, soit 9 % des rentrées de devises étrangères du Canada provenant du tourisme.

L'argent dépensé par les pêcheurs sportifs soutient une industrie qui crée environ 37 000 emplois dans l'ensemble du Canada. Font partie de l'industrie de la pêche récréative les exploitants de bateaux affrétés et de pavillons de pêche, les pourvoyeurs, les fabricants et les détaillants de matériel, les fournisseurs de bateaux et de matériel de navigation et toute une gamme d'autres entrepreneurs dans l'ensemble du pays.

Le défi

La protection et le développement de la pêche récréative peuvent profiter aux Canadiens maintenant et à l'avenir. Par conséquent, la prospérité de cette pêche est l'affaire des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui gèrent les ressources, des pêcheurs sportifs qui prennent le poisson et des entreprises qui profitent de leurs activités. La vitalité des ressources concerne aussi ceux qui estiment que nos pêches font partie intégrante de l'environnement, lequel contribue à l'enrichissement de la qualité de la vie des Canadiens.

La tâche n'est pas simple: la détérioration de l'habitat et la surpêche ont nui à certains stocks de poisson. Il y a contamination chimique des eaux douces dans les régions de grande activité industrielle telles que les Grands lacs. Les dépôts de déchets miniers, les projets immobiliers, la construction de routes et l'agriculture ont endommagé et continuent d'endommager les rivières et les ruisseaux de l'Est, de l'Ouest et du Centre du Canada. Il y a des barrages et des détournements de rivières partout au pays.

Dans beaucoup de régions du Canada, de plus en plus de gens vont pêcher de plus en plus souvent. De meilleurs engins et méthodes de pêche permettent aux pêcheurs sportifs de prendre plus de poisson. Ces facteurs, de même que la pression croissante venant de la pêche commerciale et de la pêche des autochtones, ont contribué à l'amenuisement de nombreux stocks de poisson.

Ces problèmes ne sont pas insurmontables, mais ils exigent un engagement et un effort concertés de la part des gestionnaires et des utilisateurs des ressources. Il est à espérer qu'un appui collectif sera donné aux principes, approches et objectifs décrits dans le présent document comme lignes directrices pour la protection et le développement de notre pêche récréative au profit des générations actuelles et futures de Canadiens.

II. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs proposés ci-dessous établissent le fondement sur lequel pourrait reposer les objectifs et les approches au développement de la pêche récréative. Ces principes sont essentiels à la gestion coopérative de cette pêche.

1. **La pêche récréative constitue une utilisation importante et profitable des ressources halieutiques.**

   Les pêches maritimes et intérieures du Canada sont le fondement d'une importante industrie de pêche commerciale. Elles sont aussi un gagne-pain pour les autochtones. Leur contribution à la prospérité du pays n'a jamais été mise en doute. L'incidence considérable de la pêche récréative sur l'économie du Canada n'a toutefois pas toujours été reconnue.

   Les gouvernements et le milieu de la pêche récréative reconnaissent la contribution constante des pêches commerciales et des autochtones à la prospérité du pays. Ils garantissent donc que ces pêcheurs continueront de bénéficier des ressources.

   Le nombre considérable de pêcheurs sportifs et l'argent qu'ils dépensent dans le cadre de la pêche en font des utilisateurs importants des ressources. Par conséquent, il faut prévoir des possibilités de pêche non seulement pour les pêcheurs commerciaux et autochtones, mais aussi pour les pêcheurs sportifs.

2. **Les gouvernements, le secteur privé et les associations d'usagers se partagent la responsabilité de la conservation et de l'utilisation judicieuse des ressources.**

   Les gouvernements sont responsables de la gestion de nos pêches au nom du peuple canadien. Dans un sens, les gouvernements sont les gardiens des ressources et doivent s'assurer que tous les Canadiens peuvent profiter des pêches et que des ressources prospères seront léguées aux générations futures.

   Tous les utilisateurs des ressources halieutiques sont aussi responsables de leur conservation et de leur utilisation judicieuse. Les pêcheurs sportifs et les entreprises qui profitent des activités de pêche récréative sont les premiers à bénéficier d'une pêche prospère et ils doivent assumer une part de la responsabilité pour son maintien. Cette responsabilité ne comporte pas uniquement la participation à la protection des ressources et de leur habitat, mais aussi la prise en charge d'une partie des coûts liés au maintien des privilèges dont ils jouissent.

3. **Dans le cadre de leurs responsabilités respectives les gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux sont des partenaires en ce qui a trait à la gestion de la pêche récréative au Canada.**

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont chacun leurs responsabilités en ce qui concerne la conservation, la gestion et le contrôle des pêches du Canada. La Constitution du Canada confère au Parlement la compétence sur les pêches côtières et intérieures. Par conséquent, le gouvernement fédéral est le principal responsable de la protection et de la conservation des pêches. Cependant, la Constitution prévoit aussi que, dans les eaux intérieures, les provinces ont un droit de propriété, c'est-à-dire celui de décider qui peut pêcher et à quelles conditions.

Le gouvernement fédéral est directement responsable de la gestion des pêches dans les eaux de marée (océan) et dans les parcs nationaux. Les provinces se sont vu confier à divers degrés la responsabilité de la gestion des pêches en eaux douces à l'intérieur de leurs frontières. Les provinces délivrent aussi les permis de pêche en eaux douces.

À Terre-Neuve, dans les trois provinces Maritimes et les deux territoires, le ministère fédéral des Pêches et des Océans applique les lois et les règlements sur la conservation des pêches. Ailleurs, cependant, du Québec à la Colombie-Britannique, les provinces assument la principale responsabilité de la gestion des pêches en eaux douces. Les règlements y sont promulgués par le gouvernement fédéral en fonction des besoins précisés par chaque province.

La gestion efficace des pêches du Canada exige une collaboration étroite des gouvernements. Par conséquent, les mesures des gouvernements visant à promouvoir le développement de la pêche récréative seront prises en reconnaissant pleinement les responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux. Toute entreprise du gouvernement fédéral visant les eaux douces sera mise en oeuvre dans le contexte d'accords bilatéraux et appuiera les priorités des gouvernements provinciaux en matière de gestion de la pêche récréative.

4. **Le milieu de la pêche récréative doit rassembler ses compétences et son énergie au profit de la protection et du développement des ressources.**

Les pêcheurs sportifs et le monde des affaires peuvent jouer un rôle-clé dans le développement du potentiel de cette pêche. La mise sur pied d'une représentation efficace du secteur privé aux niveaux national et provinciaux peut contribuer de façon importante à la gestion des ressources.

En outre, à titre d'utilisateur et de bénéficiaire direct des ressources, la collectivité des usagers peut prendre des mesures afin d'accroître les avantages socio-économiques qui découlent de cette pêche.

III. OBJECTIFS

L'objectif global de la gestion de la pêche récréative est de protéger les riches ressources halieutiques du Canada et de voir à ce que le pays en retire des avantages socio-économiques. Les objectifs suivants sont proposés:

1. **Conserver, rétablir et mettre en valeur notre pêche récréative et l'habitat dont elle dépend.**

   Dans le passé, le développement industriel du Canada a entraîné une certaine détérioration de l'habitat du poisson et la contamination et la perte de certains stocks de poisson. Il n'est pas réaliste de penser que l'environnement puisse être retourné à son état d'avant la Confédération.

   Nous devons cependant reconnaître que nos ressources sont abondantes mais non illimitées. Nous devons donc prendre des mesures pour les protéger, c'est-à-dire intégrer les objectifs de protection de l'environnement aux stratégies de développement industriel actuelles et futures. Le nombre de pêcheurs sportifs, l'importance de la pêche récréative et les fortes pressions que celle-ci exerce sur certains stocks exigent que les gouvernements et les usagers élaborent des plans efficaces de gestion des ressources. La reconnaissance du fait que, dans certaines régions du pays, les ressources ne peuvent faire l'objet d'une pêche incontrôlée est implicite à la gestion de ces ressources. Par conséquent, les activités de pêche seront contrôlées dans l'intérêt de ces ressources.

   Nos stratégies de conservation de l'habitat et de gestion des ressources doivent d'abord viser à éviter que l'habitat et les stocks de poisson existants ne se détériorent davantage. Nous devons ensuite travailler systématiquement au rétablissement des secteurs de pêche où les stocks se sont amenuisés. Finalement, lorsque cela est possible, nous devons assurer de nouvelles occasions de pêche qui permettent de répondre aux exigences des Canadiens en matière de loisirs et d'accroître les revenus du Canada dans le domaine du tourisme.

2. **Maintenir la diversité et la qualité élevée des possibilités de pêche récréative.**

   "L'expérience de la pêche récréative" n'est pas la même pour tout le monde. La possibilité de pouvoir prendre du poisson n'est que l'un des facteurs qui intéresse l'amateur de pêche. Le bon air, l'eau pure, le magnifique paysage et l'atmosphère de détente contribuent tous à faire de ce loisir de plein air une expérience stimulante.

   Pour que la pêche récréative apporte des avantages socio-économiques aux Canadiens, nous devons offrir toute une gamme de possibilités de pêche qui répondent aux besoins des amateurs.

   La réorientation de la pêche des secteurs surexploités aux secteurs qui peuvent faire l'objet d'une plus grande activité aidera à maintenir la qualité de la pêche récréative. La réduction des limites des prises et la promotion de mesures de conservation telles que la remise à l'eau des captures peuvent aider au maintien des possibilités de pêche récréative tout en maintenant aussi la capacité de production des ressources.

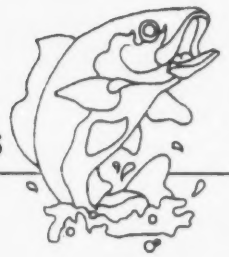

3. Favoriser la viabilité de l'industrie de la pêche récréative.

Plusieurs entreprises de cette industrie sont de petite envergure, employant moins de 20 personnes et produisant moins de 250 000 $ de ventes annuelles. Cependant, comme en d'autres secteurs, ces petites entreprises peuvent créer plus d'emplois. Souvent, ces entreprises se trouvent dans des régions isolées du pays où les autres possibilités d'emploi sont rares.

Les gouvernements et les entreprises peuvent collaborer à la réalisation du potentiel économique de l'industrie. Des consultations régulières sur les changements apportés aux règlements et aux politiques permettent de s'assurer que l'industrie profite des mesures de conservation et de la création de nouvelles occasions de pêche.

L'industrie peut aussi profiter des possibilités de développement économique en travaillant en étroite collaboration avec les groupes et les associations de pêcheurs sportifs afin de déterminer les biens et services dont ont besoin les amateurs de pêche.

4. Promouvoir le tourisme.

Les régions sauvages et les ressources naturelles du Canada offrent toute une gamme de possibilités de vacances aux visiteurs étrangers et aux Canadiens. Le potentiel touristique de nos ressources naturelles a toutefois été sous-exploité dans le passé.

Le principal objectif des gouvernements demeure celui de fournir des occasions de pêche aux Canadiens. Cependant, dans les secteurs qui peuvent faire l'objet d'une plus grande pêche récréative, les gouvernements et l'industrie de la pêche récréative ont l'occasion de se servir de cette pêche pour faire entrer au pays davantage de dollars par le tourisme.

IV. VERS UNE APPROCHE COOPÉRATIVE

Dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada, les défis liés à la gestion de la pêche récréative varient d'une province à l'autre et d'une région à l'autre. Ces circonstances différentes exigent des approches adaptées aux besoins précis des provinces et des régions. L'élaboration d'une approche coopérative pour le développement de la pêche récréative au Canada tient compte du fait qu'il y a des questions nationales qui exigent une action concertée, mais que la majorité des projets coopératifs du gouvernement et des usagers seront mis sur pied au niveau provincial et local.

Les gouvernements, les pêcheurs sportifs et l'industrie de la pêche récréative reconnaissent aussi qu'il n'est peut-être pas toujours possible d'accroître le niveau de ressources financières pour le développement de la pêche récréative. Il y a cependant possibilité de réorienter des programmes existants, d'accroître la collaboration entre les gouvernements et de faire appel aux compétences et aux capacités des usagers.

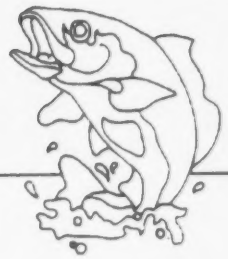

Pour réaliser les objectifs de gestion de la pêche récréative, les gouvernements et le secteur privé pourraient donc s'engager à réaliser des initiatives particulières et des initiatives conjointes dans les secteurs suivants:

CONSERVATION DES RESSOURCES – PROPOSITIONS

1. Recherche

Les gouvernements entreprendront des recherches scientifiques et élaboreront des bases de données aux fins suivantes:

- surveiller l'état de l'habitat et des ressources;
- évaluer les effets sur les ressources des mesures de conservation et de réglementation; et
- améliorer la production de poisson.

Des groupes d'utilisateurs de la ressource aideront à l'élaboration de ces bases de données. Ils effectueront des recherches dans les domaines où ils ont les compétences et les ressources nécessaires et aideront au travail sur le terrain à l'appui de ces recherches.

2. Gestion

Les gouvernements mettront en oeuvre une nouvelle politique de gestion de l'habitat du poisson à l'appui des objectifs de conservation de l'environnement. Des groupes d'utilisateurs entreprendront les projets de rétablissement de l'habitat et d'autres projets visant la mise en valeur de cette pêche.

Si l'on peut le faire, les gouvernements, des groupes d'utilisateurs et l'industrie prendront aussi des mesures visant à rétablir les stocks de poisson dans les secteurs où il se sont amenuisés. On pourrait aussi améliorer l'habitat et les conditions halieutiques dans les cas où il s'avère économiquement possible d'accroître la productivité naturelle de populations de poissons recherchés.

Les gouvernements élaboreront au besoin des plans de gestion des ressources afin de réaliser les objectifs de conservation tout en fournissant des possibilités de pêche aux amateurs. Des groupes d'utilisateurs contribueront à l'élaboration de ces plans. Les gouvernements amélioreront l'efficacité des activités d'application des règlements dans le domaine de la pêche récréative. Des groupes d'utilisateurs mettront sur pied des programmes visant à encourager le respect des règlements.

3. Information

Les utilisateurs de la ressource, l'industrie et les gouvernements travailleront en collaboration afin d'informer et de sensibiliser les pêcheurs à la ligne et le grand public concernant la valeur de notre pêche récréative et l'importance de la conservation des ressources.

UTILISATION DES RESSOURCES – PROPOSITIONS

1. Recherche

Les gouvernements effectueront des recherches dans le domaine économique afin de bien répartir les ressources parmi les pêcheurs sportifs. Les gouvernements continueront de faire des enquêtes quinquennales sur la pêche sportive au Canada et d'autres études afin de fournir des données sur la pêche récréative. Des groupes d'utilisateurs et l'industrie entreprendront des recherches sur les marchés afin de déterminer les besoins des amateurs de pêche.

2. Gestion

Des groupes d'utilisateurs de la ressource, l'industrie et les gouvernements encourageront la pisciculture pour la pêche récréative et la récolte des espèces sous-utilisées afin d'accroître les possibilités de pêche à la ligne.

Des groupes d'utilisateurs de la ressource, l'industrie et les gouvernements examineront les possibilités offertes et mettront sur pied des activités visant à promouvoir la pêche récréative en mer.

Les gouvernements simplifieront les règlements portant sur la pêche.

Des groupes d'utilisateurs de la ressource, l'industrie et les gouvernements chercheront de nouvelles sources de financement pour le développement de la pêche récréative.

3. Information

Des groupes d'utilisateurs de la ressource élaboreront un code d'éthique pour les pêcheurs sportifs et en encourageront l'application.

Des groupes d'utilisateurs de la ressource, l'industrie et les gouvernements travailleront en collaboration à l'information et à la sensibilisation du public concernant les occasions et les règlements de pêche.

Des groupes d'utilisateurs de la ressource et l'industrie favoriseront l'adoption de mesures de conservation volontaires dans les secteurs où les ressources sont surexploitées.

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE – PROPOSITIONS

Recherche

Les gouvernements entreprendront les recherches pour évaluer les incidences sur l'industrie des règlements de pêche récréative et des mesures de conservation.

Gestion

L'industrie de la pêche récréative s'efforcera d'établir de nouvelles possibilités d'affaires dans les secteurs qui peuvent faire l'objet d'une pêche récréative accrue.

L'industrie de la pêche récréative prendra des mesures pour faire valoir efficacement le point de vue de ses membres auprès des gouvernements.

Information

Les gouvernements fourniront en temps oppportun de l'information sur les politiques et les règlements de pêche afin de s'assurer que l'industrie est prête à faire face à tout changement.

L'industrie collaborera avec les gouvernements pour promouvoir auprès de sa clientèle les mesures de conservation telle que la remise à l'eau des captures.

PROMOTION DU TOURISME – PROPOSITIONS

Recherche

Les gouvernements, les groupes d'utilisateurs et l'industrie travailleront en collaboration afin de déterminer les besoins des touristes.

Gestion

Les gouvernements travailleront avec les groupes d'utilisateurs de la ressource et l'industrie afin de déterminer quelles sont les régions qui pourraient attirer les amateurs de pêche étrangers.

Les gouvernements, les groupes d'utilisateurs de la ressource et l'industrie travailleront ensemble à l'intégration de la promotion de la pêche récréative, à la commercialisation du tourisme sur les plans provincial et national.

L'industrie de la pêche récréative s'efforcera de trouver des occasions de travailler avec d'autres secteurs du monde des affaires afin de mettre au point des forfaits de vacances qui attirent les touristes dans la région.

Information

Les gouvernements, les groupes d'utilisateurs de la ressource et l'industrie produiront des publications et mettront sur pied des programmes d'information afin de promouvoir l'expérience de la pêche récréative auprès des touristes.

V. CONCLUSION

La pêche récréative fait partie des richesses que le Canada offre aux visiteurs et aux Canadiens. Il est donc logique de protéger cette pêche et l'habitat duquel elle dépend, de promouvoir l'utilisation responsable des ressources et d'offrir des occasions de pêche récréative aux générations actuelles et futures. Il s'agit là d'un point de départ pour les gouvernements et le secteur privé afin qu'ils puissent travailler ensemble au rétablissement et au développement de cette pêche.

Annexe B

Liste des participants

REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX

Yukon

Len Walchuk
Yukon Fish & Game Association
67 Tamarack Dr.
Whitehorse, Yukon
Y1A 4Y7

Ted Wagner
Yukon Sport Fishermen's Association
35 Hart Crescent
Whitehorse, Yukon
Y1A 4R2

John Peacock
President/Président
Peacock's Yukon Camps Limited
77 Alsek Road
Whitehorse, Yukon
Y1A 3K5

Victor Mitander
Chief Negotiator/Négociateur en chef
Council of Yukon Indians
Government of the Northwest Territories
22 Nisutlin Dri[illegible]
Whitehorse, Yukon
Y1A 3C2

Territoires du Nord-Ouest

Chummy Plummer
President/Président
Northwest Territories Sports Fishing Association
1110 Sanford St.
Winnipeg, Manitoba
R3E 2Z9

Colombie-Britannique

Robert H. Wright
Sport Fishing Advisory Board
c/o Oak Bay Marina
1327 Beach Drive
V8S 2N4

Dick McMaster
Past President/Ex-président
British Columbia Interior Fishing
Camp Operators Association
1277 Gibraltar Wynd
Kamloops, British Columbia
V2C 1S6

John Carter
President/Président
British Columbia Wildlife Federation
5659 - 176th Street
Surrey, British Columbia
4VS 4C5

Lee Straight
President/Président
Steelhead Society of British Columbia
1375 W. 57th Street
Vancouver, British Columbia
V6P 1S7

Dan Sewell
Chairman/Président
Sportfishing Advisory Board
6695 Nelson Avenue
Horshoe Bay
West Vancouver, British Columbia
V7W 2B2

Harald Underdahl
Executive Director/Directeur exécutif
B.C. Sport Fishing Association
203-1206 Hamilton St.
Vancouver, British Columbia
V6B 2S9

Warren Petersen
April Point Lodge
Box 1
Campbell River, British Columbia
V9W 4Z9 James Gilbert
F.O.R.A.C.
570 Seacliffe Road
Saanichton, British Columbia
V0S 1M9

Alberta

Garry Helfrick
Canadian Sporting Goods Association
Custom Gun Shop Ltd.
125 Collingwood Place
Edmonton, Alberta
T5T 2C6

Michael R. Guinn
Bow River Fishing Guides Association
612 Queensland Drive S.E.
Calgary, Alberta
T2J 4G7

Glen Wettlaufer
President
Alberta Fly-In Fishing Association
c/o Andrew Lake Lodge
P.O. Box 5846
Station "L"
Edmonton, Alberta
T6C 0Y0

Walter Urquhart
Tourist Industry Association of Alberta
1011 Patricia Street
Jasper, Alberta
T0E 1E0

Jack Shaver
Chairman/Président
Fish and Wildlife Advisory Council

11443-39 Avenue
Edmonton, Alberta
T6J 0M5

Lloyd Shea
Alberta Fish and Game Association
10630 - 61 Street
Edmonton, Alberta
T6A 2L3

Saskatchewan

Dennis Pattinson
c/o Northland Rental Limited
P.O. Box 698
North Battleford,
Saskatchewan
S9A 2Y9

Lloyd Carlson
President/Président
Northern Saskatchewan Outfitters Association
P.O. Box 2082
Saskatoon, Saskatchewan
S7K 3B7

Manitoba

Hart Mallin
Payless Fishing Tackle
570 Main St.
Winnipeg, Manitoba
R3B 1C7

Don Glays
Executive Director/Directeur exécutif
Manitoba Wildlife Federation
1770 Notre Dame Ave.
Winnipeg, Manitoba
R3E 3K2

Judy Cornell
President/Présidente
Eastman Tourist Association
Rennie, Manitoba
R0E 1R0

Ontario

Bob McKercher
Executive Director/Directeur exécutif
Northern Ontario Tourist Outfitters
Association (N.O.T.O.)
P.O. Box 1140
North Bay, Ontario
P1B 8K4

James Thibert
Ministry of Northern Development and Mines
P.O. Box 530
Wawa, Ontario
P0S 1K0

Tony Higgins
National Executive Director/Directeur exécutif national
Trout Unlimited
R.R. #3 King
Aurora, Ontario
L0G 1K0

Rick Morgan
Executive Vice-President/Vice-président exécutif
Ontario Federation of Anglers and Hunters Inc.
169 Charlotte St., P.O. Box 28
Peterborough, Ontario
K9J 6Y5

Ken Brynaert
Executive Vice President/Vice-président exécutif
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Bill Beamish
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

David Griggs
Director, Fisheries Programs/Directeur, Programme des pêches
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 3Z1

Bob Martin
Director and Chairman/Directeur et président
du comité des pêches
Fisheries Committee
Canadian Wildlife Federation
1474 Orchard Street
Ottawa, Ontario
K1H 7C7

Ken Cox
National Program/Programme national
Wildlife Habitat Canada
1704 Carling Avenue
Ottawa, Ontario
K2A 1C7

Québec

Yves Jean
Président
Commission d'études et de recherches
Fédération québécoise de la faune
3121, route 220
Ste-Elie d'Orford (Québec)
G0B 2S0

Jean-Marie Bélisle,
Vice-Président
Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique
Fédération des gestionnaires

de ZEC
48, rue Principale
St-Paul-du-Nord (Québec)
GOT 1WO

Monique Farrar
Vice présidente
Association des pourvoyeurs du Québec
2900, boul. St-Martin ouest
Chomedy, Laval (Québec)
H7T 1A1

Claude Bernard
Président
Confrérie de la mouche ATOS
634, rue Western
C.P. 1120
Waterloo (Québec)
J0E 2N0

Alex Bielak
Assistant Executive Director/Directeur exécutif adjoint
Atlantic Salmon Federation/Fédération du saumon de l'Atlantique
1435, rue Saint-Alexandre
Pièce 1030
Montréal (Québec)
H3A 2G4

Terre-Neuve

Bill Bennett
President/Président
Newfoundland and Labrador Outfitters Association
c/o Gander Aviation Limited,
P.O. Box 250
Gander, Newfoundland
A1V 1W6

Jack E. Cooper
President/Président
Labrador Outfitters Association
Box 85, Station "C"
Goose Bay, Labrador
A0P 1C0

Paul Stokes
President/Président
Salmon Association of Eastern Newfoundland
Box 1522, Station "C"
St. John's, Newfoundland
A1C 5N8

Richard Squire
President/Président
SPAWN
111 Elizabeth Street
Corner Brook, Newfoundland
A2H 6J2

Nouveau-Brunswick

W.M. Carter
President, Management Board/Président, Conseil d'administration
Atlantic Salmon Federation
P.O. Box 429
St. Andrews
(Nouveau-Brunswick)
E0G 2X0

Fred Wheaton
First Vice-President/Premier vice-président
New Brunswick Wildlife Federation
56 Drummond St.
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 2Z2

Jim Marriner
President and Executive Director/Président et directeur exécutif
New Brunswick Wildlife Federation
190 Cameron St.
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5Z2

Wes Myles
Canadian Wildlife Federation
170 Coverdale Road
Riverview
(Nouveau-Brunswick)
E1B 3H9

Lou Duffley
90 Beauvista St.
Renforth (Nouveau-Brunswick)
E2H 1N4

Nouvelle-Écosse

Jim Gourlay
Eastern Woods and Waters
P.O. Box 428
Dartmouth, Nova Scotia
B2Y 3Y5

Perry Munro
Nova Scotia Wildlife Federation
R.R. #2
Wolfville, Nova Scotia
B0P 1X0

Katharine Rice
Présidente
Nova Scotia Salmon Association
5959 Spring Garden Road,
Apartment 611
Halifax, Nova Scotia
B3H 1YS

Île-du-Prince-Édouard

Daryl Guignion
Chairman/Président
Morell and Area Land Use Steering Committee
Green Meadows, R.R. #2
Morell, Prince Edward Island
C0A 1S0

Shirley Bennett
North Lake Tuna Charters Inc.
Elmira R.R. #1
Prince Edward Island
C0A 1K0

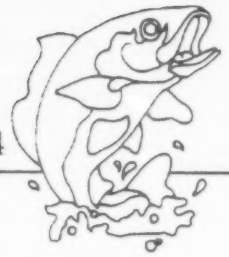

Maureen MacDonald
Treasurer/Trésorière
P.E.I. Deep Sea and Tuna
Sportfishing Association

Newport, Cardigan R.R. #1
Prince Edward Island
C0A 1G0

REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Yukon

Hon. David Porter
Minister of Renewable Resources/Ministre de ressources renouvelables
Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

Bill Klassen
Deputy Minister/Sous-ministre
Department of Renewable Resources
Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2L6

Hugh Monaghan
Director of Fish and Wildlife/Directeur, poisson et faune
Department of Renewable Resources
Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2L6

Russ Filmore
Department of Renewable Resources
Box 2703
Whitehorse, Yukon
Y1A 2C6

Territoires du Nord-Ouest

Don Vincent
Regional Superintendent/Directeur régional
Department of Renewable Resources
Cambridge Bay, Northwest Territories
XOE OCO

Colombie-Britannique

Ron Thomas
Assistant Director/Directeur adjoint
Fisheries Branch
Ministry of the Environment
780 Blanchard St.
Victoria, British Columbia
V8H 2H1

Saskatchewan

Paul Naftel
Director of Fisheries/Directeur des pêches
Department of Parks and Renewable Resources
3211 Albert St.
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

Alberta

Hon. Don Sparrow
Minister of Forestry,/Ministre des terres, des forêts et de la faune
Lands and Wildlife
Room 403, Legislature Building
Edmonton, Alberta
T5K 2B6

Tom Mill
Director/Directeur
Fisheries Branch
Fish and Wildlife Division
Department of Energy and Natural Resources
2nd Floor Bramalea Bldg.,
9920 - 108 St.
Edmonton, Alberta
T5K 2G6

Ernie Stenton
Section Head/Chef de section
Sport Fisheries Management Section
Fish and Wildlife Division
Department of Energy and Natural Resources
2nd Floor Bramalea Bldg.
9920 - 108 St.
Edmonton, Alberta
T5K 2G6

Bruce C. Wilson
Director/Directeur
Development Services
Department of Tourism
16th Floor,
10025 Jasper Ave.
Edmonton, Alberta
T5J 3Z3

Manitoba

Worth Hayden
Director/Directeur
Fisheries Branch
Department of Natural Resources
Box 20, 1495 St. James St.
Winnipeg, Manitoba
R3H OW9

Ontario

Art Holder
Director/Directeur
Fisheries Branch
Ministry of Natural Resources
Room 2347, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

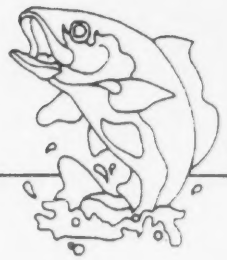

John T. Allin
Policy Development Coordinator/Coordinateur de la politique de développement
Ministry of Natural Resources
Room 2350, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Nilam Bedi
Economist/Économiste
Fisheries Branch
Ministry of Natural Resources
Room 2344, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Ron Zizman
Tourism and Recreation Field Services Division
Ministry of Tourism and Recreation
77 Bloor St. West
Toronto, Ontario
M7A 2R9

Québec

Bernard Harvey
Sous-ministre adjoint
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150, boul. St-Cyrille est
Québec (Québec) G1R 4Y3

Claude Bernard
Directeur, Aménagement et exploration de la faune aquatique
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150, boul. St-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y3 Ray James Bernard
Attaché à la politique
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
150 est, boul. St-Cyrille
Québec (Québec)
G1R 4Y3

Nouvelle-Écosse

Lincoln MacLeod
Director/Directeur
Estuarine and Inland Fisheries
Department of Fisheries
P.O. Box 700
Pictou, Nova Scotia
BOK 1HO

Barry Sabean
Manager/Gestionnaire
Wildlife Resources
Department of Lands and Forests
P.O. Box 516,
Kentville, Nova Scotia
4N 3X3

New Brunswick/Nouveau Brunswick

Barry Meadows
Executive Director/Directeur exécutif
Fish and Wildlife Branch
Department of Natural Resources and Energy
P.O. Box 6000, Kings St.
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Mel Redmond
Chief Fishery Biologist/Biologiste en chef des pêches
Department of Natural Resources and Energy
P.O. Box 6000, Kings St.
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Terre-Neuve

Frank S. Manuel
Deputy Minister/Sous-ministre
Department of Culture, Recreation
and Youth
P.O. Box 4750, Prince Phillip Dr.
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Île-du-Prince-Édouard

Art Smith
Director/Directeur
Fish and Wildlife
Department of Community and
Cultural Affairs
P.O. Box 2000
11 Kent St.
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Friend Herring
Manager/Gestionnaire
Fisheries Extension
Department of Fisheries and Oceans
P.O. Box 2000, 16 Fitzroy St.
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Sénat

Sénatrice Brenda Robertson
Pièce 303
Édifice Victoria

140, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Ministère de l'Expansion industrielle régionale

Hon. Bernard Valcourt
Minister of State/Ministre d'État
Small Businesses & Tourism/Petites entreprises et Tourisme
11e étage, Tour Est
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H6

Monique Laurin-Dumas
Tourism Canada/Tourisme Canada
Department of Regional Industrial Expansion/Ministère de l'Expansion industrielle régionale
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A OH6

Darrell Harris
Department of Regional Industrial Expansion/Ministère de l'Expansion industrielle régionale
C.P. 120 - 720, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9

Suzy Ioualalen
Tourism Canada/Tourisme Canada
Department of Regional Industrial Expansion/Ministère de l'Expansion industrielle régionale
800, Carré Victoria
Bureau 3800
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8

Ministère des Pêches et des Oceans

Hon. Tom Siddon
Minister of Fisheries and Oceans/
Ministre des Pêches et des Oceans

Peter Meyboom
Deputy Minister/Sous-ministre

Louis Tousignant
Senior Assistant Deputy Minister/Sous-ministre adjoint principal
Corporate and Regulatory Management/
Services intégrés de gestion et de réglementation

Ron Crowley
Director General/Directeur général
Economic and Commercial Analysis Directorate/
Direction générale de l'analyse économique et commerciale

Lionel Rowe
Head, Allocations and Licencing/Chef, Contingents et Permis
Newfoundland Region/Région de Terre-Neuve

Frank Ring
Senior Advisor/Conseiller principal
Anadromous and Native Fisheries/Pêches de poissons anadromes et pêches de subsistance
Gulf Region/Région du Golfe

Howard Keck
Staff Officer/Agent fonctionnel
Native and Arctic Fisheries/Pêches de subsistance et pêches dans l'Arctique
Atlantic Fisheries/Pêches dans l'Atlantique

Dan Topolniski
Economic and Marketing Services Directorate/
Direction des services économiques et des services de commercialisation
Central Arctic Region/Régional du centre et de l'Arctique

Ward Falkner
Director General/Directeur général
Fisheries Operations/Opérations des pêches
Pacific and Freshwater Fisheries/
Pêches dans le Pacifique et en eaux douces

Sandy Lewis
Director/Directeur
Arctic and Inland Fisheries/Pêches de l'intérieur et de l'Arctique
Pacific and Freshwater Fisheries/Région du Pacifique et des eaux douces

Paul Sutherland
Regional Director General/Directeur général régional
Central and Arctic Region/Région du Centre et de l'Arctique

Bob Wowchuk
Recreational Fisheries Coordinator/
Coordonnateur des pêches récréatives
Pacific Region/Région du Pacifique

Jean-Claude Dubé
Associate Director/Directeur associé
Operations/Opérations
Quebec Region/Région du Québec

Kieth Brickley
Chief/Chef
Surveys Unit/Section des enquêtes
Economic and Commercial Analysis Directorate/
Direction générale de l'analyse économique et commerciale

Glen Jefferson
Senior Advisor, Anadromous/Conseiller principal, Poisson anadromes
Scotia-Fundy Region/Région Scotia-Fundy

Jane Quiring
Director/Directrice
Recreational Fisheries/Pêches sportives
Economic and Commercial Analysis Directorate/
Direction générale de l'analyse économique et commerciale

Joanna Drewry
Program Manager/Agente de programmes
Communications Directorate/Direction générales des communications

Michelle James
Senior Recreational Fisheries/Native Analyst/
Analyste principal des pêches récréatives et antochtone
Pacific Region/Région du Pacifique

Cam MacLeod
Director/Directeur
Fish Habitat Management Branch/Direction de la gestion de l'habitat du poisson
Pacific and Freshwater Fisheries/Pêches dans le Pacifique et en eaux douces

Jim Culp
Advisor, Recreational Fisheries/Conseiller, Pêches récréatives
4438 Queens Way Drive
Terrace (C.-B.)
V8G 4P1

Ted Cowan
Economist/Économiste
Program Coordination and Economics Branch/
Direction de l'économie et de la coordination des programmes
Central and Arctic Region/Région du Centre et de l'Arctique

Annexe C

Conférence nationale sur la pêche récréative du 15 au 17 octobre 1986

Programme

14 octobre

7:00 - 9:00	Accueil et inscription	

15 octobre

9:00 - 9:20	Allocution d'ouverture	la Sénatrice Brenda Robertson, Présidente
9:20 - 9:45	Énoncé national de politique sur la pêche récréative: Point de vue d'un groupe consultatif non gouvernemental	Dr Wilfred Carter, Fédération du saumon de l'Atlantique
9:45 - 10:15	Pause-café	
10:15 - 10:50	Résultats de l'Enquête nationale sur la pêche récréative au Canada en 1985 *Conservation de la ressource*	Kieth Brickley, MPO
10:50 - 11:10	Amélioration de l'habitat: la collaboration	Perry C. Munro, Nova Scotia Wildlife Federation
11:10 - 11:30	Comment améliorer l'efficacité dans l'application des règlements	Don Glays, Manitoba Wildlife Federation
11:30 - 11:50	Promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public	R.G. Morgan, Ontario Federation of Anglers and Hunters
11:50 - 12:10	Comment vaincre l'obstacle des restrictions budgétaires: Le financement des programmes de pêche récréative	Kenneth A. Brynaert Fédération canadienne de la Faune
12:30 - 14:00	Déjeuner	Conférencier: l'Honorable Tom Siddon, Ministre des Pêches et des Océans
14:00 - 14:20	La politique de gestion de la pêche récréative au Québec	Yves Jean, Fédération québécoise de la faune
14:20 - 14:40	Remise à l'eau des captures	Dr Alex T. Bielak, Fédération du saumon de l'Atlantique

14:40 - 15:00	Participation du public à la gestion des ressources	Lloyd Shea, Alberta Fish and Game Association
15:00 - 15:20	Pause-café	
15:20 - 15:40	Un code de déontologie pour les pêcheurs récréatifs	Dennis Pattinson, Saskatchewan Wildlife Federation
15:40 - 16:00	Les possibilités de la pêche récréative en mer	Shirley Bennett, Prince Edward Island Deep-Sea and Tuna Sportfishing Association
	Développement de l'industrie	
16:00 - 16:20	Maximisation des perspectives commerciales de la pêche récréative	Hart Mallin, Payless Fishing Tackle (Manitoba)
16:20 - 16:40	Maximisation des perspectives commerciales de la pêche récréative	Harald Underdahl, British Columbia Sport Fishing Association
16:40 - 17:00	La promotion du tourisme: Regards par-delà le consommateur	Bob McKercher, Northern Ontario Tourist Outfitters
17:00 - 17:20	La promotion du tourisme (suite)	W.J. Bennett, Newfoundland and Labrador Outfitters Association
18:30 - 19:30	Réception	
19:30 - 22:00	Souper	Conférencier: l'Honorable Vincent G. Kerrio, Ministre des Richesses naturelles de l'Ontario

16 octobre

9:00 - 9:20	Possibilités offertes par le tourisme	l'Honorable Bernard Valcourt, Ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme
9:20 - 10:20	Fédération canadienne de la Faune. Aperçu de l'étude sur la pêche en eau douce au Canada	Bill Beamish, Fédération canadienne de la Faune

10:20 - 10:30	Instructions aux participants aux ateliers	Jane Quiring Pêches et Océans
10:30 - 12:00	Ateliers	
12:00 - 13:30	Déjeuner	
13:30 - 16:00	Ateliers	
16:00 - 17:00	Préparation des rapports par les présidents d'atelier	
18:00 - 19:00	Réunions des présidents d'atelier et des présentateurs des résumés de séance.	
Soirée libre		
17 octobre		
9:00 - 9:20	*Énoncé national* Résumé des recommendations des ateliers	Katharine Rice, Nova Scotia Salmon Association
9:20 - 9:40	*Conservation de la ressource* Résumé des recommandations des ateliers	Tony Higgins, Trout Unlimited
9:40 - 10:00	*Utilisation des ressources* Résumé des recommandations des ateliers	Jim Gourlay, Nova Scotia Salmon Association
10:00 - 10:30	Pause-café	
10:30 - 10:50	*Développement de l'industrie et promotion du tourisme* Résumé des recommandations des ateliers	Walter Urquhart, Alberta Tourist Industry Association
10:50 - 11:30	Rétrospective de la conférence	Sénatrice Brenda Robertson, Présidente
11:30 - 12:00	Mot de la fin	Dr Peter Meyboom Sous-ministre, Pêches et Océans
12:00	Clôture de la Conférence	

Annexe D

Enquête sur la pêche récréative au Canada en 1985
Résumé des résultats préliminaires

Tableau 1: Nombre et caractéristiques des pêcheurs à la ligne au Canada en 1985

	Résident	Non-résident		Total
		Canadien	Autre	
Population des pêcheurs à la ligne	4 269 621	184 931	794 955	5 249 507
– Adultes				
Nombre estimé des pêcheurs à la ligne actifs				
– Adultes				
Hommes	2 961 059	148 949	637 706	3 747 714
(Âge moyen)	40	42	46	41
Femmes	1 097 401	28 117	137 495	1 263 013
(Âge moyen)	36	40	45	37
Total estimé des pêcheurs à la ligne actifs				
– Adultes	4 058 460	177 066	775 201	5 010 727
Enfants				
Des deux sexes	1 773 383	47 295	140 327	1 961 005
Total estimé des pêcheurs à la ligne actifs				
– Tout âge	5 831 843	224 361	915 528	6 971 732

Tableau 2: Origine des pêcheurs à la ligne non résidents qui ont pêché au Canada en 1985

Province ou État	Nombre
Canadiens	
Terre-Neuve	583
Île-du-Prince-Edouard	286
Nouvelle-Écosse	2 513
Nouveau-Brunswick	1 564
Québec	8 352
Ontario	55 059
Manitoba	37 111
Saskatchewan	14 729
Alberta	55 263
Colombie-Britannique	8 755
Territoires du Nord-Ouest	291
Yukon	287
Non précisé	167
Total pour les Canadiens	184 960
Non Canadiens	
Nouvelle-Angleterre (É.-U.)	11 492
Mid-Atlantique (É.-U.)	143 761
Centre nord-est (É.-U.)	302 876
Centre nord-ouest (É.-U.)	167 192
Rocheuses (É.-U.)	23 385
Pacifique (É.-U.)	89 642
Atlantique sud (É.-U.)	27 797
Centre sud-est (É.-U.)	8 550
Centre sud-ouest (É.-U.)	14 907
(É.-U.) - Autres États	2 634
Autres pays	2 690
Total des non-Canadiens	794 926
Grand total	979 886

Tableau 3: Nombre de poissons capturés par espèces au Canada en 1985 (en milliers)

Espèces	Résident	Non-résident	Total
Omble chevalier	43 9	18 5	62 4
Ombre arctique	507 7	140 9	648 6
Achigan	17 920 2	5 244 6	23 164 8
Brochets	23 127 5	11 402 9	34 530 4
Perche	67 828 6	8 672 5	76 501 1
Éperlan argenté	22 783 9	628 6	23 412 5
Saumon			
– du Pacifique	2 352 2	572 4	2 924 6
– de l'Atlantique	335 3	34 8	370 1
– d'eau douce	3 716 1	276 1	3 992 2
Truite	73 854 5	2 694 7	76 549 2
Corégone	2 094 9	133 5	2 228 4
Doré	27 229 4	14 790 7	42 020 1
Autres	55 464 1	8 204 4	63 668 5
Total	297 258 3	52 814 6	350 072 9

Tableau 4: Nombre de poissons conservés par espèces au Canada en 1985 (en milliers)

Espèces	Résident	Non-résident	Total
Omble chevalier	32 3	7 9	40 2
Ombre arctique	263 2	44 7	307 9
Achigan	8 285 4	1 851 9	10 137 3
Brochet	12 995 9	3 103 3	16 099 2
Perche	53 691 4	4 981 1	58 672 5
Éperlan argenté	20 977 0	621 1	21 598 1
Saumon			
– du Pacifique	1 766 4	467 2	2 233 6
– de l'Atlantique	269 0	18 9	287 9
– d'eau douce	2 437 8	185 2	2 623 0
Truite	61 993 6	1 501 6	63 495 2
Corégone	1 440 9	80 6	1 521 5
Doré	20 672 9	6 537 8	27 210 7
Autres	41 292 4	4 466 6	45 759 0
Total	226 118 2	23 867 9	249 986 1

Tableau 5: Dépenses directes attribuables à la pêche récréative au Canada en 1985 (en milliers de dollars)

Dépenses	Résident	Non-résident	Total
Expéditions de pêche organisées	117 645 1	159 017 2	276 662 3
Logement	99 303 6	66 117 3	165 420 9
Campements	64 638 9	15 232 1	79 871 0
Nourriture	587 984 1	113 615 3	701 599 4
Voyage	576 203 9	77 146 0	653 349 9
Locations de bateaux	35 148 9	17 618 3	52 767 2
Matériel de pêche	328 009 8	25 620 5	353 630 3
Coûts d'utilisation de bateaux	154 681 5	16 244 1	170 925 6
Autres services	45 205 6	35 116 3	80 321 9
Autres	13 208 5	3 424 9	16 633 4
Total	2 022 029 9	529 152 0	2 551 181 9
Moyenne par pêcheur	474	540	486

Tableau 6: Achats ou investissements importants partiellement ou totalement liés à la pêche récréative au Canada en 1985 (en milliers de dollars)

Dépenses	Résident	Non-résident	Total
Bateaux et matériel connexe	927 287	24 932	952 219
Matériel de camping	464 466	12 022	476 488
Véhicules spéciaux (véhicules tout terrain)	1 171 738	9 831	1 181 569
Terrain — Constructions	816 194	74 516	890 710
Autres	106 530	4 326	110 856
Total	3 486 215	125 627	3 611 842
Moyenne par pêcheur	816.52	128.21	688.03
Total attribuable	2 056 823	86 899	2 143 722

Tableau 7: Caractéristiques des voyages des pêcheurs non résidents au Canada en 1985 Caractéristiques

Caractéristiques	
Voyages au Canada — Toutes raisons comprises	2 196 931
Expéditions de pêche au Canada	1 685 696
- %	77
Nombre de journées - Toutes raisons comprises	9 339 330
Journées de pêche	7 790 200
- %	83
Expéditions de pêche - Raison principale de la visite	1 454 133
Déplacements d'une journée pour aller à la pêche	319 341
Déplacements de plus d'une journée pour aller à la pêche	1 366 355
Logement utilisé pour les déplacements de plus d'une journée (% de nuits)	
Amis et parents	7,6
Tente ou roulotte	9,9
Chalets	15,2
Camping dans les parcs provinciaux	5,4
Camping sur des terres de la Couronne	2,6
Camping sur des terrains de camping commerciaux	8,3
Pavillons ou camps de pêche	32,8
Logements commerciaux	13,5
Autres logements	4,7
Nombre total de nuits passées pendant des expéditions de pêche	5 740 458